

ACTA HISTORICA
REGINARUM
IN
TERTIUM
MILLE
ANNO
DUM
QUEQUE
ACTA HISTORICA
REGINARUM
ANGLIÆ.

LONDON:
Published by V. and R. GARDNER, Newmarket-Street.
S. 1840. T. 1840. 2m. 111.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ,
IN TWELVE PLATES;

FROM
TWELVE ORIGINAL DRAWINGS
FORMED ON THE
HISTORY
OF THE
QUEENS OF ENGLAND,
AND EXECUTED BY J. G. HUCK, OF DUSSELDORFF,

UNDER THE DIRECTION OF
VALENTINE GREEN,
(MEZZOTINTO ENGRAVER TO HIS MAJESTY,
AND TO THE ELECTOR PALATINE,
AND FELLOW OF THE SOCIETY OF ANTIQUARIES)

IN WHOSE POSSESSION THEY ARE, AND BY WHOM THEY HAVE BEEN ENGRAVED;

BY WHOM ALSO
THEY HAVE BEEN ACCOMPANIED WITH
AN HISTORICAL ACCOUNT,
COMPILED FROM THE BEST AUTHORS,
ILLUSTRATING THE RESPECTIVE SUBJECT OF EACH PLATE.

TRANSLATED INTO FRENCH
By the CHEVALIER DE SAUSEUIL.

Printed by T. SPILSBURY, Snow-hill.

L O N D O N:

Published by V. and R. GREEN, Newman-street.

M.DCC.LXXXVI.

Galg Cf

FAITS HISTORIQUES
RELATIFS AUX
REINES D'ANGLETERRE,
EN DOUZE PLANCHES;

D'APRÈS
DOUZE DESSINS ORIGINAUX
COMPOSÉS SUR
L'HISTOIRE
DES
REINES D'ANGLETERRE,
ET EXÉCUTÉS PAR J. G. HUCK, DE DUSSELDORFF,

SOUS LA DIRECTION DE
VALENTIN GREEN,
(GRAVEUR EN MANIÈRE-NOIRE DE SA MAJESTÉ,
ET DE L'ÉLECTEUR PALATIN.

ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LONDRES)
EN LA POSSESSION DUQUEL CES DESSINS SONT RESTÉS, ET PAR LEQUEL ILS ONT ÉTÉ GRAVÉS;

ET ACCOMPAGNÉS D'UN
PRÉCIS HISTORIQUE,
TIRÉ DES MEILLEURS AUTEURS,
POUR L'INTELLIGENCE DU SUJET RESPECTIF DE CHAQUE PLANCHE.

TRADUIT DE L'ORIGINAL ANGLAIS,
Par M. LE CHEVALIER DE SAUSEUIL,

De l'Imprimerie de T. SPILSBURY, Snow-hill.

A L O N D R E S :

Chez V. et R. GREEN, Rue de Newman.

M.DCC.LXXXVI.

/



INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

INTRODUCTION.

THE History of the QUEENS of England forms a series of events as important in their nature and in their consequences, as can be found in the annals of this or any other Nation. The situation and circumstances of many of them have been singular and tremendous, and have, on the most trying and affecting occasions, called forth the utmost exertions of the human faculties. During the perplexities of an embarrassed government, in the hour of impending ruin, in scenes of personal danger and calamity, and in the most awful moment, they have been seen rising superior to misfortune, and encountering even death itself without dismay.

THE Work that is now offered to the public attention, is an illustration of the splendid efforts of their magnanimity; and the manner in which a subject so interesting has been arranged, and formed into a system, is what the present INTRODUCTION is meant to explain.

ALTHOUGH the history of some of the QUEENS of Ancient Britain might have produced interesting subjects, yet from their remote antiquity, and the impossibility of obtaining the aid of Portraits, the British, Roman, Saxon, and Danish æras, have been made to give place to that which is less involved in the obscurity of monkish fiction,
and

FAITS HISTORIQUES
RELATIFS AUX
REINES D'ANGLETERRE.

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE des REINES d'Angleterre forme une suite d'événements aussi importants par leur nature, et par les conséquences qui en ont résulté, qu'il est possible d'en rencontrer dans les annales, soit de cette Nation, ou d'aucune autre. La situation et les circonstances dans lesquelles plusieurs d'entre elles se sont trouvées, aussi terribles que singulières, les ont souvent obligées, dans des moments d'épreuves les plus touchants, de rappeler toutes leurs forces, et de faire usage de toutes les facultés dont l'humanité est susceptible. Au milieu des perplexités d'un gouvernement embarrassé, à la veille d'une ruine presque inévitable, exposées elles-mêmes aux plus grands dangers, et dans les moments les plus capables d'inspirer de l'effroi, on les a vues s'élever fièrement au-dessus de leurs malheurs, et marcher au-devant de la mort même sans en être intimidées.

L'OUVRAGE que l'on offre aujourd'hui au Public étant un exposé des splendides efforts dus à leur magnanimité, il étoit à-propos de développer et de faire sentir la manière dont un sujet aussi intéressant avoit pu être arrangé et réduit en système ; et c'est l'objet que nous nous sommes proposé dans la présente INTRODUCTION.

QUOIQUE l'histoire de quelques-unes des plus anciennes REINES de cette Isle auroit pu produire des sujets intéressants, cependant l'obscurité de la nuit qui les couvre, et l'impossibilité d'obtenir le secours de leurs Portraits non plus que celui de ceux qui les environnoient, nous ont obligés de faire céder les Eres Bretonnes, Romaines,

and in which those unfalsified evidences of historic verity can be brought to lend their importance and their value to the credibility of our national history.

IT has therefore been judged most proper to commence this Series of HISTORICAL ENGRAVINGS subsequent to the Norman Conquest.

WITHIN that compass of time many subjects for the pencil occur, in which our QUEENS have been distinguished, which have not been admitted into this plan, since neither individual, nor national respectability, were likely to have been advanced by adopting them.

THE conjugal affection of a MATILDA and an ELEONORA; the humanity of a PHILIPPA; the invincible intrepidity of a MARGARET; the advancement, and the subsequent distresses of Lady ELIZABETH GREY; the fate of ANN BULLEN; the unexampled sufferings and constancy of Lady JANE GRAY; the death of the unhappy MARY, Queen of Scots; the magnanimity and heroïsm of ELIZABETH; the vigilance and prudence of MARY the Second, and of her illustrious sister Queen ANNE;* are objects of that superior class, that must dignify our arts as much as they have adorned our history.

IN the construction of this plan, it has been a principal object of attention to introduce Portraits of the QUEENS, and other distinguished personages, who either actually were, or presumably might have been assisting in the several scenes in which they are represented. It was a task of no small difficulty to effectuate: but perseverance, and a degree industry suited to the occasion, together with the assistances I have been honoured with from the most distinguished Collectors, have enabled

* These subjects are enumerated, and farther explained, in the Catalogue of Prints added at the end of this Publication.

Saxonnes, et Danoises, à celle qui se trouve moins souillée des fictions monachales, et dans laquelle, au moïen de la facilité que nous avons d'avoir recours aux preuves authentiques de la vérité historique, nous pouvions leur faire prêter toute leur importance et leur prix à la foi déjà due à notre histoire nationale.

ON a donc cru qu'il étoit plus à-propos de ne faire commencer cette Suite de GRAVURES HISTORIQUES que postérieurement à l'époque de la Conquête des Normands.

IL se présente dans cet espace de tems plus d'un sujet sans doute que l'on auroit pu craïonner, ainsi que ceux que nous avons choisis, et dans lesquels nos REINES ont joué un rôle distingué ; mais, nous n'avons pas cru devoir les admettre dans notre plan, dès qu'il n'en pouvoit résulter un seul degré de gloire de plus, ni pour l'Héroïne, ni pour la Nation.

L'AFFECTION conjugale d'une MATILDE et d'une ELÉONORE ; l'humanité d'une PHILIPPE ; l'invincible intrépidité d'une MARGUERITE ; l'avancement d'une Lady ELISABETH GREY, et les malheurs subséquents qu'elle a essuïés ; le sort d'une ANNE BULLEN ; les souffrances sans exemple et la constance de Lady JEANNE GRAY ; la mort de l'infortunée MARIE, Reine d'Ecosse ; la magnanimité et l'héroïsme d'ELISABETH ; la vigilance et la prudence de MARIE Seconde, et de son illustre sœur la Reine ANNE ;* sont de ces sujets d'une classe supérieure qui sont faits pour donner autant d'éclat aux arts qui les consacrent, qu'ils procurent de lustre et d'ornement à l'histoire qui les rapporte.

DANS l'exécution de ce plan on s'est principalement attaché à introduire le véritable Portrait des REINES, ainsi que celui des autres personnages distingués qu'on sait avoir positivement joué, ou qu'on présume avoir probablement dû jouer, alors un rôle dans les scènes dans lesquelles on les a placés. Or, c'étoit-là une tâche qu'il n'étoit pas aisé de remplir : mais, avec de la persévérance, et un certain degré d'industrie proportionné à la circonstance où je me trouvois, joint aux

secours

* Ces sujets se trouvent plus amplement détaillés et expliqués dans le Catalogue d'Estampes que nous avons joint *gratis* à la fin de cet Ouvrage.

enabled me to furnish even the FIRST subject in the SERIES with Portraits, although the point of time lies at so great a distance as in the middle of the twelfth century.

It is not, however, to be expected that resemblances derived from those early efforts of art, can either be very striking, or very just; although coins, seals, illuminated missals, and manuscripts, ancient paintings on glass, and sepulchral monuments, are thus far to be regarded, and may be followed with some propriety, where any particular feature of the face is noticed to be different from the common proportions, since it is more than probable that such singularity actually existed in the original. The frequent appearance of those peculiarities, in the authorities I have alluded to, (which must not always be attributed to, or confounded with defective art) establish a strong collateral claim to attention, as ancient Portraits. Under the impression therefore that higher or better authorities do not exist, however feeble their aid may be thought by some, I have diligently sought for, and adopted them as Portraits, wherever they could be obtained.

ON the subject of Portraits, as indispensable accessories to historical representations, the following remarks may be thought not unworthy of attention.

IN national history, where the arts are employed to commemorate public events, by works to which posterity may hereafter look up for information, without the danger of mistaking the objects they represent, I conceive that Portraits not only are indispensable, but that in such works they are also the surest and most authentic guides to facts; in fine, that by them alone we can safely discriminate between one subject

secours dont j'ai été honoré de la part des personnes les plus distinguées par le mérite de leur Porte-feuille, je me suis trouvé en état de fournir de Portraits même le PREMIER Sujet de cette SUITE, quoique l'époque de l'évènement se trouve aussi ancienne que le milieu du douzième siècle.

IL ne faut cependant pas s'attendre que les ressemblances tirées de ces premiers efforts de l'Art puissent être ni bien frappantes, ni bien exactes ; quoiqu'on ne sauroit nier, en même tems, qu'il est un certain degré de confiance qu'on doit accorder aux monnoies, aux sceaux, aux missels, et aux manuscrits illuminés, aux anciennes peintures sur verre, et enfin aux tombes et aux mausolées ; et qu'on ne sauroit se dispenser de les suivre, toutes les fois qu'on y apperçoit un certain trait particulier dans la figure différent des proportions ordinaires ; attendu qu'il est alors beaucoup plus que probable que cette singularité remarquable existoit réellement dans le sujet original. Toutes les fois donc que ces particularités se trouvent répétées dans les autorités de l'espèce de celles dont je viens de parler, et qu'il paroît évident qu'on ne sauroit les attribuer à l'état d'imperfection où l'Art se trouvoit alors, ni les confondre avec lui, elles ont incontestablement droit de réclamer fortement, quoique collatéralement, notre attention, à titre d'anciens Portraits. Conséquemment, quelque foibles que ces secours puissent paroître à certaines personnes, dès que j'ai cru avoir lieu d'être sûr qu'il n'existoit point de meilleure ou de plus ancienne autorité à suivre, je me suis fait un système de les rechercher avec soin, et je les ai adoptés comme Portraits toutes les fois que j'ai pu me les procurer.

EN parlant des Portraits comme autant d'accessoires indispensables dans la représentation de l'Histoire, les remarques suivantes ne paroîtront peut-être pas tout-à-fait indignes d'attention.

DANS l'Histoire nationale, où les arts sont employés pour perpétuer la mémoire d'évènements publics, par des ouvrages que la postérité puisse consulter pour s'en instruire, sans risquer de se tromper dans l'interprétation des Sujets qui y sont représentés ; je soutiens que les Portraits sont non-seulement indispensables, mais que, dans de tels ouvrages, ce sont les guides les plus sûrs et les plus authentiques que nous

Subject and another.—To set this matter in a still stronger light: were we to amuse ourselves by taking away the titles from many Historical Compositions that might be selected, and which have been engraved, it would be curious to remark, to what a number of other stories those identical works might be made to apply, with nearly the same effect as to those on which they were originally formed.—On the other hand, introduce but one principal Portrait, in each of the subjects to which they respectively and properly belong, and those Subjects can never afterwards be either mistaken for, or transferred to, any other History, or be fixed to any other point of either time or place.*

THE Pencil that is to record an Historical Fact, from data faithfully described by the scrupulous Antiquary and Historian, cotemporary perhaps with the event itself, and by whom its most interesting particulars were probably known, is bound to the rigid observance of that Fact, and precluded from wandering into the regions of Allegory or Fancy, to borrow ornaments which do not strictly assimilate with the sober dignity of a recorded Truth. These ancient, TALKATIVE Historians, as they are quaintly termed, are beyond a doubt the most useful intimates the Historical Painter can and ought to cultivate in the library; notwithstanding modern writers have rejected their modes of detailing public events, and their present practice of extracting only their political essence has consigned many of their narratives to oblivion.

CONFIRMED

* The antithesis here offered, is meant in contradistinction to the ostentatious and ridiculous manner in which Portraits have been adopted and introduced in many subjects of sacred and profane history.—With what degree of either decency or propriety, is left to others to decide.

nous puissions suivre pour nous conduire aux faits.—Rendons ceci encore plus clair par un exemple. Supposé que quelqu'un s'avisât de prendre plaisir à couper le titre, ou l'inscription, qui se trouve au bas de la plupart de certaines Compositions Historiques, ce seroit un trait de curiosité qui vaudroit bien la peine que l'on en fît l'expérience, de supputer le nombre d'autres Histoires auxquelles ces mêmes et identiques Compositions pourroient également s'appliquer avec presque autant de propriété qu'à celles sur lesquelles elles ont été tracées.—D'un autre côté, placez au contraire ne fût-ce qu'un seul Portrait principal dans chacun des Sujets respectifs auquel il appartient, et dès l'instant ces mêmes Sujets ne sauroient plus jamais se méprendre, ni être appliqués à aucune autre Histoire ; le tems même, et le lieu de l'évènement, tout est fixé.*

Le Pinceau qui entreprend de célébrer un Trait Historique d'après des données fidèlement décrites par un Antiquaire ou un Historien scrupuleux, et qui, peut-être contemporain de l'évènement, en connoissoit probablement toutes les particularités intéressantes, est nécessairement obligé de s'en tenir à ce fait ; et il ne lui est pas permis d'errer çà et là dans les régions de l'Allégorie ou de l'Imagination, afin d'y emprunter des ornements étrangers, et qui ne sauroient absolument cadrer avec la sobre dignité d'une Vérité que l'on cherche à immortaliser. Quoique les auteurs modernes affectent de rejeter la manière prolixé dont certains anciens Historiens CAUSEURS, comme on les appelle malicieusement, détailloient jadis les évènements publics, et que l'habitude que l'on a prise aujourd'hui de ne faire plus qu'extraire leur quintessence politique, ait absolument condamné un grand nombre de leurs descriptions à un éternel oubli, il est cependant incontestable que ce sont les plus utiles amis qu'un Peintre-en-histoire puisse et doive cultiver dans une bibliothèque.

C

TROP

* Le but que nous nous sommes proposé par cette antithèse, est de faire sentir par contradistinction la fatuité et l'impertinence avec lesquelles certains Portraits ont souvent été adoptés et introduits dans des Sujets tirés de l'Histoire sacrée et profane : mais, avec quel degré, soit de décence ou de propriété, cet usage s'est pratiqué, et se pratique même encore aujourd'hui quelque part, c'est ce que nous laissons à d'autres à décider.

CONFIRMED in the rectitude of these principles too strongly to hesitate on rendering them practical, I need only briefly observe, that this Work will be found to have been entirely governed by what the Historians alone have related; without the least reference to other documents, how elevated soever their source, or how replete soever their descriptions may be with picturesque imagery and scenic effect. Hence, from the immortal Shakespear's "Historical Plays", down to Sheridan's "Tragedy Rehearsed"; from Spenser's "Fairy Queen", down to Lee's beautiful "Recess", no aids could properly be accepted. For, as History, Poetry, Burlesque, Allegory, and Romance, have always been marked as distinct provinces in the chart of Literature, so Art (to adopt a political phrase) can never treat of, or with them, to more advantage, or with more propriety, than as independant states.

ON the foregoing principles also, Portraits have been assiduously adopted; and many of the Personages they represent are fortuitously placed in the precise situations whence, whilst living, they are recorded to have derived a share, if not the whole, of the splendour of their names; and thus, whilst their appearance adds to the veracity of the scene, by seemingly realising a part of it, the representation itself renders them in return a grateful tribute due to their distinguished characters, once the objects of national regard.

NOR is it an inconsiderable object, that by this mode of renovation, many scarce Portraits* are rescued from fugitive and precarious situations

* The difficulty I have myself experienced in obtaining many of them, sufficiently evinces their scarcity. The complete series of Portraits collected for this Work (some

TROP fermement convaincu de la bonté de ces principes pour hésiter un instant de les mettre en pratique, il ne me reste plus qu'à observer en peu de mots que ceux qui voudront bien prendre la peine d'examiner cet Ouvrage, trouveront qu'il n'a absolument été dirigé que sur ce qui se trouve rapporté par les seuls Historiens, sans qu'on se soit jamais permis d'avoir recours à aucun autre renseignement quelconque, quelque grande qu'auroit pu être son origine, ou quelque rempli qu'il eût pu être de descriptions pittoresques et de situations théatrales. D'après cela il est évident, qu'à commencer depuis les "Pièces-Historiques" de l'immortel Shakespear, jusqu'à la "Tragédie en Répétition" de Sheridan; ou depuis la "Reine Fée" de Spenser, jusqu'au superbe morceau de Lee intitulé "La Retraite"; rien dans ce genre ne pouvoit nous être d'aucun service. Car, comme l'histoire, la poésie, le burlesque, l'allégorie, et le roman, sont des genres qui ont toujours été marqués dans la carte de la Littérature comme autant de provinces distinctes et séparées, c'est une raison sans doute pour que l'Art ne puisse (pour nous servir ici d'une phrase politique) traiter avec eux autrement que comme on fait avec des Etats indépendants.

C'EST donc en conformité de ces principes que nous nous sommes fait un devoir capital d'adopter les Portraits; et il se trouve fort heureusement qu'un très-grand nombre de ceux qu'ils représentent sont précisément placés dans la même situation où l'histoire nous apprend qu'ils étoient de leur tems, et à laquelle ils doivent, si-non la totalité, du moins une bonne partie de la splendeur dont leur nom jouit aujourd'hui. Au moïen de quoi, tandis que d'un côté leur présence ajoute à la variété du tableau, en paroissant en réaliser une partie; d'un autre, le tableau même leur rend, à son tour, le tribut de reconnaissance qui est justement dû au caractère distingué qui les mit une fois dans le cas d'être l'objet de la considération et des égards de toute la Nation.

NE fût-ce encore que l'avantage que plusieurs Portraits* rares ne sauroient manquer de retirer de ce genre de renouvellement, qui, en

* La difficulté que j'ai moi-même éprouvée à en recouvrer plusieurs, prouve suffisamment combien ils sont rares. La suite complète des Portraits que j'ai recueillis

tions, and restored to the Public through a medium perhaps more likely to perpetuate their existence. These combined circumstances, it is presumed, cannot be displeasing to their posterity, which principally consist of the first families in Great-Britain.

IN historical compositions, it has ever been considered an important advantage to be able to introduce the female figure with propriety. The more principal and conspicuous it can be made to appear, the more interesting the situation in which it can be disposed, the more attractive do such works become.

FORTUNATELY the present plan possesses this advantage in its utmost extent. The entire interest of each of the subjects selected, originating from, and concentrating in, those portions of our history only which were sustained by the female character, the first and most distinguished situations in the several compositions are necessarily occupied by them; and they are rendered interesting in a very eminent and superior degree, from their supporting the elevated and dignified character of QUEENS OF ENGLAND.

THE costume of the different periods of our History, it is presumed, has been attended to sufficiently to satisfy the Antiquarian, without disgusting the Artist: but, wherever the balance has been suffered to preponderate, in adjusting these matters, it has mostly been on the side of the modern Graces.

THE

of which have never been engraved) is in my possession. The authorities whence they have been derived, will be given with each Plate in the order they are published.

les sauvant absolument de l'état précaire et fugitif où ils se trouvoient, va les rendre au Public par la voie d'un medium probablement dans le cas de perpétuer beaucoup mieux leur existence, ce seroit toujours un service qui ne sauroit être regardé comme de peu d'importance. Ce sont donc autant de circonstances dont la réunion ne sauroit, on ose s'en flatter, déplaire à leurs descendants, dont la plupart composent aujourd'hui les premières familles d'Angleterre.

DE tout tems, dans les compositions historiques, on a regardé comme un très-grand avantage d'être en état d'y introduire avec propriété une figure de femme : et alors, plus on peut rendre cette figure principale et frappante, plus la situation dans laquelle on réussit à la placer est intéressante, et plus ces sortes d'ouvrages deviennent attrayants.

OR, par bonheur, le plan que nous annonçons aujourd'hui possède précisément cet avantage au plus haut degré de perfection. Tout l'intérêt de chacun des sujets que nous avons choisis, prenant sa source dans les seuls endroits de notre histoire où le genre féminin joue le plus grand rôle ; et s'y trouvant totalement concentré, ce sont donc toujours et nécessairement des femmes qui, dans chacune de ces différentes compositions, occupent et remplissent les premières situations et les plus distinguées du tableau ; et l'intérêt qu'elles inspirent dérive encore un mérite bien plus grand et bien plus éminent du rang suprême et du titre illustre qu'elles possèdent de REINES D'ANGLETERRE.

QUANT au costume des différents âges de notre Histoire, on ose se flatter d'y avoir eu égard, et de l'avoir assez observé pour satisfaire l'Antiquaire sans cependant dégoûter l'Artiste : mais, lorsque, pour arranger ces difficultés, on s'est trouvé dans le cas d'être forcé de laisser pencher la balance en faveur de l'un des deux, il faut avouer qu'on s'est le plus souvent décidé à la laisser incliner du côté des Graces modernes.

IL

pour former cet Ouvrage (parmi lesquels il s'en trouve une certaine quantité qui n'avoient encore jamais été gravés) est en ma possession. On aura soin de rendre compte avec chaque Planche, à mesure qu'il en paroîtra quelques-unes, de l'autorité des sources d'où ils auront été tirés.

THE part that Mr. Huck has so very ably and respectably sustained in this Work, becomes the next object to be noticed.

WHEN I communicated to him the first ideas I had conceived of this subject, it was with a conviction, that as an Artist endued with a clear and animated perception, he was also well versed in the principles of drawing and composition, and possessed of great good taste. Although, as a foreigner, he was wholly unacquainted with our history, yet that objection did not weigh in my opinion against his succeeding, provided he conformed to preliminaries I found myself, under these circumstances, by no means inclined to dispense with.

As therefore, on the principles I had laid down for carrying the Work into execution, it was ultimately to become my province to select the subjects, arrange the characters, dispose the Portraits, and adjust the costume, I could not as an Artist dispense with giving my opinion, not only on the original sketches of the several subjects, but also on the progress and different stages of the finished drawings, more especially with a view to the effect most proper to be produced for prints in mezzotinto.

THOSE points fully acceded to, Mr. Huck has acquitted himself in a manner that has most amply answered the opinion I had conceived of his abilities; and what must be of still more consequence to him, and satisfactory to the Public, he is universally allowed to have succeeded beyond all competition that has yet appeared. I cannot conclude this article without felicitating myself in having given so much intrinsic merit an opportunity of developing its own powers with so much sterling ability, nor suppress my wishes that so brilliant a dawn may lead him to the fullest maturity and perfection.

IL ne nous reste donc plus à parler ici que de la partie que M. HUCK a si habilement et si dignement remplie dans cette entreprise.

LORSQUE je lui communiquai pour la première fois l'idée que j'en avois conçue, j'étois bien sûr qu'outre la qualité d'artiste, doué d'une imagination claire et pleine de feu, il possédoit encore le mérite d'être parfaitement versé dans les principes du dessin et de la composition, pour laquelle il avoit même un goût exquis ; et quoique, comme étranger, il ignorât absolument notre histoire, ce défaut ne pouvoit contrebalancer en moi l'idée que j'avois conçue de sa réussite, dès qu'il consentiroit à se conformer à certains points préliminaires que, dans ces circonstances, je regardois comme absolument indispensables.

EN conséquence, comme, suivant le plan que j'avois tracé pour conduire et exécuter cette entreprise, je m'étois réservé le choix des sujets, l'arrangement des caractères, la disposition des Portraits, et l'application du costume, je ne pouvois donc pas non plus, étant moi-même aussi un Artiste, me dispenser de donner encore mon opinion non-seulement sur les premiers croquis des différents sujets, mais même encore sur les derniers dessins de chacun d'eux à mesure qu'ils avançaient vers leur fin et leur perfection, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de l'effet qui convient le mieux pour des estampes en mezzotinto.

MR. HUCK aiant accepté toutes ces conditions, je dois convenir qu'il a non-seulement rempli sa tâche d'une manière qui a supérieurement répondu à la haute idée que j'avois conçue de ses talents ; mais, ce qui doit être encore d'un bien plus grand prix pour lui ainsi que pour le Public, c'est que tout le monde est d'accord qu'il a réussi au-delà de tout ce qui a jamais paru dans ce genre. Je ne saurois donc finir cet article sans me féliciter d'avoir été l'heureux instrument qui a procuré à un homme d'un si grand et si intrinsèque mérite l'occasion de développer ses talents d'une manière aussi éclatante : encore moins dois-je supprimer ici les vœux sincères que je fais qu'une si brillante aurore puisse un jour le conduire à une heureuse maturité, et à la perfection la plus complète.

It may perhaps be thought to have the appearance of saying more than is absolutely necessary, in thus circumstantially advertng to the particulars by which a Work, consisting only of a series of Drawings, was brought forward; and especially as drawings are sometimes found to contain little more than vapid exhalations of forms indistinctly seen, and often not very clearly to be understood. But, as exceptions to a general rule must, as freely in this as in other instances, be admitted; and, as it has devolved as a duty upon me, not only to report what the Work is, to those who may possibly hereafter see it, and form their own judgement on it, but also, as far as I am able, to satisfy in that respect a much greater number, who may never have that opportunity: on this point, therefore, it is of consequence to be still farther explicit, and that the object should be fully presented, as resting on its own proper foundation.

How little soever it might have been expected to have arisen, from persons of considerable intelligence in the arts, the following question has often been asked by them:—"Where are the Pictures to be referred to, from which these Drawings have been made?"—To those who really need the information, the plain and direct answer is: "There are no Pictures, nor other works of art, in existence, in which the same subjects are so represented as in those compositions." In other words, those are original Drawings, formed on the narratives of our Historians, taken immediately from their authorities only, and are not copied, or otherwise obtained, from any painting, sculpture, drawing, or other work of art whatsoever.

FROM the most natural implication of this question, and which has too often been reiterated to remain unnoticed, it evidently appears, that a prevailing idea exists, that to form such a Work as that now under consideration, pictures would be absolutely necessary to do strict justice

IL y a des personnes qui croiront peut-être que je suis entré dans plus de détails qu'il n'étoit nécessaire en rendant un compte si circonstancié des moïens qui ont été employés pour amener à exécution un Ouvrage qui, après tout, ne consiste qu'en une suite de Dessins ; et d'autant plus, sur-tout, que la plupart de ces sortes de productions ne se trouvent le plus souvent être que d'insipides exhalaisons de formes aussi indistinctes qu'inintelligibles. Mais, comme le cas présent est aussi susceptible qu'aucun autre d'admettre des exceptions à la règle générale, et qu'il est de mon devoir non-seulement de rendre raison de la nature de l'Ouvrage à ceux qui auront un jour l'occasion de le voir, mais encore de satisfaire à cet égard, autant qu'il est en mon pouvoir, la curiosité de ceux qui ne l'auront jamais ; il est en ce cas de très-grande conséquence que je m'explique encore bien davantage sur cet objet, et que je le fasse bien envisager comme n'ayant absolument d'autre fondement ni d'autre point d'appui que lui-même.

QUELQU'ÉLOIGNÉ qu'on auroit pu être de s'attendre à une question aussi incongrue de la part de personnes douées d'une intelligence plus qu'ordinaire dans les arts, il est pourtant vrai que nous leur avons souvent entendu faire la suivante :—“ Où sont donc les Tableaux d'où “ l'on a tiré ces Dessins ?”—S'il est quelqu'un qui ait réellement envie de savoir là-dessus ce qu'il en est, il n'y a d'autre réponse à leur faire si-non “ qu'il n'existe aucun Tableau, ni aucune autre production de “ l'art, où l'on puisse trouver les mêmes sujets, et traités de la même “ manière qu'ils le sont dans les présentes compositions.” En d'autres termes, ces Dessins sont autant d'originaux formés sur les faits qui se trouvent rapportés par nos Historiens, et tirés directement de leurs ouvrages seulement ; et ils ne sont point copiés, imités, ni en aucune autre manière quelconque et imaginable obtenus, d'aucune peinture, sculpture, esquisse, ou autre semblable espèce de production de l'art.

L'INFÉRENCE la plus naturelle qui se présente d'abord à l'esprit, et que l'on puisse raisonnablement déduire d'une telle question trop souvent répétée pour être passée ici sous silence, c'est qu'évidemment et incontestablement il existe dans l'âme un préjugé régnant que, pour

justice to such subjects, and alone proper for the purposes of being engraved; and as such suppositions may hereafter naturally arise, even in the most unprejudiced and candid minds, they merit the fullest information in reply.

THAT the same compositions of which this series of history is formed, on more extended, or even on the same dimensions, would have made a most interesting suite of Pictures, none, I believe, can justly dispute: but that the Drawings, as they are produced, are in any respect inadequate to the just, expressive, and faithful representation of the Subjects selected, or that they are less suitable to have Engravings executed from them than such Pictures would be, none have yet contended, who have seen them. Colour then will be found to be the whole that is wanting, to answer every reasonable objection; for, in no other requisite of art do they essentially differ from Pictures. As original Drawings, they possess all those advantages which original Pictures have, for the purposes of engraving. In all instances where the original Pictures themselves cannot be obtained, it is the common practice to have Drawings or Pictures copied from them, for the use of the Engraver; and of those copies, Drawings which are produced without the aid of colours, have been generally preferred, as being most similar to the effect of Prints. It can then no longer be questioned how much to the advantage of the Engravings it must have proved, to have been executed immediately from Drawings so prepared, and those Drawings Originals.

To close this reply,—It will be found in this Work, that the figures are of such magnitude as fully to have admitted of the minutest discriminations in the features of the Portraits and principal characters; and it

entreprendre un ouvrage tel que celui dont il est ici question, il n'y a absolument que des Tableaux qui puissent rendre dignement de pareils sujets, et que c'est-là la seule chose qui convienne à la Gravure. Or, comme il est naturel de croire que de semblables suppositions peuvent encore avoir plus d'une fois lieu à l'avenir, et prendre naissance dans les esprits les plus honnêtes et les moins prévenus, il est bon de leur donner d'avance pour réponse les plus amples éclaircissements à cet égard.

QUE les mêmes sujets qui forment aujourd'hui cette collection historique auroient pu produire une suite très-intéressante de Tableaux d'une dimension ou plus grande, ou semblable à celle-ci, c'est ce que je ne crois pas que personne puisse raisonnablement contester : mais, que les Dessins, dont il est ici question, soient dans leur situation actuelle hors d'état de représenter d'une manière exacte, expressive, et fidelle, les sujets que nous avons choisis pour cet effet, ou qu'ils soient moins propres à être exécutés en Gravures que des Tableaux ne le seroient, c'est ce qu'aucun de tous ceux qui les ont vus jusqu'à présent n'a encore osé prétendre. En ce cas, il n'y a donc plus que le manque de couleur sur quoi l'on puisse fonder, avec quelque apparence de raison, une objection contre ces Dessins ; car, en aucune autre circonstance qui ait rapport à l'art, il est clair qu'ils ne diffèrent nullement du Tableau. A titre de Dessins originaux, ils ne possèdent certainement pas un seul avantage de moins pour la Gravure que ceux que pourroient offrir des Tableaux aussi originaux ; puisque, dans tous les cas où le graveur ne sauroit se procurer un Tableau original, il est d'usage d'en faire faire des copies, ou de simples dessins : et, en fait de ces copies, on a toujours donné la préférence aux dessins destitués de couleur, comme approchant davantage de l'effet produit par les estampes. D'après cela, on ne sauroit donc plus hésiter de convenir combien il a dû tourner à l'avantage de nos Gravures d'être exécutées directement d'après des Dessins ainsi préparés, et des Dessins originaux.

POUR terminer cette réplique, — Nous ajouterons encore qu'on a eu soin de donner aux figures la grandeur nécessaire pour pouvoir admettre la plus petite distinction caractéristique dans les traits de chaque Por-

is known, that where those advantages are attainable, and are attended to in Drawings, there are few others which they have not within their reach, in common with Painting, to express. To add in this place, that Mr. Huck's manner of treating Drawings of this kind is at all times certain of obtaining those objects, is pointing out but a very small portion of their merits.

THE want of sufficient and proper information of the History represented in works of art, has turned many an eye unsatisfied from the contemplation of productions of the first merit. But where the clew is withheld, by which it might have been in the power of every beholder to have traced the progress of inventive Genius through its various labours, the Artists must reconcile to themselves the seeming disregard shewn to their superior powers, when they observe that more attention is frequently paid to less meritorious performances, from the circumstance of the subjects they are meant to represent being fully known and comprehended.

INSTANCES, therefore, of the want of knowledge of a particular History, similar to that mentioned in the Preface to Pilkington's "Dictionary of Painters", will still occur; and still may we be led to mistake even our first Parents, in the bowers of Paradise, for inhabitants of Arcadia, should the Serpent chance to be left out of their company, unless the artist should vouchsafe to announce their names. Public discernment was never yet inclined to reproach, as defective, those representations of the pencil, which from their nature require elucidation from the pen; and which, more or less, must always be the case in Historical Subjects. Hence, notwithstanding the Subjects herein produced are selected from our National History, of which it should be supposed we stood in little need of information, convinced that it must augment the pleasure of examining a Work of this kind, to have the stories on which the several representations are formed,
together

trait et des principaux Personages ; et personne n'ignore que toutes les fois que l'on peut parvenir à procurer ces avantages à des Dessins, et qu'on a soin de ne les pas négliger, il en est peu d'autres qu'ils ne soient en état d'exprimer aussi parfaitement que la Peinture. Or, ajouter ici que la manière dont M. Huck traite les Dessins de cette espèce est en tout tems sure de leur procurer ces avantages, ce seroit sans doute dire une vérité ; mais, ce seroit aussi n'indiquer qu'une très-petite partie de leur mérite.

FAUTE d'avoir une connoissance suffisante de l'Histoire représentée dans les ouvrages de l'art, plus d'un œil s'est souvent détourné avec mécontentement de la contemplation de productions du premier mérite. Mais, tant qu'on retiendra par devers soi les renseignements qui auroient pu mettre chaque spectateur à-portée de suivre les progrès du Génie-Créateur dans tous ses différents travaux, les Artistes ne doivent imputer qu'à eux-mêmes l'indifférence apparente qui se manifeste quelquefois pour la supériorité de leurs talents, sur-tout s'ils viennent à considérer la grande attention que s'attirent des productions d'un mérite souvent infiniment inférieur, fondée sur la simple circonstance que le sujet qu'on a prétendu y représenter est parfaitement connu et se comprend mieux.

Nous devons donc nous attendre à voir encore plus d'une fois des exemples de la nature de celui qui se trouve rapporté par Pilkington dans la Préface de son " Dictionnaire des Peintres," occasionnés par la faute d'être instruit d'un fait historique particulier. Et en effet, si un Artiste, venant à traiter actuellement le sujet de nos premiers Pères, oublioit par hasard d'y joindre la compagnie du Serpent, qui nous empêcheroit encore aujourd'hui de les prendre, au milieu des berceaux mêmes du Paradis terrestre, pour des habitants de l'Arcadie, dès qu'il ne nous feroit pas la galanterie de suppléer à sa négligence par l'inscription de leur nom au pied de son tableau ? Le Public a toujours eu trop de discernement pour regarder jamais comme défectueuses les productions du pinceau qui, par leur nature, avoient besoin du secours de la plume afin d'être entendues. Or, il n'est point de Sujet Historique qui ne soit toujours, ou un peu plus, ou un peu moins, dans le cas d'avoir besoin de ce secours. D'où il résulte que, quoique les Sujets dont il

together with their various appendages and episodes, fully explained, a copious Historical Account is given of each, from the best authors; and their various relations have been compared, and extracted, with the most careful and faithful attention.

“THE industry of a Compiler,” says a learned Antiquary, “is estimated at little; but he deserves better fate than he often meets with.”* As the Compiler of the History of the QUEENS of England, comprehended in this Publication, I stand in need of much indulgence. But, as the collating of authorities requires more of industry than of genius, the deduction is clearly in favour of my Readers; for, thence they are more likely to meet with what is of much greater value in Historical Narrative than lively imagination, more of fact than of fancy, and more of obvious meaning than of speculative hypothesis. And if, for this reason, the absence of originality becomes apparent, TRUTH, being the ostensible agent, is left to furnish the most satisfactory apology she is able to make. I am not however without hopes, from the attention the undertaking has already engaged, of the learned and the ingenious, that, in the progress it makes, it may yet receive useful assistance, and valuable addition.†

UNSUPPORTED

* Preface to “Sepulchral Monuments”, p. 5.

† For the accommodation of foreign Collectors, to whom every polite attention is due, from the Arts they so liberally encourage, those HISTORICAL ACCOUNTS have been entrusted to the care and abilities of M. LE CHEVALIER DE SAUSEUIL, Author of the “*Anatomie de la Langue Française*”, 4 vol. 4°.; the first Author also of the

est ici question soient tous tirés de l'Histoire de notre Nation, dont il est naturel de présumer que nous n'avons pas beaucoup besoin d'être instruits ; cependant, convaincu comme je le suis qu'on ne sauroit manquer de sentir beaucoup plus de plaisir, en jettant les yeux sur une suite d'Estampes de la nature de celles que nous annonçons, lorsqu'on aura en même tems à la main un détail circonstancié de l'Histoire des différents Sujets sur lesquels elles ont été composées, c'est ce qui m'a déterminé à accompagner chacune de ces Gravures d'une ample Explication tirée des meilleurs auteurs, dont j'ai eu soin de comparer attentivement les différentes relations avant de composer un tout de ce qu'elles contenoient de plus certain.

“ On fait ordinairement,” dit un savant Antiquaire, “ peu de cas de l'industrie d'un Compilateur ; cependant, on ne sauroit nier qu'il mérite souvent un meilleur sort que celui qu'il éprouve.”* En qualité de Compilateur de l'Histoire des REINES d'Angleterre que je donne aujourd'hui, j'ai sans doute infiniment besoin d'indulgence : mais, en même tems, comme la collation des autorités demande plus d'industrie que de génie, tout l'avantage est certainement du côté de mes Lecteurs ; car, il résulte de-là qu'ils sont beaucoup plus dans le cas de rencontrer ici ce qui, en fait d'Histoire, est infiniment préférable à une imagination vive, c'est-à-dire plus de faits que de fiction, et plus de solide raisonnement que de spéculations hypothétiques. Et si, par cette raison-là même, on conclut que mon Ouvrage doit donc manquer d'originalité, c'est à la VÉRITÉ qui en fait le principal ornement que je laisse le soin de se défendre le mieux qu'elle pourra. Je ne désespère cependant pas, à en juger par l'attention que cette entreprise a déjà méritée de la part des gens de lettres et des personnes de génie, qu'à mesure qu'elle avancera elle recevra encore de leur part quelques utiles secours et de précieuses additions.†

COMME

* Préface des “ Monuments Sépulchraux,” p. 5.

† Pour la commodité des curieux Etrangers, auxquels tout ce que la politesse et la reconnaissance peuvent inspirer d'attention est dû de la part des Arts, en faveur du généreux encouragement qu'ils leur donnent, ces PRECIS HISTORIQUES ont été confiés aux soins et aux talents de M. le CHEVALIER DE SAUSEUIL, Auteur de “ l'Anatomie

UNSUPPORTED by subscription, this Work is presented unconditionally to the free judgement of the Public. A parade therefore about expence and labour shall make no part of the appeal to the favour which it stands so much in farther need of, on my own account.* Stronger claims, than either, may, I trust, be adduced, and in this place, perhaps, not improperly, nor altogether inefficaciously applied.

THE ACTA HISTORICA REGINARUM ANGLIÆ stands, at present, the first public MEMORIAL in which the exalted characters of the QUEENS of our Nation have been collected, formed into a regular system, and produced as a new object in the circle of the Arts. Finally, it has been taken up on such broad and general principles, as to embrace the most signal and interesting events in their lives, whether considered personally, or nationally; and so amply comprehending

new French Journal entitled "*Le Censeur Universel Anglois*", and several other works of note both in French and in English.

* Were I less inclined than I feel myself to rest the merits of this undertaking entirely on its own basis, I might perhaps have solicited attention from my having heretofore given birth to so distinguished an effort of genius, as that which now forms the decoration of the Great Room of the Society for the Encouragement of Arts, Manufactures, and Commerce, in the Adelphi.

The mention of this service rendered to the British Arts, would most assuredly never have obtained a place on the present occasion, were it not that, impelled by the justice I owe to myself, not only in this public manner to lay claim to that merit, but also to declare, that I neither have present advantage, nor future expectation, from that work; nor ever had, directly or indirectly, other interest in it, than the satisfaction of procuring for the Artist the concurrence of that Society to his propositions for carrying it into execution, and of seeing it in the possession of an Institution whose public utility it has so ingeniously exemplified, notwithstanding what has been reported of my conduct in that transaction to the contrary.

The occasion will, I trust, justify me to my Readers, for thus obtruding on their notice a matter not immediately connected with the subject before them.

COMME l'exécution de cette entreprise s'est faite jusqu'à présent sans le secours d'aucune souscription, c'est aussi sans condition qu'on la défère aujourd'hui au libre jugement du Public. Ainsi, quant à ce qui me concerne, le pompeux exposé de la dépense et du travail qu'elle m'a occasionnés n'entrera donc pour rien dans la sollicitation des faveurs dont elle a encore tant de besoin pour ce qui reste à publier.* J'ose me flatter que j'ai d'autres prétentions, même encore plus fortes que l'une ou l'autre de celles-ci, que je pourrais produire, et que ce seroit peut-être ici le lieu d'établir avec autant de justice que de propriété.

L'OUVRAGE que nous présentons aujourd'hui sous le titre de ACTA HISTORICA REGINARUM ANGLIÆ, ou, si l'on veut, FAITS HISTORIQUES RELATIFS AUX REINES D'ANGLETERRE, est, quant à présent, le premier et le seul MÉMOIRE dans lequel les différents traits de sublimité d'ame des REINES de notre Nation aient été

E

recueillis.

"de la Langue Française", 4 vol. in-4^e, ainsi que l'Inventeur et le premier Auteur du nouveau Journal François intitulé *"Le Censeur Universel Anglois"*, et de plusieurs autres ouvrages de mérite tant en François qu'en Anglois.

* Si j'étois moins porté que je ne le suis à faire dépendre tout le mérite de la présente entreprise de son propre fond, j'aurois peut-être pu me targuer de celui d'avoir ci-devant donné lieu à un effort de génie aussi distingué que celui qui forme aujourd'hui la décoration de la Grande Salle de la Société pour l'encouragement des Arts, des Manufactures, et du Commerce, établie dans les bâtimens des Adelpes.

Je n'aurois certainement jamais songé à parler ici de ce service rendu de ma part aux Arts de la Nation, si la justice que je me dois à moi-même ne m'eût forcé non-seulement de réclamer ce mérite d'une manière aussi publique que je le fais aujourd'hui, mais aussi de déclarer de la manière la plus authentique que je n'ai tiré, ni n'attends jamais, aucun avantage particulier de cet ouvrage; et que tout l'intérêt, soit direct ou indirect, que je me suis jamais proposé en le faisant, n'a été, malgré les aspersions contraires répandues dans le public à l'égard de ma conduite dans cette affaire, que la seule satisfaction d'avoir su procurer à un certain Artiste l'agrément de cette Société, lorsqu'il s'est offert pour l'exécuter, et encore celle de le voir entre les mains d'une Institution dont l'utilité publique s'est si ingénieusement manifestée par cet exemple-là.

J'espère que mes Lecteurs voudront bien me pardonner la liberté que j'ai prise de les informer ainsi d'une affaire qui n'avoit pas absolument de rapport bien direct avec le sujet qu'ils ont actuellement sous les yeux.

ending every accessory to each particular History, as to leave no new ground to be taken, in treating of the same Subjects.

AS A TRIBUTE OF THE HUMBLEST DUTY AND RESPECT, THIS WORK IS OFFERED TO THOSE RESPLENDENT VIRTUES WHICH SO EMINENTLY ADORN THE BRITISH THRONE, IN THE PERSON OF THE PRESENT AUGUST SUCCESSOR TO THE QUEENS IT COMMEMORATES, WHO HAS HONOURED ITS APPEARANCE, BY THE MOST GRACIOUS, CONDESCENDING, AND ENCOURAGING PROTECTION.

*Newman Street, London,
August 1, 1786.*

ERRATUM.

Page 12, line 19, *Antiquarian*, read *Antiquary*.

recueillis en un seul corps, arrangés en système régulier, et présentés comme un nouvel objet fait pour entrer dans le cercle de ceux sur lesquels les Arts ont droit de s'exercer. Pour tout dire en un mot, on l'a saisi sous un point de vue assez vaste et assez général pour qu'on puisse lui faire embrasser les évènements les plus signalés et les plus intéressants de leurs vies, soit qu'on les considère comme personnels ou comme nationaux : en même tems l'on a eu soin d'y comprendre si bien tous les accessoires relatifs à chaque Histoire particulière, qu'il ne pût rester rien à glaner pour ceux qui voudroient un jour s'aviser de traiter les mêmes Sujets.

C'EST DONC COMME LE TRIBUT DE LA PLUS HUMBLE SOUMISSION ET DU PLUS PROFOND RESPECT QUE NOUS OSONS PRÉSENTER CET OUVRAGE AUX VERTUS ÉCLATANTES QUI ORNENT SI ÉMINEMMENT LE TRÔNE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DANS L'AUGUSTE PERSONNE DE CELLE QUI REMPLIT AUJOURD'HUI SI GLORIEUSEMENT LA PLACE DES REINES DONT IL CÉLÈBRE LA MÉMOIRE, ET QUI A BIEN VOULU, PAR LA CONDESCENSION LA PLUS GRACIEUSE, L'ENCOURAGER AU POINT DE PERMETTRE QU'IL PARÛT SOUS SA PROTECTION ROÏALE.

*à Londres, Rue de Newman,
le 1^{er} Août 1786.*

ERRATUM.

Page 11, line 26, *variété*, lisez *vérité*.

ACTA

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

PLATE I.

QUEEN MATILDA

SOLICITING THE EMPRESS MAUDE FOR THE RELEASE OF HER
HUSBAND KING STEPHEN FROM IMPRISONMENT.

A. D. M.C.LXI.

TO HER MOST SERENE HIGHNESS
ELIZABETH AUGUSTA,
ELECTRESS PALATINE, DUCHESS OF BAVARIA, &c, &c, &c.

THIS PLATE IS (BY HER GRACIOUS PERMISSION) MOST HUMBLY DEDICATED, BY
HER MOST SERENE HIGHNESS'S
MOST DEVOTED AND OBEDIENT HUMBLE SERVANT,

Valentine Green.

FAITS HISTORIQUES
RELATIFS
AUX REINES D'ANGLETERRE.

PLANCHE I.

RÉPRÉSENTANT

LA REINE MATILDE

SUPPLIANT L'IMPÉRATRICE MAUDE DE LUI ACCORDER LA
LIBERTÉ DE SON ÉPOUX LE ROI ÉTIENNE.

A. D. M.C.LXI.

DÉDIÉE, PAR SA GRACIEUSE PERMISSION,

A SON ALTESSE SÉRENISSIME
ELISABETH-AUGUSTE,
ÉLECTRICE PALATINE, DUCHESSE DE BAVIÈRE, &c, &c, &c.

PAR

SON TRÈS-HUMBLE, TRÈS-OBÉISSANT,
& TRÈS-DÉVOUÉ SERVITEUR,

Valentin Green.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

QUEEN MATILDA.

A. D. M.C.XLI.

PLATE I.

1135.

HENRY I. having lost his son Prince William*, had before his death taken the precaution to secure to his daughter, the Empress MAUDE, (who was then widow of Henry the Fourth Emperor of Germany) the succession to the throne, by engaging and obtaining the oaths of allegiance of his principal Nobility and the Bishops to receive her as Queen after his demise †; and Stephen Earl of Bolloigne, afterwards King, was among the number who swore fealty to her.

ON the death of King Henry, and in the absence of the Empress ‡, reasons were soon found by Henry Bishop of Winchester, the Pope's Legate, brother to Stephen, whereby to evade those obligations they had entered into, and in her room to elect Stephen King, who immediately

* He was drowned in his passage from Normandy to England, A. D. 1119. Grafton, p. 39. Hen. I. Sandford's Gen. p. 29. Strutt's Regal and Eccl. Antiq. See Plate LI. Account p. 36.

† Hollinshed, p. 360. Stow's Chron. p. 141. Speed, p. 451. Baker's Chron. p. 44.

‡ She was then married to Jeffery Plantagenet, Earl of Anjou. Will. of Malm. Grafton, p. 40. Hollinshed, p. 361. Speed, p. 451.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

LA REINE MATILDE.

A. D. M.C.XLI.

PLANCHE I.

1135.

HENRY I^{er}, aïant perdu son fils le Prince Guillaume *, avoit pris la précaution, avant de mourir, d'assurer la succession à sa couronne à sa fille l'Impératrice MAUDE, alors veuve de Henry IV Empereur d'Allemagne; et, pour y parvenir, il s'étoit fait prêter d'avance, par les principaux de sa Noblesse et du Clergé, (du nombre desquels se trouva ETIENNE Comte de Boulogne, qui fut depuis Roi) le serment d'allégeance, et de la recevoir comme leur Reine après qu'il ne seroit plus †.

A LA mort d'HENRY, comme l'Impératrice étoit absente ‡, Henry frère de cet ETIENNE, et qui étoit Evêque de Winchester, et Légat de sa Sainteté, ne fut pas fort embarrassé pour trouver des raisons suffisantes pour évader les obligations que lui et ses confrères avoient

B 2

précédemment

* Il fut noïé dans son passage de Normandie en Angleterre A. D. 1119. Grafton p. 39. Henry I. Généal. de Sandford, p. 29. Antiq. Roïales & Eccles. de Strutt. Planche LI. Rapport p. 36.

† Hollinshed, p. 360. Chron. de Stow, p. 141. Speed, p. 451. Chron. de Baker, p. 44.

‡ Elle étoit alors remariée à Jeffrey Plantagenet Comte d'Anjou. Guill. de Malm. Grafton, p. 40. Hollinshed, p. 361. Speed, p. 451.

diately arrived in England, and, within thirty days from the death of Henry, was crowned at Westminster by William Corbell, Archbishop of Canterbury *.

SIX years had elapsed before the Empress Maude had made any arrangement towards the recovery of the crown of England, when she was induced to it, not so much from any certainty of success, as from knowing that a very serious difference then subsisted between the King and the Church, in which he was opposed by his brother the Legate, who had been made also to lend some ear to her pretensions. She thought it therefore advisable to be near at hand to aid the contention, and, as much as possible, to turn it to her own advantage.

SHE accordingly appeared in England †, and, under the conduct of her base-brother Robert Earl of Gloucester, was lodged in Arundel Castle, with a train of no more than 150 men. The King, by his quarrel with the Church, had rendered himself obnoxious to his subjects; and by the address of his adversaries, who were liberal in their promises, that which at first had been but displeasure in them, grew into decided resentment. It was now the King thought it necessary to put himself in motion; and being under some apprehension that the Scots, under her uncle King David, might take sides with the Empress, he made his way northwards. Lincoln was at that time in the possession of Ranulph Earl of Chester, who had married one of Gloucester's daughters. The King thought it advisable to secure a place so important, and to that end invested it with his troops ‡. The Earl of Gloucester followed him with forces to raise the siege, and to relieve his son-in-law. The fate of the battle which ensued, ended in the defeat of the King's troops; and, after a very signal display of personal bravery,

* Grafton, p. 41. Hollinshed, p. 365. Stow's Chron. p. 143. Speed, p. 456. Baker's Chron. p. 46.

† Hollinshed, p. 372. Speed, p. 458.

‡ Hollinshed, p. 373. Speed, p. 459.

précédemment contractées, et pour faire élire à sa place ce même frère, lequel se rendit aussitôt en Angleterre, et, en moins de quarante jours, à compter de celui de la mort d'HENRY, fut couronné à Westminster par Guillaume Corbell, Archevêque de Cantorbéry *.

IL s'étoit déjà passé près de six ans, sans que l'Impératrice Maude eût fait la moindre démarche pour recouvrer la couronne d'Angleterre, lorsqu'elle s'y sentit enfin portée, non pas tant par aucun espoir d'y réussir, que par la connoissance qu'elle eut de quelques différens très-sérieux survenus entre le Roi et le Clergé, dans lesquels même il avoit à dos son propre frère le Légat. Or, dans ces circonstances, aiant fait sonder celui-ci, et l'aïant trouvé disposé à prêter l'oreille à ses prétentions, elle crut qu'il étoit à-propos qu'elle se rendît sur les lieux, afin d'être à portée de favoriser la dispute, et de tâcher autant qu'elle le pourroit de la faire tourner à son avantage.

EN conséquence elle parut donc en Angleterre †, &, sous la conduite de son frère du côté gauche Robert Comte de Gloucester, fut logée dans le château d'Arundel avec une petite suite qui n'alloit pas à plus de 150 hommes. Le Roi, par sa querelle avec le Clergé, ne s'étoit d'abord rendu que désagréable à ses sujets; mais, par l'adresse de ses adversaires qui n'épargnèrent pas les promesses, ce qui n'avoit d'abord été chez eux qu'un simple mécontentement, se changea bientôt en un ressentiment décidé. Les choses en étant venues à ce point-là, le Roi crut qu'il étoit tems de se mettre en mouvement; et, comme il craignit que, sous la conduite du Roi David oncle de l'Impératrice, les Ecossois ne se rangeassent de son côté, il prit sa marche vers le nord. Lincoln étoit alors sous la domination de Ranulph Comte de Chester, qui avoit épousé une des filles de Gloucester. Le Roi crut donc qu'il étoit à-propos de s'assurer d'une place aussi importante; et, dans ce dessein, l'investit avec ses troupes ‡. Le Comte de Gloucester le suivit bientôt, afin de lui en faire lever le siège et de dégager son gendre.

L'issue

* Grafton, p. 41. Hollinshed, p. 365. Chron. de Stow, p. 143. Speed, p. 456. Chronol. de Baker, p. 46.

† Hollinshed, p. 372. Speed, p. 458.

‡ Hollinshed, p. 373. Speed, p. 459.

bravery *, the captivity of the King himself put a period to his hopes of keeping possession of the throne, and he soon saw himself a prisoner in the Castle of Bristol, and in the power of his enemies †.

THE Empress now thought herself freed from the immediate interference of the King in opposing her progress to the Throne, and began her treaty with the Legate, his brother, to admit her claim, as daughter and heir of the late King. This was shortly after concluded in a parley held near Winchester, where, after concessions on both sides were mutually made and agreed to, she was conducted in solemn procession into the Cathedral by the Legate on her right hand, and by Bernard Bishop of St. David's on her left; and, in the presence of many other Bishops and Abbots, had the crown delivered to her. So ardently did the Legate now espouse the cause of the Empress, that neither the bold reproaches of the King's friends, nor the ties of consanguinity, could at all avail, or divert him from his purpose in supporting her; and, added to his influence as a powerful subject, he wielded the thunder of the Church against her foes, and formally denounced its anathemas against them; at the same time giving his public benediction to those who were, or seemed to be, her friends. It yet remained for this violent partizan to present another instance of the versatility of his opinions to the view of the contending parties ‡.

MATILDA,

* Matth. Paris.

† Grafton, p. 44. Hollinshed, p. 376. Speed, p. 460.

‡ Among many books written by this Prelate, in prose and verse, was the history of the finding King Arthur's bones in the Abbey of Glastonbury, he having been a principal party in the discovery. He lived in great honour till the reign of King Henry II. whom he sharply reproved as the instigator of the death of Thomas Becket.—Sandford's General Hist. p. 11.

L'issue de la bataille qui s'ensuivit, fut la défaite totale des troupes du Roi, qui, après s'être personnellement signalé par des actes du plus grand courage et de la plus grande bravoure *, se trouva lui-même enfin fait prisonnier, et finit bientôt par perdre tout espoir de conserver sa couronne dès qu'il se vit totalement en la puissance de ses ennemis †, et même enfermé dans le château de Bristol.

CE fut alors que l'Impératrice se croïant tout-à-fait débarrassée de l'obstacle direct et immédiat que, dans la personne du Roi, elle auroit pu trouver à son avancement à la couronne, commença à traiter avec son frère le Légat, pour lui faire admettre ses prétentions en qualité de fille et héritière du feu Roi. Cette affaire ne tarda pas long-tems à être conclue dans une conférence qui se tint à cet effet auprès de Winchester, où, après que les deux parties se fûrent réciproquement proposé quelques concessions qui fûrent acceptées de part et d'autre, elle fut ensuite conduite en procession à la Cathédrale entre le Légat, qui marchoit à sa droite, et Bernard Evêque de St. David à sa gauche; et là, en présence d'un grand nombre d'autres Evêques et Abbés, reçut la couronne de leurs mains. Dès ce moment, le Légat épousa si ardemment la cause de l'Impératrice, que ni les reproches hardis des amis du Roi, ni les liens du sang, ne fûrent plus d'aucun service pour le détourner de la résolution où il étoit de la soutenir. Au contraire, profitant du degré d'influence dont il jouissoit déjà, comme un sujet puissant, il y joignit encore le secours des foudres de l'Eglise, qu'il emploïa contre les ennemis de la nouvelle Reine, lançant formellement ses anathèmes contre eux; tandis qu'il répandoit à pleines mains ses bénédictions sur ceux qui étoient, où du moins paroissoient être, de son parti. Mais, il restoit encore à cet outré partisan un exemple de plus à donner au monde, et aux parties contentieuses, de sa versatilité en matière d'opinions ‡.

MATILDE,

* Mathieu Paris.

† Grafton, p. 44. Hollinshed, p. 376. Speed, p. 460.

‡ Outre plusieurs ouvrages, tant en vers qu'en prose, qui reconnoissent ce Prélat pour leur auteur, on lui doit l'histoire de la découverte des os du Roi Arthur dans l'Abbaïe de Glastonbury, à laquelle il avoit eu lui-même la plus grande part. Il a vécu dans la plus haute estime jusqu'au règne d'Henry II, qu'il blâma vivement pour avoir été le principal instrument de la mort de Thomas Becket.—Hist. Généal. de Sandford, p. 11.

MATILDA *, Queen of King STEPHEN, attended by several Peers of his party, presented herself before the Empress, and, on her knees, intreated the release of her husband from his confinement, which is said to have been rendered the more ignominious, as the Empress had doomed him to chains. His case indeed was considered as so desperate, that the Queen conditioned her solicitations by stipulating his immediate departure out of the kingdom, his taking a religious habit, and a vow never to molest her by any future pretensions to the Crown. To these humiliating terms, hostages were also offered for their regular performance. The haughty and implacable temper of the Empress was not to be penetrated; and she added, to an ill-judged refusal, an insult fatal to herself, by dismissing the Queen from her presence, with an injunction never to appear before her again †.

A TREATMENT so harsh could not escape the notice of the Legate, who was present; it struck him with its full force. A brother in captivity and chains; his Queen indignantly and irreverently treated before his face; himself perhaps the chief bar to their better hopes, and the prime instrument in the hands of a haughty imperious woman, with which the disgrace of his own family and relations was to be made the more signal and severe. But the present moment was ordained to determine him. He had himself a request to make to the Empress in favour of his nephew Prince Eustace, to have him confirmed in the possession of the counties of Bolloigne and Mortaine, late belonging to the King his father. It was denied him by the Empress ‡. The last hand was at the same time put to the tottering interest her imperious temper

* Grafton, p. 45. Hollinshed, p. 377. Stow's Chron. p. 145. Speed, p. 461. Baker's Chron. p. 48.

† Tindal's Rapin, vol. I. p. 206, 207. Gervase.

‡ Speed, p. 461.

MATILDE *, épouse du Roi ETIENNE, accompagnée de plusieurs pairs de son parti, se présenta devant l'IMPÉRATRICE, et la supplia à-genoux de lui accorder la délivrance de son mari du lieu de contrainte et d'emprisonnement où il étoit, état d'autant plus triste que l'Impératrice y avoit ajouté, disoit-on, l'ignominie de l'y tenir dans les fers. Et, en effet, son cas avoit paru si terrible et si désespéré que la Reine suppliante ajoutoit à ses prières les conditions les plus rigoureuses, comme de promettre qu'il partiroit sur-le-champ du royaume, qu'il se feroit religieux, et qu'il ajouteroit le vœu de ne jamais la molester à l'avenir en faisant valoir aucune prétention à la couronne. A ces conditions humiliantes la Reine MATILDE alla même jusqu'à ajouter et offrir des otages pour en assurer plus fortement l'exécution. Mais, le caractère hautain et implacable de l'Impératrice n'étoit pas de nature à être si aisément adouci ; et elle eut la mal-adresse d'ajouter à un refus, déjà mal-conçu en lui-même, l'affront le plus fatal à sa propre personne qu'elle pût imaginer, en renvoyant la Reine hors de sa présence, avec défense d'oser jamais s'y représenter † une autre fois.

Un traitement si dur ne pouvoit échapper aux yeux du Légat ; aussi l'envisagea-t-il dans toute sa force. Un frère Roi captif et dans les fers ; son épouse irrévéremment et indignement traitée devant ses yeux ; n'ayant peut-être tout-deux d'autre barre ni d'autre obstacle qui les empêchât d'entretenir de plus douces espérances sur leur état présent, que lui-même, qui se trouvoit là précisément le principal instrument dont une haute et impérieuse femme se servoit pour ourdir les malheurs et mettre le comble à la disgrâce de sa propre famille et de ceux qui le touchoient de plus près ; toutes ces réflexions se présentèrent bientôt à lui dans tout leur jour. Mais, cet instant avoit été marqué par la Providence pour être celui où il devoit prendre un parti. Il avoit lui-même une requête à faire à l'Impératrice en faveur de son neveu le Prince

C

EUSTACE,

* Grafton, p. 45. Hollinshed, p. 377. Chronol. de Stow, p. 145. Speed, p. 461. Chron. de Baker, p. 48.

† Suite de Rapin par Tindal, T. I. p. 206, 207. Gervase.

temper had thus far impaired. The Londoners, who at this juncture petitioned her to revoke some of the oppressive laws of her father, and to restore others more lenient of EDWARD the Confessor, were also peremptorily denied their request *.

It was too early in her career of governing a people, who had been unaccustomed to be ruled by a woman (a plea strongly set up by those who at first opposed her succession), to have ventured so decidedly to thwart their wishes, and on no such very important point, but what temperate reflection might have taught her the propriety of acceding to. But it was now too late; the die was cast; and an immediate junction of the three parties, which their common resentment prompted each of them to seek, finally drove the Empress from the throne, and restored King STEPHEN to his regal dignity.

* Grafton. N. Trivet. Hollinshed, p. 377. Stow, p. 145. Contin. Flor. Wig. p. 677. Brompton, p. 1031. Hume, Vol. I.

EUSTACE, qui étoit qu'elle voulût bien lui confirmer la possession des Comtés de Bolloigne et de Mortaigne ci-devant appartenantes au Roi son père. Elle le lui refusa *. Dans l'instant son intérêt encore chancelant que son caractère hautain ne laissoit pas d'avoir fort affoibli, reçut le dernier coup de massue. Les Londoniens s'étant trouvés là aussi pour la prier de vouloir bien révoquer quelques ordonnances trop oppressives de son père, et d'en rétablir d'autres plus douces d'EDOUARD le Confesseur, n'éprouvèrent pas un refus moins dût †.

POUR un peuple qui ne s'étoit encore jamais vû gouverné par une femme, et chez lequel ceux qui s'étoient d'abord opposés à la voir succéder à la couronne s'étoient fondés sur cette objection, c'étoit trop sans doute de la part de MAUDE de s'aviser si tôt dans la carrière de son règne, de risquer, d'un air si résolu et si décidé, de ploier les desirs de ses sujets, sur-tout sur des points qui n'étoient pas d'une nature si importante, qu'avec un peu de modération et de réflexion de sa part, elle n'eût bientôt senti qu'il étoit juste qu'elle s'y rendît. Mais, il n'étoit plus tems ; le sort en étoit jetté, et les trois parties, que leur intérêt commun portoit à se chercher, s'étant unies, chassèrent finalement et d'un commun accord l'Impératrice du trône, et rendirent au Roi ETIENNE la dignité roïale.

* Speed, p. 461.

† Grafton. N. Trivet. Hollinshed, p. 377. Stow, p. 145. Contin. de Flor. Wig. p. 677. Brompton, p. 1031. Hume, T. I.

EXPLANATION OF THE COMPOSITION.

THE scene is in a presence-chamber. Queen Matilda is represented kneeling, attended by Sigilo Bishop of London, and William Earl of Kent. The Empress, attended by the Earl of Gloucester on her right hand, and the Bishop of Winchester on her left, is seen pronouncing her rejection of the Queen's request with that air of haughtiness which so strongly marked her character. The Citizens of London appear in the distance, entering with their petition. On the wall of the chamber is a trophy of arms, in which the shield of HENRY I. is represented placed before that of King STEPHEN, thereby denoting the subjection of the latter.

EXPLICATION DE LA COMPOSITION.

LA scène se passe dans une chambre-de-présence. La Reine MATILDE y est représentée à-genoux, accompagnée de Sigilo Evêque de Londres, et de Guillaume Comte de Kent. L'Impératrice, accompagnée du Comte de Gloucester à sa droite, et de l'Evêque de Winchester à sa gauche, y est représentée dans l'action de prononcer son refus de la requête de la Reine avec cet air de hauteur qui marquoit si fortement son caractère. Dans le lointain, on apperçoit les citoïens de Londres s'approchant avec leur requête. Sur la muraille de la chambre on voit un trophée d'armes dans lequel l'écusson d'HENRY I est représenté occupant la première place avant celui du Roi ETIENNE, pour marquer la sujétion de ce dernier.

PLATE OF REFERENCE.

PORTRAITS, AND PRINCIPAL CHARACTERS REPRESENTED.

1. **T**HEOBALD Archbishop of Canterbury.
2. WILLIAM of YPRES, Earl of Kent *.
3. QUEEN MATILDA, wife of KING STEPHEN, between whom and the Earl of Gloucester the LONDONERS are represented entering the presence-chamber.
4. The EMPRESS MAUDE, a Portrait, taken from the small medal introduced under Vertue's Print of King STEPHEN, held in the left hand of the Angel.
Her effigies is also represented on her Broad Seal, introduced in Speed, p. 462, and in Sandford's Geneal. p. 1. Plate II; but no reference could be made to them as a portrait.
5. ROBERT Earl of Gloucester, base-brother to the Empress.
6. HENRY Bishop of Winchester, Legate of the Pope, and younger brother to King STEPHEN. A Portrait. Is taken from a silver penny of that Prelate. See Numismata Pembrochiæ, p. 6; Snelling's English Coinage, and Volume IV. of the Archæologia of the Society of Antiquaries, London, p. 137.

* A Fleming, son to PHILIP of Flanders, created Earl of Kent by King STEPHEN, for his eminent services. Hollinshed, p. 377.



Published March 27, 1789, by F. & R. Green, Newman Street, London.

QUEEN MATILDA.

Plate I.

PLANCHE DE RENVOIS,

Contenant les PORTRAITS et la DESCRIPTION des PRINCIPAUX CARACTÈRES qui entrent dans la COMPOSITION de la PLANCHE.

1. **T**HÉOBALD, Archevêque de Cantorbéry.
2. GUILLAUME d'YPRES, Comte de Kent *.
3. La REINE MATILDE, femme du Roi ETIENNE, entre laquelle et le Comte de Gloucester les LONDONIENS sont représentés entrants dans la chambre-de-présence.
4. L'IMPÉRATRICE MAUDE :—Portrait tiré du petit médaillon introduit par Vertue dans son estampe du Roi ETIENNE, et qu'il a placé dans la main gauche de l'Ange.
Son effigie se trouve aussi représentée sur son grand sceau, rapporté par Speed, p. 462, et dans la Généal. de Sandford, p. 1. Planche II; mais, ce n'est pas une pièce à laquelle il conviendrait de s'en fier pour en tirer un portrait.
5. ROBERT, Comte de Gloucester, frère du côté gauche de l'Impératrice.
6. HENRY, Evêque de Winchester, Légat du Pape, et frère cadet du Roi ETIENNE.—Portrait tiré d'un sol d'argent frappé pour ce Prélat. Voiez *Numismata Pembrochiæ*, p. 6; le *Recueil des Monnoies Angl.* de Snelling, et le IV Vol. de l'*Archæologie* de la Société des Antiquaires de Londres, p. 137.

* Flamand, fils de PHILIPPE de Flandres, créé Comte de Kent par le Roi ETIENNE, en récompense de ses importants services. Hollinshed, p. 377.

Fin de l'Article de la Reine Matilde.

ACTA

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

PLATE II.

QUEEN ELEONORA

DELIVERED OF

EDWARD, FIRST PRINCE OF WALES,
AT CAERNARVON CASTLE,

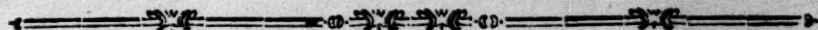
A. D. M.CC.LXXXIV.

TO HER ROYAL HIGHNESS
PRINCESS ELIZABETH,

THIS PLATE IS (BY PERMISSION) MOST HUMBLY DEDICATED, BY
HER ROYAL HIGHNESS'S

MOST DEVOTED AND HUMBLE SERVANT,

Valentine Green.



FAITS HISTORIQUES
RELATIFS
AUX REINES D'ANGLETERRE.

PLANCHE II,

RÉPRÉSENTANT

LA REINE ÉLÉONORE

EN COUCHES

D'EDOUARD, PREMIER PRINCE DE GALLES,

AU CHÂTEAU DE CAERNARVON,

A. D. M.CC.LXXXIV.

DÉDIÉE, PAR PERMISSION,

A SON ALTESSE ROIALE

MADAME LA PRINCESSE ELISABETH,

PAR

SON TRÈS-HUMBLE, TRÈS-OBÉISSANT,

& TRÈS-DEVOUÉ SERVITEUR,

Valentin Green.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

QUEEN ELEONORA,

A. D. M.CC.LXXXIV.

PLATE II.

1284.

EDWARD I. King of England having conquered Wales in 1282, granted in 1284, to the Welch Nobility who had lost their Princes LLEWELLYN and GRYFFITH, the choice of a Prince as Governor over them*.

THE rigour exercised by the KING's Officers in Wales, had alienated them from an English Administration; and, to all the offers made them of settling their government, they uniformly answered, that "they were willing to be governed by a CHIEFTAIN of their own country, or by the KING in person; but, firmly declared, that they would yield no obedience to any person who was not born in Wales, or who did not reside there†."

To conciliate their affections, and to gratify their national attachment, the KING had recourse to this politic though dangerous

* Chamberlain's present State of Great Britain, An. 1738, p. 100.

† Warrington's Hist. of Wales, B. ix. p. 539. Powell's Hist. of Wales, p. 300.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

LA REINE ÉLÉONORE,

A. D. M.CC.LXXXIV.

1284.

PLANCHE II.

EDOUARD I, Roi d'Angleterre, aiant conquis en 1282 la Province de Galles, accorda, en 1284, à la Noblesse de cette Province la permission de se choisir un Prince pour Gouverneur, au lieu et place des Princes LLEWELLYN et GRYFFITH, qu'ils avoient perdus *.

LES vexations qu'ils avoient éprouvées de la part des Officiers du Roi avoient si fort aliéné leurs esprits qu'ils étoient absolument dégoûté de toute Administration Angloise : de sorte qu'à toutes les offres réitérées qui leur avoient été faites d'arranger l'affaire de leur Gouvernement, on n'avoit jamais pu obtenir d'eux d'autre réponse, si non, “ qu'ils étoient prêts de se soumettre au Gouvernement d'un “ CHEF de leur pays, ou à celui du Roi en personne ; mais, qu'ils ne “ consentiroient jamais à se soumettre ni à obéir à qui-que-ce-soit qui “ ne seroit pas né en Galles ou qui n'y feroit pas résidence †.”

ALORS, le Roi voulant s'attirer leur affection, sans heurter de front l'attachement qu'ils pouvoient avoir pour leur pays, il eut

* Chamberlain, Etat actuel de la Grande Bretagne, An. 1738, p. 100.

† Warrington, Hist. de Galles, liv. ix. p. 539. Powell, Hist. de Galles, p. 300.

expedient. QUEEN ELEANOR was now near the time of her lying in. The KING sent his directions to her to come instantly into Wales.

It was in the beginning of the year 1284*, and in the depth of a very severe winter that, in her delicate situation, on horseback and through the roads of those times, she began her journey from Great Camville, now Great Canfeld, near Dunmow, in Essex, where she had been part of the winter, to the Devizes in Wiltshire, where the KING's head-quarters were. From thence she was conveyed to one of GALFRIDUS de CAMVILLE's houses in Somersetshire, now called Queen's-Camel, and the King's quarters were at the next village, now named King's-Camel. From the Camville estate, the QUEEN proceeded under the escort of GALFRIDUS de CAMVILLE, in a private manner to CAERNARVON Castle†, where she was by him delivered to the care of William de Camville his son, who was her Seneschal and Chamberlain, and Governor of the Castle under his father.

WHEN the time of the QUEEN's delivery was come, the KING ordered the Welsh CHIEFTAINS to meet him at Rhuddlan, to take into their consideration the public concerns. At length having received intelligence that QUEEN ELEANOR was delivered of a Son‡, which news was communicated to him by Gruffydh Llwyd, whom he knighted§, the KING told the CHIEFTAINS, whose

* Stow's Annals, p. 302, 303, *vide ann.* 1283, 1284.

† Newly built by King EDWARD, Hollinshed, p. 794.

‡ In the Eagle Tower of Caernarvon Castle. Speed's Survey, p. 123. On St. Mark's Day, April-25th, 1284. *Annales Waverlienses*, p. 238. Hen. de Knighton, *de Event. Angl.* p. 2465. Speed, p. 634. He was called EDWARD, and surnamed of CAERNARVON; afterwards King EDWARD II. Grafton, p. 166. Sandford's General History, p. 145.

§ Powell's Hist. of Wales, p. 310. This Knight afterwards gave the King considerable trouble in his new possessions, by the commotions he raised against him.

recours à un expédient non moins d'angereux que fin et politique. LA REINE ELEONORE, son Epouse, étoit sur la fin de sa grossesse. Il lui envôia dire de partir sur le champ, et de venir le joindre en Galles.

CE fut donc au commencement de l'année 1284*, et au milieu d'un hyver des plus rigoureux, que, dans une situation si délicate, à cheval et par des chemins tels qu'ils étoient dans ces tems-là, elle se mit en route et partit de Great-Camville, aujourd'hui Great-Canfeld, près de Dunmore en Essex, où elle avoit déjà passé une partie de l'hyver, pour se rendre aux Devizes en Wiltshire, où étoit le quartier-général du Roi. De là, on la conduisit dans une des maisons appartenantes à GALFRIDE de CAMVILLE, en Somersetshire, qui a pour nom aujourd'hui Queen's-Camel (le Chameau de la Reine) auprès de laquelle, dans un village voisin, aujourd'hui appelé le King's-Camel (le Chameau du Roi) étoit le quartier du Roi. Ensuite, sous l'escorte et la garde de ce même GALFRIDE de CAMVILLE, la Reine se rendit *incognito* au Château de CAERNARVON†, où celui-ci la remit à son Sénéchal et grand Chambellan Guillaume de Camville, son propre fils, lequel étoit en même tems Gouverneur du Château au lieu et en l'absence de son père.

LORSQUE le tems des couches de la REINE fut arrivé, le Roi envôia ordre aux différents CHEFS de la Province de Galles de venir le trouver à Rhuddlan, a fin d'y prendre en considération les affaires publiques. Alors, aiant enfin appris la nouvelle que la REINE ELEONORE étoit heureusement accouchée d'un FILS‡, nouvelle qui lui fut apportée par Gruffydh Llwyd qu'il ennoblit aussitôt§, le Roi

* Stow, Annales, p. 302 et 303; années 1283 et 1284.

† Nouvellement bâti par EDOUARD, suivant Hollinshed, p. 794.

‡ Dans la Tour de l'Aigle du Château de Caernarvon. Speed, Survey, p. 123. Le 25 Avril, 1284, jour de la fête de St. Marc. *Annales Waverlienses*, p. 238. Hen. de Knighton, *de Event Angliæ*, p. 2465. Speed, p. 634. Il fut nommé EDOUARD de CAERNARVON; depuis, le Roi EDOUARD II. Grafton, p. 166. Sandford, Hist. Généalog. p. 145.

§ Powell, Hist. de Galles, p. 310. Ce nouveau Noble donna par la suite bien de l'embarras au Roi par les troubles qu'il excita contre lui.

attendance he had commanded, that "as they had frequently desired
 "he would appoint them a SOVEREIGN, he would now indulge them
 "in their request, provided they promised to yield to the person
 "he should name a proper obedience." To this they fully concurred,
 provided that person should be a native of Wales. The KING
 then told them, that "their intended PRINCE was born in their own
 "Country, that he could not speak a word of English, and that
 "his life was free from every stain." When they had assented to
 acknowledge such a person for their SOVEREIGN, which they did
 with great eagerness, the KING informed them that their future
 PRINCE was his own SON, newly born at Caernarvon Castle. The
 CHIEFTANS, though surprised at being caught in the snare, con-
 soled themselves with the hopes that the young PRINCE, as a native
 of Wales, would usually reside among them*. In this, however,
 they were disappointed. The death of ALPHONSO, the King's
 last of three other Sons, which happened at WINDSOR, on the
 19th of August of the preceding year, having placed the young
 Prince EDWARD in the important situation of HEIR APPARENT to
 the English Crown†, the lesser interest of course gave way to the
 greater, and the PRINCE was bred in the Court of England.

At the age of seventeen, Prince EDWARD was formally in-
 vested with the Principality of Wales, and received homage of
 all the Freeholders of that Country‡. This measure gave great
 satisfaction to the WELSH, who ever afterwards held him as their
 own PRINCE: nor did their affection for him suffer abatement in
 all his misfortunes when KING; they never forsook him; and
 in their songs they bewailed his fate in strains so cordially pathetic,

* Welsh Chronicle, p. 377. Stow's Chronicle p. 202. Warrington's History
 of Wales, b. ix. p. 540, 541. Tindal's Rapin, Vol. I. p. 361. Matt. Westm.
 p. 411.

† Chron. T. Wyke, p. 111, 112. Polidore Virgil, p. 325.

‡ Powell's Hist. of Wales, p. 309, 310.

that

manda en sa présence les CHEFS de Galles, et leur dit que “ comme
 “ ils l’avoient si souvent sollicité de leur choisir un SOUVERAIN, il
 “ étoit prêt de leur accorder leur demande, pourvu qu’ils s’engageassent
 “ à obéir à celui qu’il leur nommeroit.” Ceux-ci ne firent aucune dif-
 ficulté d’y consentir, pourvu que ce fût un Gallois de naissance.
 Alors, le Roi leur déclara que “ le PRINCE qu’il leur destinoit étoit né
 “ chez eux, qu’il ne savoit pas un mot d’Anglois, et que, quant à sa
 “ vie, il pouvoit leur répondre, foi de Roi, qu’elle étoit pûre et sans
 “ tache.” Dès qu’ils eurent consenti à accepter une telle personne
 pour leur SOUVERAIN, ce qu’ils firent avec beaucoup d’ardeur, le Roi
 leur déclara que leur futur PRINCE étoit son propre FILS qui venoit
 de naître au Château de Caernarvon. Les CHEFS, un peu étonnés
 d’abord de se trouver ainsi pris au trébuchet, s’en consolèrent cepen-
 dant dans l’espérance que le jeune PRINCE, comme Gallois de nais-
 sance, feroit au moins sa principale résidence parmi eux*; mais,
 leur espérance n’eut pas lieu. La mort d’ALPHONSE, dernier de
 trois autre fils que le Roi avoit eus avant celui-ci, arrivée à WINDSOR
 le 19 Août de l’année précédente, ayant placé le jeune Prince
 EDOUARD dans la situation avantageuse d’HERITIER PRESOMPTIF de
 la Couronne †, l’intérêt le plus foible céda, comme de raison, au plus
 considérable, et le PRINCE fut élevé à la Cour d’Angleterre.

A DIX-SEPT ans, le Prince EDOUARD prit possession en forme de la
 PRINCIPAUTE de GALLES, et reçut, en cette qualité, homage de tous
 les Francs-Tenanciers de cette Province ‡. Ce procédé fit beaucoup de
 plaisir aux Gallois qui, depuis ce tems-là, ne cessèrent plus de le regarder
 autrement que comme leur véritable PRINCE. Tous les malheurs
 même qu’il éprouva par la suite, après qu’il fut parvenu à la Couronne,
 ne furent pas capables de diminuer leur affection pour sa personne. Ils

* Chron. de Galles, p. 377. Stow, Chron. p. 202. Warrington, Hist. de Galles,
 liv. ix. p. 540, 541. Tindal, Contin. de Rapin, T. I. p. 361. Matt. Westm.
 p. 411.

† Chron. T. Wyke, p. 111, 112. Polidore Virgil, p. 325.

‡ Powell, Hist. de Galles, p. 309, 310.

that neither the dread of his enemies, nor length of time could ever make them forget *.

THE event of the birth of this PRINCE, whilst it marks the union of the Principality of WALES with ENGLAND, also fixes † the origin of the title of "PRINCE of WALES," as ever since borne by the eldest Sons of the KINGS of ENGLAND.

* Tho. Walsingham. Speed, p. 641.

† Hume, Vol. II. ch. 13, p. 67.

EXPLANATION

ne l'abandonnèrent jamais ; et, dans leurs chansons, ils lamentèrent son sort d'une manière si tendre et si pathétique que ni la crainte de ses ennemis, ni le tems n'ont jamais pu le leur faire oublier *.

EN même tems que la naissance de ce Prince nous indique le tems de l'union de la Principauté de Galles à la Couronne d'Angleterre, elle détermine † aussi l'époque de l'origine du titre de " PRINCE DE GALLES qu'ont toujours porté de puis les Fils aînés des Rois d'Angleterre.

* Thom. Walsingham. Speed, p. 641.

† Hume, T. II, chap. 13, p. 67.

EXPLANATION OF THE COMPOSITION.

IN this subject QUEEN ELEANOR is represented in a Bed of State, attended by the Princesses ELIANOR, JOAN, and MARGARET, her daughters, with other Ladies, one of which, kneeling, presents the young PRINCE to the view of the LORDS, whom the KING has permitted to be introduced on the recent occasion of his having been proposed to the Welsh NOBILITY and CHIEFTAINS, and accepted by them as their future SOVEREIGN.

BEHIND the KING, is introduced the CRADLE of the young PRINCE, which is still preserved, and is now in the possession of the Reverend Mr. Ball, of Newland, in Gloucestershire; to whom it descended from one of his ancestors, who attended the PRINCE in his infancy, and to whom it became an honorary perquisite. A drawing of it is published in the London Magazine, for March 1774, together with the following description :

“ THIS singular piece is made of heart of oak, whose simplicity
 “ of construction and rudeness of workmanship, are visible demonstrations of the small progress that elegance had made in
 “ ornamental decorations. On the top of the uprights are two
 “ Doves; the Cradle itself is pendent on two staples driven into
 “ the uprights, linked by two rings to two staples fastened to
 “ the Cradle; and by them it swings. The sides and ends of
 “ the Cradle are ornamented with a great variety of mouldings,
 “ whose junctions at the corners are not mitred, but cut off square
 “ without any degree of neatness, and the sides and ends fastened
 “ together by rough nails. On each side are three holes for the
 “ rockers to secure the uprights from falling; and the whole is
 “ rendered steady by cross pieces for feet on which it stands. Its
 “ dimensions

EXPLICATION DE LA COMPOSITION.

DANS cette Planche, la REINE ELEONORE est représentée dans un lit de parade, accompagnée des Princesses ses filles ELIANOR, JOAN et MARGUERITE, d'ont l'une, à-genoux, présente le jeune PRINCE aux SEIGNEURS que le ROI a permis d'être admis dans l'appartement à l'occasion de l'offre qui venoit d'être faite à la NOBLESSE Galloise du nouveau-né pour leur SOUVERAIN, et du choix qu'ils en avoient fait.

DERRIERE le ROI, est placé le BERCEAU du jeune PRINCE qui existe encore, et que l'on peut voir aujourd'hui entre les mains du Révérend M. Ball de Newland en Gloucestershire, qui en a hérité d'un de ses ancêtres au quel il étoit tombé en partage comme étant un de ceux qui avoient approché sa personne durant son enfance. Le Magazin de Londres nous en a donné un dessin dans le mois de Mars, 1774, auquel se trouve jointe la description suivante.

“ Cette pièce singulière est faite de cœur de chêne. La simplicité de sa construction et la grossièreté du travail qui l'accompagne sont des preuves bien convaincantes du peu de goût et d'élégance qui régnoit alors dans les décorations et les ornements de ce tems-là. Au dessus des piliers du Berceau sont deux Colombes. Le Berceau lui-même est suspendu par deux pitons fixés dans les piliers et qui, chacun par le moïen d'un anneau, se trouvent unis à deux autres pitons qui tiennent au Berceau et sur lesquels il balance. Les deux bouts du Berceau, ainsi que les côtés, qui ne sont cloués qu'avec des cloux tout-bruts, sont ornés d'un grand nombre de moulures de toute espèce, dont les jointures aux coins, au lieu d'être ceintrées, sont tout simplement coupées quarrément, sans aucune sorte de goût. De chaque côté, sont trois

QUEEN ELEONORA.

“ dimensions are three feet two inches long, one foot eight inches
“ wide at the head, and one foot five inches wide at the foot ;
“ one foot five inches deep, and from the bottom of the pillar
“ to the top of the birds is two feet ten inches.”

Some persons who have seen this Cradle, think the birds in the description called Doves, are intended to represent Eagles ; either would be properly allusive ; a Dove, as significant of the innocence of the infant contained ; the Eagle as an emblem of his Royalty, or perhaps in conformity to the appellation and ornaments of the Tower wherein he was born. GROSSE's Antiquities, Quarto, Plate 2d. Caernarvon Castle.

PORTRAITS

“ trous pour passer les courroies qui servent à bercer, afin d’empêcher les piliers de tomber ; et le tout est consolidé par des barres de bois en croix qui lui servent de pieds. Ses dimensions sont trois pieds deux pouces de long, trente deux pouces de large à la tête, vingt-neuf au pied, et autant de profondeur : et la hauteur des pilliers, prise depuis le bas jusqu’au haut où sont les oiseaux, est de deux pieds dix pouces.”

Quelques personnes qui ont vu ce Berceau prétendent que les oiseaux, dont il est fait mention dans la description ci-dessus, sous le nom de Colombes, y ont été mis pour des Aigles. Dans l’un ou l’autre cas, l’allusion seroit toujours également à-propos : la Colombe, comme étant l’emblème de l’innocence de l’enfant qui y est contenu ; l’aigle comme celui de la Roïauté ; ou, peut-être, par analogie avec le nom et les ornements de la Tour où il étoit né.—GROSSE, Antiquités, in-4^o Pl. 2. Chât. de Caernarvon.

PORTRAITS AND PLATE OF REFERENCE.

THE principal Characters which occur in this Composition which are not Portraits, are those of the three young PRINCESSES :

1. JOAN of ACRES; afterwards Countess of Gloucester and Hertford, second daughter of KING EDWARD and QUEEN ELEANOR *.

2. MARGARET, their third daughter, afterwards Duchess of Brabant †.

3. ELIZABETH, their first daughter, afterwards Countess of Barr ‡.

4. QUEEN ELEONORA—A Portrait, taken from her Tomb in St. Edward's Chapel, Westminster Abbey, a drawing of which is in my collection for this Work.—A Portrait of this Queen and her Tomb, are introduced in Mr. Gough's "Sepulchral Monuments," Plates 23, 24. Page 63 §. and also in Sandford's Genealogical History, Page 131, on her Tomb.

5. KING

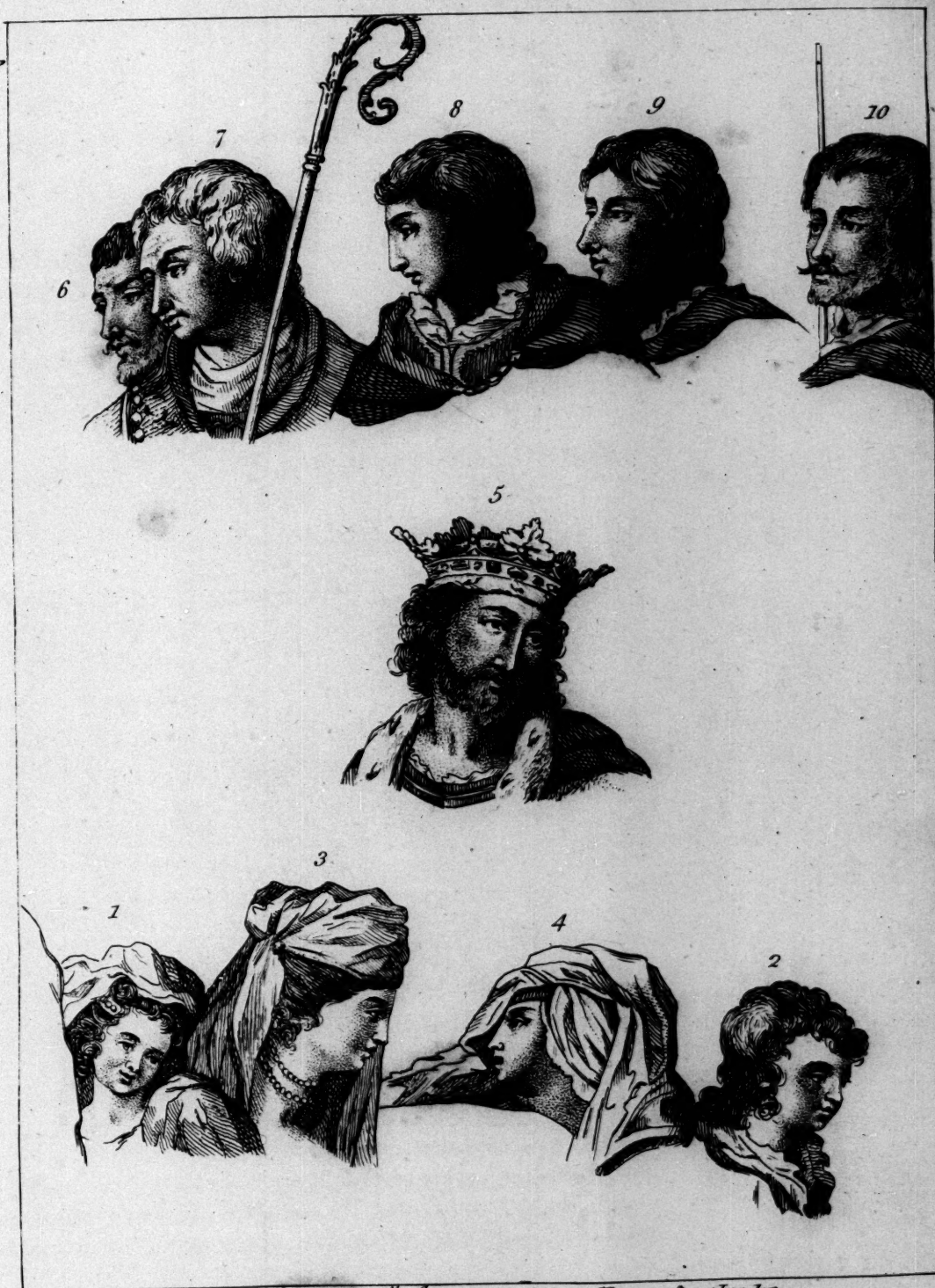
* Sandford's General Hist. ch. i. p. 139.

† *Ibid.* p. 143.

‡ *Ibid.* p. 139.

§ The learned Author has the following ingenious remark on PORTRAITS on Tombs:

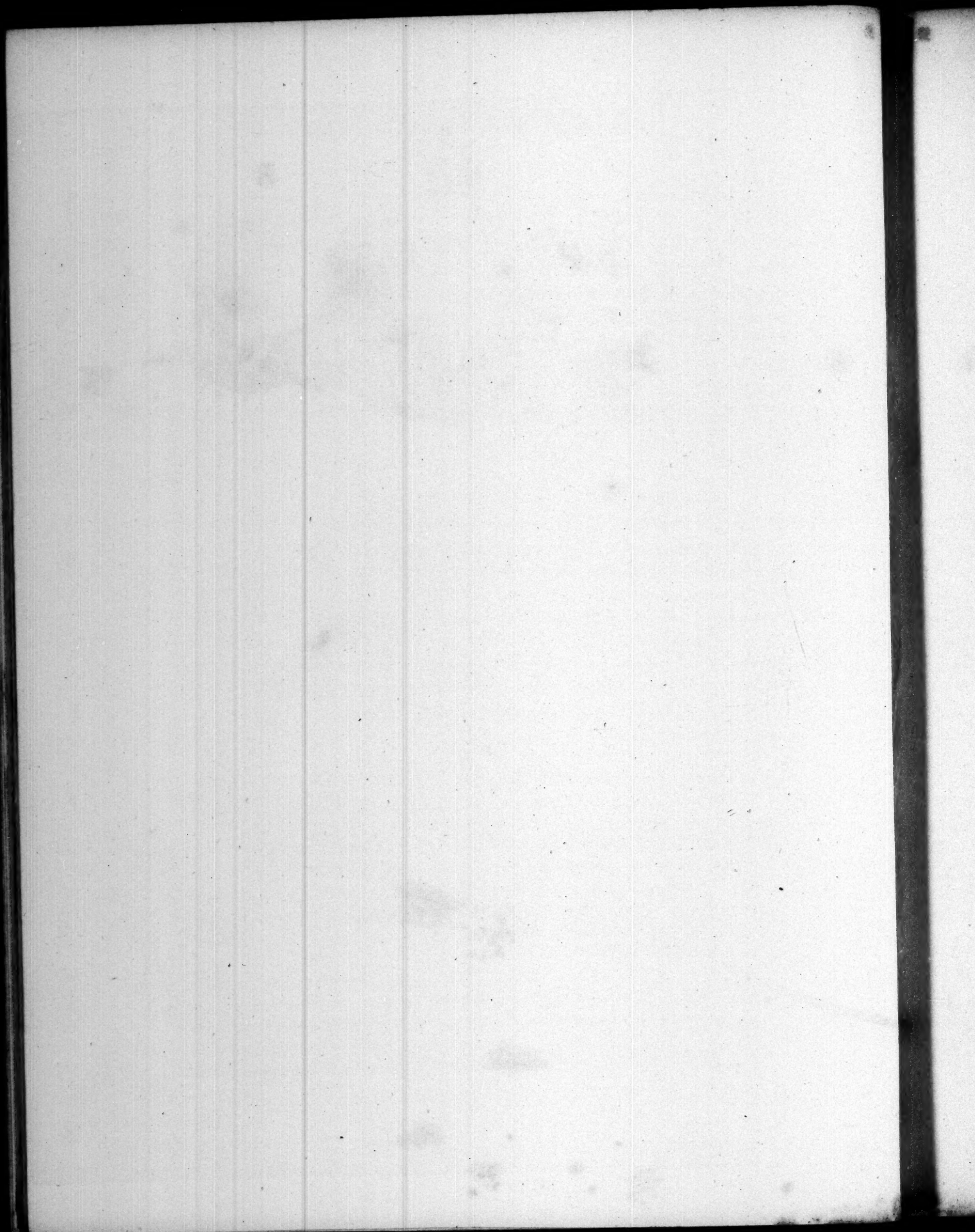
" A curious question arises here, how far the effigies on tombs are to be considered as PORTRAITS. That this is the case on our Regal Monuments, there seems no doubt. They discover a superiority of style which bespeaks resemblance. This may hold also with respect to particular Monuments of LORDS or PRELATES after the thirteenth Century. Dr. STUKELEY thought all the Statues of QUEEN ELEANOR copies of each other, and of her real features. The same may be said of many elegant Statues
" on



Published Jan^y 18th 1788, by F. & R. Green Newman Street London.

QUEEN ELEONORA.

Plate II.



PORTRAITS ET PLANCHE DE RENVOIS.

LES principaux Caractères qui se présentent dans cette Composition, et qui ne sont point Portraits, sont les trois jeunes PRINCESSES.

1. JEANNE d'ACRES, depuis Comtesse de Gloucester et de Hertford, seconde Fille du Roi EDOUARD et de la REINE ELEONORA*.

2. MARGUERITE, leur troisième Fille, depuis Duchesse de Brabant†.

3. ELIZABETH, leur première Fille, depuis Comtesse de Barr‡.

4. La REINE ELEONORE;—Portrait; tiré des on Mausolée placé dans la Chapelle St. Edouard à l'Abbaïe de Westminster, dont le dessin fait partie de la Collection que j'ai rassemblée pour cet Ouvrage. La Tombe de cette REINE et son portrait se trouvent dans le Recueil des "Monuments Sépulcraux" de M. Gough, Planches 23 et 24, p. 63 §; ainsi que dans l'Hist. Généal. de Sandford, p. 131, où il est parlé de sa Tombe.

5. Le

* Sandford, Hist. Généal, chap. 1, p. 139.

† *Ibid.* p. 143.

‡ *Ibid.* p. 139.

§ Ce savant Auteur, parlant des PORTRAITS que nous fournissent les Tombes, fait à cet égard une remarque très-intéressante que voici.

" Il se présente ici," dit-il, une question bien curieuse à faire; savoir; jusqu'à quel point on peut regarder comme PORTRAITS les Figures qui se trouvent placées sur les Anciens Tombeaux. Que celles qui se trouvent parmi les Mausolées de nos Rois, soient vraiment autant de PORTRAITS, c'est ce dont il semble qu'on ne sauroit douter. Elles portent avec elles un certain caractère de dignité qui annonce la ressemblance. On peut même en dire autant des Mausolées

5. KING EDWARD THE FIRST, — A Portrait, from the Print engraved by G. Vertue in his "Series of the English Monarchs." From the remains of an ancient Statue over the gate of Caernarvon Castle*.

6. GALFRIDUS de CAMVILLE, Lord Marcher of the Counties of Cornwall, Devon, and Somerset. — A Portrait, from a drawing in my Collection for this Work, in which he is represented in a room of the Castle of Caernarvon, delivering the KING's Orders to his son WILLIAM. There are also etchings of them both in Armour, bearing the Arms of England, and William de Camville holding his Chamberlain's Staff†.

7. FRIAR

"on the fronts or sides of Churches; and HEARNE, in his Pref. to Guil. Neub. p. 69, "affirms, the VIRGIN MARY was copied from the QUEENS of the time. But, before "that time the Knights, the Crusaders, the Abbots, and the Bishops, are too uniform "and rude to mean any thing more than a human figure." Sepul. Mon. p. 97.

The same learned Antiquary thus expresses himself on the same subject in illuminated manuscripts, that (likenesses of Portraits) "it is more than we have a right to "expect" from such works. *Ibid.* p. 166.

When the body of QUEEN ELEANOR was removed from Herdely, or Herdeley, near Lincoln, where she died, to be interred in Westminster Abbey, Hollinshed says, "In every towne and place where the corpes rested by the way, the Kyng caused a "crosse of cunning workmanshippe to be erected in remembrance of hir, and in the "same was a picture of hir engraven. Two of the like crosses were set up at London; "one at *Charing*, and the other in *West-cheape*." P. 800. See also Stow, in Edw. I., and Speed, p. 646, 647. It is often found that our old Chroniclers call *statues pictures*, as in the foregoing instance.

* Granger's Biograph. Hist. Vol. I. p. 8. 4to. Grose's Antiqu. 4to. Caernarvon Castle, Pl. 3.

† Their features correspond with those of their family, represented in the print from

5 Le ROI EDOUARD I;—Portrait, tiré de l'Estampe gravée par G. Vertue, et qui fait partie de sa " Suite des Monarques Anglois," d'après les débris d'une ancienne Statue de ce Roi placée au dessus de la Porte de Caernarvon *.

6. GALFRIDE de CAMVILLE, Lord Gouverneur des Comtés de Cornouailles, Dévon, et Somerset.—Portrait, tiré d'un Dessin qui fait partie de ma Collection, et dans lequel il est représenté dans une chambre du Château de Caernarvon remettant les Ordres du Roi à son fils GUILLAUME. Il se trouve des Estampes à l'eau-forte de ces deux Personnages, en armure, portant les armes d'Angleterre, et dans lesquelles GUILLAUME de CAMVILLE est représenté avec son bâton de Chambellan † à la main.

7. Le

" solées particuliers de SEIGNEURS et de PRELATS postérieurs au treizième Siècle.
 " Le Docteur STUKELY regardoit toutes les Statues de la REINE ELEONORE
 " comme autant de Copies les unes des autres, et comme représentant ses véritables
 " traits. Il en est de même de plusieurs belles Statues, que l'on voit au portail où
 " aux côtés de quelques Eglises; et HEARNE, dans sa Préface de Guil. Neub. p.
 " lxxix, assure que la VIERGE étoit toujours faite d'après les REINES du tems. Mais,
 " avant cette époque, les Chevaliers, les Croisés, les Abbés, et les Evêques ont
 " quelque chose de trop uniforme et de trop grossier pour représenter autre chose
 " qu'une simple figure humaine." Sepulc. Mon. p. 97.

LE même savant Antiquaire, parlant des *Manuscripts illuminés* et de la ressemblance des *Portraits*, dit encore plus loin dans le même ouvrage que " c'est plus qu'on n'a
 " droit d'attendre de pareilles productions." *Ibid.* p. 166.

Lorsque le corps de la REINE ELEONORE fut transféré de Herdely ou Herdeley auprès de Lincoln, où elle mourut, pour être enterré à l'Abbaïe de Westminster, Hollinshed nous apprend que " dans toutes les villes et lieux où le corps s'arrêta en
 " chemin, le Roi fit placer en mémoire d'elle une Croix curieusement travaillée,
 " sur laquelle son portrait étoit gravé. Deux de ces mêmes croix furent plantées à
 " Londres, l'une à *Charing* et l'autre à *West-cheape*." p. 800. Voyez encore Stowe sur *Edouard I.* et Speed, p. 646, 647. Il est à remarquer que nos anciennes Chroniques donnent indifféremment aux Statues le nom de *Tableaux* ou *Portraits*, comme on le voit dans l'article précédent.

* Granger, Hist. Biograph. T. i. p. 8. in-4°. GROSSE, Antiq. in-4°. Chât. de Caern. Pl. 3.

† Leurs traits ressemblent parfaitement à ceux de leur Famille que nous offre
 D l'Estampe

7. FRIAR JOHN PECKHAM, the forty seventh * Archbishop of Canterbury.—A Portrait, from a drawing made for this Work, from his Tomb in the Cathedral of Canterbury †.

8. WILLIAM de VALENCE, Earl of Pembroke.—A Portrait, from his Tomb in St. Edmund's Chapel, Westminster Abbey, a drawing of which, in my collection, was taken for this Work. See a Print of his Tomb in Mr. Gough's Sepul. Mon. P. 75.

9. ROBERT TIPTOFT, Lord Marcher for the Counties of Chester, Shrewsbury, Gloucester, and Worcester.—On the conquest of WALES, the KING divided the Command of the Principality between CAMVILLE and TIPTOFT, the first at CAERNARVON Castle, the other at FLINT Castle ‡, each at the head of their Troops of their Marches which had assisted in subduing the Welsh.

10. WILLIAM de CAMVILLE, son of GALFRIDUS de CAMVILLE, Seneschal and Chamberlain to Queen ELEANOR.—A Portrait, from the drawing above mentioned, in which he is represented with his Father.

from the painted glass placed in the window over the altar in Chicknell church, near Chelmsford, in Essex. See Gentleman's Magazine for December, 1786.

* Hollinshed, p. 789. Mr. Topham's Observations on the Wardrobe Account of the 28th year of King Edw. I. p. 61, published by the SOCIETY of ANTIQUARIES.

† The figure of the Archbishop is of oak, and much defaced. It is situated under the great window, in the north transept of the Nave: he died in 1292. Mr. Gough's Sepulc. Monum. p. 67.

‡ Hollinshed, p. 793.

✍ I am indebted to a learned and ingenious Friend for the information which relates to the CAMVILLES in the foregoing Account.

End of the Article of Queen Eleonora.

7. Le Moine JEAN PECKHAM, quarante-septième * Archevêque de Cantorbéry. — Portrait, d'après un Dessin tiré, exprès pour cet Ouvrage, de son Mausolée qui se trouve dans la Cathédrale de Cantorbéry †.

8. GUILLAUME de VALENCE, Comte de Pembroke. — Portrait, tiré de son Mausolée dans la Chapelle St. Edmond à l'Abbaïe de Westminster, et dont j'ai fait faire un Dessin exprès pour cet Ouvrage lequel fait partie de ma Collection. On trouve une Estampe de ce Mausolée dans le Recueil des "Mon. Sépul." de Mr. Gough, p. 75.

9. ROBERT TIPTOFT, Lord Gouverneur des Comtés de Chester, Shrewsbury, Gloucester, et Worcester. — Après la conquête de GALLES, le ROI partagea le Commandement de la Principauté entre CAMVILLE et TIPTOFT, et plaça l'un au Château de CAERNARVON, et l'autre à celui de FLINT ‡, chacun à la tête des troupes de leur Gouvernement qui avoient aidé à soumettre les Gallois.

10. GUILLAUME de CAMVILLE, fils de GALFRIDE de CAMVILLE, Sénéchal et Chambellan de la REINE ELEONORE. — Portrait, tiré de l'Estampe ci-dessus mentionnée, où il est représenté avec son Père.

L'Estampe faite d'après les vitres qui sont au dessus du Maître-autel de l'Eglise de Chicknell près de Chelmsford, en Essex. Voyez le Gentlem. Magaz. pour le mois de Décembre 1786.

* Hollinshed, p. 789; M. Topham, Rem. sur le Compte de la Garderobe, de la 28^{me} année du Roi EDOUARD I. p. lxi, publiées par la SOCIÉTÉ des ANTIQUAIRES de Londres.

† La figure de l'Archevêque est en bois de chêne, et fort défigurée. Elle est placée sous la grande fenêtre qui est au bout de l'Aile-Nord de la Nef; il mourut en 1292. Mr. Gough, Sepulc. Monum. p. 67.

‡ Hollinshed, p. 793.

✍ Je dois à un Ami, distingué par son génie et son érudition, toutes les particularités que j'ai rapportées ci-dessus concernant les CAMVILLE.

Fin de l'Article de la Reine: Eléonore.

ACTA

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

PLATE III.
PHILIPPA, QUEEN OF EDWARD III.

SOLICITING HIM FOR THE
LIVES OF THE SIX DEVOTED CITIZENS OF CALAIS,

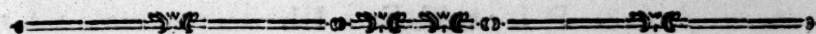
A. D. M.CCC.XLVII.

TO HER ROYAL HIGHNESS
PRINCESS AUGUSTA-SOPHIA

THIS PLATE IS (BY PERMISSION) MOST HUMBL Y DEDICATED, BY
HER ROYAL HIGHNESS'S

MOST DEVOTED AND HUMBLE SERVANT,

Valentine Green.



FAITS HISTORIQUES
RELATIFS
AUX REINES D'ANGLETERRE.

PLANCHE III,
RÉPRÉSENTANT
LA REINE PHILIPPA
SUPPLIANT A GENOUX
SON EPOUX LE ROI EDOUARD III,
D'ACCORDER LA VIE
AUX SIX BOURGEOIS DE CALAIS,
A. D. M.CCC.XLVII.

DÉDIÉE, PAR PERMISSION,
A SON ALTESSE ROÏALE
MADAME LA PRINCESSE AUGUSTE-SOPHIE,

PAR

SON TRÈS-HUMBLE, TRÈS-OBÉISSANT,

& TRÈS-DÉVOUÉ SERVITEUR,

Valentin Green.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

QUEEN PHILIPPA,

A. D. M.CCC.XLVII.

PLATE III.

1346.

THE circumstances which attended the surrender of the city of Calais to King EDWARD the Third, have been the subject of panygeric in the Annals of both Nations. The most striking particulars of that signal event, as related by their respective Historians, are briefly as follow.

AFTER the splendid success in the fields of Cressy, King EDWARD marched his victorious army to the siege of Calais, and sat down before it in the beginning of September 1346*, to which he was excited by the frequent piracies the Calaisians had exercised on the English Seas, and the superinducement of its being a ready way into France, whenever he should be inclined to send a force into that Kingdom†. His preparations were suited to the extraordinary strength and importance of the place; his intrenchments encompassed the whole Town; and having made the proper provisions for his army to endure a winter campaign, and setting his own Tent

* Stow, p. 242. Hollinshed, p. 935.

† Froissard.

opposite

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

LA REINE PHILIPPA,

A. D. M.CCC.XLVII.

1346.

PLANCHE III.

LES circonstances de la reddition de la Ville de Calais à EDOUARD III, Roi d'Angleterre ont trouvé des Panégyristes chez les deux Nations qui se sont accordées pour les célébrer également dans leurs Annales. Voici en peu de mots les circonstances les plus frappantes de ce remarquable événement, telles qu'on les trouve rapportées par leurs Historiens respectifs.

IRRITÉ par les fréquentes pirateries que les habitans de Calais avoient si long tems exercées dans les mers Britanniques ; et, plus encore, animé par l'envie de s'ouvrir un passage facile en France, afin d'être en état d'y faire passer des troupes toutes les fois qu'il le jugeroit à-propos, ce fut vers le commencement de Septembre * 1346, qu' EDOUARD, non content des succès brillants qu'il avoit déjà eus aux champs de Cressy, fit encore marcher ses troupes victorieuses vers Calais, et vint y planter le siège †. Or, comme il n'ignoroit pas que la force de la place répondoit à son importance, il ne manqua pas d'y proportionner ses préparatifs. C'est pourquoi, aiant entourré toute la ville de retranchements, et fait les provisions né-

* Stow, p. 242. Hollinshed, p. 935.

† Froissard.

opposite the principal gate at which he intended to enter, he determined to reduce it by famine*. On the sea it was blocked up with a navy consisting of 738 ships, on board of which were 14956 mariners, under the command of William Clinton, Earl of Huntingdon, Lord High Admiral of England, together with Lord John Montgomery, Vice Admiral†.

So well did King PHILIP understand, from the rough treatment which he had so lately received, that it would be in vain to attempt the relief of Calais without a very powerful army to face King EDWARD, that it was the 30th of July of the succeeding year before he arrived to its succour, and not till after the Garrison and the inhabitants had been driven to the last extremities.

WITH an army of 200,000 men‡ he encamped on Sangate-hill, between Calais and Wissant, within a mile of the English camp; but, being assured by his most experienced commanders of the impossibility of relieving the Town, or bringing the English to an action without their own consent, he deputed four Lords in his name to "offer King EDWARD battle, on the second of August, or at a time and place to be agreed on between certain Lords of the Council on each party§." To this proposal, which was delivered by Lord Eustace Ribemont, King EDWARD gave an instant reply to this effect: "Lords of France, I must stand excused if I do not follow the advice of my adversary, to give up the advantages which, after so long a siege, I have obtained. Assure him, there-

* Grafton, p. 277.

† Hackluit's Voyages, Vol. I. p. 119.

‡ Ashmole, p. 655, ch. 26, sect. 2; Barnes's Hist. Edward III. p. 405; *Ita*, Froiss. *sed* Mezeray 150,000 *tantum*.

§ This message was sent on the last day of July, M. S. Vet. Ang. in Bibl. C. C. C. Cantab. c. 228. Barnes, b. ii. ch. 6, p. 406. Marg. Grafton, p. 282, 283. Stow, p. 244. Hollinshed, p. 942.

"fore,

cessaires pour mettre son armée en état de soutenir la campagne pendant l'hiver, il planta sa propre tente en face de la porte principale par laquelle il se proposoit d'entrer, et se détermina à la réduire par la famine *. Du côté de la mer, Calais étoit bloqué par une marine qui consistoit en 738 vaisseaux montés par 14956 hommes d'équipage, sous le commandement de Guillaume Clinton, Comte de Huntingdon, Lord Grand-Admiral d'Angleterre, et de Lord Jean Montgomery qui en étoit Vice-Admiral †.

IL n'y avoit pas encore assez long-tems que PHILIPPE, alors Roi de France, avoit été si mal traité par EDOUARD, pour qu'il ne sentît par bien que ce seroit en vain qu'il songeroit à délivrer Calais s'il n'étoit en état d'opposer à celui-ci une puissante armée ; et c'est ce qu'il ne lui fut pas possible d'exécuter avant le 30 Juillet de l'année suivante, qu'il vint enfin au secours de Calais, il est vrai, mais non pas avant que ses habitants, ainsi que la Garnison, eussent déjà été réduits aux dernières extrémités.

CE fut donc avec une armée de 200,000 hommes ‡, qu'il vint camper sur la Coline de Sangate, entre Calais et Ouessant, environ à un mile du camp des Anglois. Mais, ses plus habiles Généraux lui aiant fait sentir qu'il étoit impossible de faire lever le siège aux Anglois, ni de les forcer à en venir aux mains, sans qu'ils le voulussent bien, il prit la résolution de députer quatre Seigneurs de sa Cour qu'il chargea d'aller en son nom, “ offrir la bataille à EDOUARD “ pour le 2 Août, ou pour tel autre tems, et en tel autre lieu dont “ il seroit convenu par tels Seigneurs du Conseil de chaque parti qui seroient nommés pour en décider §.” A cette proposition, qui fut faite par Lord Eustache Ribemont portant la parole, EDOUARD répondit sur le champ à-peu-près en ces termes. “ Seigneurs Fran-

* Grafton, p. 277.

† Voyages de Hackluit, T. I. p. 119.

‡ Ashmole, p. 655, chap. 26, sect. 2 ; Barnes, Hist. d'Edouard III, p. 405 ; de même Froissard, mais Mezerai n'en accuse que 150,000.

§ Ce message fut envoyé le dernier jour de Juillet, suivant un ancien MS. Anglois qui se trouve dans la Bibl. C. C. C. à Camb. c. 228 ; Barnes, liv. ii. ch. 6, p. 406 ; Marg. Grafton, p. 282, 283 ; Stow, p. 244 ; Hollinshed, p. 942.

“ çois,

“ fore, that I shall not change my present position, nor suffer the
 “ Town to be relieved.”

To nearly as little effect was the mediation of the two Cardinals sent by Pope Clement from Avignon, who could only obtain a truce of four days, during which time Commissioners on both sides were appointed to treat of an accommodation; inasmuch as the proposals and concessions on the part of King PHILIP were wholly rejected by the English Commissioners*.

A reinforcement of 17,000 English and Flemings at this time joining King EDWARD's forces†, he offered PHILIP to fill, at his own expence, the trenches which he had made round Calais, and to remove all impediments, that the French army might have free access to come and join battle with him, on condition that nothing should be conveyed into the Town in the mean while. King PHILIP, however, answered this proposal no otherwise than by setting fire to his own tents, marching his army to Amiens, where he disbanded it, and leaving the Calaisians to their fate‡

THE condition of the Town and Garrison had been made known to PHILIP on his arrival by these means§. On the first day, they set up his Royal Ensign on the principal tower of the Castle, together with other banners of the Nobility of France; and, at night, made a great light on the top of the highest tower, accompanied with shoutings, trumpets, and other martial music expressive of their joy. The second night, the same ceremony was observed, only

* Frois. Duchesne, p. 668; Hollinshed, p. 942; Grafton, p. 283.

† Knighton, p. 2594, n. 42; Stow, p. 244.

‡ Frois. c. 145, fol. 1. and MS. Vet. Angl. in Bibli. C. C. C. Cantab. c. 228; Grafton, p. 283; Stow, p. 244; Hollinshed, p. 942.

§ Stow, p. 244.

“ çois, il faut que vous m’excusiez si je n’accepte point la proposition de mon adversaire en renonçant aux avantages que me donnent un si long siège. C’est pourquoi vous l’assurerez de ma part que je suis déterminé à ne point changer ma position actuelle, et à ne point souffrir que la ville soit secourue.”

LA médiation des deux Cardinaux, que le Pape CLEMENT envoia exprès d’Avignon, n’eut guères un plus heureux succès. Tout ce qu’ils pûrent obtenir fut seulement une trêve de quatre jours, pendant laquelle on nomma, des deux côtés, des Commissaires pour traiter d’un accommodement. Mais, les propositions et les concessions de PHILIPPE n’aïant point paru suffisantes aux Commissaires Anglois, elles en furent totalement rejetées*.

SUR ces entrefaites, un renfort de 17,000 hommes, tant Anglois que Flamans, aïant joint l’armée d’EDOUARD †, celui-ci offrit à PHILIPPE de remplir à ses propres frais les tranchées qu’il avoit faites autour de Calais, et d’écarter toute espèce d’obstacle, afin de procurer à l’armée Françoisise la facilité d’approcher et de lui donner bataille; à condition, cependant, qu’on ne profiteroit pas de cette circonstance pour jeter aucun secours dans la place. Mais, PHILIPPE ne répondit à cette proposition qu’en mettant le feu à toutes ses tentes, et en faisant marcher son armée du côté d’Amiens où il la débanda, et abandonna les Calésiens à leur sort ‡.

CEUX-ci, pour faire connoître à PHILIPPE, au moment de son arrivée, l’état où il étoient réduits, ainsi que la Garnison, s’étoient servis des moïens suivans §. Le premier jour, ils avoient planté sur la principale tour de la citadelle son Pavillon Roïal, avec quelques autres bannières de la Noblesse de France : et, le soir, ils avoient allumé un grand feu sur le dongeon de la plus haute tour où ils avoient fait entendre le bruit des tambours, trompettes, et autre espèce de mu-

* Froissard; Duchesne, p. 668; Hollinshed, p. 942; Grafton, p. 283.

† Knighton, p. 2594, n. 42; Stow, p. 244.

‡ Froissard, c. 145, fol. 1; & aussi l’ancien MS. Angl. de la Bibl. C. C. C. à Cambr., c. 228; Grafton, p. 283; Stow, p. 244; Hollinshed, p. 942.

§ Stow, p. 244.

with this difference, the light and the noise were much less. But, on the third night, they made a very small fire, accompanied with lamentations and cries descriptive of their expiring hopes. The next day, they took down all the flags excepting the Standard of France, which, when at last they perceived their King was decamped, they pulled down also, with great sorrow * and cast it into the ditch, at the same time rearing up, in its stead, the Standard of King EDWARD, with the arms of England and France quartered, in token of their subjection.

THE defence of Calais had been committed to SIR JOHN de VIENNE, a commander of great experience and valour, who now, at the request of the inhabitants, ascended the ramparts of the town, and from thence made sign of parley †, with the besiegers. Upon notice thereof, LORD WALTER MANNY, and LORD RALPH BASSET of SARCOTE, were sent by King EDWARD to hear what he had to communicate, to whom, on their approach, he thus addressed himself: “ Gentlemen, “ as Knights of great honour and renown in war, I am happy in “ appealing to your judgement in what, at this time, concerns us. “ The King, my Master, sent me and others with a command to “ defend and keep this place in his behalf to the utmost of our “ power; we trust we have hitherto maintained our charge, and “ done our duty. But now, since our succours have failed us, unless “ that noble and generous Prince your Master take us to mercy, “ the sword or famine must soon terminate our sufferings. Do you, “ therefore, worthy Lords, become our intercessors, and pray him “ on our behalf that he would permit us to leave this place with “ our lives and apparel only, and be content to accept the Town “ and Castle with the goods and riches they contain, which are

* Knighton, p. 2594; Stow, p. 244.

† Froiss. c. 146; Grafton, p. 283; Hollinshed; Stow.

sique militaire, accompagné de cris et d'acclamations qui exprimoient leur joie. Le second jour, ils avoient observé la même cérémonie, avec cette différence seulement que, pendant la nuit, la lumière et les acclamations avoient été beaucoup moins considérables. La troisième nuit, ils n'avoient plus fait qu'un très-petit feu, accompagné de lamentations et de cris qui exprimoient l'extinction de leurs espérances; et, le lendemain, ils avoient arraché tous les étandards excepté celui de France: mais, dès qu'ils s'aperçurent que leur Roi étoit enfin parti, ils en firent autant du sien, quoique non sans beaucoup de regret *, et ils le jettèrent dans le fossé, élevant en même tems en sa place celui d'EDOUARD, avec les armes d'Angleterre et de France écartelées, en signe de leur sujétion.

LA défense de Calais avoit été confiée aux soins de SIRE JEAN de VIENNE, Général de beaucoup d'expérience et d'une-très grande valeur. Celui-ci, à la requête des habitants, étant monté sur les remparts de la ville, fit signe aux assiégeants qu'elle demandoit à parlementer †. Sur cela, EDOUARD envoya LORD WALTER MANNY, et LORD RALPH BASSET de SARCOTE, pour savoir ce qu'ils avoient à dire. Dès que ceux-ci se furent approchés des murailles, JEAN de VIENNE leur adressa ainsi la parole: " Messieurs; en qualité de
 " Chevaliers d'un aussi grand honneur et renom que vous l'êtes à
 " la guerre, je regarde comme un très-grand bonheur pour moi sans
 " doute de me trouver aujourd'hui à-portée de soumettre à votre
 " jugement le triste cas dans lequel nous nous trouvons dans ce
 " moment. Le Roi mon Maître m'a envoyé ici, moi et quelques
 " autres, avec ordre de défendre et de conserver cette place pour lui
 " de toutes nos forces, et de tout notre pouvoir. Nous osons nous
 " flatter que, jusqu'à ce moment, nous nous sommes honorable-
 " ment acquités de notre devoir. Mais, aujourd'hui que nous voilà
 " privés du secours que nous attendions, il est indubitable qu'à moins
 " que le noble et généreux Prince, votre Maître, n'ait pitié de Nous,

* Knighton, p. 2594; Stow, p. 244.

† Froissard, c. 146; Grafron, p. 283; Hollinshed; Stow.

“ both in great abundance.” To this LORD MANNY replied, “ Sir,
“ we know something of the KING our Master’s mind already;
“ and be assured your submission must be upon discretion, as the
“ injuries of the past, and the charges, labour, and loss of so
“ many of his men on the present occasion, leave little hope of
“ forgiveness.”—“ Our case then is truly hard,” replied VIENNE,
“ for we have already endured, as you know, many dangers and dif-
“ ficulties. Yet will we farther undergo as much misery as ever
“ Knights did, rather than consent that the poorest lad in the
“ Town should suffer harder conditions than the very best of us
“ all. Still, however, to your generous intercession, Lords, and
“ to the goodness of the KING your Master, I beg to commit our
“ supplication for mercy.”

ON their return, the LORD MANNY having represented what had passed, the KING answered that “ he would not receive them, unless they yielded, without capitulation, simply to his mercy.”—On this determination however, the LORD MANNY thus ventured to remark: “ SIR, saving YOUR MAJESTY’S displeasure, in this point you may be wrong: for, hereby you will set an ill example to your enemies to use a like severity against your subjects, whenever they fall into their power, if you put any of the Calaisians to death after they have yielded.”—To this seasonable and dutiful remonstrance, which was approved by the English LORDS present, the KING at length said, “ Well, MY LORDS, I will not be alone,
“ against

“ le glaive de la famine ne sauroit manquer de terminer bientôt nos
 “ peines. Daignez donc, vous dignes Seigneurs, devenir nos avocats
 “ auprès de lui, et le supplier de notre part de vouloir bien nous per-
 “ mettre de quitter cette place, sans en emporter autre chose que la
 “ vie et nos hardes seulement, et de se contenter d'accepter la Ville
 “ et la Citadelle avec les marchandises et les richesses qu'elles pos-
 “ sèdent et qui y sont en grande abondance.”—A ce discours, LORD
 MANNY répliqua ; “ Monsieur, nous sommes déjà assez instruits de
 “ l'intention du Roi notre Maître pour pouvoir vous assurer que, si
 “ vous prenez le parti de vous rendre, il faut que ce soit à discrétion ;
 “ attendu que la nature de vos anciennes offenses, ses dépenses,
 “ ses travaux, et la perte d'un aussi grand nombre de ses sujets comme
 “ celui que lui coûte le siège actuel ne doivent vous laisser que peu d'es-
 “ perance d'être pardonnés.”—“ En ce cas,” reprit de VIENNE, “ notre
 “ destin est donc vraiment bien dût ; car, nous avons déjà essuïé
 “ bien des peines et des difficultés, on n'en sauroit douter : et, cepen-
 “ dant, nous sommes bien résolus d'essuier encore autant de misère
 “ qu'aucun Chevalier en essuïa jamais, avant de consentir que le
 “ plus pauvre garçon de toute la ville souffre des conditions plus
 “ dures que le plus puissant d'entre nous tous. Malgré tout cela,
 “ Seigneurs, ce n'en est toujours pas moins à votre généreuse inter-
 “ cession, et à la bonté du Roi Votre Maître, que j'ose encore con-
 “ fier notre commune supplique pour obtenir notre grace.”

LORD MANNY ayant rendu compte au Roi de ce qui s'étoit passé,
 celui-ci répliqua, “ Qu'il n'écouterait jamais rien de la part des Ca-
 “ lésiens à moins qu'ils ne consentissent à se rendre sans capitulation
 “ et à s'en rapporter purement et simplement à sa miséricorde.”—
 Cependant, sur cette décision, LORD MANNY risqua de faire au Roi
 la représentation suivante. “ SIRE,” dit il, “ sous le bon plaisir de
 “ VOTRE MAJESTÉ, vous pourriez bien ici avoir tort : car, en agis-
 “ sant comme vous dites, vous donnerez un mauvais exemple à vos
 “ ennemis, qui ne manqueront pas d'user de représailles envers vos
 “ sujets, toutes les fois que ceux-ci auront le malheur de tomber en leur
 “ puissance, s'il vous arrive de mettre aucun Calésien à mort après

“ against * you all ; but Sir WALTER, you shall go and finally
“ declare the only condition on which they are to expect mercy
“ at my hands : SIX of the chief Burgesſes of the Town ſhall
“ be brought to me bare-headed, bare-footed, and in their ſhirts,
“ with halters about their necks, and the keys of the Town and
“ Caſtle in their hands, and reſigned purely to my will. Other
“ favour than this from me they ſhall have none.”

WITH this meſſage, therefore, Sir WALTER MANNY returned to the walls, where VIENNE had remained to learn their doom, which when he had heard, he requested LORD MANNY to wait his communicating of it to the Commons of the Town ; to whom in a full aſſembly in the Market place, where they were immediately ſummoned by the ringing of the Alarum bell †, he thus addreſſed himſelf : “ † In obedience to the reſolution taken in Council, I have
“ held a conference with the enemy reſpecting our ſurrender.
“ In this extremity, however, amidſt the evils of famine and diſ-
“ eaſe, two things remain to comfort us ; the one, in our having
“ approved our loyalty both before God and Man, even to the
“ preſent moment ; the other, in that our ſuccour failing us from
“ the King, no man can impute to us that we have failed either
“ in our faith or duty. But, the will of the Conqueror, whoſe
“ power is equally abſolute, propounds what no intreaty has been
“ capable to move him to mitigate, and which, as it is inevitable,
“ alſo requires on your part, inſtant determination.” On his repeating the King’s commands, every boſom was filled with the keenest anguiſh, and every eye with tears.

* Grafton.

† Hollinſhed, p. 942.

‡ Paradin’s Annales de Bourgogne, lib. ii. p. 334.

“ qu'ils se seront rendus.”—A cette remontrance non moins sensée que respectueuse, et à laquelle applaudirent unanimement tous les LORDS qui étoient présents, le Roi répondit enfin, “ Eh bien ! My LORDS, je ne veux point être seul de mon opinion * contre vous tous. Ainsi, vous Sire WALTER, allez vous-en leur déclarer finalement quel est le prix au quel ils doivent s'attendre à éprouver les effets de ma miséricorde ; et dites leur que ce ne sera qu'à condition qu'on m'amènera six de leurs principaux citoïens, nus-piés, nues-têtes, en chemises et la corde ou cou, avec les clefs de la Ville et de la Citadelle à la main, et qu'ils se résigneront entièrement à ma volonté. Voilà la seule grace que je veuille bien leur accorder.”

CE fut donc avec ce message que Sir WALTER MANNY retourna aux murailles de la ville où VIENNE étoit demeuré tout ce tems-là à l'attendre pour savoir quel devoit être le sort de Calais ainsi que celui de ses habitants. Dès qu'il en fut informé, il pria LORD MANNY de vouloir bien rester là jusqu'à ce qu'il en eût instruit les Communes. Et, aïant aussitôt fait sonner l'alarme † pour les assembler dans la place du marché, il leur adressa ainsi la parole ‡. “ En conséquence de la résolution prise en plein Conseil, j'ai eu une conférence avec l'ennemi, à l'égard de notre reddition. Mais, après-tout, dans la cruelle extrémité où nous nous trouvons, il nous reste au moins deux grands sujets de consolation ; le premier est de n'avoir rien à nous reprocher devant Dieu ni devant les hommes à l'égard de notre loïauté, dont, jusqu'à ce moment même, nous avons donné d'assez grandes preuves ; l'autre est que le secours que nous attendions de la part du Roi n'étant point arrivé, il n'est personne qui puisse nous reprocher d'avoir manqué à notre foi ni à notre devoir. Mais, la volonté du Conquérant, qui est aussi absolue que son pouvoir, exige de nous des conditions dont les plus humbles supplications de notre part

* Grafton.

† Hollinshed, p. 942.

‡ Paradin, Annales de Bourgogne, liv. ii. p. 334.

IN this paroxysm * of general despair, EUSTACE de SAINT PIERRE, the richest and most substantial Burgeſs of Calais, roſe up and addreſſed the heads of the Corporation to the following purport:—
 “ Gentlemen; To ſuffer ſo many Chriſtian ſouls as are in this
 “ Town to periſh either by ſword or famine, would ſurely be great
 “ cruelty, while there are any means left to ſave them. I am
 “ perſuaded that he, or they, who could prevent ſo great a ca-
 “ lamity, would do a very acceptable ſervice in the ſight of God.
 “ For myſelf, I reſoſe ſo much confidence in the goodneſs of
 “ Chriſt Jeſus, that, if I die to preſerve the reſidue, God will re-
 “ ceive me into his mercy. Behold in me, then, the firſt willing
 “ ſacrifice to be offered to the KING of ENGLAND, to ſpare this
 “ faithful people.”

IT was in this moment that all the amiable ſenſibilities which glow round the human heart were kindled, and that ſorrow which had prevailed for the whole was now ſanctified by adoration and centered in a point, and EUSTACE de SAINT PIERRE ſtood the idol of his fellow Citizens.—So noble an example was ſoon followed by congenial ſpirits, and JOHN DAYRE was the next Burgeſs who declared, “ a readineſs to accompany his friend EUSTACE in this ho-
 “ nourable danger.”—JAMES of WISSANT, a man of great wealth, with his brother PETER, devoted themſelves “ to ſhare in the for-
 “ tunes of their two couſins.” To theſe, two others joined themſelves with alacrity, and, the whole party inſtantly reducing them-

* Froiſ. Mezeray, Duchefne, Grafton, Hollinſhed, p. 668; Stow, Speed.

ſelves.

“ n'ont point été capables d'adoucir la dûreté. Ainsi, comme il
“ n'y a pas moïen de nous y soustraire, il est donc à propos que
“ vous décidiez sur le champ le parti que vous voulez prendre à cet
“ égard.” — Alors, leur aïant communiqué les ordres du Roi, tous
les cœurs furent saisis de la plus vîve angoisse, et les ieux de toute
l'assemblée se trouvèrent baignés de larmes.

DANS cet excès * de désespoir général, EUSTACHE de SAINT-
PIERRE, le plus riche et le plus considérable Bourgeois de Calais,
s'étant levé, prit la parole et s'adressa ainsi aux principaux du Corps-
de-Ville, — “ Messieurs ; Tant qu'il reste encore un seul moïen d'éviter
“ que tant d'âmes Chrétiennes, comme il s'en trouve dans cette
“ ville, ne périssent par la famine ou par l'épée, il y auroit sans-
“ doute bien de la cruauté, à ne le pas saisir pour l'empêcher. Je
“ suis même très-persuadé qui quiconque auroit en son pouvoir de
“ prévenir une telle calamité feroit une action très agréable aux ieux
“ de Dieu. Quant à moi, je mets tant de confiance en la bonté de
“ N. S. J. C. que, si je meurs pour le salut des autres, je ne doute
“ point que Dieu ne me reçoive en son saint Paradis. Ainsi, voiez
“ donc, dès ce moment, en ma personne celui qui est tout prêt à
“ être offert en sacrifice au ROI d'ANGLETERRE, pour épargner les
“ fidèles qui m'écoutent.”

CE fut dans ce moment que toutes les tendres sensations qui en-
tourent le cœur humain s'enflammèrent, et que la tristesse lugubre
qui s'étoit d'abord emparée de tous les esprits en faveur du plus
grand nombre, se changeant tout-à-coup en adoration, se particu-
larisèrent et se concentrèrent en un seul point. EUSTACHE DE ST.
PIERRE devint l'idole de ses concitoïens.—Un si noble exemple ne
tarda pas à en susciter d'autres de même genre ; et JEAN DAYRE
fut le second Bourgeois qui déclara “ être prêt à accompagner son
“ ami, EUSTACHE et à partager son honorable danger.” — JACQUES de
WISSANT, homme puissamment riche, et son frère PIERRE, se
dévouèrent aussi à “ partager le sort de leurs deux cousins.” — A ces

* Frois. Mezeray, Duchesne, Grafton, Hollinshed, p. 668 ; Stow, Speed.

selves to the humiliating condition which King EDWARD had commanded, they presented themselves to Sir JOHN de VIENNE, who forthwith conducted them to the gate, where the whole Town took their last leave of them with great lamentation.

BEING arrived between the gate and the barriers, they were given to the custody of LORD MANNY with this fuitable address: "Sir, " I JOHN de VIENNE, as Captain of Calais, deliver unto you, by " consent of all the inhabitants thereof, THESE SIX BURGESSES, " and I swear unto you faithfully, that they are, and were this " day the most honourable and wealthy of their fellow Citizens. " Wherefore, I request you to intercede with the King to have " mercy on them, that they may not be put to death." "Sir," replied the LORD MANNY, "be assured I shall do for them the best " in my power."

THE barriers being now opened, they set forward to the presence of King EDWARD, and the Captain returned into Town. When this most interesting and affecting procession had reached the Royal Tent, the LORD MANNY delivered up the self-devoted worthies to the KING's pleasure. At the same time a Sword was offered to King EDWARD, as unto the chiefeft Prince of arms who had taken that Fortrefs from the mightiest King in Christendom. The Sword of Peace was then also presented to him *. The King, now turning himself to the Burgeffes, who had been kneeling all the while, was thus supplicated by them with uplifted hands: "O " most gracious Prince, behold here SIX miserable men, lately considerable Merchants, and the most substantial inhabitants of Calais; " and who now, together with the keys of both the Town and Castle, " intirely submit our bodies to your will, thereby to save the lives " of the rest of our fellow Citizens; beseeching you of your great

* Sir Thomas de la More; Stow, p. 244; Hollinshed, p. 942.

" clemency

deux dernières deux autres se joignirent encore avec le plus grand empressement, et s'étant aussitôt soumis tous ensemble à la condition dure et humiliante qu'EDOUARD avoit exigée, ils se présentèrent à Sire JEAN de VIENNE qui les conduisit à l'instant à la porte de la ville où tout le Peuple leur fit ses derniers adieux au milieu des sanglots et des gémissements de tous ceux qui étoient présents.

Quand ils furent arrivés entre la porte et les barrières, de VIENNE les remit entre les mains de LORD MANNY avec le compliment suivant —“ Monsieur ; Moi, JEAN de VIENNE, en ma qualité de “ Capitaine de Calais, je vous déclare que je vous délivre, du con- “ sentement de tous les habitants de la dite ville, les six BOUR- “ GEOIS que voici ; et je vous jure sur ma foi qu'ils sont, ainsi “ qu'ils étoient ce jourd'hui, les plus respectables et les plus riches “ de leurs concitoïens. C'est pourquoi je vous prie de vouloir bien “ intercéder en leur faveur la clémence du Roi, afin qu'ils ne soient “ pas mis à mort.” —“ Monsieur,” répliqua LORD MANNY, “ soïez “ assuré que je ferai pour eux tout ce qui dépendra de moi.”

Alors, les barrières aïant été ouvertes, ils s'acheminèrent vers le Roi, et le Capitaine retourna à la ville. Lorsque cette triste et intéressante procession fut arrivée à la tente du Roi, Lord MANNY lui remit ces respectables modèles de dévouement patriotique pour en disposer suivant son bon plaisir. En même tems, on présenta aussi une épée à EDOUARD, comme étant le premier Prince d'armes qui eût enlevé cette forteresse au plus puissant Roi de toute la Chrétienté. L'Epée de paix lui fut aussi présentée immédiatement après *. Alors, le Roi se tournant du côté des six BOURGEOIS qui, durant ce tems-là, avoient été à genoux, ceux-ci, levant les mains au Ciel, lui adressèrent la prière suivante : “ O ! très gracieux “ Prince, vous voïez à vos pieds six malheureux qui, il n'y a qu'un “ instant, étoient des Négotians considérables, et les plus riches “ habitants de Calais ; mais, actuellement, nous venons avec toute “ soumission, non seulement vous remettre les clés de la ville et du

* Sir Thomas de la More ; Stow, p. 244 ; Hollinshed, p. 942.

"clemency to have compassion on us."—At a spectacle so piteous, no eye but the King's was unsuffused with tears. His alone darted fury and resentment on them; for, he could even in that moment feel for the distresses his own subjects had experienced from the former piracies of the Calaisians, and for their extreme obstinacy in having kept the Town thus long against him. Wherefore, he commanded that their heads should instantly be stricken off.

It was in vain the PRINCE of WALES, and the Lords, interposed; or the reiterated intercession of LORD WALTER MANNY, agreeably to his promise, was made. The KING was inexorable; their representations had indeed grated upon his ears; but, as if not venturing to hear more, lest he should be dissuaded from his purpose, he wrung himself from them, saying "The men of Calais have been the occasion of the death of many of my good subjects; these fellows, therefore, shall also die, although too insufficient a sacrifice to the ghosts of so many;" and calling aloud for the executioner, the PRINCE and the LORDS dared no farther to oppose his will.

THE QUEEN*, who had sat all this time in a state of anxious suspense, could no longer suppress her fears, nor withhold her

* Froissard; Duchesne; Mezeray; Rich. Grafton, p. 285, 286; Hollinshed, p. 943; Batur, p. 122; Speed, p. 592; Hume, Vol. ii. p. 203, ch. 15; Tindal's Rapin, Vol. i. p. 426; Rymer's Fœdera, Vol. v. p. 584, 593

intreaty.

“ château, mais encore vous livrer notre propre personne que nous
 “ soumettons à votre volonté absolue, en redemption de la vie du
 “ reste de nos concitoïens. Permettez, cependant, O Grand Roi,
 “ que nous osons espérer de votre grande clémence que vous daignerez
 “ avoir quelque compassion de nous.”—A la vue d’un spectacle aussi
 touchant, le Roi étoit le seul dont les yeux ne se trouvoient pas baignés
 de larmes. Au contraire, il sembloit qu’ils étincelloient de fureur
 et de vengeance contre eux ; car, il ne sentoit alors dans son âme
 d’autre émotion que celle que lui causoit encore le ressouvenir des
 malheurs que ses propres sujets avoient autrefois essuies à l’occasion
 des anciennes pirateries des Calésiens, et, récemment encore, par l’ob-
 stination avec laquelle ceux-ci avoient si long-tems défendu leur ville
 contre lui. C’est pourquoi, pour toute réponse, il ordonna qu’on
 leur fît sur le champ sauter la tête.

CE fut en vain que le PRINCE de GALLES et les autres LORDS
 qui étoient présents lui firent des représentations à ce sujet. Envain,
 Lord WALTER MANNY, suivant sa promesse, y joignit aussi plus
 d’une fois ses prières pour obtenir leur grace ; le Roi fut inexorable.
 Il est pourtant vrai que leurs représentations avoient fait quelque
 sorte d’impression sur son esprit : mais, comme s’il eût craint de
 s’exposer à en entendre d’avantage de peur d’être détourné du parti
 qu’il avoit pris, il s’arracha du milieu d’eux en criant, “ Les Calé-
 “ siens ont été la cause de la mort d’un trop grand nombre de mes
 “ bons sujets ; ainsi, il faut que ces drôles-là meurent aussi, quoiqu
 “ le sacrifice de leur vie soit encore infiniment trop peu considé-
 “ rable pour appaiser les mânes d’une aussi grande quantité des
 “ miens :” et, appelant en même tems l’exécuteur à haute voix,
 “ ni le Prince ni les autres Seigneurs n’osèrent plus répliquer ni
 “ s’opposer à sa volonté.

LA REINE * qui, pendant tout ce qui venoit de se passer, avoit
 été assise, et dans un état de suspension inquiète, ne put cacher

* Froissard ; Duchesne ; Mezeray ; Rich. Grafton, p. 285, 286 ; Hollinshed, p.
 943 ; Batur, p. 122 ; Speed, p. 592 ; Hume, T. ii. p. 203, ch. 15 ; Tindal, Contin.
 de Rapin, T. i. p. 426 ; Rymer, Fœd. T. v. p. 584, 593.

intreaty. She rose, therefore, hastily from her seat and, although far advanced in her pregnancy, kneeled before the KING and with tears thus addressed him. "Oh! my gracious Lord and Husband, "since I have passed the sea in great danger to visit you, I have not "yet made any request to you: But now I humbly and heartily require you in honour of the SON of the blessed VIRGIN MARY, "and for the love of me, that you would be merciful to these "poor men."—The KING, unable to withstand this powerful appeal, raising her from the ground, could only reply, "Ah! Madam, your "having so tenderly conjured me by the honour I ought ever to "bear to my Redeemer, and by the love I must always have for "you, that I am not able to deny your request: I resign them "therefore to your hands, to do with them as you shall think "best."—The QUEEN gave instant orders that the Burgeesses should be conducted to a private apartment in her own Tent, where the halters were taken from their necks, and they were furnished with entire new cloathing; and, after receiving an ample refreshment and a supply of money, she caused them to be safely conveyed to the Castle of Guisnes, and there wholly set at liberty.

THE commands of the KING were immediately issued for the citizens to evacuate the Town, excepting one priest, and two other ancient men who understood the customs and laws of the place, and could ascertain the lands and other inheritances belonging to it*; but, the principal Officers of the Garrison, together with Sir John de VIENNE, were put in prison, in order to their being sent

* Hollinshed, p. 943; Froissard, c. 147.

plus long-tems ses craintes, ni suspendre ses prières. Elle se leva donc promptement de dessus son siège, et, quoique très-avancée dans sa grossesse, s'étant jettée à genoux devant le Roi, elle lui adressa ainsi la parole, les larmes aux yeux. “ O mon très-gracieux Seigneur “ et Epoux, depuis qu'au grand danger de mes jours, j'ai passé la “ mer pour vous voir je ne vous ai encore rien demandé : mais, dans “ ce moment, je vous supplie très-humblement et du plus profond “ de mon cœur, qu'en l'honneur du FILS de la bienheureux “ VIERGE MARIE, et au nom de l'amour que vous avez pour “ moi, vous daigniez avoir pitié de ces pauvre malheureux, et “ leur pardonner.” — Aussitôt, le Roi, hors d'état de résister à une aussi puissante requête, la relevant de terre, n'eut pas la force de lui faire d'autre réponse que celle-ci.—“ La tendre prière, “ MADAME, que vous venez de m'adresser au nom du respect que “ je dois à mon Rédempteur, et de l'amour que vous avez, en tout “ tems, droit d'attendre de ma part, m'ôte la force de vous refuser : “ ainsi, je vous les remets donc entre les mains pour en faire vous- “ même ce qu'il vous plaira.”—A l'instant, la REINE donna ses ordres pour qu'on les conduisît dans un appartement particulier dépendant de sa propre Tente, où on leur ôta la corde qu'ils avoient au cou, et on les habilla tout de neuf ; et, après qu'on les eut fait bien rafraichir, et qu'on leur eut donné de l'argent, elle les fit conduire sous une bonne escorte au Château de Guisnes avec ordre de leur y donner leur liberté dès qu'ils seroient arrivés.

Le Roi donna aussitôt ses ordres pour que tous les Citoïens évacuassent la Ville, excepté un prêtre et deux des plus anciens habitants qui entendissent les coutûmes et les loix du lieu, et qui fussent en état de donner un détail des terres et des héritages qui en dépendoient *. Mais, quant aux Officers de la Garnison, ainsi que Sire JEAN de VIENNE, ils fûrent mis en prison, afin de les faire passer

* Hollinshed, p. 943 ; Froissard, c. 147.

to England, where they were confined in the Tower of London till ransomed by King PHILIP*.

WHEN the due preparations were made, King EDWARD made a solemn entry into Calais, amidst the shouts of his triumphant army, and the sound of trumpets, drums, clarions, and other warlike music. He took up his residence in the Castle, where the QUEEN was soon after delivered of a daughter, named MARGARET of CALAIS †, afterwards married to Lord JOHN HASTINGS, Earl of PEMBROKE ‡.

THE city of Calais having endured a close siege from the 7th of September 1346 §, to Saturday the 4th of August, 1347 ||, was surrendered to King EDWARD, who repeopled it wholly with English families; and it continued in the possession of the English till A. D. 1558 **, a period of TWO HUNDRED and ELEVEN years.

* Grafton, p. 286; Stow, p. 244.

† Froissard, c. 147; Grafton; Hollinshed; Stow; Baker's Chron. p. 122.

‡ Sandford's Geneal. History, p. 179.

§ Knighton, p. 2595, n. 20; Ashmole, p. 655, sect. 2, ch. 26; S. Daniel, in Edw. III. p. 223, note.

|| Froissard, c. 147; Stow, p. 244; Ashmole, p. 655.

** The last year of the reign of Queen MARY; Godwin, p. 356, Vol. ii.

EXPLANATION

en Angleterre, où ils furent enfermés dans la Tour de Londres jusqu'au tems où ils furent rançonnés par PHILIPPE*.

APRES que les préparations convenables furent achevées, EDOUARD fit son entrée solennelle dans Calais, au milieu des acclamations de son armée victorieuse et au son des tambours, des trompettes et autres instruments de guerre, et il alla prendre sa résidence dans le Château où la Reine ne tarda pas à mettre au monde une Fille qui fut nommée MARGUERITE de CALAIS †, laquelle fut depuis mariée à Lord JEAN HASTINGS, Comte de PEMBROKE ‡.

LA Ville de Calais, aïant soutenu un siège continu depuis le 7 Septembre 1346 § jusqu'au Samedi 4 Août 1347 ||, se rendit enfin à EDOUARD Roi d'Angleterre qui la repeupla toute entière de familles Angloises. Et, depuis cette époque jusqu'en 1558**, elle a toujours continué, sans interruption, d'être sous la domination de l'Angleterre, ce qui fait une période de DEUX CENT ONZE ans.

* Grafton, p. 286; Stow, p. 244.

† Froissard, c. 147; Grafton; Hollinshed; Stow; Chronique de Baker, p. 122.

‡ Histoire Généalogique de Sandford, p. 179.

§ Knighton, p. 2595, n. 20; Ashmole, p. 655, sect. 2, ch. 26; S. Daniel, Ed. III, p. 223, note.

|| Froissard, c. 147; Stow, p. 244; Ashmole, p. 655.

** Dernière année du règne de MARIE; Godwin, T. ii. p. 356.

EXPLANATION OF THE COMPOSITION.

THE Scene lies in the English Camp, in the front of the Royal Tent, LORD WALTER MANNY on horseback, having the care of the SIX BURGESSES, of whom EUSTACE de SAINT PIERRE is seen as principal.

THE QUEEN is represented kneeling, and interceding in their behalf; the KING, attentive to her suit, and appearing to yield to the plea of humanity, stands surrounded by the principal ornaments of that age of military glory. The Standard of France inverted; the Swords of Justice and Mercy; the Keys of the Town and Castle, with a view of Calais in the distance; the Royal Ensign of England displayed on its principal Tower, together with the first appearance of Cannon in warlike operations, (according to some old Writers) are introduced as characteristics of this celebrated Event.

PORTRAITS

EXPLICATION DE LA COMPOSITION.

LA Scène se passe dans le Camp Anglois devant la Tente du Roi. On y voit Lord WALTER MANNY à cheval chargé de présenter les SIX BOURGEOIS dont EUSTACHE de ST. PIERRE paroît comme le principal. La REINE y est représentée à genoux et intercédant pour eux. Le Roi, attentif à sa requête et semblant céder aux remontrances de l'humanité, est entouré des principaux ornements en usage dans ce siècle où régnoit la gloire militaire. Tout le reste du tableau, tel que l'Etendard de la France renversé ; les Epées de Justice et de Miséricorde ; les Clefs de la Ville et du Château ; avec une vue de Calais dans le lointain où l'on apperçoit le Drapeau Roïal d'Angleterre déployé sur sa principale Tour ; sans oublier une pièce de Canon comme étant, suivant quelques anciens Ecrivains, la première fois que l'on voïoit cet instrument à la guerre ; toutes ces choses n'y sont introduites que comme des pièces propres à caractériser, d'une manière plus particulière, ce célèbre Evénement.

E

PORTRAITS

PORTRAITS AND PLATE OF REFERENCE.

THE order of the Portraits and principal Characters, as introduced in this Subject, must be taken in succession from the left to the right of the Composition.

1. THE first principal Character is LORD WALTER MANNY, represented on horseback, and farther noted by his armorial bearing on his coat of mail *.

The SIX BURGESSSES, with halters about their necks, bare-headed, &c, of whom

2. EUSTACE DE ST. PIERRE, represented standing between two others kneeling, is principal.

3 *. SIR JOHN CHANDOS, on whose armour also is his device †, is the first figure of the opposite group.

4 *. RALPH, Earl of Stafford, seen behind the Lady attendant on the Queen.

5. EDWARD, the Black Prince.

THIS Portrait is taken from the monumental effigy on his Tomb in Canterbury cathedral, engraved by G. Vertue ‡.—The armorial distinction as eldest son of the King, is partially introduced, above the coifure of the Queen.

6 *. SIR HUGH COURTENEY.

* See his Scutcheon in Ashmole's History of the Order of the Garter, p. 709, N^o 46.

† See his Scutcheon in Ashmole, p. 708, N^o 21.

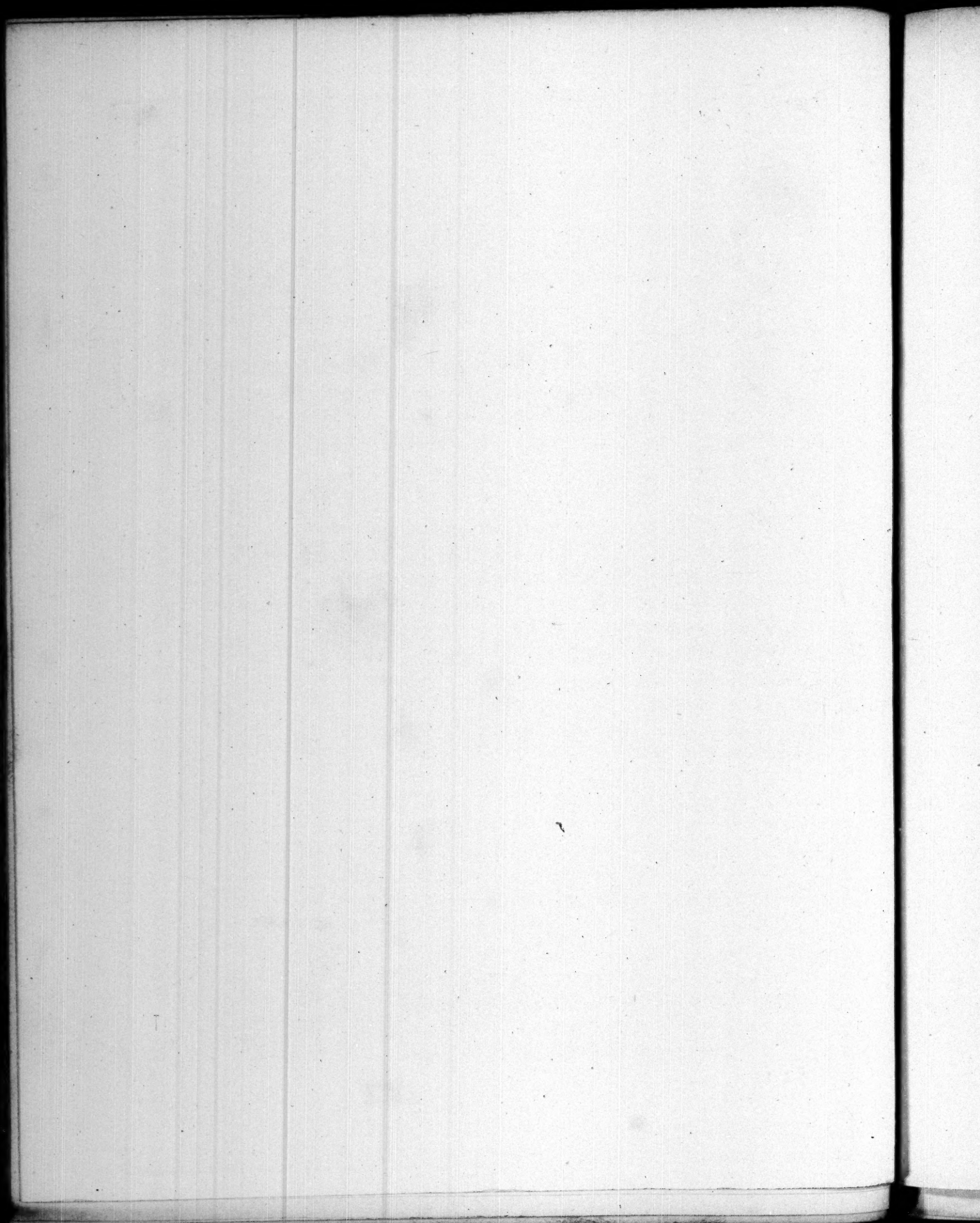
‡ Granger's Biograph. Hist. Vol. I. p. 10. 4to. His figure, in Barnes's History of Edward III. p. 707, is said by Granger to have been done from the ancient painting at St. James's. See also his tomb, &c. in Mr. Gough's sepulchral monuments, p. 136, 137, 138. Walpole's Anecdotes of Painting, Vol. I. p. 26. 2d Edit.



Published Jan. 18th 1888 by V. & R. Green Newman Street, London.

QUEEN PHILIPPA.

Plate III.



PORTRAITS ET PLANCHE DE REFERENCE.

L'ORDRE des Portraits et des principaux Caractères, tels qu'on les a introduits dans la Composition de ce Sujet, doivent se prendre successivement de gauche à droite.

1. LE premier et principal caractère est Lord **WALTER MANNY**, représenté à cheval, et encore plus caractérisé par ses armoiries qui sont représentées sur sa cotte de maille *.

LES SIX BOURGEOIS, la corde au col, nue-tête, &c, &c, parmi lesquels

2. **EUSTACHE DE ST. PIERRE**, représenté debout entre deux autres, est le principal.

3 *. **SIR JEAN CHANDOS**, sur l'armure duquel est aussi sa devise †, est la première figure du Groupe opposé.

4 *. **RALPH**, Comte de **STAFFORD**; vu derrière la Dame qui accompagne la Reine.

5. **EDWARD**, surnommé le **PRINCE-NOIR**.

CE portrait est tiré du Mausolée placé sur sa tombe dans la Cathédrale de Cantorbéry, et gravé par G. Vertue ‡.—Partie de sa distinction armorique, comme fils aîné du Roi, s'aperçoit au dessus de la coeuvre de la Reine.

6 *. **SIR HUGH COURTNEY**.

* Voiez son Ecusson dans Ashmole, Hist. de l'Ordre de la Jarretière, p. 709, N° 46.

† Voiez son Ecusson dans Ashmole, p. 708, N° 21.

‡ Hist. Biograph. de Granger, T. I. p. 10. in-4°. Cet Auteur prétend que le Portrait que l'on en trouve dans l'Histoire d'Edouard III, par Barnes, p. 707, a été pris des anciens tableaux qui se trouvent à St. James. Voiez aussi les Monum. Sépul. de Mr. Gough, p. 136, 137, 138. Voiez aussi Walpole, Anecdotes sur la Peinture, T. i. p. 26, 2d Edit.

7. QUEEN PHILIPPA.

This Portrait is taken from a whole length mezzotinto-Print in my collection, engraved by Faber, among the FOUNDERS, from a picture painted by Murray, at Queen's College, Oxford. The face is said by Granger to be "taken from an ancient stone-head of PHILLIPPA, which was over the back gate of that College, "next to Edmund-Hall*." The plate, however, has this inscription under it: "e cenotaph. in Monast. Westmon†." A drawing of this QUEEN's Portrait has been made for this Work, from her tomb in Westminster Abbey, in which the head-dress, and likenesses are found to correspond very strongly with Faber's print.

8. KING EDWARD the Third.

From his Portrait engraved by G. Vertue, from an ancient painting in Windsor Castle. The rouge-croix on his armour has been adopted from the whole-length introduced in Barnes's History of this KING ‡, which, according to Granger, was evidently done from the old Portrait of him at St. James's §. I have also a drawing of his Portrait taken from the Tomb in Westminster Abbey for this Work.

9. FITZ-THOMAS, Earl of Kildare ||.

10. * SIR JAMES AUDLEY.

11. HENRY,

* Biograph. Hist. Vol. I. p. 10. 4to.

† Preface to Mr. Gough's Sepul. Monuments, p. 3, note 1. See also p. 124, plate 48, of the same work, where QUEEN PHILIPPA's Portrait is represented; and her Tomb in Sandford's Geneal. Hist. p. 173.

‡ Page 583.

§ Biograph. Hist. Vol. I. p. 9. 4to. Sandford's Geneal. Hist. p. 176. See also his Portrait and Tomb represented in plates 55 and 56 in Gough's Sepulch. Monum. p. 139.

|| From a principle of gratitude for the favours King EDWARD had bestowed on him and his brother the Earl of Desmond, this Nobleman went over with other Lords and Knights with a body of horse, and offered his services to the KING before Calais; and, on
its

7. LA REINE PHILIPPA.

CE portrait est tiré d'une Estampe en pied, gravée en manière noire, qui est dans ma collection, et qui fait partie du Recueil de Gravures connu sous le nom de FONDATEURS. Il est fait d'après un Tableau peint par Murray qui se trouve au COLLEGE DE LA REINE à Oxford. Granger prétend que la face est "prise d'un ancien Buste de pierre de PHILIPPA qui étoit placé audessus de la porte de derrière de ce Collège "qui donnoit à côté d'Edmund-Hall *." Cette Gravure porte au bas pour inscription, "è cenotaph. in Monast. Westmon †." On a fait faire aussi, exprès pour le présent Ouvrage, un dessin du Portrait de cette Reine d'après son Mausolée dans l'Abbaïe de Westminster, dans lequel la coiffure et la ressemblance s'accordent parfaitement bien avec l'Estampe de Faber.

8. LE ROI EDOUARD III.

D'APRES son portrait gravé par G. Vertue sur un ancien Tableau qui se trouve au Château de Windsor. La *Croix rouge* que l'on voit sur son armure a été empruntée du Portrait en pied que Barnes a introduit dans son Histoire de ce Roi ‡; lequel Portrait, selon Granger, a été évidemment tiré d'un vieux Portrait de lui qui se trouve au Palais de St. James §. J'en ai aussi un dessin que j'ai fait faire exprès pour cet Ouvrage d'après son Mausolée dans l'Abbaïe de Westminster.

9. FITZ-THOMAS, Comte de Kildare ||.

10 *. SIR JACQUES AUDLEY.

11. HENRY,

* Hist. Biogr. T. i. p. 10, in-4°.

† Préface des Monum. Sépul. p. 3. note 1. Voiez aussi p. 124, Planche 48 du même Ouvrage, où l'on trouve un Portrait de la REINE PHILIPPA. Voiez encore son Mausolée dans l'Hist. Généal. de Sandford, p. 173.

‡ Page 583.

§ Hist. Biogr. T. I. p. 9, in-4° Hist. Généal. de Sandford, p. 176. Voiez encore son Portrait et son Mausolée dans les Monum. Sépul. de Gough, p. 139. Pl. 55 et 56.

|| Par reconnaissance pour les faveurs dont EDOUARD l'avoit comblé, lui et son frère le Comte de Desmond, ce Seigneur partit exprès d'Irlande, accompagné d'autres Seigneurs et Chevaliers à la tête d'un corps de cavalerie, et vint offrir ses services au

11. * HENRY Earl of Lancaster and Derby, distinguished also by his armorial bearing *.

12. * SIR Thomas Holland.

13. * THOMAS BEAUCHAMP, Earl of Warwick, noted also by his arms †.

its surrender, he returned to Ireland with great and distinguished honour. Hollinshed's Chron. in Ireland, p. 71 and 72. Barnes's Hist. Edw. III. p. 413, ch. 6.

* See his Scutcheon in Ashmole, p. 708, N° 3.

† See his Scutcheon, *ibid.* N° 4. See also in Mr. Gough's Sepul. Monum. Pl. 50. p. 127. a representation of his Tomb, in the middle of the Choir of St. Mary's Church at Warwick, on which is his figure in Armour, with that of Catharine, his Comtess.

POSTSCRIPT.

11 *. HENRY, Comte de Lancastre et de Derby; distingué encore par ses armoiries *.

12 *. SIR THOMAS HOLLAND.

13 *. THOMAS BEAUCHAMP, Comte de Warwick; particularisé encore par ses armoiries †.

Roi devant Calais; mais, la ville s'étant rendue, il retourna dans son pays comblé d'honneurs.—Holinshed, Chron. d'Irlande, p. 71 et 72. Barnes, Hist. d'EDOUARD III. p. 413, chap. 6.

* Voiez son Ecusson dans Ashmole, p. 708, No. 3.

† Voiez son Ecusson, *ibid.* No. 4. Voiez encore les Monum. Sépulc. de Mr. Gough, Pl. 50, p. 127, où l'on trouve la représentation de son Mausolée tel qu'il est milieu du Chœur de l'Eglise de Ste. Marie à Warwick, avec sa Figure en armure, et celle de la Comtesse Catherine son Epouse

POSTSCRIPT.

P O S T S C R I P T.

THE Portraits distinguished thus * are collected from the Plate of "the Portraits of King EDWARD the Third, with the first twenty-five Knights companions in the habit of the Order, and surcoats of their armes *," on which the following remark occurs in Mr. Walpole's Anecdotes of Painting †: "William Bridges, the first Garter-King at arms, instituted "by Henry V. set up in the windows of the Church of St. George, at Stanford, the Portraits of the first Knights of the Garter: it was from those paintings that Hollar etched the plate of them published in "Ashmole's History of the Order" ‡. Ashmole, however, thus reports his account of the Office, and of the Windows: "Sir William Brugges "was the person first created GARTER §." "This Sir William became a "great benefactor to St. George's Church at Stanford, and in the windows of the chancel caused to be represented King EDWARD the Third, "with his twenty-five first Knights companions *kneeling* ||, habited in their "mantles, and surcoats of arms; which upon my journey thither, anno "1664, I found so broken and defaced, that no tolerable draught of "them could be taken, fit to exhibit to the reader's satisfaction ¶."

* In Ashmole's History of the Order of the Garter, p. 642.

† Vol. I. p. 36. 2d Edit.

‡ "Peck's Annals of Stanford, Book 2, Chap. 18."

§ Temp. Henry V.

|| In Hollar's Plate they are represented *standing*.

¶ P. 252. Chap. 8. Sect. 4.

End of the Article of Queen Philippa.

P O S T S C R I T.

LES Portraits, marqués ainsi (*) d'une astérique, sont tirés d'une ancienne Gravure qui a pour titre, " Portraits du Roi Edouard III. et des " vingt cinq premiers Chevaliers Compagnons, en habit de cérémonie de " l'Ordre avec les surtouts de leurs armoiries *;" sur laquelle Mr. Walpole, dans ses Anecdotes sur la Peinture †, fait la remarque suivante : " Guillaume " Bridges premier Roi d'armes de l'Ordre de la Jarretière créé par Henri V. " fit peindre, sur les fenêtres de l'Eglise de St. George à Stanford, les Por- " traits des premiers Chevaliers de l'Ordre de la Jarretière. C'est d'après " ces Peintures que Hollar grava sa planche à l'eau-forte qui se trouve " dans l'Histoire de l'Ordre que nous a donnée Ashmole ‡." Cependant, Ashmole lui-même, parlant du Grade et des Fenêtres en question, se contente de dire que " Sir Guillaume Brugges fut le premier Roi-d'armes de l'Ordre §. " Ce même Sir Guillaume devint par la suite un grand bénéfacteur de l'Eglise " de St. George à Stanford, et fit peindre, sur les fenêtres du Chœur, " HENRY III. avec ses vingt cinq premiers Chevaliers compagnons à-ge- " nous || en habit de cérémonie, et avec leurs surtouts d'armoiries ; mais, " dans le petit voiage que j'y ai fait, en 1664, je les ai trouvés si brisés et " si défigurés qu'il n'étoit plus possible d'en tirer aucun dessin digne d'être " offert au Public ¶."

* Ashmole, Hist. de l'Ordre de la Jarretière, p. 642.

† T. I. p. 36 2de Edit.

‡ " Peck, Annales de Stanford, l. 2. ch. 18."

§ Temp. Henry V.

|| Il est bon de remarquer que, dans la Planche de Hollar, ils sont tous représentés debout.

¶ Pag. 252, Chap. 8, Sect. 4.

Fin de l'Article de la Reine Philippe.

E R R A T A
FOR THE ENGLISH PART.

- Page 6, l. 6. from the bottom, *dele* his.
 18, l. 2, in the note, *for* Batur, *read* Baker.
 30, note, l. ult. *for* Comtess *read* Countess : *after which is to be added*, Of the Earl's Head:
 I have a drawing taken for this Work.

FAUTES à CORRIGER
DANS LA PARTIE FRANÇOISE.

- Page 5, l. 8, — par, *lisez* pas.
 9, l. 3, — le nuit, *lisez* la nuit
ib. l. 7 et 8, excetpé, *lisez* excepté.
 11, l. 13 et 14, esperance, *lisez* espérance.
ib. l. 17, — misère, *lisez* misère.
ib. l. 22, — Votre, *lisez* votre.
 13, l. 9, ou cou *lisez* au cou.
 15, l. 14, — qui quiconque, *lisez* que quiconque.
ib. l. 26 et 27, se particularisèrent et se concentrèrent, *lisez* se particularisa et se concentra.
 17, l. 1, — dernières, *lisez* derniers.
 19, l. 24, — quoiqu, *lisez* quoique.
ib. l. 33, Batur *lisez* Baker.
 21, l. 8, — bienheureux, *lisez* bienheureuse.
ib. l. 10, — pauvre, *lisez* pauvres.
 23, l. 18, — Généalogiue, *lisez* Généalogique.
 31. l. ult. après Epouse *ajoutez* J'ai fait faire une copie de la Tête du Comte, exprès pour le
 présent Ouvrage.

ACTA

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

PLATE IV.
MARGARET
QUEEN OF HENRY VI.
WITH PRINCE EDWARD HER SON,
ATTACKED BY A ROBBER.

A. D. M.CCCC.LXIII.

TO HER SERENE HIGHNESS
LOUISA CAROLINA HENRIETTA,
HEREDITARY PRINCESS OF HESSE-DARMSTADT, &c.

THIS PLATE IS (BY PERMISSION) MOST HUMBLY DEDICATED, BY
HER HIGHNESS'S

MOST DEVOTED HUMBLE SERVANT,

Valentine Green.

FAITS HISTORIQUES
RELATIFS
AUX REINES D'ANGLETERRE.

PLANCHE IV.
REPRÉSENTANT
LA REINE MARGUERITE,
(ÉPOUSE DU ROI HENRI VI.)
AVEC LE PRINCE ÉDOUARD SON FILS,
ATTAQUÉS PAR UN VOLEUR.

A. D. M.CCCC.LXIII.

DEDIÉE, PAR PERMISSION,
A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME
MADAME LOUISE-CAROLINE-HENRIETTE,
PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT, &c.

PAR SON TRÈS-HUMBLE, TRÈS-OBÉISSANT,

& TRÈS-DÉVOUÉ SERVITEUR,

Valentin Green.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

M A R G A R E T,
QUEEN OF HENRY VI.

A. D. M.CCCC.LXIII.

P L A T E IV.

AFTER the defeat of the forces of HENRY VI. in the battle of Hexham, the King and his Queen saved themselves by taking different roads, which led the one into Scotland, and the other into the strangest extremities to which a Queen was ever reduced.

WITHOUT attendants, and on foot, accompanied only by the young Prince EDWARD, MARGARET was fortunately enabled to gain a neighbouring forest, and by that means to elude the vigilance of the enemy, who had hopes of taking them prisoners. Her fears for the safety of her son lent aid to her feet; and she penetrated into the thickest part of the wood, where she continued till they were overtaken by the night. In the midst of the most gloomy reflections, the Queen consoled herself, that the life of the Prince, the foundation of all her hopes, was yet secure; and after the meditations of a whole night she determined to stay some time in the forest, till the rage of war had ceased in that part of the kingdom.

BUT

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

LA REINE MARGUERITE,

ÉPOUSE DE HENRI VI.

A. D. M.CCCC.LXIII.

P L A N C H E IV.

APRÈS la défaite des troupes d'HENRI VI, à la bataille de Hexham, le Roi et la Reine se sauvèrent chacun de leur côté comme ils purent, et prirent deux routes différentes, au moyen desquelles l'un arriva en Ecosse, et l'autre se trouva réduite aux plus grandes extrémités auxquelles une Reine puisse jamais être exposée.

SANS suite, et à pied, accompagnée seulement du jeune Prince EDOUARD qu'elle tenoit par la main, MARGUERITE fut assez heureuse pour gagner la forêt voisine, et par ce moyen de tromper la vigilance de l'ennemi, qui se flattoit de les faire prisonniers. Les appréhensions qu'elle ressentoit pour la sûreté de son fils lui prêtèrent des ailes, et elle pénétra dans le fort de la forêt, où elle continua de marcher jusqu'au moment où elle y fut enfin surprise par la nuit. Au sein des plus tristes idées, la Reine se trouvoit encore heureuse que la vie du Prince son fils, sur lequel elle fondoit toutes ses espérances, fût en sûreté; et après avoir passé toute la nuit dans un abîme de réflexions, elle prit enfin la résolution de séjourner quelque tems dans la forêt, jusqu'à ce que la fureur de la guerre fût un peu apaisée dans ces cantons-là.

BUT while she was seeking some commodious place, that would afford them shelter against the inclemencies of the weather, she discovered many persons lying carelessly on the grass, who seemed also to have passed the night on the same spot. All her address could not prevent her being perceived by them. The sight of a woman in very rich attire, and a child who carried about him evident proofs of his being of the most elevated rank, at first inspired them with some respect. But being robbers, the ease with which they might become masters of so considerable a booty as the jewels they saw her decorated with, that were indeed the only remains of her former grandeur, soon chased away the sensations which had at first restrained them. They, therefore, instantly surrounded her, and seizing both her and the young Prince, stripped them of what appeared to be of the greatest value; and it is said, that their spoils were sufficient to enrich their whole company. Had they been of little value, it might have proved fatal to MARGARET; for, to their great worth alone, it is most probable, she owed her deliverance. Not being able to agree about the dividing of the plunder, the banditti quarrelled among themselves, and fought with a rage suitable to their character. The Queen, ever watchful to preserve the life of her son, seized that moment to make her escape with him, and rushing into the thickest part of the wood, continued walking as long as the young Prince had strength to accompany her. But, when she thought herself delivered from the most terrifying part of her danger, she was met by another robber, who belonged to the gang she had just escaped. He came up to her with his sword drawn: but what we might be led to imagine would have overwhelmed her with terror, served but to awaken the heroic spirit of a Queen accustomed to the storms of public discord and of private revenge. Assuming the air and tone of Majesty, she presented the young Prince to the robber, and cried, "Friend, save the son of thy King!"

OR, comme elle étoit à chercher quelque lieu commode où elle pût, ainsi que son fils, se mettre à l'abri des intempérances de la saison, elle aperçut tout-à-coup plusieurs personnes négligemment éparpillées çà et là sur l'herbe, et qui avoient bien l'air d'y avoir aussi passé la nuit. Elle eut beau faire ; il ne lui fut pas possible de s'empêcher d'en être aperçue. D'abord, la vue d'une femme aussi magnifiquement habillée, et d'un enfant qui annonçoit assez le rang et la naissance la plus distinguée, ne manqua pas de leur inspirer quelque respect. - Mais, comme ce n'étoit que des voleurs, la facilité avec laquelle ils voïoient qu'ils pouvoient s'emparer d'un aussi considérable butin, comme les joïaux dont ils la voïoient décorée, et qui étoient en vérité tout ce qui lui restoit de sa grandeur passée, ne tarda pas à dissiper chez eux jusqu'à la plus petite sensation des premiers sentimens que son apparition leur avoit d'abord inspirés. En conséquence, ils l'entourèrent donc sur-le-champ ; et s'étant emparés d'elle et du jeune Prince, ils les dépouillèrent de ce qui leur parut être de plus de valeur ; et on prétend même que ce qu'ils leur prirent étoit beaucoup plus qu'il ne falloit pour faire la fortune de toute la bande. Si cette dépouille n'avoit pas été d'un aussi grand prix, il y a lieu de croire que MARGUERITE auroit passé un mauvais moment avec eux ; et il n'y a guères moins lieu de douter que c'est à la richesse du vol qu'elle dut, l'instant après, sa délivrance d'entre leurs mains : car, ne pouvant s'accorder sur le partage des effets qu'ils venoient de voler, ces bandits s'échauffèrent au point que de la dispute ils passèrent bientôt aux coups, et se battirent avec une fureur tout-à-fait digne de leur caractère. Alors, la Reine, qui n'étoit occupée que du soin de conserver les jours de son fils, saisit donc cet instant pour se sauver avec lui, et s'étant précipitée dans le plus épais du bois, elle continua de s'y enfoncer tant que les forces du jeune Prince lui permirent de la suivre. Mais au moment où elle se croïoit délivrée de ce qu'il y avoit de plus effrayant dans le danger qu'elle venoit de courir, elle rencontra un autre voleur de la même bande que ceux dont elle venoit de s'échapper. Celui-ci s'avança vers elle, l'épée nue. Mais, ce qui auroit dû naturellement, ce fembre, la saisir de fraïeur, ne servit au contraire qu'à
ranimer

THE name of King kindled so lively a sense of respect and awe in the mind of the man, that he let his sword fall at the Prince's feet; and, with a promptitude of duty and humanity that would have shed lustre on the most enlightened character, he offered to do every thing the Queen thought him capable of undertaking, to save her and her son. The only request she made him, was to conduct them to a place of sufficient safety, where she could, without danger, take time to inform herself of the fate of HENRY and his army. The robber was married, and had a house in a neighbouring village: thither he proposed their retiring, if the Queen durst run the hazard of being known. Necessity obliged her to accept the offer. She put herself however in some condition to enforce obedience, if he should prove capable of retracting his promise. She suddenly snatched up his sword, and directing him at the same time to take up the young Prince in his arms, who was now become too much fatigued to continue his progress farther through the forest, and commanding him to proceed, they at length arrived at his habitation, and fortunately without having been discovered.

CONSTANT in his zeal to serve them, all the inquiries the Queen thought necessary to make respecting the fate of the King and the leaders of his party, the robber conducted for her with so much caution, as to leave her nothing to apprehend from his treachery. In a few days, through his address, she was joined by the Duke of Exeter and two other Lords of her party, who had escaped from the battle. With them she consented to set out for Carlisle, under the guidance of her faithful protector, who, knowing the most secure and best roads, safely conducted them thither, whence she was soon afterwards conveyed to Scotland.

THE

ranimer en elle le courage héroïque d'une Reine accoutumée aux orages tant de la discorde publique que de la vengeance particulière. C'est pourquoi, reprenant tout-à-coup l'air et le ton de Majesté, elle présenta le jeune Prince au voleur, et lui cria, " Mon ami, sauve le " fils de ton Roi."

A CE mot de Roi, il s'alluma aussitôt dans l'ame de cet homme un sentiment si vif de crainte et de respect, qu'il laissa tomber son épée aux pieds du Prince, et qu'avec une promptitude de soumission et d'humanité qui auroit fait honneur à un personnage mille fois plus éclairé, il offrit d'exécuter tout ce que la Reine le croiroit en état d'entreprendre pour la sauver elle et son fils. Tout ce qu'elle exigea de lui fut de les conduire dans un lieu assez sûr pour avoir le tems de s'informer du sort d'HENRI et de son armée. Le voleur étoit marié, et avoit une maison dans un village peu éloigné de là. Ce fut là qu'il proposa à la Reine de se réfugier avec son fils, dans le cas où elle croiroit ne pas courir trop de risque d'y être connue. La nécessité où elle se trouvoit l'obligea à ne pas hésiter un instant sur l'acceptation de l'offre ; elle le prit donc au mot, et se mit en même tems, autant qu'elle put, en état de s'en faire obéir s'il venoit à se retracter. Pour cet effet, elle se saisit de son épée, et lui ordonna de prendre le jeune Prince entre ses bras, et de le porter, attendu qu'il étoit déjà trop fatigué pour espérer qu'il pût continuer de marcher à pied au travers de la forêt ; ensuite, lui aiant dit de se mettre en chemin, ils eurent le bonheur d'arriver à sa demeure sans avoir été découverts.

CONSTANT dans son zèle à les servir, le voleur exécuta avec tant de précaution tous les ordres que la Reine jugea à propos de lui donner pour s'informer de ce qu'étoit devenu le Roi, et du sort de ceux qui étoient avec lui, qu'elle n'eut pas le moindre lieu d'appréhender aucune trahison de sa part. En peu de jours, il eut l'adresse de lui amener le Duc d'Exeter et deux autres Seigneurs de son parti, qui s'étoient sauvés après la bataille ; et ce fut avec eux qu'elle consentit à partir pour Carlisle sous la conduite de son fidèle protecteur, qui connoissant les meilleurs chemins et les plus sûrs, les y fit bientôt
arriver

THE Lords would have acquitted the Queen of the gratitude she owed to her deliverer, by offering his wife a part of the money they had with them : but, from a generosity worthy of a better fortune, he forbid her accepting it ; lamenting, at the same time, his having nothing of value to offer them in their necessity. “ Of all my misfortunes,” exclaimed the Queen, “ what I this moment regret the most, is my being unable to reward you*.”

SUBJECT, PORTRAITS, AND PLATE OF REFERENCE.

THE point of time taken, is when Queen MARGARET addresses herself to the Robber, on his being about to seize her, in the Forest. The fray among the Banditti is seen in the distance.

1. QUEEN MARGARET ; a portrait, taken from the print by Faber, of the Founders, from the picture in Queen's College, Cambridge.
 2. EDWARD, Prince of Wales ; a portrait, from the plate published by the ingenious Mr. Geo. Carter in his Engravings from Ancient Sculptures, &c. It was taken by him from an ancient painting in Windsor Castle. There is a curious portrait of this Prince in armour, in an ancient parchment-roll in the Heralds College, and which was shewn to the Society of Antiquaries.
-

* Vide the Abbé Prevost's History of Margaret of Anjou, Vol. I. Page 215, Part II. See also Monstrelet, Hall, Rapin, Daniel, &c.

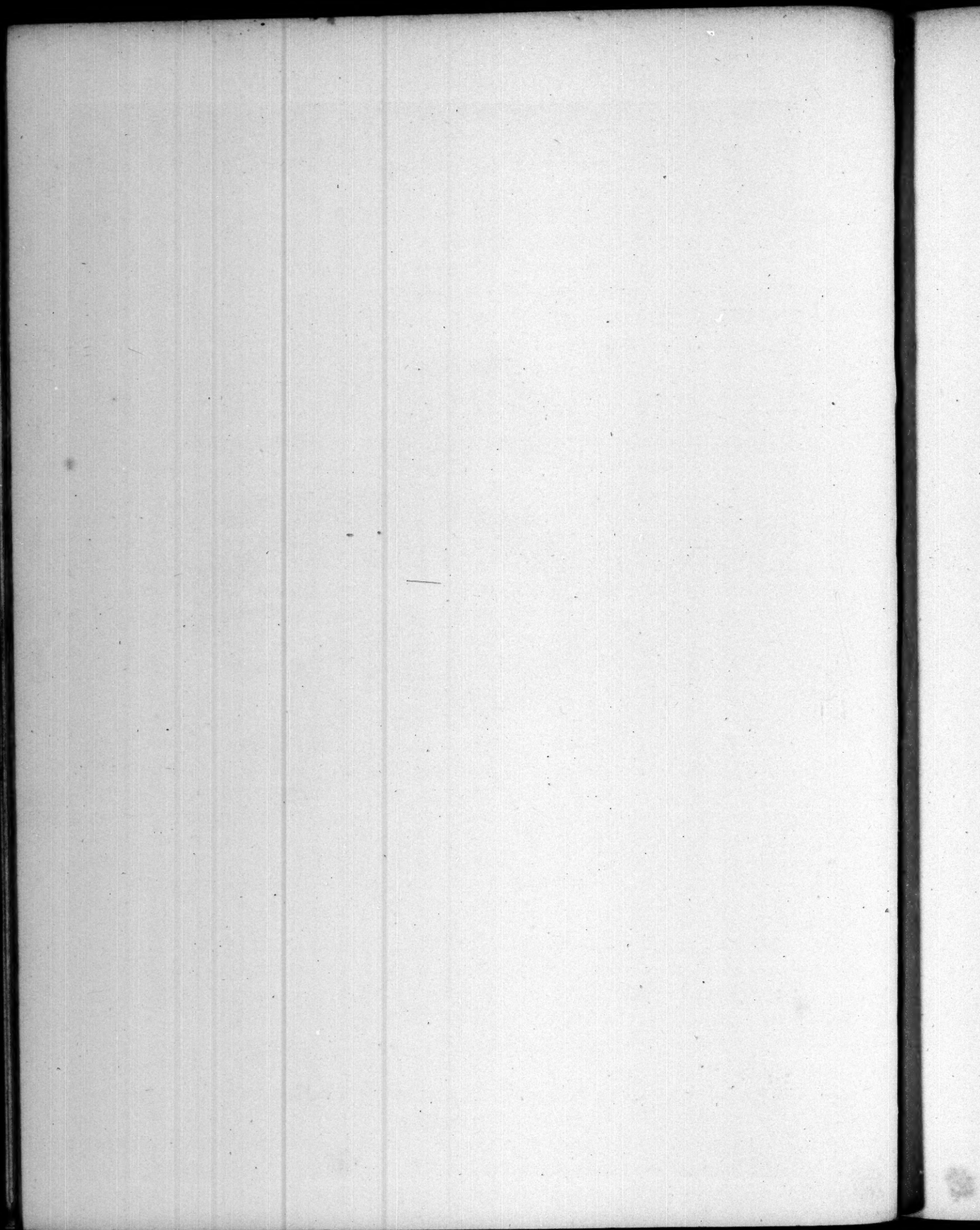
End of the Article of Queen Margaret.



Published June 4th 1790, by F. & R. Green, Newman Street, London.

QUEEN MARGARET.

Plate IV.



arriver sains et saufs, et d'où elle ne tarda pas ensuite à se rendre en Ecosse.

LES Seigneurs dont nous venons de parler, voulurent acquitter la Reine de la reconnaissance qu'elle devoit à son libérateur, en offrant à sa femme une partie de l'argent qu'ils avoient sur eux : mais, par un principe de générosité digne d'une meilleure fortune, il lui défendit de l'accepter, ajoutant que tout son regret étoit au contraire de n'avoir rien digne d'eux à leur offrir dans leur besoin. “ De tous mes malheurs,” s'écria la Reine, “ celui qui me tient le plus à cœur, c'est de n'être pas en état de vous récompenser*.”

SUJET, PORTRAITS, ET PLANCHE DE RENVOIS.

LE moment de l'action que l'on a saisi pour sujet de la composition, est celui où la Reine MARGUERITE s'adresse au Voleur dans la Forêt, comme il alloit l'attaquer. Dans le lointain, on apperçoit les autres Bandits occupés à se disputer leur butin.

1. LA REINE MARGUERITE ; portrait ; tiré de celui qui se trouve dans la Collection des Fondateurs de Faber, d'après le tableau qui se voit au Collège de la Reine à Cambridge.
 2. EDOUARD, Prince de Galles ; portrait ; tiré de celui qui se trouve dans la collection de Gravures d'après les Anciennes Sculptures, &c, que nous a données l'ingénieur M. George Carter, qui y déclare l'avoir copié d'après les anciennes peintures qui se trouvent dans le Château de Windsor. Il y a un portrait assez curieux de ce Prince en cuirasse sur un vieux rouleau de parchemin, qui se voit au Collège des Armoiries, & qui fut montré à la Société des Antiquaires en 1788.
-

* Voyez l'Abbé Prévôt, Hist. de Marguerite d'Anjou, T. I, P. 215, Part. II ; et encore Monstrelet, Hall, Rapin, Daniel, &c.

ACTA

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

PLATE VI.
ELIZABETH,
QUEEN-DOWAGER OF EDWARD THE FOURTH,
DELIVERING UP HER SON, RICHARD DUKE OF YORK,
TO CARDINAL BOURCHIER.

A. D. M.CCCC.LXXXIII.

TO HER MAJESTY
FREDERICA-LOUISA,
QUEEN OF PRUSSIA, &c, &c, &c.

THIS PLATE IS (BY HER GRACIOUS PERMISSION) MOST HUMBLY DEDICATED,

BY HER MAJESTY'S
MOST DEVOTED AND OBEDIENT HUMBLE SERVANT,

Valentine Green.

FAITS HISTORIQUES
RELATIFS
AUX REINES D'ANGLETERRE.

PLANCHE VI.
RÉPRÉSENTANT
ELISABETH,
VEUVE DOUAIRIÈRE D'ÉDOUARD IV,
REMETTANT SON FILS, RICHARD DUC D'YORK,
AU CARDINAL BOURCHIER.

A. D. M.CCCC.LXXXIII.

DÉDIÉE, PAR SA GRACIEUSE PERMISSION,
À SA MAJESTÉ

FRÉDÉRIQUE-LOUISE,
REINE DE PRUSSE, &c, &c, &c.

PAR

SON TRÈS-HUMBLE, TRÈS-OBÉISSANT,
& TRÈS-DÉVOUÉ SERVITEUR,

Valentin Green.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

ELIZABETH *,
QUEEN-DOWAGER OF EDWARD IV.

A. D. M.CCCC.LXXXIII.

P L A T E VI.

1483.

ON the demise of King EDWARD IV, his Queen-dowager, dreading the machinations that had been formed against her and her family, at the head of which RICHARD Duke of Gloucester, who had been declared Protector, had placed himself, fled with her youngest son RICHARD Duke of York, and her other children, to sanctuary in Westminster †, till the young King, who had been brought from the Castle of Ludlow in Shropshire to the Tower, in order for his coronation, was secured in his throne and kingdom. GLOUCESTER, anxious to get both the Princes into his power, deputed the Lord Cardinal BOURCHIER, Archbishop of Canterbury, who had also been approved by the Council,

* This account is taken from the History of EDWARD V. by Sir Thomas More, written when he was Under-sheriff of the City of London, and which has been adopted by all our Historians since his time, with little or no deviation from him. See Grafton, p. 756, 771. Hall's Chron. xi. in EDWARD V. Hollinshed, p. 1356, 1367. Stow's Chron. p. 435, 444. Speed, p. 705, 711. and others.

† See Dr. Stukeley's Observations on the Sanctuary at Westminster, before it was demolished in 1750. Archæologia, Vol. I. p. 39.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

*LA REINE ELISABETH**,
VEUVE DOUAIRIÈRE D'ÉDOUARD IV,

A. D. M.CCCC.LXXXIII.

PLANCHE VI.

1483.

A LA mort du Roi ÉDOUARD IV, la Reine Douairière sa veuve appréhendant les suites fâcheuses des trames secrettes qui avoient été ourdies contre elle et contre ses enfants, et à la tête desquelles s'étoit mis RICHARD Duc de Gloucester qui venoit d'être déclaré Protecteur, crut devoir chercher sa sureté en se retirant dans le sanctuaire à Westminster † avec son plus jeune fils RICHARD Duc d'York, et résolut de n'en pas sortir que le jeune Roi, qu'on avoit été chercher au château de Ludlow en Shropshire, et qui étoit arrivé à la Tour pour y être couronné, ne fût en paisible possession de la couronne et du royaume. GLOUCESTER, qui mouroit d'envie d'avoir les deux Princes en son

B 2

pouvoir,

* Cette histoire est tirée de celle d'ÉDOUARD V par Thomas More écrite du tems que cet auteur étoit Sous-Shériff de la Cité à Londres, et telle que tous nos Historiens se sont piqués de suivre jusqu'à présent sans y rien changer, ou du moins fort peu de chose. Voiez Grafton, p. 756, 771. Chron. de Hall, xi dans ÉDOUARD V. Hollinshed, p. 1356, 1367. Chron. de Stow, p. 435, 444. Speed, p. 705, 711, et beaucoup d'autres.

† Voiez les Observations du Docteur Stukeley sur le Sanctuaire, à Westminster, avant sa démolition en 1750. Archæologie, T. I. p. 39.

cil, to use his best interests and persuasion with the Queen to give up the young Prince, in order to his being placed with the King his brother. The Cardinal, who was a firm friend to the Queen, readily undertook the commission, and immediately, with Lord Howard and some other Lords, repaired to the Queen for the purpose of discharging it.

WHEN he was come, with the other Lords, into the Queen's presence, he thus delivered to her the subject of their embassy: "That he was deputed by the Protector and the Privy Council to her Majesty, to acquaint her of the displeasure of the young King at her detaining the Duke of YORK his brother in sanctuary, and thereby scandalizing the public, from the strong appearance that it bore of one brother being in danger from the other: That it would be great comfort to his Majesty to have his brother with him; and must prove mutually advantageous to both, as it would confirm and strengthen their affections towards each other, in participating their conversation, their books and their amusements: That it would be highly pleasing to the Protector, and the Council, to send him to the King's presence; and that, in effect, it might prove of service to her friends then in prison. On those accounts, and as being sent by his Majesty and the Council to demand the Duke, so he could not but earnestly intreat her to comply with a measure so very proper and reasonable."

THE Queen, in her reply, "admitted the propriety of the King and his brother being together; but that, from their being both so young, and eligible to be still under the care of a mother, it would be better that the King should be put under her government with the Duke, than that the Duke should be taken from her to be with the King. But necessity at present prevented her yielding to their wishes;

pouvoir, députa, avec l'approbation du Conseil, le Lord Cardinal BOURCHIER, Archevêque de Cantorbéry, pour se rendre auprès de la Reine, et se servir de toute son éloquence et du crédit qu'il pouvoit avoir sur son esprit, pour la persuader de rendre le jeune Prince, sous prétexte de le mettre auprès du Roi son frère. Le Cardinal, qui étoit fermement attaché à la Reine, se chargea volontiers de la commission, et se rendit aussitôt auprès d'elle accompagné de Lord Howard et de quelques autres.

Dès qu'il se trouva, avec ceux qui l'accompagnoient, en présence de la Reine, il lui exposa le sujet de leur embassy, et lui dit, " Qu'il venoit de la part du Protecteur et du Conseil Privé, qui l'avoient député vers Sa Majesté pour l'informer combien le jeune Roi étoit mécontent de ce qu'elle retenoit ainsi le Duc d'YORK son frère dans un lieu privilégié, au grand scandale du public, attendu la forte impression qu'une telle conduite faisoit sur les esprits en y faisant naître de violents soupçons qu'un frère pouvoit avoir des risques à courir de la part de son frère. Que ce seroit une grande consolation pour le Roi d'avoir son frère auprès de lui ; et qu'une telle réunion ne sauroit manquer de tourner d'autant plus à l'avantage de tous les deux, qu'elle fortifieroit leur affection mutuelle en les mettant à portée de converser ensemble et de partager leurs livres et leurs amusements. Que ce seroit faire le plus grand plaisir au Protecteur et au Conseil, d'envoier le jeune Prince au Roi ; et que cela pourroit même faire beaucoup de bien aux parents qu'elle avoit alors en prison. Qu'en conséquence, comme il étoit venu exprès de la part du Roi et du Conseil pour demander le Duc, il ne pouvoit s'empêcher de la supplier très-instamment d'accéder à une demande aussi juste et aussi raisonnable."

LA Reine, dans sa réponse, " convint de la propriété qu'il y avoit que le Roi et son frère fussent ensemble ; mais," elle ajouta que " comme ils étoient tout-deux très-jeunes, et d'un âge à avoir même tout-deux également besoin des secours d'une mère, elle ne voïoit pas d'abord pourquoi il ne vaudroit pas mieux que le Roi lui-même fût confié à ses soins ainsi que le Duc, que de se voir arracher
" le

“ wishes; the ill state of the Duke's health could not admit of his
“ removal, nor her own tenderness suffer him to be placed under other
“ care, however sufficient that might be which they would provide.
“ For these reasons she hoped his absence would be dispensed with,
“ till his health was perfectly restored.”

THE Cardinal rejoined, by “ assenting to the fitness of her Majesty
“ to the care of all her children, and of the perfect concurrence of
“ the Council on that head; nay, that they would request it of her,
“ provided she would be contented to do it in a place more befitting
“ theirs and her own honour: whereas, should she herself resolve
“ on remaining there, yet they must deem it more convenient that
“ the Duke should be at liberty, and with the King his brother, even
“ at some hazard of his health, than that he should remain in sanc-
“ tuary, to the dishonour of the King, the Duke himself, and the
“ whole Council. He remarked, that it was not always so necessary
“ that the child should be with the mother, and that a separation was
“ sometimes for the best. This he illustrated by the removal
“ of the Prince of Wales her eldest son, now King, to Ludlow,
“ as a step that had been at once honourable to the Prince, bene-
“ ficial to the good order of the country, and seemingly satisfactory to
“ herself.”

THE Queen warmly replied, “ That she had not been so very well
“ satisfied at that separation, and that the cases were materially dif-
“ ferent: the Prince was in health, and the Duke sick: that although
“ the distemper was past, a relapse was yet to be dreaded: that it
“ much surprised her, knowing all this, that the Prorektor and
“ Council should be so earnest to have him from her, since, if the
“ Duke should relapse fatally, they would incur severe censure of
“ foul

“ le Duc pour le mettre avec le Roi. Qu’au reste, la nécessité,
“ pour le moment, l’empêchoit de se prêter à leurs desirs ; attendu que
“ la mauvaise santé du Duc ne pouvoit permettre qu’on le changeât de
“ lieu, et que la tendresse qu’elle avoit pour lui étoit trop grande pour
“ souffrir qu’on le confiât à d’autres soins que les siens, quelque suffisants que pussent être ceux qu’on se chargeroit de lui procurer.
“ Qu’en conséquence, elle se flattoit qu’on voudroit bien se passer de
“ lui, jusqu’à ce que sa santé fût parfaitement rétablie.”

LE Cardinal “ convint que sa Majesté étoit incontestablement la personne la plus propre à être chargée du soin de tous ses enfants, et
“ que le Conseil étoit aussi parfaitement d’accord là-dessus ; qu’il y
“ avoit plus, qu’il ne doutoit même point qu’on ne la sollicitât de les
“ leur donner, pourvû qu’elle consentît d’en accepter l’office dans un
“ lieu plus décent et plus convenable à leur honneur ainsi qu’au sien propre. Mais, que tant qu’elle persisteroit à rester où elle étoit, on
“ ne pouvoit s’empêcher de penser qu’il étoit plus à-propos que le
“ Duc fût en liberté, et avec son frère, quand même sa santé pourroit
“ en courir quelque petit risque, que de le voir retiré dans un lieu
“ privilégié, au grand déshonneur du Roi, du Duc lui-même et de tout
“ le Conseil. Il ajouta qu’il n’étoit même pas toujours si nécessaire
“ qu’on le croïoit qu’un enfant fût sous la garde de sa mère ; et qu’il
“ étoit des cas où il étoit infiniment plus à-propos qu’il fût séparé d’avec
“ elle. Ce qu’il prouva par l’exemple du Prince de Galles son fils
“ aîné, aujourd’hui Roi, qu’on lui avoit retiré pour l’envoier à Ludlow : parti qui n’avoit certainement fait qu’honneur au Prince, et
“ qui, étant avantageux au bon ordre de l’Etat, avoit paru dans les
“ tems lui être assez agréable à elle-même.”

A CELA, la Reine répliqua avec chaleur “ qu’elle n’avoit nullement
“ été aussi contente qu’on se l’imaginoit de cette séparation, et que le
“ cas d’alors étoit bien différent du présent ; que le Prince, dans ces
“ tems-là, se portoit bien, et qu’à présent le Duc étoit malade ; que
“ quoiqu’on pût le regarder comme hors de danger, cependant une
“ rechute étoit à craindre ; et qu’elle ne pouvoit s’empêcher, après
“ tout, d’être fort surprise que, sachant tout cela, le Protecteur et le
“ Conseil

“foul dealings with him. The dishonour to the Council, or her son, from his remaining in sanctuary, she held in a different light: it was more honourable, she affirmed, for them to let him rest there, where undoubtedly he would be most secure. She had no intentions to leave sanctuary; and thereby endanger either his or her life with the lives of her friends, whom she rather wished were there in safety with them, than that they, being out of sanctuary, should be involved in the same perils which surrounded them.”

“WHY, Madam,” said Lord Howard, “do you know any reason that they are in danger?” “No truly,” replied the Queen, “nor why they should be in prison, as they then were; but she had great cause to fear lest those who had not scrupled to imprison her friends without cause, would as little hesitate to destroy them without either right or law.”

THE Cardinal thought it prudent here to stop that kind of discourse, which he did by a timely glance upon Lord Howard, implying the necessity of its being ended; adding himself, “that he had no doubt but the Lords her relations who were then under arrest, would, from the justice of their own cause, be fully cleared from the allegations set up against them: and as to her own royal person, there neither was nor could be apprehended any danger.”

THE Queen “doubted much the Cardinal’s assertions. Was it because she was innocent?” she rejoined, “It doth not appear they

“ Conseil s’obstinassent si fort à lui retirer le Duc d’entre les mains, “ puisque, si par malheur le Duc venoit à avoir une rechute et que “ cette rechute vînt à avoir des suites fatales, ils s’exposaient à être “ soupçonnés d’en avoir agi illibéralement avec lui. Qu’à l’égard du “ prétendu déshonneur que l’on vouloit lui donner à entendre que le lieu “ de sa retraite pouvoit faire rejaillir sur le Conseil ou sur son fils, “ elle l’envisageoit bien différemment ; et qu’elle étoit d’avis qu’il “ seroit, au contraire, bien plus honorable pour ces Messieurs de laisser le Duc tranquille dans un lieu, où il étoit certain d’être parfaitement en sûreté. Que, quant à elle, elle n’avoit nullement envie de “ quitter le sanctuaire, et d’exposer, en le faisant, sa vie, ou celle du “ Duc, aux mêmes dangers auxquels étoient exposées celles de ses “ parents qu’elle aimeroit bien mieux voir avec elle en sûreté dans ce “ même sanctuaire, que de se trouver, en en étant dehors, enveloppée “ elle et son fils dans les mêmes périls où elle les voïoit empêtrés.

“ COMMENT, Madame,” reprit là-dessus vivement Lord Howard, “ avez-vous donc connoissance de quelque raison qui puisse mettre “ leur vie en danger ? ” — “ Non, certainement,” répliqua la Reine, “ ni même pour concevoir quelle peut être la cause de leur simple “ emprisonnement. Mais, je crois avoir tout lieu d’appréhender que “ ceux qui n’ont pas hésité d’emprisonner ces gens-là sans sujet, ne “ se fassent aussi peu de scrupule de leur ôter la vie sans droit ni sans “ loi.”

UNE conversation de cette nature étoit d’une conséquence trop dangereuse pour que le Cardinal ne sentît pas toute la nécessité de l’arrêter. Aussi fit-il prudemment signe de l’œil à Lord Howard de ne rien dire de plus, et prenant lui-même la parole, ajouta “ qu’il ne faisoit aucun “ doute que la bonté de la cause des Lords ses parents qui se trou- “ voient arrêtés, ne les fît bientôt décharger de l’accusation qui avoit “ été formée contre eux ; et que, quant à sa personne royale, il n’y “ avoit ni ne pouvoit absolument y avoir rien à craindre, et qu’elle ne “ couroit aucun risque.”

LA Reine déclara “ qu’elle doutoit fort de ce que le Cardinal vouloit “ lui faire entendre, parce qu’enfin si sa prétendue sûreté venoit de

“ are guilty. Was it that she was better beloved by their enemies ?
“ No ; but rather that they were hated for her sake. Was it that
“ she was so nearly related to the King ?—they were not much more
“ removed. As therefore she was involved in the same difficulties
“ with them, so likewise was she in the same danger. Nor could she
“ be without her suspicions at the earnestness with which her son was
“ required at her hands, without any substantial reason being given
“ for that solicitude.”

THE Cardinal answered, “ the more suspicious she was, the more
“ was the jealousy of others raised on her, lest, under a pretence of
“ apprehended danger, she should convey the Duke out of the king-
“ dom, and thereby make it impossible to have him in future :
“ whence many of the Council had seen the necessity of placing the
“ Duke of York under their care and government ; and, as he had no
“ privilege by remaining there, since he neither had desired, nor by
“ offence needed, sanctuary, they would deem it no breach of the
“ sanctuary laws, should she continue to persist in refusing to deliver
“ him to their respectful solicitations, to take him out of it.” The
Cardinal assured the Queen, “ that the Protector, who bore a most
“ tender love to his nephews, and the Council, who had an equal
“ care and respect for them, would certainly set him at liberty, unless
“ she resigned him to them, to prevent her sending him away.”

“ AND

“ son innocence, elle ne voïoit pas,” dit-elle, “ qu’ils fussent plus
“ coupables qu’elle. Si c’étoit qu’elle étoit plus aimée qu’eux de ceux
“ qui étoient leurs ennemis déclarés ? Cela ne pouvoit, à son avis,
“ encore être ; attendu qu’elle étoit fortement persuadée que la haine
“ qu’on leur portoit n’étoit précisément qu’à cause d’elle. Si c’étoit
“ parce qu’elle étoit si proche parente du Roi ? Il falloit convenir
“ qu’ils ne lui étoient guères moins près qu’elle. Que par conséquent,
“ de quelle façon qu’elle envisageât la chose, il lui paroissoit toujours
“ que comme elle se trouvoit embarrassée dans les mêmes difficultés
“ qu’eux, il étoit sensé qu’elle devoit se regarder comme exposée aux
“ mêmes dangers qu’eux. Que d’ailleurs elle ne pouvoit s’empêcher
“ de concevoir quelques soupçons de l’ardeur avec laquelle on s’effor-
“çoit de lui arracher son fils, sans avoir aucune raison substantielle à
“ lui donner pour le faire.”

LE Cardinal lui répondit “ que plus elle montrait de soupçons, plus
“ la jalousie des autres se trouvoit excitée dans leur ame, et plus ils se
“ trouvoient avoir lieu de craindre que, (sous prétexte de quelque
“ danger, auquel elle affecteroit de se croire exposée) elle ne fît passer
“ le Duc hors du roïaume, et n’ôtât par-là tout espoir de le revoir
“ jamais. Qu’il ne lui cachoit pas que c’étoit même là la raison qui
“ avoit induit le Conseil à souhaiter de voir le Duc d’York sous sa
“ tutelle, et qui lui avoit même fait sentir la nécessité indispensable de
“ prendre un tel parti ; et que, comme il n’étoit pas sensé être sous la
“ protection du privilège quoiqu’il y fût retiré et qu’il y demeurât,
“ attendu qu’il ne l’avoit ni désiré, ni mérité par aucun crime, le
“ Conseil ne croiroit pas non plus porter atteinte aux droits du sanc-
“ tuaire en prenant le parti de l’en enlever dans le cas où elle persiste-
“ roit à le refuser à ses pressantes et respectueuses sollicitations.” Le
Cardinal assura encore la Reine qu’à moins qu’elle ne se résignât à le
leur remettre elle-même le Prince entre les mains, “ le Protecteur,
“ qui aimoit tendrement ses neveux, et le Conseil qui s’intéressoit
“ également à eux et qui les respectoit infiniment tout-deux, ne man-
“ queroient pas de s’unir pour le mettre en liberté, de peur qu’elle ne
“ l’envoïât hors du roïaume.”

“AND hath the Protector, his uncle,” exclaimed the Queen, “such a love for him, that he fears nothing more than that he should escape his hands! Never yet had the thought of sending the Prince abroad entered her imagination; neither his state of health to bear long journeys, would admit of it: Nor, though she would not have hesitated to have sent him to any part of the world for safety, could she imagine any place more secure than sanctuary, which never any tyrant had yet been so diabolical as to dare to violate; and she trusted God would so awe the minds of his and her enemies, as to restrain them from such an outrage on that holy place.”

THE Queen here entered on a very powerful and ingenious defence of the privileges of sanctuary, more especially the protection it extended to the children brought in by registered sanctuary persons, as in her own case, as well as their goods, &c. which the Protector and Council had just been debating in the Star-chamber, and into the contrary opinion of which they had been persuading themselves, before the Cardinal and the Lords were deputed by them to attend her on the present occasion *.

THE Queen thus concluded her reply: “In that sanctuary,” she said, “had she been brought to bed of her son the present King; and though his enemy then reigned, and might have used the same pretences to have taken them both from thence, yet he did not; and she hoped no man would have the impious boldness to act contrary to all former precedents: And she farther trusted, that the place which had protected the one son would be as great a security to the
“ other.

* See Sir Thomas More's account of this interview, in Edward V.

“ Hè ! le Protecteur son oncle a-t-il donc,” s’écria la Reine, “ tant d’amour pour lui que toutes ses craintes se bornent à celles de le voir “ échapper de ses mains ! ” Puis, d’un air plus calme, continuant son discours, elle ajouta “ qu’il ne lui étoit encore jamais entré dans l’esprit “ d’envoier le Prince en pays étranger ; et que, quand même elle en “ auroit eu le dessein, l’état de sa santé, ne pouvant soutenir la “ fatigue d’un long voïage, ne lui auroit pas permis de prendre une “ telle résolution. Que, de plus, (quoiqu’elle n’eût pas hésité un “ instant de l’envoier en aucune partie du monde que ce pût être, “ pourvû qu’il y fût en sûreté) encore à-peine pouvoit-elle s’imaginer “ qu’il pût y avoir un lieu dans l’univers plus sûr et plus sacré que le “ sanctuaire ; lieu que le plus infernal tyran n’avoit jamais encore été “ assez hardi pour violer, et pour lequel sa confiance en Dieu lui fai- “ soit espérer qu’il imprimerait tant de respect dans l’âme des ennemis “ de son cher fils et des siens, qu’ils n’oseroient jamais tenter de faire “ un si grand outrage à ce saint lieu que de le forcer.”

LA-DESSUS, la Reine entra dans une aussi vigoureuse qu’ingénieuse défense des privilèges de ce qu’on appelle sanctuaire, et appuïa sur la protection qui en émanait et qui s’étendoit jusqu’aux enfants, biens, &c, que ceux qui y étoient enregistrés y apportent avec eux, dans des cas tels que celui où elle se trouvoit. Or, c’étoit précisément celui qui venoit d’être agité dans la chambre ardente, et sur lequel avant qu’ils lui eussent envoié le Cardinal et les autres Lords qui formoient la présente députation, ils s’étoient tous bien persuadés du contraire *.

APRÈS avoir donc fini ses observations sur cet objet, la Reine conclut en ajoutant que “ dans ce même sanctuaire elle étoit accouchée de “ son fils aîné le Roi actuel ; et que, quoique son ennemi fût alors sur “ le trône, et eût aisément pu se servir des mêmes prétextes pour les “ faire enlever tous les deux, elle et lui, de cet endroit sacré, cepen- “ dant il s’en étoit bien gardé, et qu’elle entretenoit encore la même “ espérance qu’il n’y avoit personne assez hardi, et en même tems assez “ impie, pour agir d’une manière contraire à tout ce qui s’étoit pra- “ tiqué

* Voïez le détail de cette entrevue dans Sir Thomas More, Vie d’Edouard V.

“ other. In sincerity,” she told the Cardinal, “ she feared to put the
 “ Duke into the Protector’s hands, because his brother was already in
 “ his power ; and since he pretended to be the next heir to the Crown
 “ after them, notwithstanding his sisters, yet if they should in any-
 “ ways fail, his way to the throne would then be plain and easy
 “ before him. The laws told her, that those are forbid the
 “ guardianship of them by whose death they become heirs to their
 “ inheritance ; and if the law was thus careful of small inheritances,
 “ how much ought she to fear her children coming into his power,
 “ who, by their death, would have a kingdom for his inheritance !”
 She affirmed, that “ she had but too much reason to believe, that to
 “ those to whom he should become a protector, he would prove a
 “ destroyer, when once they were in his power. She well knew the
 “ Protector and Council had power enough, if they should have the
 “ will, to take both him and herself from that place ; but whosoever
 “ he should be that would dare to do it, she implored Heaven shortly
 “ to send him need of a sanctuary, but no possibility to obtain it.”

THE Cardinal perceiving the Queen become passionate, and, as he thought, severe on the Protector, brought his mission to a conclusion in the following terms :

“ HE would,” he said, “ no longer dispute with her on a matter
 “ so aversé to her feelings ; being himself, with the Lords accompa-
 “ nying him, but the messengers to know her resolution, whether she
 “ would, or would not, deliver the Prince to them ? If she resigned

“ tiqué jusqu’alors ; qu’ainsi, elle se flattoit que le même lieu qui
“ avoit sçu servir de protection à l’un de ses enfants, sauroit bien encore
“ en servir d’une aussi puissante à l’autre.” Elle avoua de bonne foi
au Cardinal “ qu’elle appréhendoit fort de confier le Duc entre les
“ mains du Protecteur, attendu que, comme son frère étoit déjà en
“ son pouvoir, et qu’il prétendoit être, après eux, le plus proche héri-
“ tier de la couronne, au détriment même de ses sœurs, s’il venoit à
“ leur arriver quelque accident, de quelle manière que ce fût, alors il
“ marchoit de plein pied à la couronne, sans que rien pût l’arrêter dans
“ son chemin. Que les loix l’informoient très-bien que ceux-là ne
“ pouvoient jamais être choisis pour gardiens de mineurs dont la mort
“ pouvoit les mettre dans le cas de devenir héritiers des biens qui leur
“ appartenoient : d’où elle concluoit que puis donc que les loix pre-
“ noient tant de soin d’assurer les petites successions à leurs légitimes
“ héritiers, combien n’avoit-elle pas lieu de redouter que ses enfants
“ vinssent à tomber au pouvoir d’un homme qui, par leur mort, se
“ trouveroit avoir pour héritage un royaume entier !” Elle ajouta
“ qu’elle n’étoit que trop fondée à croire qu’au lieu d’être réellement,
“ ainsi qu’il le devoit, le protecteur de ses enfants, il n’en devînt
“ bientôt le destructeur, dès qu’il les auroit en son pouvoir. Qu’elle
“ n’ignoroit pas que le Protecteur et le Conseil avoient tout-deux assez
“ de pouvoir, dès qu’ils se le mettroient en tête, de les enlever elle et
“ son fils du lieu de sa retraite ; mais, qu’aussi elle imploroit le Ciel
“ que, quel que pût être celui qui seroit jamais assez osé pour tenter
“ d’exécuter cet office, il lui arrivât d’avoir bientôt après lui-même
“ besoin d’un semblable azile sans espoir ni possibilité de s’en procurer
“ un.”

Le Cardinal, s’apercevant que la Reine s’échauffoit et devenoit un peu sévère sur le Protecteur, crut qu’il étoit tems d’amener sa mission à une détermination ; et, pour y parvenir, il lui dit :

“ QU’IL ne vouloit pas disputer avec elle sur un sujet qui paroissoit
“ révolter si fort sa sensibilité et sa tendresse, d’autant plus sur-tout
“ que, dans cette affaire, il n’étoit personnellement, ainsi que les
“ Lords dont il étoit accompagné, autre chose qu’un messenger qui
“ lui

“ him, he dared to pledge his soul and body to her for his safety :
“ yet, if she refused, he should immediately depart, and finish his
“ trust ; resolving never to engage farther in the matter, seeing her so
“ determined in her own judgment, as if she thought both he and
“ the other Lords destitute of both prudence and honesty ; prudence,
“ in that they, not perceiving the ill designs of the Protector, had
“ been made the tools of his infamous contrivances ; honesty, in
“ that, knowing his intentions, they had thus endeavoured to betray
“ her son into the Protector’s hands to destroy him. As they them-
“ selves abhorred such execrable treason, so dared they boldly to affirm
“ it was far from the Protector’s thoughts, and that it could not be
“ imputed to any particular person in the present case ; but that she
“ must brand the whole Council with the most short-sighted penetra-
“ tion, and the basest disloyalty to their Prince.”

THE Cardinal was now preparing to leave the Queen, who was much embarrassed by his reply. She reflected however, that, if a deception was really meant towards her, the Council would not have made him their instrument to effect their purpose, since they, as well as herself, knew him to have been friendly to her family and their interests ; beginning therefore, within herself, to soften all the reasons she had before formed for retaining the Prince, she now suddenly resolved to give him up. On that final and fatal occasion, she, with great earnestness, thus expressed herself : “ That she was not so ill informed of the wisdom or fidelity of the
“ Cardinal, and the other Lords, as to set up her opinion against the
“ first ; and for the last, she would instantly prove, by reposing such
“ a trust in them, as, if in either they were deficient, it must fill her
“ with

“ lui étoit envoyé pour savoir de sa bouche quelle étoit sa dernière
“ résolution, et si finalement elle vouloit ou non lui remettre le Prince ?
“ Que si elle se déterminoit pour l’affirmative, il osoit bien lui en-
“ gager son corps et son âme qu’il ne couroit aucun risque ni aucun
“ danger pour sa vie : mais, que si, cependant, elle jugeoit à-propos
“ de persister dans son refus, il se retireroit à l’instant, avec la ferme
“ résolution de ne se plus mêler de cette affaire, puisqu’il la voïoit si
“ déterminée à persister dans son opinion comme si elle les croïoit,
“ c’est-à-dire lui et les autres Lords, absolument destitués et de pru-
“ dence et de droiture : de prudence, en ce que n’étant pas assez clair-
“ voïants pour pénétrer les mauvais desseins du Protecteur, ils en
“ auroient été faits les instruments pour servir ses infâmes projets ; de
“ droiture, en ce que, dès qu’ils étoient considérés comme gens au-fait
“ de ses intentions, ils avoient cherché par un tour de friponerie à
“ livrer son fils entre les mains du Protecteur, afin de le faire périr.
“ Mais, que comme ils avoient eux-mêmes en horreur une trahison
“ aussi exécrationnelle, ils osoient aussi prendre sur eux d’assurer hardiment
“ qu’elle n’étoit pas moins éloignée de la pensée du Protecteur, ni ne
“ pouvoit même dans le cas présent être mise sur le compte d’aucune
“ autre personne en particulier, attendu qu’il faudroit pour cela accuser
“ le Conseil tout entier d’avoir ou bien peu de pénétration, ou la plus
“ basse déloyauté envers leur Prince.”

EN prononçant ces dernières paroles, le Cardinal se mettoit en devoir
de quitter la Reine, qui ne savoit guères que répliquer à une telle
harangue, lorsqu’elle fit enfin tout-à-coup réflexion que s’il étoit vrai
qu’on eût eu dessein de la tromper, le Conseil ne se seroit pas servi du
Cardinal pour en venir à son but, puisque tout le monde savoit aussi
bien qu’elle combien il lui étoit attaché ainsi qu’à toute sa famille.
C’est pourquoi, adoucissant dans son esprit toutes les raisons sur
lesquelles elle s’étoit d’abord fondée pour garder le Prince, elle prit
subitement la résolution de le rendre. Dans ce triste et dernier moment,
elle s’adressa donc à lui et lui dit d’un ton pathétique et touchant,
“ qu’elle n’étoit pas si mal-instruite de la sagesse et de la fidélité du
“ Cardinal ni de celles des autres Lords qui l’accompagnoient, pour

“ with inexpressible grief, injure the whole realm, and ultimately
“ overwhelm themselves in eternal disgrace. For, lo ! there was her
“ son, the person whom they desired ; and though she could not
“ doubt but that she could have retained him safe in sanctuary from
“ all violence, she would there resign him into their hands. Yet was
“ she sensible of the hazard she run in so doing, her enemies being
“ so inveterate against her, that if they knew where any of her blood
“ ran in their own veins, they would be impatient to shed it ; and the
“ nearer it should be to her, the more zealously would they do it.
“ Experience had frequently proved, that the desire of a kingdom
“ knew no kindred. The brother, in those cases, had been the destruc-
“ tion of the brother, and the son of the father : And was there any
“ cause to think, in the present case, the uncle would be more tender
“ of the nephews ? Each of her sons was the other’s defence, while
“ they should remain asunder ; but, when together, they must then
“ be both in the extreme of danger ; and therefore, as the prudent
“ merchant never adventures all his goods in one ship, so it did not
“ look strictly politic in her to put both her sons on one hazard. But,
“ notwithstanding all she had offered (whether rightly foreseen or not
“ she left to them to think on and prevent), she there delivered him,
“ and his brother through him, to their keeping, of whom she
“ should require him again before God and the world, confident in
“ their fidelity, and with no reason to distrust their wisdom, power,
“ or ability, to keep him, if they would but exert their resolution
“ when it should be requisite : but, if unwilling to do that, she
“ implored them to leave him still with her ; and, lest they should
“ meet with more difficulty in the discharge of that trust than they
“ might be led to expect, she entreated them, for the sake of that con-
“ fidence which his father had ever reposed in them, and for that
“ which herself now rested on them, that as they might imagine
“ she had feared too much, so they would be cautious in the weighty
“ concern now before them, that they feared not too little ; because
“ their credulity might make an irrecoverable and fatal mistake.”

“ mettre sa façon de penser en compétition avec la sienne : et que
“ quant aux autres Lords, elle leur feroit bientôt sentir, qu’en met-
“ tant une telle confiance en eux, s’il leur arrivoit d’être en défaut, de
“ l’un ou de l’autre de ces deux côtés, ce seroit le moïen 1^o de lui
“ causer un chagrin inexprimable, en second lieu de faire un tort
“ irréparable à tout le roïaume, et finalement de se couvrir eux-
“ mêmes d’une infamie et d’une disgrâce éternelles. Car, hélas ! ils
“ le voïoient ce fils, celui qu’ils desiroient tant avoir ; et quoiqu’elle
“ ne doutât point qu’elle auroit pu le retenir, sain et sauf, dans le sanc-
“ tuaire, et le garder de toute violence, cependant elle vouloit bien le
“ leur remettre entre les mains. Qu’elle n’en étoit pourtant pas moins
“ persuadée du risque qu’elle couroit en le faisant ; d’autant que ses
“ ennemis étoient si acharnés contre elle que s’ils pouvoient savoir
“ quelle étoit celle de leurs veines dans laquelle il couloit encore
“ quelque goutte de son sang, ils ne seroient pas tranquilles qu’ils
“ ne l’eussent ouverte pour la répandre, et que plus cette goutte lui
“ appartiendrait de près, plus ils auroient de zèle à le faire. Que
“ l’expérience avoit souvent prouvé que, dès que la soif d’un roïaume
“ s’étoit une fois emparée de quelqu’un, elle éteignoit absolument dans
“ l’âme toute sensation des droits du sang ; qu’on avoit vû le frère
“ assassiner le frère, et le fils le père ; qu’elle ne voïoit conséquemment
“ pas comment, dans le cas présent, on pourroit s’imaginer que
“ l’oncle se sentît plus disposé à épargner ses neveux ? Que chacun de
“ ses enfants pouvoit être considéré comme le défenseur et le protecteur
“ de l’autre, tant qu’ils se trouveroient séparés et éloignés ; mais, que
“ dès qu’ils seroient une fois ensemble et réunis, il n’étoit pas possible
“ qu’ils ne fussent pas dans le plus grand danger ; et que, par consé-
“ quent, comme un marchand sage et prudent ne s’avise jamais de
“ risquer toute sa fortune sur un seul vaisseau, de même il n’étoit pas
“ trop d’une saine politique en elle de mettre ensemble et à la fois ses
“ deux fils à une si grosse aventure. Que, cependant, malgré tout
“ ce qu’elle venoit de leur observer, (sur quoi elle leur laissoit le
“ soin de juger si sa prévoïance étoit fondée ou non, et, dans le cas
“ où elle le seroit, de prévenir les accidents qui pourroient arriver) elle

HAVING thus spoken, she turned to the child, and said to him,
“ Farewel, mine own sweet son; the Almighty be thy protector :
“ Let me kiss thee once more before we part, for God knows when
“ we shall kiss together again.” Her last and impassioned blessing
“ on the child closed this affecting scene: She, bursting into tears,
“ turned from and left him, weeping, with the Cardinal and the
“ Lords, who immediately led him to the Protector and the Council,
“ who had anxiously waited their return in the Star-Chamber. The
“ Protector received the Duke with all the seeming kindness and
“ respect to him as the King’s brother, and taking him in his arms,
“ kissed and welcomed him as his nephew. The same day he carried
“ him to the King, who was at the Bishop of London’s palace, near
“ St. Paul’s; and from thence, in a few days afterwards, they were
“ conducted in solemn pomp and state to the Tower, the usual place
“ from

“ leur livroit ce fils et par contre-coup son frère, en les confiant tout-
“ deux à leur garde sous la réserve spéciale de les en rendre responsables
“ et de le leur redemander un jour devant Dieu et devant les hommes.
“ Qu’elle avoit, sans doute, toute confiance en leur fidélité, et qu’elle
“ ne se sentoit point de raison pour se méfier de leur prudence, de leur
“ pouvoir, ni de leur capacité pour trouver les moïens de le conserver,
“ pourvû qu’ils voulussent se servir de leur résolution, lorsqu’il en
“ seroit tems ou que les circonstances le requerroient ; mais, que dans
“ le cas où ils ne se sentiroient pas disposés à en faire usage, elle les
“ supplioit instamment de vouloir bien laisser encore cet enfant avec
“ elle ; et que, dans la crainte même qu’ils ne rencontrassent plus de
“ difficulté qu’ils ne s’y attendoient à s’acquitter de ce devoir, elle les
“ prioit en grace, pour l’amour de la confiance que le père de ce pauvre
“ innocent n’avoit jamais cessé d’avoir en eux et de celle qu’elle leur
“ faisoit elle-même voir à l’instant, de prendre garde que comme il
“ leur paroissoit qu’elle avoit trop de méfiance et de crainte, il n’al-
“ lassent pas, dans une affaire aussi importante que celle dont il étoit
“ actuellement question, s’aviser d’en avoir trop peu, attendu qu’il
“ pourroit bien arriver que leur crédulité donnât lieu à une erreur
“ d’autant plus fatale que rien ne pourroit plus jamais la réparer.”

APRÈS qu’elle eut ainsi parlé, elle se tourna vers son fils et lui dit :
“ Adieu, mon cher et charmant enfant ; Dieu veuille te protéger :
“ que je te baise encore une fois avant de nous séparer ! car, Dieu sait
“ quand nous pourrons nous embrasser encore une autre fois.” Cette
scène touchante finit par sa dernière bénédiction, qu’elle lui donna
avec toute l’apparence du sang-froid ; mais, fondant aussitôt en larmes,
elle lui tourna le dos et le laissa pleurant entre les mains du Cardinal
et des Lords présents, qui le conduisirent immédiatement au Protecteur
et au Conseil, lesquels pendant tout ce tems-là n’avoient pas bougé de
la chambre-ardente où ils étoient encore à attendre dans la plus grande
impatience l’issue de leur ambassade. Le Protecteur reçut le Duc avec
toutes les marques de bonté et de respect auxquelles il avoit droit de
prétendre comme frère du Roi ; et, le prenant dans ses bras, l’em-
brassa et l’accueillit comme son neveu. Le même jour, il le présenta

“ from whence the ceremony of the Coronation of the Kings of
“ England began. But, alas! from thence, whither they had been
“ led like lambs to the slaughter, they never more returned *.

* By the contrivance of their uncle, who had usurped the throne, these devoted Princes were soon afterwards murdered in that part of the fortress which has ever since been called *The Bloody Tower*, where they were smothered in their bed, while sleeping together.

EXPLANATION OF THE COMPOSITION.

THE scene lies in the Abbot's Place † in Westminster Abbey. The Cardinal, attended by Lord Howard and another Nobleman, are represented waiting to receive the Prince from the hands of the Queen. Three of the Princesses, her daughters, are attendant on the Queen-mother, who is kneeling and embracing the young Prince. A Portrait of the King, her son, is introduced as a part of the embellishment of the chamber.

† Grafton, p. 765. Hall, fol. vii. Ed. V. Hollinshed, p. 1361. Stow, p. 440. Speed, p. 708.

au Roi, qui étoit alors auprès de St. Paul dans le palais de l'Evêque de Londres, d'où peu de jours après ils furent tout-deux en grande pompe et cérémonie conduits à la Tour, lieu ordinaire d'où c'étoit alors la coutume de commencer celle du couronnement des Rois d'Angleterre, mais, hélas ! d'où ces petits innocents, qu'on y avoit conduits comme des agneaux qu'on mène à la boucherie, ne revinrent plus jamais *.

* Par l'artifice de leur oncle, qui s'étoit emparé du trône, ces innocentes victimes furent peu de tems après sacrifiées à son ambition dans la partie de la Tour qu'on a toujours depuis appelée la *Tour de Sang*, et où ils furent étouffés dans leur lit pendant qu'ils dormoient.

EXPLICATION DE LA COMPOSITION.

LA scène se passe dans l'appartement † de l'Abbé à l'Abbaïe de Westminster. Le Cardinal, ainsi que Lord Howard et un autre Seigneur dont il est accompagné, y sont représentés dans la situation d'attendre que la Reine leur remette le jeune Prince. Trois des Princesses filles de la Reine sont autour de leur mère, qui est à-genoux embrassant son fils. On y a introduit le Portrait du Roi son autre fils en forme de tableau servant d'ornement à l'appartement où se passe l'action.

† Grafton, p. 765. Hall, Ed. V. Hollinshed, p. 1362. Stow, p. 440. Speed, p. 708.

PLATE OF REFERENCE.

PORTRAITS, AND PRINCIPAL CHARACTERS REPRESENTED.

1. **J**OHN LORD HOWARD, afterwards Duke of Norfolk, a Portrait, from an ancient painting on glass in the possession of the Royal Society. A drawing, made by G. Vertue from the glass, is now in the possession of Richard Bull, Esq; from which the head introduced in Thane's British Autography was engraved. See the Account, p. 4.
2. Cardinal BOURCHIER †, Archbishop of Canterbury. His tomb is in the Cathedral of Canterbury.
3. * ANNE, third daughter of EDWARD IV. and his Queen; a Portrait. She was afterwards Duchess of Norfolk.—Sandford's Geneal. Hist. p. 418.
4. RICHARD, Duke of YORK.
5. ELIZABETH, Queen-dowager of EDWARD IV. a Portrait, from Faber's print of her among the Founders. There is a portrait of this Queen, with King EDWARD IV. and his family, in the great north window of the Cathedral of Canterbury; and another of her, before she was married, in the north window of Thaxstead church in Essex; from both of which I have drawings for this work.
6. * ELIZABETH, eldest daughter of EDWARD IV. and his Queen; a Portrait. This Princess was afterwards Queen of HENRY VII.—Sandford's Geneal. Hist. p. 417.
7. * CECILIE, second daughter of EDWARD IV. and his Queen; a Portrait. She was afterwards Viscountess Wells.—Sandford, *ibid.*

THE

† The memory of this Prelate is to be respected, because he was the principal instrument of introducing the noble art of printing into England, in 1464. See a Note in Green's Survey of the City of Worcester, p. 124.



Published March 21, 1789, by F. & R. Green Newman Street, London.

QUEEN DOWAGER ELIZABETH.

Plate VII.

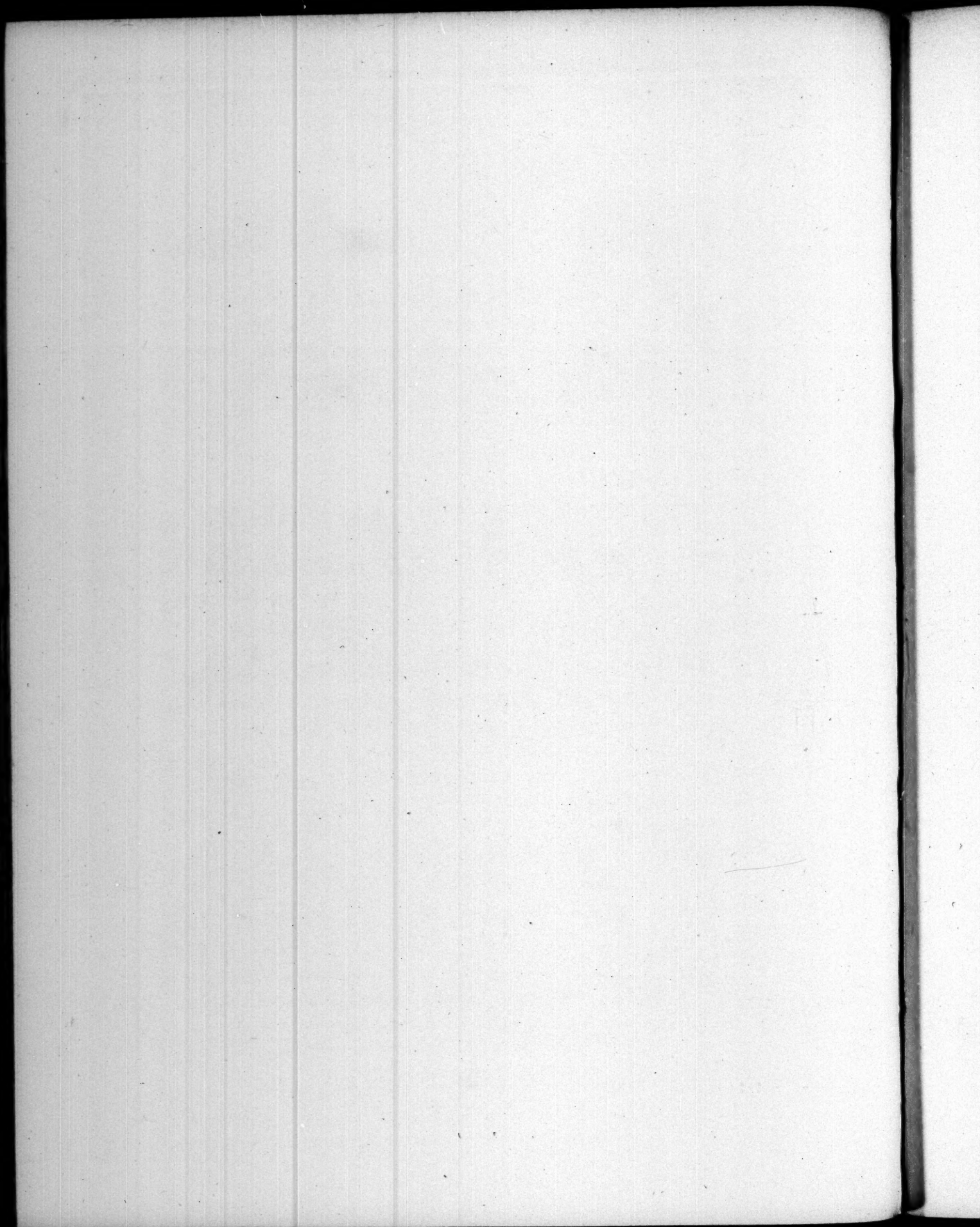


PLANCHE DE RENVOIS.

PORTRAITS et PRINCIPAUX CARACTÈRES qui s'y trouvent représentés.

1. **J**EAN, LORD HOWARD, ensuite Duc de Norfolk. Portrait, tiré d'une ancienne peinture sur verre en la possession de la Société Roïale. Richard Bull, Ecuïer, en possède un dessin fait par G. Vertue sur ce même verre, d'après lequel dessin la tête placée dans l'Autographie Angloise de Thane a été gravée. Voïez ce que cet Auteur en dit p. 4.
2. Le Cardinal BOURCHIER †, Archevêque de Cantorbéry. On voit encore sa tombe dans la Cathédrale de la même ville.
3. * ANNE, troisième fille d'EDOUARD IV et d'ELISABETH sa femme. Portrait. Elle fut depuis Duchesse de Norfolk.—Hist. Généal. de Sandford, p. 418.
4. RICHARD, Duc d'YORK.
5. ELISABETH, Veuve Douairière d'EDOUARD IV. Portrait, tiré de l'estampe insérée parmi les Fondateurs de Faber. Il y a aussi un portrait de cette Reine avec le Roi EDOUARD IV et ses enfants dans la grande fenêtre septentrionale de la Cathédrale de Cantorbéry; et un autre d'elle seule dans la fenêtre septentrionale de l'église de Thaxstead en Essex, de chacun desquels je me suis procuré un dessin pour le présent ouvrage.
6. * ELISABETH, fille aînée d'EDOUARD IV et de la Reine dont il est ici question. Portrait.—Sandford nous apprend p. 417 de son Hist. Généal. qu'elle fut ensuite Reine par son mariage avec HENRI VII.
7. * CÉCILIE, seconde fille d'EDOUARD et de la Reine dont il est ici question. Portrait. Elle fut ensuite Vicomtesse Wells.—Vid. Sandford, *loc. cit.*

E

N. B. Les

† La mémoire de ce Prélat a des droits à nos respects, attendu qu'il a été l'instrument principal de l'introduction du noble art de l'imprimerie en Angleterre dans l'an 1464. Voïez une note, p. 124 de la Description de la Ville de Worcester par Green.

N. B. THE Portraits thus marked (*) are taken from the east window of the choir in the church of Little Malvern, Worcesterfhire.

THE Portrait of the young KING mentioned in the Explanation of the Composition, is alfo in the fame window, which likewife contained, in a feries, thofe of King EDWARD IV. his QUEEN, the Duke of YORK, and ALCOCK Bifhop of Worcester, who fet up the window; but all of them, excepting the Prince and Princeffes herein introduced, are destroyed. A drawing of them, taken for this work, is in my poffeffion.—See an account of the window in Dr. Nash's Worcesterfhire, Vol. II. p. 142. For the Portrait of Princefs ELIZABETH, attention has alfo been paid to the one engraved in the “Collection of Illuftrious Heads.”

End of the Article of Queen Elizabeth.

N. B. Les portraits marqués d'une astérique (*) sont pris de la fenêtre qui est du côté du levant dans le chœur de l'église du Petit Malvern en Worcesterhire.

Le Portrait du jeune Roi, dont il est fait mention ci-dessus dans l'EXPLICATION de la COMPOSITION, se trouve aussi dans la même fenêtre, laquelle contenoit semblablement une suite complete de ceux d'EDOUARD IV, sa REINE, le Duc d'YORK, et ALCOCK Evêque de Worcester qui a fait construire cette fenêtre. Mais, tous ces portraits, excepté ceux que nous avons introduits ici, sont détruits. J'ai fait faire exprès pour le présent ouvrage, un dessin de ceux qui existent encore, que je possède. Voiez la description de cette fenêtre dans celle de la Province de Worcester du Docteur Nash, T. II. p. 142.—Quant au portrait de la Princesse ELISABETH, je n'ai point oublié non plus de consulter celui qui a été gravé parmi ceux qui composent la "Col-
" lection des Têtes illustres."

Fin de l'Article de la Reine Elisabeth.

ACTA

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

PLATE VIII.
THE DEATH OF LADY JANE GRAY,
A.D. MDLIV.

TO HER ROYAL HIGHNESS
CHARLOTTE AUGUSTA MATILDA,
PRINCESS ROYAL OF GREAT BRITAIN,

THIS PLATE IS (BY PERMISSION) MOST HUMBLY DEDICATED, BY
HER ROYAL HIGHNESS'S

MOST DEVOTED HUMBLE SERVANT,

Valentine Green.

FAITS HISTORIQUES
RELATIFS
AUX REINES D'ANGLETERRE.

PLANCHE VIII,
RÉPRÉSENTANT
LA MORT DE LADY JEANNE GRAY,
A.D. M.DLIV.
DÉDIÉE, PAR PERMISSION,
A SON ALTESSE ROÏALE,
MADAME CHARLOTTE-AUGUSTE-MATILDE,
PRINCESSE ROÏALE DE LA GRANDE BRETAGNE,
PAR

SON TRÈS-HUMBLE, TRÈS-OBÉISSANT,

& TRÈS-DÉVOUÉ SERVITEUR,

Valentin Green.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

LADY JANE GRAY,

PROCLAIMED QUEEN A. D. 1553.

PLATE VIII.

JOHN DUDLEY, Earl of Warwick, was the son of that Dudley, Minister to King Henry the Seventh, who, having incurred the public hatred by his insolence and oppression, had been sacrificed to popular resentment in the beginning of the ensuing reign.* Henry the Eighth, however, restored young Dudley's blood by Act of Parliament, raised him to the dignity of Viscount, gave him the office of Admiral, and lastly appointed him, by his will, one of his Executors. In the minority of Edward the Sixth, he was created Earl of Warwick; and from his abilities and enterprising spirit, he soon became one of the most distinguished characters of that reign. Ambitious, and impatient of the control of others, he found means to sacrifice, on the public scaffold, two of his most formidable rivals for power, then employed in the operations of Government; namely, the Lord Seymour, and his brother, the Duke of Somerset, Protector and Uncle to the King; and thereby to obtain advantages that might secure to him alone an ascendancy over the King himself.

WARWICK.

* Hayward. Rapin, Vol. II. p. 4. Hume, Vol. III. p. 313.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

LADY JEANNE GRAY,

PROCLAMÉE REINE A. D. 1553.

PLANCHE VIII.

JEAN DUDLEY, Comte de Warwick, étoit fils de celui qui avoit été Ministre et Secrétaire d'Etat sous le règne de Henri VII; et qui aiant, par son insolence et son oppression, encouru l'indignation publique, fut sacrifié au ressentiment du Peuple au commencement du règne suivant.* Henri VIII n'en prit pas moins soin de faire réhabiliter le jeune Dudley par Acte de Parlement; et l'aiant successivement élevé à la dignité de Vicomte, et ensuite à celle d'Amiral, il finit par le nommer dans son testament pour en être un des Exécuteurs. Ce fut pendant la minorité d'Edouard VI qu'il fut créé Comte de Warwick; en suite de quoi, son mérite personnel et son caractère entreprenant ne tardèrent pas à le ranger parmi les personnages les plus distingués de ce règne. Naturellement ambitieux, et peu disposé à souffrir patiemment d'être sous la férule des autres, il trouva le moyen de faire périr sur un échaffaut deux de ses plus redoutables rivaux en pouvoir, et qui étoient alors employés dans les affaires du Gouvernement; savoir, Lord Seymour, et son frère le Duc de Somerset, Protecteur et Oncle du Roi: & par cette voie il se trouva avoir en main tous les avantages nécessaires pour s'assurer à lui seul une certaine ascendance sur la personne même de Sa Majesté.

WARWICK

* Hayward. Rapin, Tom. II, p. 4. Hume, Tom. III, p. 313.

WARWICK, having been created Duke of Northumberland, seeing every obstacle to his views removed, began to prepare that political fabric he intended to raise, and whereby the centre of government was ultimately to have been fixed in the House of Dudley. To that end, he now represented to the King, whom youth, and an infirm state of health had made susceptible of every impression, “ that his sisters, Mary and Elizabeth, “ who were appointed by Henry’s will to succeed in failure of direct “ heirs to the crown, had been both declared illegitimate by Parliament; that the Queen of Scots, his Aunt, stood excluded by the “ same will, and, being an alien, had lost all right of succeeding; “ that the consequences of the succession of either Mary, or the Queen “ of Scots, would be the abolition of the Protestant religion, and the “ re-establishment of the Church of Rome; that, as these three Princesses were thus legally excluded, the succession naturally devolved to “ Frances, Marchioness of Dorset, eldest daughter of Mary, Queen “ of France,* whose next heir was the Lady Jane Gray; a Lady “ every way accomplished for government, as well by the charms of “ her person, as by the virtues and acquirements of her mind; and “ that, even if her title by blood should be doubtful, which there “ was no just reason to pretend, the King was possessed of the same “ power which his Father enjoyed, and might leave her the crown “ by Letters-patent.” These reasonings made deep impression on the young King; and he agreed to have the right of succession submitted to Council, where Northumberland hoped to procure an easy concurrence.†

The declining state of Edward’s health, made the Duke the more intent on completing his projects; and he forthwith strengthened his interests, by procuring the title of Duke of Suffolk, lately become extinct,

* Sandford, p. 496.

† Hume, Vol. III. p. 342.

Goldsmith, Vol. III. p. 29.

WARWICK, aïant été créé Duc de Northumberland, et n'apercevant plus aucun obstacle à l'exécution de ses desseins, commença enfin à préparer ce grand système politique dont il avoit depuis long-tems prémédité l'exécution, et au moïen duquel le centre du Gouvernement devoit finalement se trouver fixé dans la Maison de Dudley. Pour y parvenir, il commença par représenter au Roi, que sa jeunesse et le mauvais état de sa santé avoient rendu susceptible de toute sorte d'impression : “ que ses sœurs Marie et Elisabeth, qui, par le testament d'Henri, se trouvoient nommées comme devant, au défaut “ d'héritiers directs, parvenir à la couronne, avoient toutes deux été “ déclarées bâtarde par le Parlement : que, par le même testament, la Reine d'Ecosse, sa tante, avoit été exclue ; et que de “ plus, étant aliène, elle avoit perdu tout droit de succéder : que “ quelle que fût celle, de Marie ou de la Reine d'Ecosse, qui parvînt à la couronne, il ne pouvoit manquer d'en résulter l'abolition de la Religion Protestante, et le rétablissement de la Catholique : que ces trois Princesses se trouvant ainsi légalement exclues, “ la succession tomboit naturellement à Françoise Marquise de “ Dorset, fille ainée de la Reine de France, * dont la plus proche “ héritière étoit Lady Jeanne Gray, femme qui possédoit éminemment toutes les qualités requises pour le Gouvernement, tant par “ les charmes de sa personne que par les vertus et les acquisitions “ de son esprit : et que dans le cas où, ce qui ne pouvoit raisonnablement se présumer, son droit, du côté du sang, se trouveroit “ contesté, Sa Majesté avoit au moins le même droit que son père, “ et pouvoit lui laisser la couronne par Lettres-patentes.” Ces raisonnements firent de profondes impressions sur l'esprit du jeune Roi : et il convint de soumettre le droit de la succession au jugement du Conseil, que Northumberland se flatta de faire aisément concourir à ses desseins.†

Le dépérissement journalier de la santé du Roi redoublant l'activité de Northumberland, il ne manqua pas, pour parvenir à l'exécution de ses projets, de fortifier ses intérêts en procurant le
titre

* Sandford, p. 496. † Hume, Tom. III. p. 342. Goldsmith, Tom. III. p. 29.

extinct, for Henry Gray, Marquis of Dorset, whom he found ready enough to return the obligation, by giving his daughter, the Lady Jane Gray, in marriage to Northumberland's fourth, and only unmarried son, Lord Guilford Dudley. Farther to extend his connexions, he at the same time effected marriages for Lady Jane's two sisters, namely, Lady Catherine Gray, to Lord Herbert, eldest son of the Earl of Pembroke, and Lady Mary (who was deformed) to Henry Keyes, the King's Gentleman Porter.* He also married his own daughter to Lord Hastings, eldest son to the Earl of Huntingdon.† The indignation of the public was much raised by the pomp and festivity with which these marriages were solemnized at Durham Place,‡ during the languishing state of the King's health, on which their attention was now most anxiously bent.

NORTHUMBERLAND now hastened the proposed change of succession to a conclusion; but the Judges appointed to draw up the instrument for that purpose, warmly opposed it before the Council, where they declared, "that the form was invalid, and would not only subject the Judges who drew it, but every Counsellor who signed it, to the pains of treason." Northumberland could not brook their demurs: he threatened them with the dread of his authority: he called one of them a traitor, and said, "that he would fight, in his shirt, any man, on so just a cause as that of Lady Jane's succession." A method was at length devised to screen the Judges from danger, by granting them the King's pardon for what they should draw up; and, after much debate, the Patent for changing the succession was made out;§ and, being signed by the Privy Counsellors, and all the Judges, (excepting Sir James Hale,) the Bishop of Ely, Chancellor, affixed the great Seal to it, and thereby completed the settlement of the crown on Lady Jane Gray;

* Sandford, p. 496. † Heylin, p. 109. Stowe, p. 609.

‡ About the beginning of May, 1553. Holinshed, p. 1714. § Fuller.

titre de Duc de Suffolk, qui venoit d'être éteint depuis peu, à Henry Gray, Marquis de Dorset, qui n'eut pas beaucoup de peine à lui marquer sa reconnaissance pour ce service, en accordant la main de Jeanne Gray sa fille, à Lord Guilford Dudley, quatrième fils de Northumberland, et le seul qui n'étoit point alors marié. Et, afin de donner encore plus d'étendue à ses connexions, il procura aussi des établissements aux deux sœurs de Lady Jeanne, en mariant Lady Catherine Gray à Lord Herbert, fils aîné du Comte de Pembroke, et Lady Marie, qui étoit difforme, à Henry Keyes, Huissier de la Chambre du Roi.* Quant à sa propre fille, il la donna à Lord Hastings, fils aîné du Comte de Huntingdon.† La pompe avec laquelle tous ces mariages furent solennisés à Durham-place, ‡ et les réjouissances qui les accompagnèrent, dans un tems précisément où l'état languissant de la santé du Roi causoit dans la Nation une anxiété universelle, ne manquèrent pas d'échauffer tous les esprits, et d'exciter l'indignation publique.

NORTHUMBERLAND se hâta donc de presser la conclusion du changement de succession qu'il s'étoit proposé d'opérer. Mais les Juges nommés pour en dresser l'Acte s'y opposèrent vivement en plein Conseil, où ils déclarèrent " que la forme en étoit nulle, et " exposerait non-seulement les Juges qui l'auroient dressé, mais " même tous les Conseillers qui l'auroient signé, à être punis " comme coupables de trahison." Northumberland, que tous ces retards n'arrangeoient pas, les menaça des suites de son autorité : il alla même jusqu'à en traiter un de traître, et déclara " qu'il se " présenteroit en chemise devant qui que ce fût pour défendre une " cause aussi juste que celle des droits de Lady Jeanne à la " succession." On s'avisa, enfin, d'un moyen pour garantir les Juges d'aucun accident ; ce fut de leur accorder le pardon de Sa Majesté pour l'Acte qu'ils devoient dresser : et, après bien des débats, on vint à-bout d'arranger les Lettres-patentes § qui changeoient les droits de la succession ; et celles-ci aiant été signées par tous les

Conseillers.

* Sandford, p. 496. † Heylin, p. 109. Stowe, p. 609.

‡ Vers le commencement de Mai 1553, suivant Holinshed p. 1714. § Fuller.

Gray; the Duchess of Suffolk, her mother, waving her claim in favour of her daughter. By this measure the two Princesses, Mary and Elizabeth, were totally excluded from the throne.

THE young King survived this transaction but a very short time. The Physicians were dismissed by the advice of Northumberland, and an ignorant woman was appointed to succeed them. After the use of her medicines to no effect, the symptoms of his approaching end appeared; and, on the 6th of July, he expired at Greenwich, in the sixteenth year of his age, and the seventh of his reign.

NORTHUMBERLAND, resolving to secure the measures he had taken, carefully concealed the death of Edward, in hopes of getting the person of Mary within his power, who, by an order of Council, had been required to attend him during his illness; but, being informed by the Earl of Arundel of her brother's death, and of a conspiracy formed against her, she retired from Hoddeston, to which place she had arrived on her way to Court, into Suffolk, and prepared to assert her pretensions to the crown. The title of Mary to the throne was not liable to much difficulty; that of Lady Jane was new, and unheard of by the Nation.

FARTHER dissimulation was become unnecessary on the part of Northumberland, and he now began to act openly. Accompanied therefore, by the Duke of Suffolk, the Earl of Pembroke, and others of the Nobility, he went to Sion-house, where he approached the Lady Jane, who then resided there, with all the respect usually paid to the Sovereign, and made a formal tender of the regal dignity to her, under the authority of the Letters-patent of the deceased King.

Conseillers du Conseil-privé, ainsi que par tous les Juges, (excepté Sir James Hales,) l'Evêque d'Ely, alors Chancelier, y apposa le grand Sceau, au moïen de quoi le droit à la Couronne fut entièrement fixé sur la tête de Lady Jeanne Gray, à laquelle la Duchesse de Suffolk sa mère avoit, pour cet effet, passé toutes ses prétentions. Ces mesures ainsi prises, les deux Princesses Marie et Elisabeth se trouvèrent absolument exclues du Trône.

Le jeune Roi ne survécut pas long-tems à cet événement. Northumberland fit renvoyer les Médecins ordinaires de sa personne, et les fit remplacer par une femme tout-à-fait ignorante. Après avoir, sans succès, fait usage de ses remèdes, les symptômes d'une mort prochaine commencèrent à se manifester; et enfin il expira à Greenwich le 6 Juillet, dans la seizième année de son âge et la septième de son règne.

NORTHUMBERLAND, dans le dessein d'assurer d'autant plus les mesures qu'il avoit prises, eut soin de cacher la mort d'Edouard tant qu'il put, dans l'espérance de s'emparer de la personne de Marie qu'un ordre du Conseil avoit mandée pour se rendre auprès du Roi pendant sa maladie. Mais, comme celle-ci étoit en route pour se rendre à la Cour, aïant reçu avis par le Comte d'Arundel de la mort de son frère, et d'une conspiration formée en même tems contre elle, elle partit aussitôt d'Hoddesden où elle étoit déjà arrivée, et se retira en Suffolk où elle se prépara à faire valoir ses droits à la Couronne. Le droit que Marie avoit au Trône n'étoit pas fort difficile à prouver : celui, au contraire, de Lady Jeanne, étoit neuf et encore inconnu à la Nation.

COMME Northumberland n'avoit plus de raisons qui l'induisissent à pousser la dissimulation plus loin, il prit le parti d'agir ouvertement. C'est pourquoi il se rendit à Sion-House, où résidoit Lady Jeanne, accompagné du Duc de Suffolk, du Comte de Pembroke, et de quelques autres nobles personages semblables : et l'aïant abordée avec toutes les marques de ce respect que l'on porte ordinairement aux Souverains, il lui présenta en forme la dignité roïale en vertu et sous la sanction des Lettres-patentes du feu Roi.

LADY JANE, who was in a great measure ignorant of all these transactions, with equal grief and surprise received intelligence of them. With that native purity of heart with which she was so eminently endued, she long withstood their solicitations, and combated the arguments of ambition with the reasons of unassuming candour; and, in being forced on an opposition to claims more cogent, and less doubtful than her own, she saw her ruin the consequence, and a scaffold behind the throne. Duty to her parent, acquiescence in the opinion and penetration of an omnipotent minister, and, above all, love to her husband, whose importunities were suited to the views of his father, at length softened her objections. Relinquishing her own judgement, she reluctantly, and with tears, submitted to their will. According to the usual custom on an accession to the throne, she was conveyed by them to the Tower,* in preparation for her being proclaimed and crowned. Orders were forthwith given by the Council to proclaim JANE through the Kingdom; but these orders were executed only in London, and the neighbourhood. No demonstrations of joy ensued: on the contrary, silence and concern, nay even contempt, were the marks most visible on the occasion. A vintner's servant, expressing too freely his disapprobation of the ceremony, lost his ears for his imprudence.†

MEANWHILE, the Princess Mary sent circular letters to the principal Nobility, and to the great towns in England, reminding them of her right, and commanding them to proclaim her without delay. The name and measures of the Dudleys were become obnoxious to the people; they nevertheless dreaded the fate of the new religion, should
Mary

* Heylin, p. 159. † Id. p. 160.

LADY JEANNE, qui ignoroit la plus grande partie de tout ce qui s'étoit passé à cet égard, l'apprit alors avec autant de chagrin que de surprise. Elle résista long-tems à leurs sollicitations avec cette pureté de cœur dont elle étoit si éminemment douée, et combatit les arguments dictés par l'ambition avec les raisons que sait toujours inspirer une candeur sans prétention telle qu'étoit la sienne : et, dans l'obligation où on la mettoit de s'opposer ainsi à des droits plus puissans et moins équivoques que ceux qu'on lui trouvoit, elle ne vit plus que sa ruine pour suite de sa complaisance, et l'échaffaut derrière le Trône. Cependant, par un motif d'obéissance aux volontés de son père, par condescendance pour le jugement et la pénétration d'un Ministre tout puissant, et, par-dessus tout, par l'amour qu'elle avoit pour un mari dont les sollicitations importunes secondoient parfaitement les vues ambitieuses de celui qui lui avoit donné le jour, elle crut devoir enfin céder : et, renonçant à son propre jugement, ce ne fut pas sans répugnance qu'elle se rendit, les larmes aux yeux, à ce qu'ils exigeoient d'elle. Alors, suivant l'usage lors d'un avènement à la Couronne, ils la conduisirent donc à la Tour * pour la préparer à être proclamée et couronnée. On lâcha aussi les ordres du Conseil pour la proclamation de JEANNE par tout le Roïaume : mais, ces ordres n'eurent leur exécution qu'à Londres et dans ses environs. Il ne se fit aucune démonstration de joie ; au contraire, un morne silence, une affliction générale, et même le plus grand mépris, furent les seuls signes qui se manifestèrent sur tous les visages à cette occasion. Un garçon de cabaret y perdit ses oreilles pour avoir eu l'imprudence † de censurer un peu trop librement la cérémonie.

PENDANT ces entrefaites, la Princesse Marie envôia des Lettres circulaires à toute la Noblesse et aux villes les plus considérables du Roïaume, dans lesquelles elle leur rappelloit ses droits à la Couronne, et les prioit de la faire proclamer sans délai. Le Peuple avoit déjà pris en aversion non-seulement les mesures des Dudley, mais

* Heylin, p. 159. † Id. p. 160.

Mary become Queen. But, by her liberal and well-timed promises to defend the laws and religion of her Predecessor,* she soon found herself at the head of a powerful force, and her affairs wearing the most promising aspect. The principal Nobility in Suffolk and Norfolk, now put themselves at the head of their tenants and retainers, in her favour; and Sir Edward Hastings, brother of the Earl of Huntingdon, having raised four thousand men, by order of the Council, for Lady Jane, carried them over, and joined the Princess Mary. Northumberland saw at last the danger gather round him; but, willing to overawe the cabals of the Council, he resolved to keep near the person of Lady Jane, and to send Suffolk to command the army, which had been assembled at Newmarket. From Suffolk's incapacity, that resolution was soon changed; and Northumberland himself, attended by Lord Gray, set out to head the forces against Mary. On their way, the Duke observed the disaffection of the People, saying, "Many come out to look at us, but I find none who cries, *God speed you!*"† When he arrived at St. Edmondsbury, he found his army too weak to oppose his enemies; and sending to the Council for a reinforcement, they, now freed from his influence, and no longer dreading his immediate authority, began to declare against him. In this Arundel took the lead in the Opposition, seconded by Pembroke, who declared himself ready to fight any man expressing a contrary opinion.‡

THE Mayor and Aldermen, who were sent for, declared their approbation of the measures, and the People expressed theirs by shouts and other demonstrations of joy; even Suffolk himself, finding all

* Fox, Vol. III. p. 15. Baker, p. 314. Speed, p. 1107.

† Speed, p. 816.

‡ Godwin, p. 331, 332.

mais même jusqu'à leur nom ; quoiqu'il ne laissât pas, en même tems, d'appréhender aussi le sort qui menaçoit sa nouvelle Religion, dans le cas où il viendrait à avoir Marie pour Reine. Mais, au moïen des promesses qu'elle sut faire à-propos de défendre et de protéger les loix et la religion de son Prédécesseur,* elle se trouva bientôt à la tête d'une puissante armée, et ses affaires commencèrent à prendre la plus belle couleur. La principale Noblesse de Suffolk, et celle de Norfolk se mirent alors à la tête de leurs fermiers et de leurs vassaux, et se rangèrent de son côté ; et Sir Edouard Hastings, frère du Comte de Huntingdon, aïant levé par ordre du Conseil quatre mille hommes pour Lady Jeanne, les fit passer de l'autre parti, et se rangea du côté de la Princesse Marie. Ce fut alors que Northumberland vit l'orage se former autour de lui : mais, déterminé à continuer d'en imposer aux cabales du Conseil, il résolut de ne pas quitter la personne de Lady Jeanne, et d'envoïer Suffolk commander l'armée qu'on avoit assemblée pour elle à Newmarket. L'incapacité de celui-ci fit cependant bientôt changer cette résolution, et Northumberland fut obligé de prendre le parti d'aller lui-même, accompagné de Lord Gray, se mettre à la tête de l'armée contre Marie. Comme ils s'y rendoient, le Duc remarqua le mécontentement du Peuple, et dit à son compagnon : " J'en vois beaucoup qui viennent nous regarder ; " mais je n'en trouve pas un qui nous crie, *Dieu vous assiste !*"† Lorsqu'il fut arrivé à St. Edmondsbury, il trouva son armée beaucoup trop foible pour résister à ses ennemis ; et, aïant envoïé un courier au Conseil pour en obtenir un renfort, ceux qui le composoient se voïant alors débarrassés de son influence, et ne redoutant plus la proximité de son autorité, commencèrent à se déclarer contre lui. Arundel se mit à la tête de l'Opposition, et fut bientôt secondé de Pembroke, qui déclara même qu'il étoit prêt de se battre avec le premier qui oseroit être d'un sentiment contraire.‡

Le Maire et les Aldermans, qu'on envoïa aussitôt chercher, déclarèrent qu'ils donnoient leur approbation aux mesures qu'on venoit de prendre, et le Peuple témoigna la sienne par des acclamations et
autres

* Fox, Tom. III, p. 15. Baker, p. 314. Speed, p. 1107.

† Speed, p. 816.

‡ Godwin, p. 331, 332.

all resistance vain, threw open the gates of the Tower, and joined in the general cry.* He likewise ordered all the ceremonies of royalty to cease about the person of his daughter Lady Jane, and informed her, that she must now put off her robes of state, and be contented with a private life. To this injunction she replied, with her wonted mildness, "that this was a more welcome summons to her than that which forced her, against her will, to such an elevation. In obedience to you, my Lord," said she, "and to my mother, I acted a violence on myself, and have been guilty of a grievous offence; but this present is my own act: and I willingly resign, to correct another's fault, if so great a fault can be corrected, by my resignation and sincere acknowledgement."† With a mind more at ease on being delivered from the weight of a dignity which had encumbered her only ten days, she rejoiced in her release; and having now no other apprehensions but for her relatives and adherents, who had espoused her cause, with marks of real satisfaction, she retired with her mother to the scenes of domestic felicity she so much loved, and had so amiably and gracefully adorned.

NORTHUMBERLAND's career was now finished; and finding himself deserted by the Council and his army, he saw the necessity of abandoning his ambitious projects. Circumvented on all sides, his cunning was now his only resource; and by being the first at Cambridge to throw up his cap, and crying, "God save Queen Mary!" he vainly thought to have paved his way to forgiveness.‡ On the Queen's approach to London, the Princess Elizabeth met her at the head

* Godwin, Burnet. † Godwin, p. 332. Thuan. lib. xiii. c. 2.

‡ Strype, Stowe, Holinshed, Godwin, Burnet.

autres démonstrations de joie semblables. Suffolk même, voyant que toute résistance ne pouvoit plus être qu'inutile, fut le premier à ouvrir les portes de la Tour, et à se joindre au cri général.* Il fit aussi sur-le-champ cesser toutes les cérémonies de roïauté à l'égard de sa fille Lady Jeanne, et lui déclara qu'il falloit qu'elle dépouillât les atours de la roïauté, et qu'elle se contentât maintenant de rentrer dans les bornes d'une vie privée. A cette injonction, elle répliqua avec sa douceur ordinaire, " qu'elle recevoit cet ordre avec beaucoup plus de plaisir que celui qui l'avoit forcé malgré elle à accepter une telle élévation. Par obéissance à vos ordres," dit-elle, " my Lord, ainsi qu'à ceux de ma mère, je me suis fait ci-devant une véritable violence, et me suis rendue coupable d'un très-grand crime; mais aujourd'hui c'est par mon propre mouvement que j'agis: c'est pourquoi je fais ma résignation avec bien du plaisir, afin de réparer un crime qui n'est pas le mien, si tant est cependant qu'un aussi grand crime puisse jamais être suffisamment réparé par cette même résignation et mon sincère repentir."† Elle ne se vit pas plutôt déchargée du poids d'une grandeur dont elle n'avoit cependant pas été embarrassée plus de dix jours, qu'elle se trouva l'esprit beaucoup plus à l'aise, et se réjouit de sa délivrance. Alors, n'ayant plus rien à craindre que pour ceux de sa famille et de ses adhérents qui avoient épousé sa cause, elle se retira, avec les marques de la plus grande satisfaction, auprès de sa mère, pour jouir des scènes de la félicité domestique dans lesquelles elle se plaisoit tant, et dont elle avoit déjà peu auparavant fait le plus bel ornement.

DES ce moment, la carrière de Northumberland se trouva finie: et, se voyant abandonné tant du Conseil que de son armée, il sentit enfin la nécessité de renoncer à ses projets ambitieux. Enveloppé de toutes parts, il n'avoit plus de ressource que dans la ruse de son esprit; et s'étant avisé à Cambridge d'être le premier à jeter son bonnet en l'air, en criant " Vive la Reine Marie!" il crut en vain s'être fraïé la route à l'obtention de sa grace.‡ A l'approche de la

Reine

* Godwin, Burnet. † Godwin, p. 332. De Thou, l. xiii. c. 2.

‡ Strype, Stowe, Holinshed, Godwin, Burnet.

head of a thousand horse she had levied to support their joint title against the Usurper.* And now it was that Mary found herself secure of the crown, and her enemies entirely in her power. Northumberland derived no advantage from his meanness and duplicity: he was arrested in the Queen's name by Arundel, at whose feet he most abjectly begged his life, on his knees. At the same time the Earl of Warwick his eldest son, Ambrose and Henry Dudley two of his younger sons, his brother, and others of his followers, were also arrested, and committed with him to the Tower.† When brought to his trial, he desired permission to ask two questions of the Peers appointed to sit on his Jury: "Whether a man could be guilty of " treason, who obeyed orders given by the Council under the great " Seal? and whether those who were involved in the same guilt with " himself, could act as his Judges?" Being told that " the great " Seal of an Usurper was no authority, and that his Judges were " proper, as they were unimpeached,"‡ he acquiesced; and pleading guilty, was sentenced to die.

At his execution, he declared himself a Papist. As he had in so many instances deserved public execration, he was openly reviled on the scaffold; and handkerchiefs that had been dipped in the blood of Somerset, who had fallen regretted a sacrifice to his machinations, were now insultingly held up to his view, in derision of his fate.||

Soon after Northumberland's commitment to the Tower, the Queen ordered the Duke of Suffolk, the Lady Jane his daughter, and
Lord

* Burnet, Vol. II. p. 240. Heylin, p. 19. Stowe, p. 613.

† Holinshed, p. 1088. Baker, p. 315. Stowe, p. 612. Burnet, Vol. II. p. 239.

‡ Holinshed, p. 1089. Baker, p. 316. Heylin, p. 18. Burnet, Vol. II. p. 242.

|| Hume, Vol. III. p. 337.

Reine vers Londres, Elisabeth alla au-devant d'elle à la tête de mille hommes de cavalerie qu'elle avoit levés pour soutenir leurs droits communs contre l'Usurpatrice.* Ce fut alors que Marie se trouva sure de la couronne et maîtresse de tous ses ennemis. Northumberland ne tira aucun avantage de sa bassesse et de sa duplicité : il fut arrêté de la part de la Reine par Arundel, aux pieds duquel il eut la lâcheté de demander à-genoux qu'on ne le fît pas mourir. On arrêta aussi en même tems le Comte de Warwick son fils aîné, avec Ambroise et Henri Dudley deux de ses plus jeunes fils, son propre frère, et plusieurs de ses adhérents, qu'on envoya, de compagnie avec lui, prisonniers à la Tour.† Lorsqu'on l'amena pour subir son interrogatoire devant les Pairs qui avoient été nommés Jurés pour entendre son procès, il demanda la permission de leur faire les deux questions suivantes ; savoir, la première, “ Si un homme pouvoit être considéré “ comme coupable de trahison, lorsqu'il n'avoit obéi qu'à des ordres “ émanés du Conseil, et scellés du grand Sceau ? ” la seconde, “ Si “ ceux qui étoient complices du même crime que lui, pouvoient lui “ servir de Juges ? ” Aïant reçu pour réponse, que “ le grand Sceau “ d'un Usurpateur ne pouvoit faire autorité, ” et que “ ses Juges “ étoient compétents tant qu'ils n'étoient point accusés, ” ‡ il se rendit ; et, s'étant avoué coupable, il fut condamné à mort.

Au moment de son exécution il déclara qu'il étoit Catholique. Comme, dans le cours de sa vie, il avoit tant de fois mérité l'exécution publique, aussi lui fit-on ouvertement, sur l'échaffaut, les insultes les plus vives. On poussa même les choses jusqu'à lui faire voir, en dérision de son sort actuel, des mouchoirs trempés dans le sang de Somerset, victime, encore regrettée, de ses trames et de ses machinations.||

PEU après l'emprisonnement de Northumberland, la Reine fit aussi mettre à la Tour le Duc de Suffolk, ainsi que Lady Jeanne sa fille, et
son

* Burnet, Tom. II, p. 240. Heylin, p. 19. Stowe, p. 613.

† Holinshed, p. 1088. Baker, p. 315. Stowe, p. 612. Burnet, T. II, p. 239.

‡ Holinshed, p. 1089. Baker, p. 316. Heylin, p. 18. Burnet, T. II, p. 242.

|| Hume, T. III, p. 337.

Lord Guilford Dudley her husband, into confinement also : Suffolk however recovered his liberty. But on the 3d of November, Lady Jane, with her husband, the Lords Ambrose and Henry Dudley, and Thomas Cranmer, Archbishop of Canterbury, were brought to public trial at Guildhall, and there pleading guilty to their indictments, received sentence of death as traitors. Punishment was however stayed, and, according to many of our historians, it is said, was not intended to have taken place in the instance of Lady Jane, she having liberty allowed her to walk in the Queen's garden, and on the hill.*

THE conduct of Mary had sufficiently warned the friends of the new religion, to whom she had pledged herself for its remaining unmolested, that its safety was very doubtful ; and their doubts were confirmed, by the entire change of Edward's system, Mass being every where established, and the deprivations of the Protestant Clergy so numerous and alarming, as to mark the period of their ruin to be near at hand. The marriage of the Queen with Philip of Spain, was beheld with general discontent ; and the Nation was said to have been on the point of becoming a province to a kingdom remarked for its tyranny over all its dependent dominions. The Netherlands, Milan, Sicily, Naples, and the new conquests in America, gave no favorable impression that England would be happier by the union now formed.† A rebellion was the consequence, in which Sir Thomas Wiat, Sir Peter Carew, the Duke of Suffolk, with his brothers, took the lead ; and, after an effort distinguished by no proof of a well-formed plan, on the 6th of February, 1554, Wiat surrendered himself prisoner ; and in a short time nearly all the other partisans were taken, particularly Suffolk, and Lord Thomas Gray his brother ; and the insurrection was entirely suppressed.

IT

* Stow. Speed, p. 1110.

† Heylin, p. 32. Burnet, V. II. p. 268. Godwin, p. 339. Hume, V. III. p. 362.

son mari. Suffolk n'y resta cependant pas long-tems. Mais, le 3 Novembre, Lady Jeanne et son mari, les Lords Ambroise et Henri Dudley, et Thomas Cranmer Archevêque de Cantorbéri, furent amenés à Guildhall pour y subir leur interrogatoire publiquement; et là, s'étant tous avoués coupables des différentes charges portées contre chacun d'eux, ils furent condamnés à mort comme traîtres. L'exécution de ce jugement fut cependant suspendue; et on assure, avec la plus grande partie de nos historiens, qu'on n'avoit même jamais eu intention qu'il eût lieu à l'égard de Lady Jeanne, puisqu'on lui accorda la liberté de se promener dans le jardin de la Reine et sur la colline.*

LES amis de la nouvelle religion auxquels Marie s'étoit si solennellement engagée de la protéger et de la conserver intacte, avoient déjà suffisamment eu lieu de juger par sa conduite que cette même religion n'étoit pas trop en sureté sous son règne. Mais, leurs inquiétudes à ce sujet ne tardèrent pas à se confirmer, quand ils virent les changements qu'elle introduisoit dans tout le système d'Edouard, en rétablissant la Messe par-tout, et en enlevant journellement au Clergé Protestant le plus qu'elle pouvoit de ses droits, d'une manière si allarmante qu'il se voïoit enfin à la veille d'être anéanti. Le mariage de la Reine avec Philippe d'Espagne causa un mécontentement général; on prétendit même alors, que la Nation avoit été sur le point de devenir une simple province du roïaume de l'Europe le plus remarquable pour la tyrannie qu'il exerce sur tous ses états. A en juger par les Pays-Bas, Milan, la Sicile, Naples, et les nouvelles conquêtes de l'Amérique, l'union qui venoit de se former ne donnoit pas à l'Angleterre lieu d'espérer d'être beaucoup mieux traitée.† Le résultat de tout ceci fut donc une révolte, à la tête de laquelle se mirent Sir Thomas Wiat, Sir Pierre Carew, ainsi que le Duc de Suffolk et ses frères; et, après un effort dont le succès ne décela pas beaucoup de génie dans ceux qui en avoient formé le plan, Wiat fut le premier à se rendre lui-même prisonnier le 6 Février 1554: après quoi, la plupart des autres confédérés ne tardèrent guères non plus à être aussi arrêtés, sur-tout Suffolk,

et

* Stow. Speed, p. 1110.

† Heylin, p. 32. Burnet, T. II, p. 268. Godwin, p. 339. Hume, T. III, p. 362.

It was now that the high tide of persecution set in full against the unhappy Lady Jane. The Queen, incapable of generosity or clemency, vindictive and sanguinary, soon found wherewithal, in the insurrection of Wiat and Suffolk, to ground a belief that a fixed design was formed by the latter to replace his daughter on the throne.* She accordingly determined to remove every person from whom the least danger could be apprehended.

Two days therefore after Wiat had been committed to the Tower, Doctor Feckenham, Dean of Saint Paul's, and afterwards Abbot of Westminster,† was sent to inform Lady Jane and her husband to prepare for death. As it had been long expected, from an assurance they would some time cut her off, she received her doom with becoming fortitude. Feckenham had orders to endeavour her conversion to the Romish religion; and on her observing "that she had now no time to spare for controversy," and saying "that the little which was allowed her, ought rather to be spent in prayer and supplication," mistaking her meaning in this answer, he went to the Queen, whose bigotted zeal, under colour of tender mercy to the prisoner's soul, granted her a reprieve for three days, in hopes she would, by abandoning her Protestant principles, become a convert to those of the Holy Mother Church.‡ On the return of Feckenham, he informed Lady Jane of the success of his embassy; to which, with a sweet complacency of aspect, she replied, "Alas! Sir, I did not intend that what I said should be reported to the Queen; nor would I have you think me covetous of a moment's longer life, which, ever since your departure, has been so burdensome to me, that I am only solicitous for a better life in eternity, and will gladly
" suffer

* Rapin, Vol. II. p. 37.

† Godwin. Dr. Nash's Worcestershire, Vol. I. p. 413, 415.

‡ Fox, Vol. III. p. 35. Heylin, p. 166.

et Lord Thomas Gray son frère, au moïen de quoi la sédition fut totalement étouffée.

C'EST alors que l'orage de la persécution porta en plein sur l'infortunée Lady Jeanne. La Reine, incapable de générosité non plus que de clémence, naturellement vindicative et sanguinaire, trouva bientôt dans cet évènement un sujet de fondement à la supposition que la révolte de Wiat et de Suffolk n'étoit qu'un prétexte, et l'effet de la résolution fixe que celui-ci avoit prise de remettre sa fille sur le trône.* En conséquence, elle résolut de se défaire de tous ceux qui pouvoient lui inspirer la moindre crainte de ce côté-là.

DEUX jours après la détention de Wiat à la Tour, le Docteur Feckenham, Doïen de St. Paul, et depuis Abbé de Westminster,† alla donc par ses ordres signifier à Lady Jeanne et à son mari de se préparer à la mort. Comme elle s'y attendoit depuis long-tems, vû qu'elle étoit persuadée qu'un jour ou l'autre on ne pouvoit manquer de se défaire de sa personne, elle reçut ce jugement avec un courage plein de grace. Feckenham avoit des ordres particuliers de tâcher de la convertir à la religion Catholique : et, sur ce qu'elle lui témoigna “ que dans la circonstance où elle se trouvoit elle n'avoit pas de tems “ à perdre en controverse,” ainsi que sur ce qu'elle ajouta “ que le “ peu de moments qu'on lui avoit accordés devoient plutôt être em- “ ploïés en prières,” celui-ci, méprenant le sens de sa réponse, alla sur-le-champ trouver la Reine, dont l'aveugle bigoterie, sous prétexte d'une tendre pitié pour l'âme de la prisonnière, la porta à lui accorder un surcis de trois jours, dans l'espérance qu'en renonçant à ses principes Protestants, elle embrasseroit ceux de la Mère Sainte Eglise.‡ Feckenham, à son retour, informa Lady Jeanne du succès de son ambassade ; à quoi, avec un air de douceur inexprimable, elle répliqua : “ Helas ! Monsieur, ce n'étoit pas mon dessein que ce que “ j'avois dit fût rapporté à la Reine ; et je ne voudrois pas non plus “ que vous vous imaginassiez que j'entretiens le moindre desir de “ prolonger

* Rapin, Tom. II. p. 37.

† Godwin. Dr. Nash, Hist. du Worcestershire, Tom. I, p. 413, 415.

‡ Fox, Tom. III, p. 35. Heylin. p. 166.

“suffer death, since it is her Majesty’s pleasure.”* The Dean however continued his exhortations to her to change her opinion; but these, even under the pressure of her present melancholy circumstances, she combated with such constancy of mind and soundness of learning, and defended her religion in a manner so forcible and convincing, that the part Lady Jane sustained in this controversy stands to the present time amongst the most powerful pleadings for the purity of the Christian system, and is held in the highest veneration.†

THE Duke of Suffolk, her father, was committed to the Tower on the 11th; and on the morrow, the 12th of February, Lady Jane and her husband were called forth to sustain the last scene of their fatal drama.‡ Lord Guilford Dudley, having obtained leave to see Lady Jane before his death, she declined the interview, as being more likely to increase their misery than add to their consolation, concluding, that “she hoped they should shortly meet, and be united in a happier state.”|| And the last look these devoted victims ever exchanged, was from her window, at which she had the resolution to place herself, to gratify Dudley, when he was passing from the place of his confinement on his way to his execution on Tower-hill.§

It was intended that Lord Guilford and Lady Jane should both be executed on a scaffold on Tower-Hill; but the Council, dreading the compassion of the people for their youth, beauty, innocence, and noble birth, changed their orders, and gave directions that a scaffold for the execution of Lady Jane should be prepared on the Green within
the

* Godwin. Baker, p. 319. † See Fox. ‡ Holinshed, Stowe, Godwin, Burnet.
|| Heylin, p. 167. Baker, p. 319. § Godwin.

“ prolonger une vie qui, depuis que vous êtes parti, n’a cessé de
 “ m’être à charge au point que je ne soupire plus qu’après la jouissance
 “ d’une meilleure dans l’éternité, et que je suis très-résignée à souffrir
 “ joyeusement la mort, puisque c’est le bon plaisir de Sa Majesté.”* Le Doïen n’en continua pas moins de l’exhorter à changer de sentimens ; mais, malgré toute l’affliction dans laquelle elle ne pouvoit manquer d’avoir l’âme plongée, vû les fâcheuses circonstances dans lesquelles elle se trouvoit, elle sut encore combattre ses raisons avec tant de fermeté d’esprit, une si grande profondeur de savoir, et une telle solidité de raisonnemens ; elle défendit sa religion d’une manière si forte et si convaincante, que la partie de cette controverse qui est sortie de la bouche de Lady Jeanne passe encore aujourd’hui pour un des plus puissants plaidoïers en faveur de la pureté de la religion Chrétienne, et est regardée avec la plus grande vénération.†

Ce fut le 11 de Février que le Duc de Suffolk son père fut mis à la Tour ; et, dès le lendemain 12, Lady Jeanne et son mari en furent tirés pour jouer la dernière scène de leur fatale tragédie.‡ Lord Guilford Dudley aiant obtenu la permission de voir Lady Jeanne avant de mourir, elle refusa cette entrevue, comme étant plus capable d’augmenter leur douleur que d’ajouter rien à leur consolation, et conclut par lui faire dire, “ qu’elle espéroit qu’ils ne tarderoient pas à se rencontrer et à être unis pour jamais dans un état plus heureux.”|| Et le dernier regard que ces infortunées victimes s’entrelancèrent jamais depuis ce moment-là fut de sa fenêtre, où elle eut le courage de se placer, par complaisance pour Dudley, au moment où il passoit pour aller de sa prison au lieu de son exécution sur la colline de la Tour.§

La première intention avoit d’abord été d’exécuter Lord Guilford et Lady Jeanne tous deux ensemble sur un seul et même échaffaut au haut de la colline de la Tour ; mais le Conseil, appréhendant la compassion du peuple en faveur de leur jeunesse, leur beauté, leur innocence, et leur noble extraction, changea ses ordres, et ordonna que l’on dressât un échaffaut particulier pour l’exécution de Lady Jeanne

sur

* Godwin. Baker, p. 319. † Voyez Fox. ‡ Holinshed, Stowe, Godwin, Burnet.
 || Heylin, p. 167. Baker, p. 319. § Godwin.

the Tower.* At the appointed hour, she was led forth to suffer, attended by Doctor Feckenham, Sir John Gage, Constable of the Tower, her women, and the officers of the fortress. But, as if her punishment were likely to prove insufficient to atone for the transgression she had involuntarily fallen into; and as if the ruin which now desolated her house, and was sweeping away her tenderest and dearest connexions, had wanted poignancy to make her sufferings keen as cruelty could invent, in her way to her execution she encountered what might justly be termed "the bitterness of death"; for (by design as some have conjectured, or by accident) she was met by the officers of the Tower, bearing the headless body of her husband, streaming with blood, which they were conveying to the chapel for interment.† She stopped, and looked on the afflicting spectacle for some time, without any emotion; at length, recovering from the shock she had sustained, and uttering a deep sigh, she desired her conductors to proceed. Sir John Gage having requested her to bestow on him some small present, which he might keep as a perpetual memorial of her, she gave him her tablets, where she had just written three sentences, on seeing her husband's dead body; one in Greek, another in Latin, and a third in English: the purport of them was, "that if his lifeless body should give testimony against her before men, his most blessed soul should give an eternal proof of her innocence in the presence of God; that if her fault deserved punishment, her youth at least, and her imprudence, were worthy of excuse; and that God and posterity, she trusted, would show her favour."‡ Having saluted the crowd as she passed, and desired their prayers, she ascended the scaffold, and taking Doctor Feckenham by the hand, whom she kindly embraced, she said, "God will requite you, good Sir, for your humanity to me, though it gave me more uneasiness than all the terrors of my approaching death."

* Godwin. Hume, Vol. III. p. 365.

† Richard Grafton.

‡ Heylin, p. 167. Hume, Vol. III. p. 365. Goldsmith, Vol. III. p. 50. Pen-
nant's Journey from Chester to London, p. 388. Art. Wrest.

sur le tapis verd en dedans de la Tour.* A l'heure marquée pour cet effet, elle partit donc, accompagnée du Docteur Feckenham, de Sir Jean Gage Conétable de la Tour, de ses femmes, et des officiers de la citadelle. Mais, comme si sa punition n'eût pas encore été assez grande pour réparer une faute qu'elle n'avoit commise qu'à contre-cœur ; et comme si la désolation qui ravageoit alors sa maison, et qui détruisoit avec tant de rapidité ses plus chères et ses plus précieuses connexions, n'eût pas encore été assez aigüe pour rendre ses peines aussi cuisantes que la cruauté et la barbarie pouvoient les rendre, elle rencontra ce qu'on pourroit avec justice appeller " l'angoisse de la mort " ; car (soit, comme quelques-uns l'ont prétendu, que cela eût été fait exprès, ou seulement que le hasard l'eût voulu ainsi) elle rencontra les officiers de la Tour avec le corps sans tête de son mari, et dont le sang ruisseloit encore le long du chemin, comme ils le portoient à la chapelle pour l'enterrer.† Elle s'arrêta comme stupéfaite, et considéra pendant quelques moments cet affligeant spectacle sans paroître en être émue. Enfin, rappelant ses esprits, et faisant un grand soupir, elle ordonna à ses conducteurs de continuer la marche. Sir Jean Gage l'ayant priée de l'honorer de quelque petit présent qu'il pût conserver en mémoire d'elle, elle lui donna ses tablettes où elle venoit justement d'écrire trois sentences, une en Grec, l'autre en Latin, et la dernière en Anglois, sur la rencontre qu'elle avoit faite du corps mort de son mari. Voici ce qu'elles contenoient : 1^{re} que " si son corps inanimé portoit témoignage contre elle devant les hommes, son âme bien-heureuse en porteroit un éternel de son innocence devant Dieu ; " 2^{de} que " si sa faute méritoit qu'on la punît, au moins sa jeunesse et son imprudence méritoient bien qu'on l'excusât ; " 3^{me} et que " elle espéroit que Dieu et la postérité lui seroient plus favorables. " ‡ Ayant salué la multitude en passant, et sollicité ses prières, elle monta sur l'échaffaut, et, prenant le Docteur Feckenham par la main, elle l'embrassa avec bonté, en lui disant :
" Dieu

* Godwin. Hume, Tom. III, p. 365.

† Richard Grafton.

‡ Heylin, p. 167. Hume, Tom. III, p. 365. Goldsmith, Tom. III, p. 50. Pennant, dans son voyage de Chester à Londres. p. 388. Art. Wrest.

“ death.”* Then, turning to the spectators, she addressed them in the following manner:† “ Good people, I am come hither to die, “ and by a lawe I am condemned to the same. My offence against the “ Queene’s Highnesse was only in consent to the device of others, “ which now is deemed treason; but it was never of my seeking, but “ by counsaile of those who shoulde seeme to have further understanding “ of things than I, whiche knewe little of the lawe, and much lesse “ of the tytles to the crowne. But, touching the procurement and “ desire thereof by mee or on my behalfe, I do wash my handes in “ innocencie thereof, before God and the face of all you (good “ Christian people), this daye;” and therewith she wrung hir handes wherein shee hadde hir booke. Then sayde shee, “ I pray you all, “ good Christian people, to beare mee witnesse that I dye a true “ Christian woman, and that I looke to be saved by none other “ meanes, but onely by the mercie of God, in the blood of his onely “ Sonne Jesus Christ; and I confesse that when I did knowe the word “ of God, I neglected the same, and loved myselfe and the worlde, “ and therefore this plague and punishment is justly and woorthily “ happened unto mee for my finnes; and yet I thanke God of hys “ goodnesse that hee hath gyven mee a tyme and respyte to repente. “ And now, good people, whyle I am alive, I praye you assyste mee “ with your prayers:” and then kneelyng downe, shee sayde the psalme of Miserere mei Deus in Englishe; and then stood uppe, and gave her mayde (called Mystrisse Eleyne) hir gloves and handkercheffe; and hir booke shee also gave to Maister Bruges, then Lieutenant of the Tower, and so untyed hir gown; and the executioner pressed to helpe off with it; but shee desired him to let hir alone, and turned hir towardes hir two gentlewomen, who helped hir off therewith, and with hir other attyres; and they gave hir a faire handkercheffe to put about hir eyes: then the executioner kneeled down, and asked hir forgivenesse; whome shee forgave moste willingly, saying, “ The

* Godwin.

† Holinshed, p. 1732, 1733; whose account of the execution of Lady Jane being more circumstantial than most others, and of high authority, is here literally copied.

“ Dieu vous récompensera amplement, mon cher Monsieur, de vos
 “ bons offices à mon égard ; quoique je ne saurois nier qu’ils m’ont
 “ causé plus de tourments que toutes les terreurs de l’approche de
 “ mon dernier moment.”* Ensuite, se tournant du côté des specta-
 teurs, elle s’adressa à eux de la manière suivante :† “ Bonnes gens, je
 “ suis venue ici pour mourir, et par une loi je suis condamnée à cet
 “ effet. Si j’ai offensé Sa Hautesse la Reine, ce n’a été que par con-
 “ descendance à des projets concertés par d’autres, et que l’on traite
 “ aujourd’hui de trahison : mais, ce n’a jamais été par mon desir ;
 “ c’est seulement par le conseil de ceux qui me sembloient faits pour
 “ avoir dans les affaires une connoissance plus profonde que je n’en
 “ avois, moi qui étois très-peu instruite des loix, et encore moins des
 “ droits à la couronne. Mais, quant à ce qui concerne l’acte même,
 “ où le simple vœu de me la procurer, je me lave aujourd’hui les
 “ mains dans l’innocence dont j’en suis, devant Dieu, et en présence
 “ de vous tous, bons Chrétiens :” et en disant cela elle se tordit les
 mains, dans lesquelles elle tenoit son livre. “ Je vous prie donc,”
 ajouta-t-elle, “ vous tous bons Chrétiens, de m’être témoins que je
 “ meure vraiment Chrétienne, et que je n’espère être sauvée par aucune
 “ autre voie que par le mérite de Dieu dans le sang de son fils unique
 “ Jésus-Christ ; et je confesse que quand j’ai connu la parole de Dieu,
 “ je l’ai négligée, et que je me suis aimée ainsi que le monde : c’est
 “ pourquoi, c’est avec justice, et non sans l’avoir bien méritée, que
 “ cette punition m’arrive à cause de mes péchés ; et je remercie encore
 “ Dieu de la bonté qu’il a eue de m’accorder tems et répit pour me
 “ repentir. Tandis donc, bonnes gens, que je suis encore en vie, je
 “ vous supplie de vouloir bien joindre vos prières aux miennes.”
 Alors, s’étant mise à genoux, elle récita le MISERERE en Anglois ; puis
 se releva, et donna à sa femme-de-chambre (nommée Madame Eleyne)
 ses gands et son mouchoir : elle donna aussi son livre à M. Bruges,
 alors

* Godwin.

† Holinshed, p. 1732, 1733. Son récit de l’exécution de Lady Jeanne étant beau-
 coup plus circonstancié que celui d’aucun autre historien, et étant de la plus grande
 autorité, nous avons cru devoir le copier ici littéralement.

"The Lord forgive thee, as I do!"* Then he willed hir to stande upon the strawe; which done, shee sawe the blocke; and then shee sayde, "I pray you, dispatche mee quickly": then shee kneeled downe, saying, "Will you take it off" [meaning her head] "before I laye mee downe?" Whereunto the executioner answered, "No, Madame." Then tyed shee the handkercheffe aboute hir eyes, and feeling for the blocke, shee sayde, "Where is it, where is it?" One of the standers-by guyded hir thereunto, and shee layde downe hir heade upon the blocke, and then stretched foorth hir bodye, and sayde, "Lord, into thy handes I commend my Spirite!" Which was scarcely uttered, before shee received the fatal stroke of the axe, amidst the tears of the spectators, even of those who had from the first espoused Queen Mary's party.†

SUCH was the end of Lady Jane; a person illustrious by birth, titles of her ancestors, but much more so by her own virtue and noble endowments of mind; who, says THUANUS, "swayed by the ambition of her father-in-law, and of her imperious mother, assumed the title of Queen; and being suddenly hurried from a throne to a scaffold, suffered for guilt not her own, surmounting all these inflictions of adverse fortune by her innocence and amazing constancy."‡

SHE was a lady of the most amiable person, the most engaging disposition, the most accomplished parts; and being of an equal age with the late King, she received all her education with him, and seemed to possess a greater facility in acquiring every part of manly and polite literature. She had attained a knowledge of the Roman
and

* Grafton.

† Godwin.

‡ Godwin.

alors Lieutenant de la Tour : ensuite, comme elle détachait sa robe, le bourreau voulut s'empresse de la lui enlever ; mais elle le pria de se retirer, et se tourna du côté de ses deux femmes, qui la lui ôtèrent ainsi que ses autres atours, et lui donnèrent un mouchoir blanc pour se bander les yeux. Dans cet instant, le bourreau s'agenouilla devant elle pour la prier de lui accorder son pardon ; ce qu'elle fit de très-bon cœur, en lui disant : " Dieu te pardonne comme je le fais ! " * Alors, il lui dit de se ranger sur la paille ; ce qu'ayant fait elle aperçut le bloc, et lui dit : " Je vous prie de ne me pas faire languir " : puis elle s'agenouilla, en ajoutant : " Vous ne me l'ôterez pas sans doute " [voulant dire sa tête] " avant que je me sois étendue ? " A quoi le bourreau répondit : " Non, Madame. " Alors, elle se banda les yeux avec son mouchoir, et, cherchant le bloc en tâtant, elle dit : " Où est-il, où est-il ? " Quelqu'un de ceux qui étoient présents le lui ayant fait sentir, elle y posa sa tête ; puis, ayant étendu son corps, elle dit : " Seigneur, entre tes mains je remets mon âme ! " Elle avoit à-peine fini de prononcer ces paroles, qu'elle reçut le coup fatal de la hache, au milieu des pleurs de tous les spectateurs, même de ceux qui n'avoient, dès le commencement, épousé d'autre parti que celui de la Reine Marie. †

AINSI finit Lady Jeanne, qui, toute illustre qu'elle étoit déjà par sa naissance et les titres de ses ancêtres, l'étoit encore bien davantage par ses vertus et les nobles qualités de son âme ; et qui, comme dit M. De Thou, forcée par l'ambition de son beau-père et de son impérieuse mère, s'étant arrogé le titre de Reine, passa subitement du trône à l'échaffaut, et souffrit pour un crime qui n'étoit pas le sien ; surmontant toutes les peines les plus rigoureuses que lui infligeoit ainsi l'adversité, par la certitude où elle étoit de son innocence, et une constance à toute épreuve. ‡

LADY JEANNE étoit une femme de la plus aimable figure, du caractère le plus affable, et d'un mérite infini pour le savoir. Comme elle étoit du même âge que le Roi, elle avoit été élevée avec lui ; mais elle avoit toujours marqué bien plus de disposition que lui à acquérir les deux genres de littérature qui caractérisent, l'un l'homme du monde,

* Grafton.

† Godwin.

‡ Godwin.

and Greek languages, besides modern tongues; had passed most of her time in an application to learning; and expressed a great indifference for other occupations and amusements usual with her sex and station. Roger Ascham, Tutor to the Lady Elizabeth, having at one time paid her a visit, found her employed in the reading of Plato, while the rest of the family were engaged in a party of hunting in the park; and upon his admiring the singularity of her choice, she told him that she received more pleasure from that author, than the others could reap from all their sport and gaiety.*

HER conference with Feckenham, which has been published; her letters to an Apostate; her exhortation to her sister, in the Greek language; and many excellent and pathetic prayers composed by her,† are existing evidences of her mental acquirements. Her youth, for she had not attained her seventeenth year; her innocence, of which the following extract of a letter sent by her to her father a little before her death, leaves no doubt; have never failed to interest the humanity and sensibility of all the writers and readers of her story, to the present time. In that letter, after a duteous and pious exhortation to patience, she expresses herself: “ My deare father, (if I may without offence
“ rejoyce in mine own missechaps) mee seemes in this I may account
“ myself blessed, that washing my hands with the innocencie of
“ my fact, my guiltless blood may cry before the Lord, Mercy,
“ mercy, to the innocent! And yet, though I must acknow-
“ ledge, that being constrained, and, as you wot well enough, con-
“ tinually assailed, in taking upon mee I seemed to consent, and
“ therein offended the Queene and hir lawes: yet doe I assuredly
“ trust, that this mine offence towards God is much the lesse, in
“ that being in so royall estate as I was, mine inforced honour never
“ agreed with mine innocent heart.”‡ ‘ And verily,’ says Fox, howe
‘ unwilling

* Hume, Vol. III, p. 349.

† Laur. Humfrey. Speed, p. 1110.

‡ Speed, p. 1110.

monde, et l'autre le savant. Outre les langues modernes, elle possédoit encore la Grecque et la Latine ; et elle avoit passé la plus grande partie de son tems à l'étude des belles-lettres, sans se soucier beaucoup de ces autres occupations et de ces amusements qui font d'ordinaire le partage de celles de son sexe et de son état. Roger Ascham, Précepteur de Lady Elisabeth, étant venu un jour lui rendre visite, il la trouva occupée à lire Platon, tandis que le reste de la maison s'amusoit dans le parc à faire une partie de chasse. Ascham lui témoigna quelque surprise sur la singularité de son choix ; mais elle lui déclara qu'elle trouvoit beaucoup plus de plaisir dans la lecture de cet auteur, que les autres n'en pouvoient certainement recevoir de toute leur diversion et de leur gaieté.*

SA conférence avec Feckenham, qui a été imprimée dans le tems ; ses lettres à un Apostat ; son exhortation à sa sœur, écrite en Grec ; ainsi que plusieurs excellentes et pathétiques prières de sa composition† qui nous sont restées, sont des témoignages évidents qui nous font voir combien elle avoit l'esprit orné. Sa jeunesse, car elle n'avoit pas encore dis-sept ans ; son innocence, dont il ne sauroit rester aucun doute après la lecture de l'extrait suivant de la lettre qu'elle écrivit à son père, peu de tems avant de mourir, n'ont jamais cessé depuis ce tems-là jusqu'aujourd'hui d'intéresser l'humanité et la sensibilité de tous ceux qui ont écrit son histoire, comme de ceux qui n'ont fait que de la lire. Dans la lettre dont nous venons de parler, après avoir fait à son père une respectueuse et pieuse exhortation à la patience, voici comme elle continue : “ Mon cher père, (s'il m'est “ permis, sans vous offenser, de me réjouir de l'accident qui m'arrive “ en particulier) il me semble que dans tout ceci je dois me trouver “ fort heureuse que, lavant mes mains avec l'innocence de ce qui “ concerne mon fait, mon sang sans tache puisse crier devant le “ Seigneur, Grace, grace, pour l'innocent ! Et, quoique je ne saurois “ nier qu'à force d'être tourmentée, comme vous n'ignorez pas que “ je l'étois tous les jours, j'ai paru (mais non sans prendre beaucoup “ sur moi-même) donner mon consentement ; en quoi il est certain
que

* Hume, Tom. III, p. 349.

† Laur. Humfrey. Speed, p. 1110.

' unwilling shee was to take it [the crown] uppon hir, there are yet
' living that can testifie.*

A CIRCUMSTANCE which is noted by all the ancient historians, must not here be omitted. Judge Morgan, who pronounced sentence of death upon Lady Jane Gray in Guildhall, shortly after her death went mad, and in his ravings continually cried out, "Take away the
" Lady Jane from me!" and in that horror he died.†

* Holinshed, p. 1733.

† Fox, in Acts and Mon. p. 2132. Speed, p. 1111. Baker, p. 320.

EXPLANATION

“ j’ai réellement offensé la Reine et les loix : cependant, j’ai encore
“ la confiance de croire que le crime dont je me suis rendue coupable
“ envers Dieu, par la possession du rang suprême dans lequel je me
“ suis trouvée, est bien diminué par la contradiction qui régnoit au
“ fond de mon cœur innocent avec cet honneur forcé.”* ‘ Et en
‘ effet,’ ajoute Fox, ‘ il est encore des gens pleins de vie en état
‘ d’attester combien elle avoit eu d’aversion pour l’accepter,’ parlant de
la couronne.†

Nous ne devons pas oublier de faire aussi mention ici d’une circonstance singulière rapportée par tous les historiens de ce tems-là, et que voici. Très peu de tems après la mort de Lady Jeanne, le Juge Morgan, qui avoit prononcé sa sentence à Guildhall, devint fou ; et, dans les accès de son transport, il ne cessa jamais de crier, “ Retirez
“ donc Lady Jeanne d’auprès de moi.” C’est dans une de ces crises, et en prononçant ces paroles, qu’il mourut.‡

* Speed, p. 1110.

† Holinshed, p. 1733.

‡ Fox, dans ses *Acts et Mon.* p. 2132. Speed, p. 1110. Baker, p. 320.

EXPLICATION

EXPLANATION OF THE COMPOSITION.

THE point of time taken in this subject, is when Lady Jane, having met the officers of the Tower, bearing the dead body of her husband towards the chapel, is seen contemplating it. Doctor Feckenham, in a Monk's habit, with a book and crucifix in his hand, is endeavouring to awake her attention to other objects, of no less serious consideration. Mrs. Eleyne (as she is named by Holinshed*), one of her women, is the next figure to Lady Jane; after whom, Sir John Gage, Constable of the Tower, appears, distinguished by a staff in his hand, and a jewel pendent on his breast. Another female attendant, with the officers appointed to conduct the execution, form the groupe that surrounds her; which is preceded by guards, and the axe borne before her.

THE scene lies to the north side of the White Tower, where the procession of Lord Guilford's corpse being brought in, through the gateway, adjoining to what is called the Bloody Tower, up the ascent towards the Chapel, is supposed to have crossed the way by which Lady Jane was led to the Green, the open space before the Chapel, where the scaffold on which she was to suffer was erected.† In the distance, are towers on the bulwarks, on which guns are mounted, and men are stationed.‡ On one of the towers, a flag, on which the arms of Queen Mary are represented, is displayed.

PORTRAITS.

* Page 1732.

† Godwin. See the Plan of London, published 1560; in which, to the west of the White Tower, the path-ways from the Gateway to the Chapel, and that from the north side of the White Tower to the Green, must have intersected each other. The open space, formerly called the Green, still remains, but is now entirely paved over.

‡ History warrants these representations; and they are also supported by the authority of the Plan already referred to.

EXPLICATION DE LA COMPOSITION.

LE point de l'époque que l'on a cherché à saisir dans ce sujet, est le moment où Lady Jeanne, venant de rencontrer les officiers de la Tour qui portoient le corps mort de son mari vers la chapelle, s'arrête pour le contempler. Le Docteur Feckenham, en habit de Religieux, tenant un livre et un crucifix entre ses mains, semble chercher à réveiller son attention pour la porter vers d'autres objets d'une non moins sérieuse importance. Madame Eleyne (nom que Holinshed* donne à l'une de ses femmes) est la figure qui suit Lady Jeanne; et, immédiatement après elle, paroît celle de Sir Jean Gage, Conétable de la Tour, que l'on reconnoît à son bâton et au joïau qui lui pend sur la poitrine. Une autre femme, mêlée parmi les officiers chargés de conduire l'exécution, forme le groupe qui l'environne, et qui est précédé de gardes et de la hache, qui marchent devant elle.

LA scène se passe au nord de la Tour Blanche, où l'on suppose que la procession du corps mort de Lord Guilford, passant par la porte qui touche à ce qu'on appelle la Tour de Sang, et montant le chemin qui conduit à la Chapelle, a dû traverser celui par lequel on conduisoit Lady Jeanne au Tapis Verd, qui occupoit l'espace ouvert qui se trouve devant la Chapelle, et où l'on avoit placé l'échaffaut sur lequel elle devoit être exécutée.† Dans le lointain, on apperçoit des Tours le long des boulevards, sur lesquelles sont placés des canons et des sentinelles.‡ Sur l'une de ces Tours on voit aussi floter un pavillon aux armes de la Reine Marie.

PORTRAITS.

* Page 1732.

† Godwin. Voyez le Plan de Londres, publié en 1560; dans lequel il paroît que, à l'ouest de la Tour Blanche, le sentier qui conduit de la Porte à la Chapelle, et celui qui part du nord de la même Tour, et qui mène au Tapis Verd, doivent infailliblement s'être croisés. Cet espace ouvert que l'on appelloit autrefois le TAPIS VERD existe bien encore aujourd'hui, mais non plus en gazon, aïant été depuis entièrement pavé.

‡ L'Histoire autorise ces représentations, qui sont aussi supportées de l'autorité du Plan ci-dessus cité.

P O R T R A I T S.

IN the Quarto Edition of Granger's Biographical History of England, Vol. I. page 124, mention is made of the following Portraits of Lady Jane Gray, viz.

“ JEANNE GRAY. Vanderwerf p. Vermeulen sc. h. sh.”

“ THE LADY JANE GRAY, a miniature, hung against the Pyramid of a large Monument; the invention of the engraver. From an original in the possession of Algernoon, late Duke of Somerset. G. Vertue sc. large sh.”

FROM this print the character of the face of Lady Jane Gray has been chiefly collected and formed, with an eye also to one from Hans Holbein (not noticed by Granger), and marked “ F. V. Wyngaerde exc.” with the following inscription :

“ JANA GRAYA, decollata.

“ *Regia stirps tristi cinxi diademate crines :*

“ *Regna sed Omnipotens hinc meliora dedit.*”

FROM this print, which is in my collection for this Work, Vanderwerf has formed the portrait which Vermeulen has engraved for “ Larrey's History”, and has embellished it with decorations descriptive of her fate.

OF the large print above mentioned, Mr. Vertue has given the following account, in his “ Description of Four Ancient Paintings, being Historical Portraits of Royal Branches of the Crown of England”, page 6; wherein, after having described the third picture,

P O R T R A I T S.

DANS l'Edition *in-4°* de l'Histoire Biographique d'Angleterre de Granger, Tome I, page 124, il est fait mention des Portraits suivants de Lady Jeanne Gray, savoir :

“ JEANNE GRAY. Vanderwerf p. Vermeulen sc. dem. f.”

“ LADY JEANNE GRAY, miniature, attachée à la Pyramide d'un grand Monument; invention du graveur. Ce portrait est tiré d'un original appartenant à Lord Algernoon, ci-devant Duc de Somerset. G. Vertue sc. grand papier.”

C'EST principalement d'après cette gravure que nous avons pris et formé le caractère de la figure de Lady Jeanne Gray, sans cependant négliger de consulter et de suivre une autre portrait de Hans Holbein (dont Granger ne parle point) signé “ F. V. Wyngaerde exc.” et au bas duquel on lit l'inscription suivante :

“ JANA GRAYA, decollata.

“ *Regia stirps tristi cinxi diademate crines :*

“ *Regna sed Omnipotens hinc meliora dedit.*”

C'EST de cette dernière gravure, qui fait partie de la collection que j'ai ramassée pour servir de matériaux à cet Ouvrage, que Vanderwerf a tiré le portrait de Lady Jeanne que Vermeulen a gravé pour “ l'Histoire de Larrey”, et qu'il a embelli d'ornements relatifs à son évènement.

VOICI ce que M. Vertue dit du grand morceau dont nous venons de parler, page 6 de sa “ Description de Quatre Anciens Tableaux, formant ensemble une suite de Portraits Historiques de différentes Branches Royales de la Couronne d'Angleterre.” Après avoir rendu
“ compte

picture, the portraits of "Frances Duchess of Suffolk, and her second husband Adrian Stokes",* he thus proceeds: "The curious, I presume, will indulge an opportunity of adding a fourth picture of that flower of Royalty, the daughter of this Duchess, the unhappy Lady Jane Grey, from an original painting on board, not unlikely by the same hand.† For this purpose, the Public is favoured with a copy of this genuine picture by the Right Hon. Algernon, Earl of Hertford, Baron Percy, &c, who was so kind and communicative as to send for it purposely from his noble seat at Marlborough, with this testimony, that 'it was repositied and left there by the old Duchess of Somerset, who lived in the time of Queen Elizabeth; and it has been preserved in that Noble Family to the present time.'‡

THE portrait of Sir John Gage (which has never before been engraved) is derived from that inestimable source of truth and nature formed by Hans Holbein, being a collection of original Drawings for the portraits of some of the chief personages of the Court of King Henry the Eighth,§ now in his Majesty's collection.||

OF

* In the possession of the Hon. Horace Walpole, Esq. See *Anecdotes of Painting*, Vol. I. p. 142, second edition.

† "Lucas de Heere." Of this conjecture Mr. Walpole has expressed a strong doubt. See *Anecdotes of Painting*, Vol. I. p. 144, second edition.

‡ This print is published by the Society of Antiquaries, London.

§ See Mr. Walpole's Account of them in his *Anecdotes of Painting*, Vol. I. p. 82, 83, 84, second edition.

|| They are now carefully arranged in two volumes; the first containing 44 portraits, one of which is a duplicate, and one doubtful; the second containing 42 portraits, one of which is also doubtful. Of this collection 22 of the portraits have been etched, of the same dimensions as the drawings, by R. Dalton, Esq.; to whose kindness I owe the acquisition of the portrait of Sir John Gage, and also one of Queen Ann Bullen, from this celebrated collection.

compte du troisième tableau, où se trouvent les portraits de “ Françoise “ Duchesse de Suffolk, et de son second mari Adrien Stokes”,* il continue ainsi: “ Les curieux me permettront sans doute de saisir l’occasion “ d’ajouter ici un quatrième tableau, représentant cette fleur de la “ Roïauté Lady Jeanne Gray, fille de la Duchesse ci-dessus, d’après un “ original peint sur bois, et probablement du même auteur.† C’est “ pour cela que le Très-Honorable Algernoon, Comte de Hertford, “ Baron de Percy, &c, a bien voulu faire au Public le plaisir de lui “ procurer une copie de ce portrait original, qu’il a même eu la bonté “ et la complaisance de faire venir exprès de son Château de Marl- “ borough, et qu’il a accompagné de l’attestation que ‘ ce portrait y “ avoit été mis et déposé par l’ancienne Duchesse de Somerset, qui “ vivoit du tems de la Reine Elisabeth, et qu’il n’étoit jamais sorti, “ depuis ce tems-là jusqu’à présent, de cette Noble Famille.’‡

LE portrait de Sir Jean Gage (qui n’avoit encore jamais été gravé jusqu’à présent) est tiré de cette inestimable source de nature et de vérité formée par la fidelle main d’Holbein, c’est-à-dire d’une collection de Dessins originaux destinés à servir pour les portraits de quelques-uns des principaux personages de la Cour de Henri VIII;§ laquelle collection fait aujourd’hui partie de celle du cabinet de Sa Majesté.||

QUANT

* Appartenant à l’Honorable Horace Walpole, Ecuier. Voiez ses Anecdotes de la Peinture, Tom. I, p. 142, seconde édition.

† “ Lucas de Heere.” Quant à cette conjecture, M. Walpole paroît en douter très-fort. Voiez ses Anecdotes ci-dessus, Tom. I, p. 144.

‡ La Société des Antiquaires de Londres vient de donner cette estampe.

§ Voiez ce qu’en dit M. Walpole dans ses Anecdotes déjà citées, Tom. I, p. 82, 83, 84, seconde édition.

|| Ces Portraits sont aujourd’hui soigneusement arrangés, et forment deux volumes; dont le premier contient 44 portraits, parmi lesquels il s’en trouve un double, et un autre douteux; et le second contient 42 portraits, dont un est aussi douteux. De cette collection il y en a eu 22 de gravés à l’eau forte, sur les mêmes dimensions que les desseins, par R. Dalton, Ecuier, aux bontés duquel je dois l’acquisition du portrait de Sir Jean Gage, ainsi qu’un autre de la Reine Anne Bullen, tous deux tirés de cette célèbre collection.

OF the supposititious characters introduced, enough has been already said to mark them and their designations in this composition.

It may not however be improper to remark, that Hume and other modern historians have been followed as authorities for Sir John Gage, Constable of the Tower, being introduced as attending the execution of Lady Jane Gray, and to whom they relate her to have presented her tablets at his earnest request; whereas the more ancient historians say, that "she gave hir book to Maister Bruges, or Bridges, then "Lieutenant of the Tower."* Whether these circumstances be one and the same, is yet to be determined. The offices of CONSTABLE and LIEUTENANT of the Tower are distinct; and the names of Sir John Gage and Maister Bruges or Bridges, could never have been mistaken the one for the other. It is most probable, therefore, that both these particulars took place: the first, her delivering her TABLETS to Sir John Gage; and the last, her delivering her PRAYER-BOOK to Bridges, the Lieutenant of the Tower.

* Holinshed. Speed.

QUANT aux autres caractères supposés qu'on a été obligé d'introduire dans la composition, ce qu'on en a déjà dit suffit pour les faire reconnoître ainsi que leurs fonctions.

IL est cependant bon d'observer ici, que c'est l'autorité de Hume et des autres historiens modernes que l'on a suivie en introduisant ici Sir Jean Gage, Conétable de la Tour, comme étant du nombre de ceux qui accompagnèrent Jeanne Gray à son exécution, et auquel ils assûrent qu'elle fit présent de ses tablettes par condescendance pour le desir ardent qu'il lui témoigna de posséder quelque chose qui vînt d'elle ; tandis que les plus anciens historiens prétendent que " elle " donna son livre à M. Bruges, ou Bridges, alors Lieutenant de la " Tour."* Si ces deux circonstances ne sont dans le fond qu'un seul et même fait, c'est ce qui n'est pas encore décidé. La place de CONÉTABLE, et celle de LIEUTENANT de la Tour, sont deux titres distincts et différents : et il est bien certain que les noms de Sir Jean Gage et de M. Bruges ou Bridges n'auroient jamais pu se prendre ainsi l'un pour l'autre. Il est donc très-probable que les deux circonstances dont il est question ont également eu lieu ; et qu'elle a d'abord remis ses TABLETTES à Sir Jean Gage, et ensuite son LIVRE de PRIERES à Bridges, Lieutenant de la Tour.

* Holinshed. Speed.

THE PLATE OF REFERENCE.

N^o. VIII.

IN this PLATE, the portraits and principal characters are arranged in the order in which they occur in the composition, as follows, viz.

- N^o 1. Sir JOHN GAGE, Constable of the Tower. A portrait.
2. Mrs. ELEYNE, one of Lady Jane's women.
3. Lady JANE GRAY. A portrait.
4. Another female Attendant on Lady Jane.
5. Doctor FECKENHAM, Dean of St. Paul's, and afterwards Abbot of Westminster.*

* In the list of the Abbots of Westminster given in Maitland's "History of London," p. 695, Dr. Feckenham appears to have been the last who enjoyed that title.

End of the Article of Lady Jane Gray.



Published Aug. 1st 1786, by F. & R. Green, Newman Street, London.

LADY JANE GRAY.

Plate VIII.

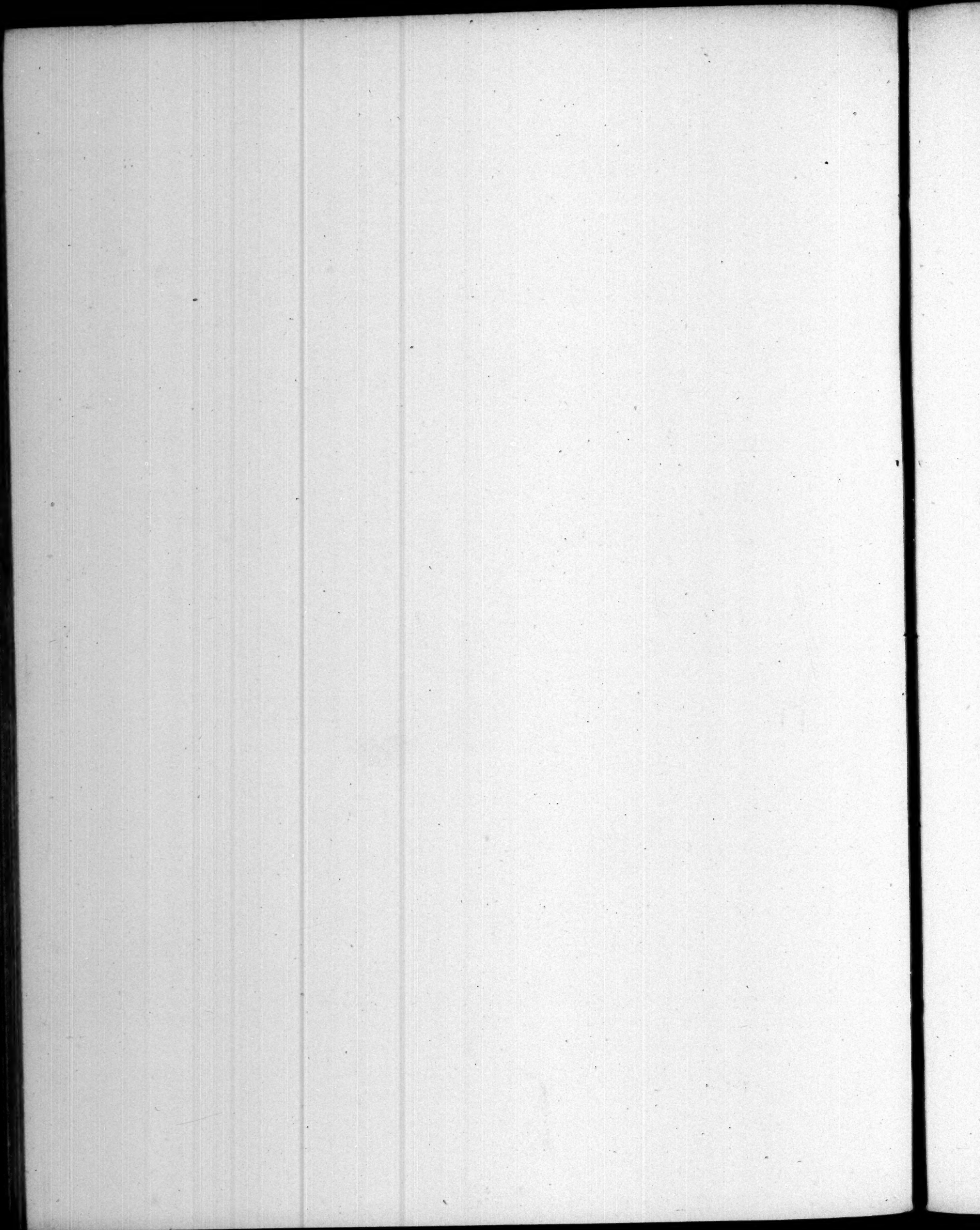


PLANCHE DE RENVOIS.

N° VIII.

DANS cette PLANCHE, les caractères sont numérotés dans le même ordre où ils se présentent dans la composition, savoir :

- N° 1. Sir JEAN GAGE, Conétable de la Tour. Portrait.
2. Madame ELEYNE, l'une des femmes de Lady Jeanne.
3. Lady JEANNE GRAY. Portrait.
4. Une autre femme de la suite de Lady Jeanne.
5. Docteur FECKENHAM, Doïen de St. Paul, et depuis Abbé de Westminster.*

* Dans la liste des Abbés de Westminster que nous a donnée Maitland dans son " Histoire de Londres," p. 695, il paroît que le Docteur Feckenham est le dernier qui a joui de ce titre.

Fin de l'Article de Lady Jeanne Gray.

ACTA

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

PLATE IX.
THE DEATH OF MARY,
QUEEN OF SCOTS.

A. D. M.D.LXXXVII.

TO HER HIGHNESS
THERESA MATILDA AMELIA,
HEREDITARY PRINCESS OF TOUR AND TAXIS,
DUCHESS OF MECKLENBURGH-STRELITZ, &c.

THIS PLATE IS (BY PERMISSION) MOST HUMBLY DEDICATED, BY
HER HIGHNESS'S

MOST DEVOTED HUMBLE SERVANT,

Valentine Green.

FAITS HISTORIQUES
RELATIFS
AUX REINES D'ANGLETERRE.

PLANCHE IX.
RÉPRÉSENTANT
LA MORT DE MARIE,
REINE D'ÉCOSSE.

A. D. M.D.LXXXVII.

DÉDIÉE, PAR PERMISSION,
A SON ALTESSE
THÉRÈSE-MATILDE-AMÉLIE,
PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE LA TOUR ET TAXIS,
NÉE DUCHESSE DE MECKLENBOURG-STRELITZ, &c.

PAR SON TRÈS-HUMBLE, TRÈS-OBÉISSANT,

& TRÈS-DÉVOUÉ SERVITEUR,

Valentin Green.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

MARY, QUEEN OF SCOTS.

A. D. M.D.LXXXVII.

P L A T E IX.

THE warrant for the execution of MARY, Queen of Scots, directed to the Earls of Shrewsbury, Derby, Kent, and Cumberland, who were appointed to attend the fatal ceremony, was read to her at Fotheringay Castle in Northamptonshire, on Tuesday, February 7th, 1587; and she was required to prepare to die the next morning. She heard it to the end without emotion, and crossing herself, expressed her readiness to meet her fate, and her submission to the decrees of Providence. "And laying her hand on a Bible which happened to be near her, she solemnly protested that she was innocent of that conspiracy which BABINGTON had carried on against the life of Queen ELIZABETH."

As soon as the Earls had withdrawn, her attendants, who had been restrained by their presence, ran to their Mistress, and burst out into the most passionate expressions of tenderness and sorrow, and mingled their tears at her feet. MARY, however, not only retained a perfect composure of mind, but endeavoured to moderate their excessive grief; and falling on her knees, with all her domestics round her, "she
" thanked

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE.

A. D. M.D.LXXXVII.

P L A N C H E IX.

LA sentence qui prononçoit l'exécution de MARIE, Reine d'Ecosse, aïant été adressée aux Comtes de Shrewsbury, de Derby, de Kent, et de Cumberland, qui avoient été nommés pour assister à cette fatale cérémonie, lui fut lue au Château de Fotheringay, dans la province de Northampton, le Mardi 7 Février 1587 : et, aussitôt après, on la pria de se préparer à la mort pour le lendemain matin. Elle l'écouta d'abord d'un bout à l'autre sans s'émouvoir ; et, dès qu'elle en eut entendu la lecture, elle fit le signe de la croix, et déclara qu'elle étoit prête à subir son sort, et à se soumettre aux décrets de la Providence. “ Mais, posant la main sur une Bible qui se trouvoit auprès d'elle, “ elle protesta solennellement qu'elle étoit parfaitement innocente de “ la conspiration de BABINGTON contre la Reine ELIZABETH.”

Dès que les Comtes se fûrent retirés, les personnes de sa suite, que leur présence avoit jusqu'alors tenues dans la gêne, courûrent à elle, et mêlant leurs larmes ensemble à ses pieds, éclatèrent en expressions les plus vives de tendresse et de désespoir. Pendant tout ce tems-là, MARIE non-seulement conservoit toujours la plus grande tranquillité d'esprit, mais même s'efforçoit encore de les consoler. Enfin, se

“ thanked Heaven that her sufferings were now so near an end, and
“ prayed that she might be enabled to endure what still remained,
“ with decency and with fortitude.”

THE greater part of the evening she employed in settling her worldly affairs. She wrote her testament with her own hand. Her money, jewels, and clothes, she distributed among her servants, according to their rank or merit. At supper, she ate temperately, as usual, and conversed not only with ease, but with cheerfulness; she drank to every one of her servants, and asked their forgiveness, if ever she had failed in any part of her duty towards them. At her wonted time she went to bed, and slept calmly a few hours. Early in the morning she retired into her closet, and employed a considerable time in devotion. At eight o'clock the High Sheriff * and his officers entered her chamber, and found her still kneeling at the altar. She immediately started up, and with a majestic mien, and a countenance undismayed, and even cheerful, advanced towards the place of execution †. She was dressed in a mourning habit, but with an elegance and splendour which she had long laid aside, except on a few festival days. An *agnus Dei* hung by a pomander chain at her neck, her beads at her girdle; and in her hand she carried a crucifix of ivory. At the bottom of the stairs, the Earls, attended by several Gentlemen from the neighbouring counties, received her; and Sir ANDREW MELVIL, the Master of her Household, was permitted to take his last farewell. At the sight of a mistress whom he tenderly loved, in such a situation, he melted into tears; bewailing her condition, and his own hard fate in being appointed to carry the account of such a mournful event into Scotland. MARY replied, “ Weep not, good MELVIL; there is at present greater cause for
“ rejoicing. Thou shalt this day see MARY STUART delivered from
“ all

* John Andrews, Esq. Sheriff of Northamptonshire.

† The Hall of the Castle in which she had been tried.

jettant tout-à-coup à genoux avec tous ceux qui l'environnoient, " elle remercia le Ciel de ce que ses peines étoient si près de leur fin, " et demanda à Dieu qu'il lui accordât la grace de souffrir ce qui " lui en restoit encore à éprouver, avec dignité et avec courage."

Elle emploïa la meilleure partie de la soirée à mettre ses affaires temporelles en ordre. Elle fit son testament, qu'elle écrivit tout entier de sa main. Elle distribua son argent, ses bijoux, et ses hardes, qu'elle partagea entre ses domestiques suivant leur rang ou leur mérite. Elle soupa modérément suivant son ordinaire, et conversa avec un air-non-seulement d'aisance, mais même de gaieté. Elle but à la santé de tous ses domestiques, les priant en même tems de lui pardonner dans le cas où elle se trouveroit avoir manqué à ce qu'elle leur devoit. A l'heure ordinaire, elle se mit au lit, et dormit assez paisiblement pendant quelques heures. Elle se leva de bonne heure, et se retira dans son cabinet, où elle passa beaucoup de tems en prières. A huit heures le Grand-Chérif*, accompagné de ses officiers, entra dans sa chambre, où il la trouva encore à genoux au pied de l'autel. Elle se leva aussitôt avec précipitation ; et, avec un air de majesté et un visage où il étoit peint plus de sérénité que d'effroi, elle s'avança vers le lieu † marqué pour son exécution. Elle étoit habillée de noir ; mais, avec un air d'élégance et de splendeur auquel elle avoit depuis long-tems renoncé, sinon dans certains jours de gala. Elle avoit un *agnus* pendu au col, et un chapelet à sa ceinture, avec un crucifix d'ivoire à la main. Au bas de l'escalier, elle fut reçue par les Comtes dont nous avons parlé, qui l'attendoient accompagnés de plusieurs Gentilshommes des comtés voisines : et ce fut là qu'on permit à Sir ANDRÉ MELVIL, son Grand-Chambellan, de prendre congé d'elle. A la vue d'une maîtresse qu'il avoit toujours tendrement aimée, réduite à une telle situation, il fondit en larmes, et plaignit l'état où il la voïoit, ainsi que la dureté de son
propre

* Jean Andrews, Ecuier, Chérif de la Comté de Northampton.

† La même Salle du Château dans laquelle on lui avoit fait son procès.

“ all her cares, and such an end put to her tedious sufferings as she
“ has long expected.” She desired him to bear witness that she died
constant in her religion ; and commended herself to her son, whose
kingdom, rights, and honour, she had never injured. And after pre-
vailing on the Earls to allow MELVIL, together with three of her men-
servants, and two of her maids, * to attend her, she approached and
ascended the scaffold with alacrity, and beheld all the apparatus of
death with an unaltered countenance ; and signing herself with the
cross, and sitting down in a chair, she heard calmly the warrant for
her execution again read. The Dean of Peterborough, who attended
on the occasion, then began a devout discourse, suitable to her present
condition : but she desired him to forbear ; and falling on her knees,
repeated a prayer in Latin. Then lifting up and kissing the crucifix,
she thus addressed it : “ As thy arms, O Jesus, were extended on
“ the cross, so with the outstretched arms of thy mercy receive me,
“ and forgive my sins.”

SHE then prepared for the block, by taking off her veil and upper
garments ; and one of the executioners rudely endeavouring to assist,
she gently checked him, and said with a smile, that “ she had not
“ been accustomed to undress before so many spectators, nor to be
“ served by such valets.” With calm, but undaunted fortitude, she
laid

* Mrs. Curle and Mrs. Kennedy. See Appendix, Vol. II. p. 479, No. xv.

propre sort qui l'avoit choisi pour porter en Ecosse la nouvelle d'un si triste événement. A quoi MARIE répondit : " Ne pleure pas, mon " bon MELVIL ; car, à présent, il y a bien plus lieu de se réjouir, " que de se chagriner ; puisque c'est aujourd'hui que tu vas voir " MARIE STUART délivrée de tous ses soucis, et qu'elle touche à la " seule fin de ses tristes malheurs par laquelle elle s'attendoit depuis " long-tems de les voir terminer." Elle le pria en même tems de lui servir de témoin qu'elle mouroit fidelle à sa religion, et se recommanda à son propre fils, auquel (dit-elle) elle pouvoit se flatter de n'avoir jamais fait tort soit à l'égard de son Roïaume, de ses droits, ou de son honneur. Ensuite, aïant obtenu des Comtes de permettre à MELVIL, avec trois de ses domestiques mâles et deux de ses femmes* de chambre de l'accompagner, elle s'approcha de l'échaffaut ; et y étant montée avec alacrité, elle y considéra tous les préparatifs de la mort sans changer de visage ; et, aïant fait le signe de la croix avec son crucifix, elle s'assit sur une chaise, et écouta, avec la même tranquillité que la première fois, la seconde lecture que l'on lui fit de la sentence qui ordonnoit son exécution. Le Doïen de Peterborough, qui étoit de service dans cette occasion, entreprit de lui faire un discours pieux, conforme à l'état où elle se trouvoit ; mais elle le pria de s'en abstenir ; et, s'étant mise à genoux, elle répéta une prière en Latin ; après laquelle, levant son crucifix jusqu'à la hauteur de ses lèvres, elle le baisa, et lui adressa ces paroles : " Ainsi " que tes bras, ô Jesus, fûrent (*jadis*) étendus sur la croix ; de " même daigne étendre aujourd'hui (*sur moi*) ceux de ta miséri- " corde, et m'y recevoir en me pardonnant mes péchés."

ALORS, elle commença à se préparer pour le billot, en ôtant son voile et ses autres ornements de tête et de col ; en quoi un des bourreaux s'étant insolemment ingéré de lui prêter la main, elle le réprimanda avec douceur, et lui dit en souriant, " qu'elle n'étoit pas " accoutumée à se déshabiller devant tant de spectateurs, ni à être " servie

* Madame Curle et Madame Kennedy. Voïez l'Appendix, T. II. p. 479, N^o. xv.

laid her neck on the block; and, while one executioner held her hands, the other, at the second stroke, cut off her head, which falling out of its attire, discovered her hair already grown quite grey with cares and sorrows. The executioner holding it up, the Dean cried out, "So perish all Queen Elizabeth's enemies!" the Earl of KENT alone answered, AMEN. The rest of the spectators continued silent, and in tears; being incapable, at that moment, of any other sentiment but those of pity and admiration*.

SUCH was the tragical death of MARY, Queen of Scots, no less celebrated for her beauty than for her misfortunes, after a life of forty-four years and two months, almost nineteen years of which she passed in captivity.

NONE of her women were suffered to come near her dead body, which was carried into an adjoining room, where it lay for some days. The block and the scaffold, together with every thing stained with her blood, were reduced to ashes.

Nor long after, Queen Elizabeth appointed her body to be buried in the cathedral of Peterborough with royal magnificence; but the pageantry of a pompous funeral did not efface the memory of those injuries which laid MARY in her grave. JAMES, soon after his accession to the English throne, ordered her body to be removed to Westminster-Abbey, and to be deposited among the Monarchs of England†.

* Camd. 534; Spotsw. 355; Jebb, ii. 300; Strype, iii, 383.

† Vide Robertson's History of Scotland, Vol. II, Book VII. Octavo.

“ servie par de tels valets.” Puis, avec un air de tranquillité, au travers duquel perçoit l'intrépidité de son courage, elle posa son col sur le billot ; et tandis que l'un des bourreaux lui tenoit les mains, l'autre, au second coup qu'il lui donna, lui fit sauter la tête qui, séparée de ses ornements, laissa voir des cheveux que les chagrins et les soucis avoient déjà rendus tout-gris. Le bourreau l'ayant ramassée pour la faire voir, le Doïen cria tout haut, “ Ainsi puissent périr “ tous les ennemis de la Reine Elizabeth ! ” A quoi le seul Comte de KENT répondit AMEN ! Le reste des spectateurs dans le plus profond silence fondon en larmes, ne se sentant capables, pour le moment, d'aucun autre sentiment que de celui de la pitié ou de l'admiration*.

TELLE fut la mort tragique de MARIE, Reine d'Ecosse, que sa beauté n'avoit pas moins rendue célèbre que ses malheurs. Elle vécut quarante-quatre ans et deux mois, dont elle passa près de dix-neuf dans la captivité.

AUCUNE de ses femmes ne pûrent obtenir la permission de l'approcher après qu'elle fut morte. Son corps fut d'abord placé dans une chambre voisine, où il resta déposé pendant quelques jours. L'échaffaut, le billot, ainsi que tous les autres impléments de son supplice qui se trouvèrent teints de son sang, furent brûlés et réduits en cendres.

PEU de tems après, la Reine ELIZABETH ordonna que son corps fût enterré avec une magnificence roïale dans la cathédrale de Péterborough. Mais, tout le fastueux étalage de cette pompe funèbre n'effaça point le souvenir des injures qui avoient conduit MARIE au tombeau. JACQUES ne fut pas plutôt parvenu à la couronne qu'il fit transporter son corps à l'Abbaye de Westminster, où il le fit déposer parmi les Monarques d'Angleterre†.

* Camden, 534 ; Spotsw., 355 ; Jebb, ij, 300 ; Strype, iij, 383.

† Voyez l'Histoire d'Ecosse de Robertson, T. II. liv. vij, 8°.

SUBJECT, PORTRAITS, AND PLATE OF REFERENCE.

THE scene lies in Fotheringay Castle. The Queen is represented as attended by her women, Sir Amias Paulet, and Sir Drue Drury, who had the custody of her whilst under confinement in the Castle; Burgoyne, her physician, &c.—Behind Melvil, who is represented kneeling, are the Lords already mentioned, with Dr. Fletcher, attended by the Sheriff, his officers, &c. The scaffold, with the guards and spectators, are seen in the hall in the back-ground.

1. SIR AMIAS PAULET.
2. SIR ANDREW MELVIL.
3. MARY, QUEEN OF SCOTS;—a portrait from the celebrated miniature by J. Oliver, now in his Majesty's collection, engraved among the "Illustrious Heads," when in the collection of Dr. Mead.
4. GEORGE CLIFFORD, Earl of Cumberland;—a portrait, from a well-engraved half-length of him, in an ornamented oval, octavo, in armour. R. V. sc.
5. DR. RICHARD FLETCHER, Dean of Peterborough, afterwards successively Bishop of Bristol, Worcester, and London.



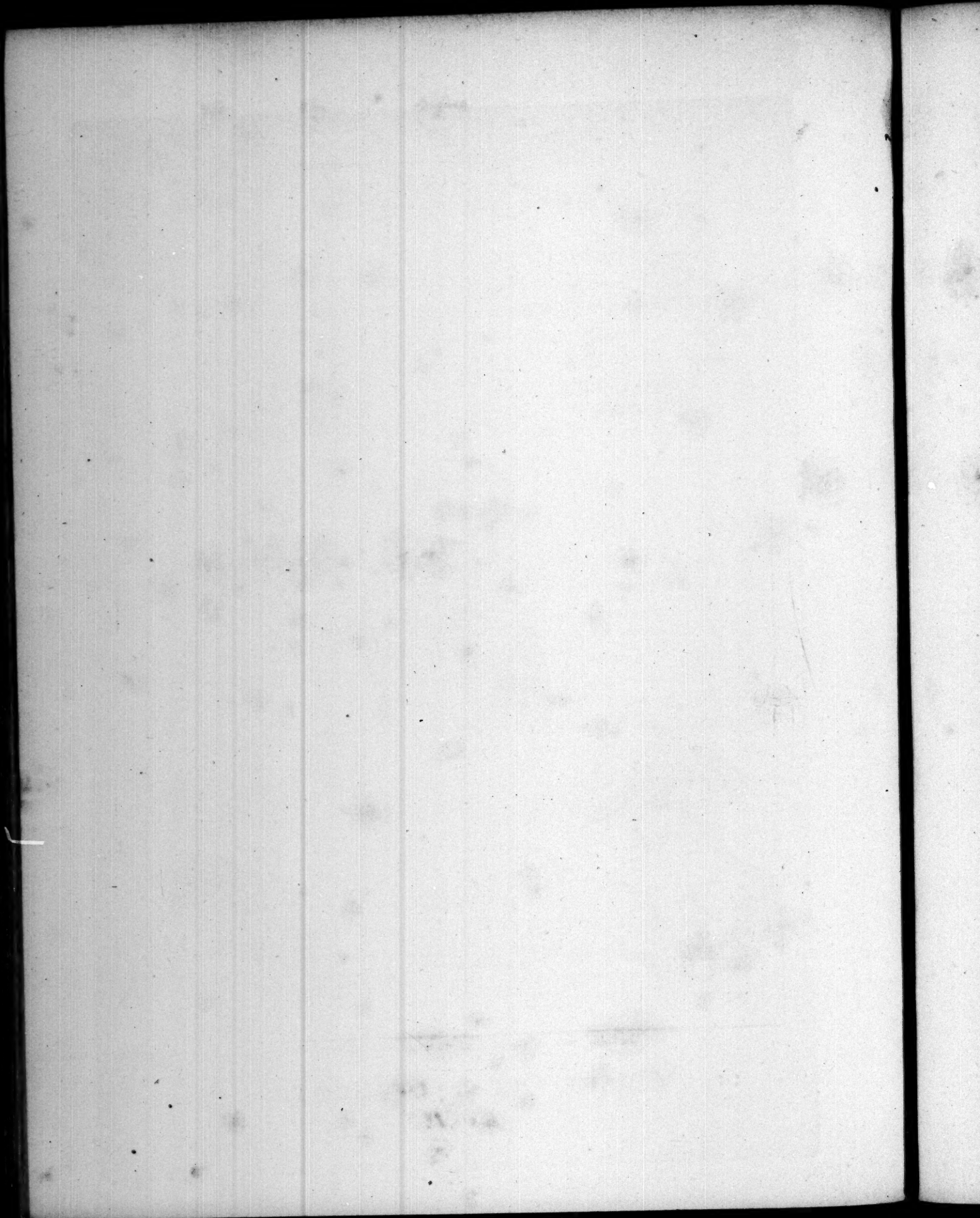
End of the  *Queen of Scots.*



Published June 4th 1790, by T & R. Green Newman Street, London.

MARY, QUEEN OF SCOTS.

Plate IX.



SUJET, PORTRAITS, ET PLANCHE DE RENVOIS.

LA scène se passe au Château de Fotheringay. La Reine est représentée comme accompagnée de ses femmes, et de son médecin Bourgoyne, ainsi que de Sir Amias Paulet et Sir Drue Drury, à la garde desquels elle avoit été confiée pendant tout le tems de son emprisonnement dans le dit château, &c.—Derrière Melvil, qu'on a représenté à-genoux, sont placés les Lords dont on a déjà parlé, avec le Docteur Fletcher, accompagné du Chérif et de ses officiers, &c.—L'échaffaut, les gardes, et les spectateurs, s'apperçoivent dans la salle, et forment le fond du tableau.

1. Sir AMIAS PAULET.

2. Sir ANDRÉ MELVIL.

3. MARIE, REINE D'ECOSSE ; portrait ; tiré d'après la célèbre miniature de J. Oliver, qui fait aujourd'hui partie de la collection du Roi, et qui se trouve avoir été gravée parmi les " Têtes Illustres," lorsqu'elle faisoit encore partie de la collection du Docteur Mead.

4. GEORGE CLIFFORD, Comte de Cumberland ; portrait ; tiré d'une excellente gravure en forme d'ovale orné in 8°, où il est représenté à demi-corps et en cuirasse. R. V. sc.

5. Le Docteur RICHARD FLETCHER, Doïen de Peterborough, et, ensuite, successivement Evêque de Bristol, de Worcester, et de Londres.

Fin de l'Article de Marie, Reine d'Ecosse.

LA LOI SUR LE DROIT DE VOTE

CHAPITRE I. - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La loi sur le droit de vote a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les citoyens français sont admis à exercer ce droit. Elle a été promulguée le 20 février 1848.

1. Les citoyens français ont le droit de vote.
2. Le droit de vote est exercé par le suffrage universel.
3. Le droit de vote est exercé par le scrutin public.
4. Le droit de vote est exercé par le scrutin secret.
5. Le droit de vote est exercé par le scrutin de liste.
6. Le droit de vote est exercé par le scrutin de bulletins.
7. Le droit de vote est exercé par le scrutin de voix.
8. Le droit de vote est exercé par le scrutin de main levée.
9. Le droit de vote est exercé par le scrutin de tour de main.
10. Le droit de vote est exercé par le scrutin de tour de main.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

PLATE XII.
THE ARTICLES OF THE UNION,
PRESENTED BY THE COMMISSIONERS
TO QUEEN ANNE,
A.D. MDCCVI.

TO HER MOST EXCELLENT MAJESTY
CHARLOTTE, QUEEN OF GREAT BRITAIN, &c.

THIS PLATE IS (BY HER GRACIOUS PERMISSION) MOST HUMBLY DEDICATED,
BY HER MAJESTY'S
MOST DEVOTED AND DUTIFUL SERVANT,
Valentine Green.

FAITS HISTORIQUES
RELATIFS
AUX REINES D'ANGLETERRE.

PLANCHE XII,
RÉPRÉSENTANT
LES ARTICLES DE L'UNION,
PRÉSENTÉS PAR LES COMMISSAIRES
A LA REINE ANNE,
A.D. MDCCVI.

DÉDIÉE, PAR PERMISSION,
A SA MAJESTÉ CHARLOTTE,
REINE DE LA GRANDE BRETAGNE, &c.

PAR
SON TRÈS-HUMBLE, TRÈS-OBÉISSANT,
& TRÈS-SOUMIS SERVITEUR,
Valentin Green.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

QUEEN ANNE.

A. D. M.DCC.VI.

P L A T E XII.

THE uniting* of the two Kingdoms of England and Scotland was ever thought of such importance to the wealth, strength, and tranquillity of the Island of Great-Britain, that several attempts were made towards it, both before and after the union of the two Crowns in the person of King James I. of England, and VI. of Scotland; of which attempts it will not be improper to give a summary view.

So early as the reign of Edward I.† an union of the two Kingdoms had been projected by that Prince, and the terms approved of by the Regency of Scotland;‡ which was to have been effected through the marriage of his son, Prince Edward, with the Princess Margaret of Norway, who had been appointed to succeed to the Crown of Scotland on the death of her grandfather, Alexander III.

THE

* Burnet, Vol. IV. Boyer. Tindal's continuation of Rapin, Vol. IV. p. 228.
Smollets continuation of Hume, Vol. II. Goldsmith, Vol. IV.

† Rapin, Vol. I. p. 365.

‡ A&S. Pub. II. p. 450, 471. Rymer's Fœdera, Vol. II. p. 445.

ACTA HISTORICA
REGINARUM ANGLIÆ.

LA REINE ANNE.

A. D. MDCCVI.

PLANCHE XII.

LA réunion* des deux Roïaumes d'Angleterre et d'Ecosse avoit de tout tems été considérée comme si essentielle à la richesse, à la force, et à la tranquillité de l'Isle de la Grande-Bretagne, qu'on avoit déjà essaïé plusieurs fois de la faire réussir, tant avant que depuis celle des deux Couronnes dans la personne du Roi Jacques, I d'Angleterre et VI d'Ecosse. Et c'est de ces différens efforts, qu'avant d'aller plus loin, nous croïons qu'il n'est pas hors de propos de donner ici un Précis à nos Lecteurs.

Dès le tems d'Edouard I,† on trouve que la réunion des deux Roïaumes avoit déjà été projetée par ce Prince, et que les conditions en avoient même été approuvées par la Régence d'Ecosse‡ jusqu'au point qu'elles devoient avoir lieu par le mariage de son fils le Prince Edouard avec la Princesse Marguerite de Norvége, qui, à la mort de son grand-père Alexandre III, avoit été élue pour succéder à la Couronne d'Ecosse.

LES

* Burnet, Tom. IV. Boyer. Continuation de Rapin par Tindal, Tom. IV, p. 228. Continuation de Hume par Smollet, Tom. II. Goldsmith, Tom. IV.

† Rapin, Tom. I, p. 365.

‡ Act. Pub. II, p, 450, 471. Rymer, Tom. II, p. 445.

THE Commissioners of the two Nations met at Bingham, July 18, 1290, and agreed upon several articles;* which being approved and ratified, the marriage was concluded on with general satisfaction. King Edward began thenceforward to take the government of Scotland into his hands, in the names of young Edward and Margaret;† and every one considered the union of the two Kingdoms so far settled, as to wait only the nuptial ceremony, which, from the tender age of the parties, could not immediately take place. But the death of the Princess, in her passage from Norway to England,‡ put an end to the hopes formed on the Union, and gave rise to the famous contest between Baliol and Bruce, on their respective claims to the Crown of Scotland; in which King Edward was chosen umpire,§ and, after having been solemnly recognized by the candidates and the kingdom as Sovereign of that Nation,|| he declared Baliol King of Scotland.

KING HENRY VIII, to bring the government of the Island under one Monarch, offered his daughter Mary to King James V. of Scotland; and, to prevent all difficulties that might happen about the succession after his death, he proposed to make King James Duke of York, and Lord-Lieutenant, or Deputy Governor, of England, immediately upon the marriage.

JAMES was inclinable enough to the proposal; but the French Court, and the Popish Clergy, who equally dreaded the effects of such a conjunction, found means to prevent it. This engaged the Scotch nation against their will in a war with England, and occasioned the defeat at Solan Moss; which brought their King to his grave, upon an apprehension that his Nobility had conspired against him.

KING

* Act. Pub. II, p. 482.

† Ib. p. 487.

‡ Buchanan.—In the isle of Orkney, where she was driven by stress of weather. M. West, p. 414.

§ Buchanan.

|| Rapin, Vol. I. p. 367.

LES Commissaires des deux Nations s'assemblèrent à cet effet à Bingham le 18 Juillet 1290, et convînrent de différents articles ;* lesquels aiant été approuvés et ratifiés, le mariage fut arrêté avec une satisfaction générale. Depuis ce moment-là, le Roi Edouard prit en main le gouvernement d'Ecosse au nom du jeune Edouard et de Marguerite ;† et tout le monde regardoit la réunion comme si fort avancée, qu'on n'attendoit plus que la cérémonie de la célébration du mariage en question, que rien ne retardoit plus que la grande jeunesse des parties. Mais la mort de la Princesse, arrivée au moment où elle passoit de Norvège en Angleterre,‡ mit fin aux espérances que l'on avoit conçues de cette union, et donna lieu à la célèbre contestation qui s'éleva entre Baliol et Bruce au sujet de leurs prétentions respectives à la Couronne d'Ecosse. Dans ces circonstances, le Roi Edouard aiant été choisi pour arbitre,§ et aiant été solennellement reconnu, tant par les candidats que par la nation, pour Souverain de ce Roiaume,|| il déclara Baliol Roi d'Ecosse.

HENRI VIII, afin de ramener le gouvernement de l'Isle sous un seul et même Monarque, offrit sa fille Marie à Jacques V d'Ecosse ; et, pour prévenir toutes les difficultés qui pourroient s'élever après sa mort à l'occasion de la succession, il proposa de faire Jacques, à l'instant de son mariage, Duc de York, et Lord-Lieutenant, ou Député Gouverneur, d'Angleterre.

JACQUES se sentoit assez porté à accepter la proposition ; mais, la Cour de France et le Clergé Catholique, qui redoutoient également les suites d'une telle réunion, trouvèrent les moïens de la prévenir. Cet évènement donna donc lieu à la guerre dans laquelle les Ecossois se trouvèrent, malgré eux, engagés avec l'Angleterre, et occasionna leur défaite à Solan Mosse ; défaite qui causa la mort à leur Roi, par l'idée qu'il se forma que sa Noblesse avoit conspiré contre lui.

EDOUARD

* Act. Pub. II, p. 482.

† Ib. p. 487.

‡ Buchanan.—M. West, p. 414, la fait mourir dans l'isle de Orkney, où elle avoit été obligée de relâcher à cause du mauvais tems.

§ Buchanan.

|| Rapin, Tom. I, p. 367.

KING EDWARD VI. pursuing his father's design of an union of the two Kingdoms, proposed a match betwixt himself and Queen Mary of Scotland, which had been agreed on in the Scotch Parliament in King Henry the VIIIth's time ; but the French and Popish faction broke that agreement also, and brought upon the Scots another war with England, which ended in their defeat at the battle of Pinky, near Musselburg.

NOTWITHSTANDING this great victory, by which the English became possessed of most of the South of Scotland, yet Edward and his Council were so far from designing a conquest of Scotland, that his uncle, the Duke of Somerset, Protector of England, published a declaration to invite the Scots to amity and equality. " We overcome in war," said that declaration, " and offer peace ; we win holds, and offer no conquest ; we get in your land, and offer England. What can be more offered than intercourse of merchandises, and interchange of marriages ; the abolishing of all such our laws as prohibit the same, or might be an impediment to the mutual amity ? We have offered not only to leave the authority, name, title, right, or challenge of conqueror ; but to receive that which is the shame of men overcome ; to leave the name of the nation, and the glory of our victory, and to take the indifferent old name of Britons ; because nothing should be left on our part to be offered ; nothing on your part unrefused, whereby ye might be inexcusable. What face has this of conquest ? We seek not to disinherit your Queen, but to make her heirs inheritors also of England. We seek not to take from you your laws nor customs ; but we seek to redress your oppression."

EDOUARD VI, dans le dessein de faire réussir le plan formé par son père pour la réunion des deux Roïaumes, proposa de consommer le mariage entre Marie d'Ecosse et lui, qui, du tems de Henri VIII, avoit été déjà résolu et arrêté dans le Parlement d'Ecosse. Mais, la France et la faction des Catholiques trouvèrent encore le secret de rompre cet arrangement, et par ce moïen attirèrent sur les bras des Ecossois une nouvelle guerre avec l'Angleterre ; laquelle ne se termina que par leur défaite à la journée de Pinky, auprès de Musselburg.

MALGRÉ cette grande victoire, qui mettoit les Anglois en possession de presque tout le Sud de l'Ecosse, Edouard et son Conseil étoient encore si éloignés d'avoir en vue la conquête de l'Ecosse, que son oncle le Duc de Somerset, Protecteur d'Angleterre, publia un manifeste exprès pour inviter les Ecossois à vivre fraternellement et en bonne intelligence avec l'Angleterre. “ Nous l'emportons dans la
“ guerre,” disoit ce manifeste, “ et cependant c'est nous-mêmes qui
“ vous offrons la paix. Nous gagnons sur vous des possessions, et
“ nous offrons de ne vous point conquérir ; nous entrons dans votre
“ territoire, et nous vous offrons l'Angleterre. Que peut-on, après
“ tout, offrir de plus qu'un commerce réciproque de nos marchan-
“ dises, et un échange de mariages, ainsi que l'abolition des loix que
“ nous avons établies au contraire, ou qui seroient au moins dans le
“ cas de s'opposer à ce que nous vécussions dans une parfaite intelli-
“ gence et une mutuelle amitié ? Et, cependant, afin qu'on ne puisse
“ pas dire de nous que nous avons encore laissé rien que de notre
“ côté nous n'ayions offert, et que du vôtre vous n'ayiez refusé, et que
“ par ce moïen vous soyiez parfaitement dans votre tort et absolu-
“ ment inexcusables, nous avons encore été plus loin : nous vous
“ avons offert non-seulement de renoncer à l'autorité, au nom, au titre,
“ aux privilèges, et aux prétentions qui appartiennent aux conqué-
“ rants ; mais même de nous soumettre à ce qui fait la plus grande
“ honte de gens conquis et battus ; c'est-à-dire de renoncer au nom
“ de notre propre nation, et à la gloire de notre victoire, et de
“ reprendre l'ancien et indifférent nom de Bretons. Quel air de
“ conquête de pareilles propositions portent-elles avec elles ? Nous
“ ne

THIS was a very generous proposal from a conqueror ; but the Popish French faction still made it ineffectual, and brought Scotland under a yoke of French tyranny ; which so much incensed the Scots, that, when they set about the reformation, they destroyed the hierarchy from the very foundations, and reduced the Ecclesiastics (who had then one third of the kingdom in their possession) to their ancient dependance upon the State, as to their maintenance and benefices.

KING JAMES I, soon after his accession to the English throne, in March, 1604, moved the Parliament of England for an union betwixt the two Kingdoms, “ That, as they were made one in the head, so
“ among themselves they might be inseparably conjoined, and all
“ memory of bypast divisions extinguished.” The motion seemed at first to be generally well relished by both Nations, whose respective Parliaments appointed their Commissioners. They met, and agreed upon some articles about repealing all hostile laws, made either in England against Scotland, or in Scotland against England ; and the mutual communication of trade and commerce ; reserving the King’s prerogative in the preferment of men to offices and honours in either kingdom. The Parliament of England, however, only enacted the article which abolished the hostile laws. Disappointed in his wishes, the King called a Parliament in Scotland, where the articles in the treaty were allowed, with a proviso, that the same should, in like manner, be ratified in the Parliament of England ; otherwise, the conclusions not to have the force of a law. And it was also declared,
“ That, if the union should happen to take effect, the Kingdom,
“ notwithstanding, should remain an absolute and free Monarchy,
and

“ ne cherchons point à dépouiller votre Reine de son héritage ; au
“ contraire nous voudrions que ses successeurs héritassent aussi en
“ même tems du Roïaume d’Angleterre. Enfin, ce ne sont donc
“ point vos loix ni vos coutumes dont nous cherchons à vous priver ;
“ mais, c’est votre bonheur seul que nous avons en vue, et que nous
“ voulons vous procurer.”

ON ne pouvoit rien voir de plus généreux sans doute qu’une telle proposition, sur-tout de la part d’un vainqueur ; mais, la faction des Catholiques François la rendit encore sans effet, et enchaîna même l’Ecosse sous le joug de la France ; ce qui irrita si fort les Ecossois, que, quand ils se mirent à établir chez eux la réformation de la religion, ils détruisirent la hiérarchie jusques dans ses fondemens, et remirent les Ecclesiastiques, qui possédoient un bon tiers des biens du Roïaume, sur l’ancien pied de dépendre absolument de l’Etat pour leur soutien et leurs bénéfices.

JACQUES I ne fut pas plutôt sur le trône d’Angleterre, où il parvint en Mars 1604, qu’il mut son Parlement pour une union des deux Roïaumes, “ Afin que, comme ils ne faisoient déjà qu’un du côté du
“ Chef, ils fussent aussi inséparablement unis entre eux, et que le
“ souvenir de toutes les anciennes divisions fût entièrement éteint.” Les deux Nations parurent en général goûter assez cette motion ; et en conséquence leurs Parlements nommèrent respectivement chacun leurs Commissaires. Ceux-ci s’étant assemblés, convinrent d’abord de quelques articles, comme du rappel des loix établies de part et d’autre pour commettre des hostilités réciproques l’une contre l’autre, et d’un commerce mutuel de leurs marchandises ; réservant, toutes fois, les prérogatifs attachés à la dignité roïale à l’égard de ce qui concerneroit la promotion aux places et aux honneurs dans chaque Roïaume. Mais, le Parlement d’Angleterre ne passa que l’article qui comportoit l’abolition des loix relatives aux hostilités. Ce qui engagea le Roi, trompé dans son attente, à assembler un Parlement exprès en Ecosse, où tous les articles du Traité furent passés, sous la restriction, cependant, que ces mêmes articles seroient aussi ratifiés par le Parlement d’Angleterre, sans quoi ils ne pourroient avoir force

“ and the fundamental laws receive no alteration.” But these advances towards a settlement were rendered abortive by the Church party in England.

IN the reign of King Charles I. we do not find an union to have been at all mentioned.

THE confederacy between the two Kingdoms in the beginning of the civil wars, ended in a war in 1650; and, though Scotland was thereby reduced to obey the Parliament of England, it was thought it could never be so well secured as by an union. Accordingly, after the battle of Worcester, the Parliament appointed eight Commissioners to treat with the Estates of Scotland of an union. Twenty of thirty-two Shires, and thirty-five of the then fifty-seven Boroughs, agreed; and, in their Assembly at Edinburgh soon after, the rest likewise concurred. Pursuant to this agreement, a bill was prepared; but, before it could be finished, the Long Parliament was turned out of doors by Cromwell; which put a stop to the union.

IN December, 1653, Cromwell having taken the government upon him, signed an instrument which put England, Scotland, and Ireland, under a new regulation respecting Members of Parliament; of which England was to have four hundred, and the other two Kingdoms thirty representatives each. Some regulations were also adjusted relative to the assessments to be levied on each kingdom. But these measures were in 1654 superseded by an Ordinance, published by the Protector, for uniting Scotland with England. By this Ordinance, the powers of Assemblies, Conventions, and Parliaments, in Scotland, were taken away, with wards, servitudes, and slavish tenures. Thus stood the union for some years; during which, it is said, the Scotch nation was never more easy, nor justice more impartially administered.

AT

de loi. Il y fut aussi déclaré que, “ dans le cas où la réunion “ auroit lieu, le Roïaume n’en demeureroit pas moins une Monarchie “ libre et absolue, et que ses loix ne subiroient aucun changement.” Mais, le parti de l’Eglise trouva encore le moïen, en Angleterre, de faire avorter tous ces préliminaires d’accommodement.

Sous le règne de Charles I, nous ne trouvons point qu’il ait jamais été question d’aucune union.

LA ligue des deux Roïaumes qui avoit eu lieu au commencement des guerres civiles, se termina en 1650 par une guerre entre eux ; et, quoique l’issue fût que l’Ecosse se trouva réduite à obéir au Parlement d’Angleterre, on jugea cependant qu’il n’y avoit rien qui pût en assurer la solidité aussi bien comme une union. C’est pourquoi, après la bataille de Worcester, le Parlement nomma huit Commissaires pour traiter d’une union avec les Etats d’Ecosse. Vingt des trente-deux Provinces, et trente-cinq des cinquante-sept Bourgs, qui composoient alors l’Ecosse, donnèrent d’abord leur consentement ; et, lors de leur assemblée à Edinbourg, qui eut lieu peu après, les autres accédèrent aussi. En conséquence de cet arrangement on se mit à préparer un bill ; mais, avant qu’on eût eu le tems de le conduire à fin, le Long-Parlement fut mis à la porte par Cromwell : ce qui mit fin à l’union.

Au mois de Décembre 1653, Cromwell aiant pris sur lui toutes les affaires du Gouvernement, publia un Edit par lequel il établit de nouveaux réglemens à l’égard de l’Angleterre, de l’Ecosse, et de l’Irlande, au sujet de leurs représentatifs en Parlement, dont le nombre pour l’Angleterre fut fixé à quatre cent, et à trente pour chacun des deux autres Roïaumes. Il entra aussi dans quelques détails sur la répartition des droits à lever dans chacun des trois Roïaumes. Mais, en 1654 toutes ces mesures furent détruites par la publication d’une Ordonnance du Protecteur qui réunit les deux Roïaumes d’Ecosse et d’Angleterre. Par cette Ordonnance, l’Ecosse fut dépouillée du droit de convoquer, d’assembler, et d’avoir des Parlements ; et toutes les gardes-nobles, servitudes, et tenures en sujettion, furent abolies. L’union subsista sur ce pied-là pendant quelques années,

AT the Restoration, every thing relating to Scotland and Ireland was put upon the same footing as before the civil wars; and the ill effects of the measure were soon felt, more especially by the Scots, of which they made heavy complaints, but without redress.

IN 1670, the Parliament of Scotland empowered King Charles to grant a commission to such persons as he should think fit, to treat with Commissioners of England about the union; but with this proviso, "that nothing they agreed upon should stand, except confirmed by the Parliament of Scotland."

WHEN the Commissioners met, the King sent them the five following points to be considered, as the subject matter of the treaty:—
"1. The preserving to either Kingdom their laws, civil and ecclesiastical, intire;—2. The uniting of the two Kingdoms into one Monarchy, under his Majesty, his heirs and successors, inseparable;—3. The reducing both Parliaments into one;—4. The stating of all privileges, as to trade, and other advantages;—5. The securing the conditions of the union."

AND it was settled as a preliminary, that, except all was agreed on, no particular thing resolved upon should be binding. But, on the consideration of forming an union on these principles, it was found by the Commissioners on the side of Scotland, that they were incompatible with the fundamental government of that Nation; and, on a variety of other objections, equally weighty, this treaty, though first moved by them, was broke off by the Scots themselves.

durant lesquelles on prétend même que l'Ecosse ne fut jamais plus heureuse, et ne jouit jamais d'une plus équitable et plus impartiale administration de justice.

LORS de la Restoration, tout ce qui concernoit l'Ecosse et l'Irlande fut remis sur le même pied où elles avoient été avant les guerres civiles. Les mauvais effets de ce rétablissement ne tardèrent pas à se faire sentir, sur-tout des Ecossois, qui en portèrent des plaintes très-fortes, mais qui ne furent point écoutés.

EN 1670, le Parlement d'Ecosse autorisa le Roi Charles à nommer dans le pays un certain nombre de personnes telles qu'il lui plairoit de choisir, afin de traiter avec un pareil nombre de Commissaires Anglois au sujet de l'union ; à condition, toutes fois, que " rien " de ce qu'ils pourroient arrêter n'auroit de force qu'après avoir été " ratifié par le Parlement d'Ecosse."

LORSQUE les Commissaires furent assemblés, le Roi leur envoya les cinq propositions suivantes, comme autant de points sur lesquels ils avoient à délibérer, et sur lesquels le traité devoit rouler :—
" 1°. Que chacun des deux Roïaumes conserveroit ses loix, tant civiles
" qu'ecclésiastiques, intactes ;—2°. Que la réunion actuelle des deux
" Roïaumes sous le règne de Sa présente Majesté, demeureroit insé-
" parable sous celui de ses héritiers et successeurs à-venir ;—3°. Que
" les deux Parlements seroient fondus en un seul ;—4°. Que les
" privilèges à l'égard du commerce, et tous autres avantages quel-
" conques, seroient réglés ;—5°. et finalement, Qu'il y auroit des
" sûretés pour la garantie des conditions de cette union."

EN conséquence on commença par arrêter, par forme de préliminaires, qu'à moins que le tout ne fût exclusivement accordé et arrêté, rien de ce qui pourroit l'être particulièrement ne seroit réputé obligatoire. Mais, les Commissaires Ecossois venant à considérer avec attention les principes sur lesquels on vouloit établir cette union, trouvèrent qu'ils étoient absolument incompatibles avec ceux qui étoient fondamentaux dans le gouvernement de la Nation. De sorte que ces raisons, jointes à une infinité d'autres objections qui n'étoient pas d'un moindre poids, firent que les Ecossois furent les premiers à rompre le traité d'union, comme ils l'avoient été à le proposer.

PENDANT

IN the time of King James II. there was nothing towards an union attempted, the Court being sufficiently taken up with other designs.

IN the reign of William and Mary, the King, in his answer to the Lords address against the Scotch settlement at Darien, took the opportunity of putting the House of Peers in mind of what he had recommended to his Parliament on the 21st of March, 1689-90: "That
 " they would consider of an union between the two Kingdoms; that
 " his Majesty was of opinion, that nothing would contribute more to
 " the security and happiness of both; and was inclined to hope that,
 " after they had lived an hundred years under the same head, some
 " happy expedient might be found for making them one people, in
 " case a treaty were set on foot for that purpose. And therefore
 " he recommended that matter to the consideration of the House." Hereupon the Lords framed and passed a bill for authorising certain Commissioners of England to treat with certain Commissioners of Scotland, for the weal of both Kingdoms; but the Commons refusing their concurrence to this bill, the business of the union went no farther.

THIS great work, therefore, was reserved to distinguish, among other splendid operations, the reign of Queen ANNE.

ACCORDING to the powers given to the Queen by the Parliaments of the two Kingdoms, on the 10th of April, 1706, she appointed the Commissioners on the part of England, the Commissioners on the part Scotland having been named before, on the 27th of February. Mr. George Dodington was named Secretary by the English, and Sir Daniel Nairne by the Scotch Commissioners.*

ON

* *The English Commissioners were,*

Thomas, Lord-Archbishop of Canterbury
 William Cowper, Esq; Lord-Keeper of the
 Great Seal of England
 John, Lord-Archbishop of York

The Scotch Commissioners were,

James, Earl of Seafield; Lord-Chancellor
 of Scotland
 James, Duke of Queensberry and Dover;
 Lord-Privy Seal

PENDANT tout le tems qu'a duré le règne de Jacques II, il ne paroît pas qu'on aît jamais songé à l'union. En effet, il y avoit assez d'autres objets capables d'occuper sa Cour sans celui-là.

Sous celui de Guillaume et Marie, le Roi saisit, dans sa réponse à l'adresse que les Lords lui présentèrent pour empêcher l'établissement des Ecossois à Darien, l'occasion de rappeler à la Chambre des Pairs ce qu'il avoit déjà auparavant recommandé à son Parlement dès le 21 de Mars 1689-90 ; c'est-à-dire, " de prendre en considération la " réunion des deux Roïaumes, attendu qu'il étoit persuadé que rien " au monde n'étoit plus capable de contribuer à la sûreté et au bonheur de tous les deux ; et qu'il osoit se flatter que quand ils auroient " ainsi passé une centaine d'années ensemble sous un même chef, il " ne manqueroit pas sans doute de se trouver quelque expédient pour " n'en faire plus qu'un seul et même peuple, dès qu'on s'aviserait " d'agiter la question dans un traité pour y parvenir. C'est pourquoi " il recommandoit cet objet à la considération de la Chambre." Il n'en fallut pas davantage pour engager les Lords à dresser aussitôt et à passer un bill pour autoriser certains Commissaires d'Angleterre à traiter avec des Commissaires d'Ecosse pour le bien et avantage des deux Roïaumes. Mais, les Communes aïant refusé de donner leur concurrence à ce bill, l'affaire de la réunion en resta là.

C'ÉTOIT donc à la Reine ANNE qu'il étoit réservé de voir, entre autres grandes opérations qui ont distingué son règne, ce grand ouvrage mené à sa conclusion.

EN conséquence des pouvoirs qui lui avoient été conférés par les Parlements des deux Roïaumes, elle nomma donc, le 10 Avril 1706, les Commissaires qui devoient servir du côté de l'Angleterre, ceux du côté de l'Ecosse aïant déjà été nommés auparavant dès le 27 de Février. Alors, la Commission Angloise se nomma pour Secrétaire M. George Dodington, et l'Ecossoise Sir Daniel Nairne.*

LE

* *Liste des Commissaires Anglois.*

Thomas, Lord-Archevêque de Cantorbéri
Guillaume Cowper, Ecuier, Lord-Garde
des Sceaux d'Angleterre
Jean, Lord-Archevêque d'York

Liste des Commissaires Ecossois.

Jacques, Comte de Seafeld ; Lord-Chancelier d'Ecosse
Jacques, Duc de Queensberry et de Douvres ; Lord-Garde du Sceau Particulier

ON Tuesday the 16th of April, the Commissioners met for the first time

English Commissioners.

Sidney, Lord Godolphin; Lord High-Treasurer of England
 Thomas, Earl of Pembroke and Montgomery; President of the Council
 John, Duke of Newcastle; Keeper of the Privy-Seal
 William, Duke of Devonshire; Steward of the Household
 Charles, Duke of Somerset; Master of the Horse
 Charles, Duke of Bolton
 Charles, Earl of Sunderland
 Evelyn, Earl of Kingston
 Charles, Earl of Carlisle
 Edward, Earl of Orford
 Charles, Viscount Townshend
 Thomas, Lord Wharton
 Ralph, Lord Grey
 John, Lord Paulet
 John, Lord Sommers
 Charles, Lord Halifax
 John Smith, Esq;
 William Cavendish, Marquis of Hartington
 John Manners, Marquis of Granby
 Sir Charles Hedges, Knt. } Principal Secretaries of State
 Robert Harley, Esq; }
 Henry Boyle, Esq; Chancellor and Under-Treasurer of the Exchequer
 Sir John Holt, Knt. Chief-Justice of the Court of Queen's Bench
 Sir Thomas Trevor, Knt. Chief-Justice of the Court of Common-Pleas
 Sir Edward Northey, Knt. Attorney-General
 Sir Simon Harcourt, Knt. Solicitor-General
 Sir John Cook, Knt. Doctor of Laws; Advocate-General
 Stephen Waller, Doctor of Laws.

Scotch Commissioners.

John, Earl of Mar } Principal Secretaries of State
 Hugh, Earl of Loudon }
 John, Earl of Sutherland }
 John, Earl of Morton }
 David, Earl of Wemyss } Deputies of the Treasury
 David, Earl of Leven }
 John Earl of Stair }
 Archibald, Earl of Roseberry }
 David, Earl of Glasgow }
 Lord Archibald Campbell
 Thomas, Viscount Dupplin
 Lord William Ross, one of the Commissioners of the Treasury
 Sir Hugh Dalrymple, President of the Session
 Adam Cockburn, of Ormiston, Lord-Justice-Clerk
 Sir Robert Dundas, of Armistoun } Lords of the Session
 Mr. Robert Stuart, of Tillicultrie }
 Mr. Francis Montgomery, one of the Commissioners of the Treasury
 Sir David Dalrymple, one of Her Majesty's Solicitors
 Sir Alexander Ogilvie, Receiver-General
 Sir Patrick Johnston, Provost of Edinburgh
 Sir James Smollet, of Bonhill
 George Lockhart, of Carnwath
 William Morrison, of Preston-Grange
 Alexander Grant
 William Seton, of Pitmeddon, jun.
 John Clark, of Pennycook, jun.
 Hugh Montgomery, late Provost of Glasgow
 Daniel Stuart
 Daniel Campbell, of Arutennet.

Le Mardi 16 Avril les Commissaires s'assemblèrent pour la première

Commissaires Anglois.

Sidney, Lord Godolphin ; Lord-Grand
Trésorier d'Angleterre
Thomas, Comte de Pembroke et de Mont-
gomery ; Président du Conseil
Jean, Duc de Newcastle ; Garde du Sceau
Particulier
Guillaume, Duc de Devonshire ; Inten-
dant de la Maison de la Reine
Charles, Duc de Somerset ; Grand Ecuier
Charles, Duc de Bolton
Charles, Comte de Sunderland
Evelyn, Comte de Kingston
Charles, Comte de Carlisle
Edouard, Comte d'Orford
Charles, Vicomte Townsend
Thomas, Lord Wharton
Ralph, Lord Grey
Jean, Lord Paulet
Jean, Lord Sommers
Charles, Lord Halifax
Jean Smith, Ecuier
Guillaume Cavendish, Marquis de Har-
tington
Jean Manners, Marquis de Granby
Sir Charles Hedges, Chev. } Principaux
Robert Harley, Ecuier } Secrét. d'Etat
Henry Boyle, Ecuier ; Chancelier et Sous-
Trésorier de l'Echiquier
Sir Jean Holt, Chevalier ; Chef-Justice de
la Cour du Banc de la Reine
Sir Thomas Trévor, Chev. ; Chef-Justice
de la Cour de Common-Pleas
Sir Edouard Northey, Chevalier ; Procureur-
Général
Sir Simon Harcourt, Chev. Solliciteur-
Général
Sir Jean Cook, Chev. Docteur ès Loix ;
Avocat-Général
Etienne Waller, Docteur ès Loix,

Commissaires Ecossois.

Jean, Comte de Mar } Principaux
Hugh, Comte de Loudon } Secrét. d'Etat
Jean, Comte de Sutherland }
Jean, Comte de Morton }
David, Comte de Wemys } Députés
David, Comte de Leven. } de la
Jean, Comte de Stair } Trésorerie
Archibald, Comte de Rose-
berry }
David, Comte de Glasgow }
Lord Archibald Campbell }
Thomas, Vicomte Dupplin }
Lord Guillaume Ross, l'un des Commis-
saires de la Trésorerie
Sir Hugh Dalrymple, Président de la Ses-
sion
Adam Cockburn, d'Ormistown ; Lord-
Justice-Clerc
Sir Robert Dundas, d'Armistoun } Lords
Mr. Robert Stuart, de Tillicultrie } de la
M. François Montgomery, l'un des Com- } Session
missaires de la Trésorerie
Sir David Dalrymple, l'un des Solliciteurs
de Sa Majesté
Sir Alexander Ogilvie, Receveur-Général
Sir Patrick Johnstown, Provôt d'Edinbourg
Sir Jacques Smollett, de Bonhill
George Lockhart, de Carnwath
Guillaume Morrison, de Preston-Grange
Alexandre Grant
Guillaume Seton, de Pitmeddon, le jeune
Jean Clark, de Pennycook, le jeune
Hugh Montgomery, ci-devant Provôt de
Glasgow
Daniel Stuart
Daniel Campbell, d'Arutennet.

time in the Council-Chamber of the Cock-pit, near Whitehall, the place appointed for their conferences ; and their commissions being opened and read by the respective Secretaries, and introductory Speeches being pronounced by the Lord-Keeper of England, and the Lord-Chancellor of Scotland, they agreed to certain preliminary articles ; in which it was agreed that copies of the two commissions should be prepared and signed by the respective Secretaries, and interchanged against their next meeting, which was on the Monday following.

It was at their second meeting farther agreed,—“ That all proposals should be made in writing, and every point, when agreed, reduced to writing :—That no points should be obligatory, till all matters should be adjusted in such a manner as would be proper to lay before the Queen and the two Parliaments, for their approbation :—That a Committee should be appointed from each Commission to revise the minutes of what might pass, before they should be inserted by the respective Secretaries ; and that all the proceedings during the Treaty should be kept secret.”

THE Scots were inclined to a federal union, like that of the United Provinces, or the Cantons in Switzerland* ; but the English were bent upon an incorporation, so as that no Scottish Parliament should ever have power to repeal the articles of the Treaty.

THE Lord-Keeper proposed, “ That the two Kingdoms of England and Scotland should be for ever united into one realm, by the name of Great-Britain ;—That they should be represented by one and the same Parliament ;—and, That the succession of this Monarchy, in case of failure of heirs of her Majesty’s body, should be according to the limitations mentioned in the Act of Parliament passed in
“ the

* Burnet, Vol. IV. p. 150.

mière fois auprès de Whitehall, dans la Chambre du Conseil du Cock-pit, qui leur avoit été marquée pour leurs conférences. Leurs commissions aiant été ouvertes et lues par chacun de leurs Secrétaires respectifs, et les Discours d'ouverture prononcés, tant par le Lord-Garde des Sceaux d'Angleterre, que par le Lord-Chancelier d'Ecosse, ils convînrent de certains articles préliminaires ; dans lesquels il fut arrêté que leurs Secrétaires auroient soin de faire chacun une copie collationnée de leurs lettres de commission, laquelle, après l'avoir duement signée, ils échangeroient ensuite mutuellement entre eux avant la prochaine assemblée, qui fut fixée au Lundi suivant.

LORS de cette seconde assemblée, il fut encore convenu :—“ Que
“ toutes les propositions, tant d'une part que de l'autre, seroient faites
“ par écrit ; et que tous les points dont on tomberoit d'accord, seroient
“ aussi incontinent rédigés de même :—Qu'aucun article en particulier
“ ne seroit obligatoire, jusqu'à ce que la totalité des objets sur lesquels
“ ils avoient à décider fût arrangée, et en état d'être mise sous les yeux
“ de la Reine et des deux Parlements pour recevoir leur approbation :—
“ Que la Commission Angloise, ainsi que l'Ecossoise, nommeroient
“ chacune un Comité pour reviser les minutes des articles qui seroient
“ passés, avant qu'ils fussent transcrits par leur Secrétaire respectif ;—
“ et que toutes les opérations seroient tenues secrètes tant que dureroit
“ la rédaction du Traité.”

LES Ecossois panchoient pour une union en forme de confédération, telle que celle des Provinces-Unies, ou des Treize-Cantons de Suisse* : mais, les Anglois vouloient absolument avoir une incorporation totale ; de façon qu'aucun Parlement Ecossois ne pût jamais, s'il lui en prenoit envie, avoir le droit de révoquer les articles du Traité.

A CET effet, le Lord-Garde des Sceaux proposa, “ Que les deux
“ Roïaumes d'Angleterre et d'Ecosse fussent pour jamais unis en un
“ seul et même Roïaume, sous le nom commun de Grande-Bretagne,
“ qui n'auroit plus alors qu'un seul et même Parlement pour le représenter ;—Et que, dans le cas où Sa présente Majesté viendroit à
“ mourir

* Burnet, Tom. IV, p. 150.

“ the 12th and 13th years of the reign of King William, intituled,
‘ An Act for the farther limitation of the Crown, and the better
‘ securing the rights and liberties of the subject.”

ON the 24th, the Lord-Chancellor of Scotland delivered a proposal, implying,—“ That the succession to the Crown of Scotland
“ should be established upon the same persons mentioned in the Act
“ of the late King William’s reign :—That the subjects of Scotland
“ should for ever enjoy all the rights and privileges of the natives of
“ England, and the dominions thereunto belonging ; and that the
“ subjects of England should enjoy the like rights and privileges in
“ Scotland :—That there should be a free communication and inter-
“ course of trade and navigation between the two Kingdoms and the
“ plantations thereunto belonging ;—and that all laws and statutes in
“ either Kingdom, contrary to the terms of this union, should be
“ repealed.”

THE Commissioners for England declined entering into any considerations upon those proposals, declaring themselves fully convinced,
“ That nothing but an entire union of the two Kingdoms would
“ settle a perfect and lasting friendship between them ; and that, as
“ the proposals now made by the Commissioners of Scotland did not
“ tend to that end, their answer was desired to the proposal delivered
“ by the Commissioners for England, in order to an entire union of
“ both Kingdoms.”

TO THIS proposal the Scots fully agreed, and both sides proceeded in the Treaty without any other dispute intervening.

THE Lord-Keeper, at their next meeting, delivered to the Board the following proposal :—“ That there be the same Customs, Ex-
“ cises, and all other taxes ; and the same prohibitions, restrictions,
“ and

“ mourir sans enfans, et conséquemment sans héritiers directs, la
“ succession de cette Monarchie fût réglée suivant les dispositions
“ contenues dans l’Acte de Parlement passé dans la 12^e et 13^e année
“ du règne de Guillaume, intitulé ‘ Acte pour spécifier plus ample-
“ ment les bornes des privilèges de la Couronne, et assurer davantage
“ les droits et la liberté de chaque sujet.”

LE 24 du même mois, le Lord-Chancelier d’Ecosse délivra à son
tour ses propositions, qui portoient :—“ Que la succession à la Cou-
“ ronne d’Ecosse seroit fixée sur les mêmes personnes qui se trouvoient
“ spécifiées dans l’Acte passé sous le règne du feu Roi Guillaume :—
“ Que les sujets d’Ecosse jouiroient à jamais des mêmes droits et
“ privilèges que les naturels d’Angleterre et des territoires en dépen-
“ dants ; et que les sujets d’Angleterre jouiroient des mêmes avantages
“ en Ecosse :—Qu’il y auroit une libre communication et correspon-
“ dance de commerce et de navigation entre les deux Roïaumes et
“ leurs plantations respectives ;—et que toutes les loix et les statuts de
“ chacun des Roïaumes, contraires aux dispositions du présent Traité
“ d’Union, seroient révoqués.”

LES Commissaires d’Angleterre refusèrent d’entrer dans aucun détail
sur ces propositions, et déclarèrent : “ Qu’ils étoient pleinement con-
“ vaincus qu’il n’y avoit qu’une union parfaite et absolue des deux
“ Roïaumes qui pût jamais établir entre eux une amitié parfaite et
“ durable ; et que, comme les dernières propositions des Commissaires
“ d’Ecosse ne tendoient point à cette fin, ils étoient priés de vouloir
“ bien donner une réponse cathégorique aux propositions qui leur
“ avoient été délivrées par les Commissaires d’Angleterre, et qui avoient
“ pour objet l’union complète et absolue des deux Roïaumes.”

ALORS, les Ecossois aiant accepté cette proposition, les deux parties
procédèrent de concert à la rédaction du Traité, sans qu’il s’élevât
davantage de dispute entre eux pour les interrompre.

A L’ASSEMBLÉE suivante, le Lord-Garde des Sceaux d’Angleterre
mit sur la table la proposition suivante :—“ Qu’il n’y eût plus désor-
“ mais entre les Roïaumes unis de la Grande-Bretagne, qu’une même
“ Douanne, et une même Excise ; et que les mêmes taxes, les mêmes
“ prohibitions,

“ and regulations of trade, throughout the united Kingdom of Great-Britain.”

HEREUPON the Scotch Commissioners proposed, “ That a Committee be appointed, of an equal number of each side, to adjust the several points contained in that proposal; and desired that the English Commissioners would order the account of the taxes and other things to be laid before the Committee.”

THIS proposal meeting with the concurrence of the English Commissioners, eleven on each side, and of them any six to have power to proceed, were appointed; and on the 2d of May, the day after their nomination, they proceeded on the business assigned to them.

ON the 21st, when the Treaty was pretty well advanced, the Queen went to the meeting, and told the Commissioners, “ That she was so much concerned for the union of the two Kingdoms, that she could not satisfy herself without coming, before she went out of town, to see what progress they had made in the Treaty, and to recommend very earnestly to them the bringing it to a happy conclusion, with as much dispatch as the nature of it would admit; not doubting of the general satisfaction which her subjects of both Kingdoms would receive, in finding them to overcome all difficulties to attain so great and public a good.”

WHEN she had done speaking, the Lord-Keeper desired to know if her Majesty would hear the proposals made on either side, and the resolutions taken thereupon, read by the Secretaries: which she allowed, and then retired.

ABOUT a month after, the Queen came again to the meeting, and told the Commissioners, “ That she was come thither once more, to see what farther progress they had made in the Treaty, and to press the speedy conclusion of it, in regard her servants of
“ Scotland

“ prohibitions, restrictions, et réglemens à l'égard du commerce,
“ eussent lieu universellement dans toute leur étendue.

LA-DESSUS, les Commissaires Ecossois proposèrent, “ Qu'il fût
“ nommé un Comité, composé d'un nombre égal de Commissaires de
“ chaque côté, afin d'arranger les différens points contenus dans cette
“ proposition ; et requîrent que les Commissaires Anglois fissent en
“ même tems remettre à ce Comité un état des taxes et autres choses
“ nécessaires dont il devoit prendre connoissance.”

CETTE proposition aiant été acceptée par les Commissaires Anglois,
on en nomma onze de chaque côté, avec plein pouvoir à aucuns six
d'entre les dits onze de procéder et d'aller en avant ; et, dès le 2 Mai,
lendemain de leur nomination, ils entamèrent le travail qui leur avoit
été assigné.

LE 21 du même mois, lorsque le Traité étoit déjà passablement
avancé, la Reine se rendit à l'assemblée, et dit aux Commissaires :
“ Qu'elle prenoit tant d'intérêt à la réunion des deux Roïaumes,
“ qu'elle n'avoit pu se résoudre à partir pour la campagne avant
“ d'être venue voir par elle-même le progrès qu'ils avoient fait jus-
“ qu'alors dans le Traité ; et leur recommander en même tems très-
“ sérieusement de l'amener, avec autant d'expédicion que sa nature
“ le permettoit, à une heureuse conclusion ; attendu qu'elle ne dou-
“ toit en aucune manière de la satisfaction universelle que ses sujets
“ de l'un et de l'autre Roïaume ressentiroient, en les voïant surmonter
“ toutes les espèces de difficultés afin d'atteindre à un bonheur aussi
“ grand et aussi général.

LORSQU'ELLE eut fini de parler, le Lord - Garde des Sceaux
demanda à Sa Majesté si elle vouloit permettre que les Secrétaires lui
lussent les propositions qui avoient été faites de part et d'autre, et les
résolutions qui avoient été prises en conséquence sur chacune d'elles :
à quoi elle consentit ; et, après les avoir entendues, elle se retira.

AU bout d'un mois, ou à-peu-près, la Reine se présenta de nou-
veau à l'assemblée, et dit aux Commissaires : “ Qu'elle venoit, encore
“ une fois, voir quel nouveau progrès ils avoient fait, depuis sa der-
“ nière visite, dans le Traité, et les presser d'en hâter la conclusion ;
“ attendu

“ Scotland could not, without great inconveniency, be much longer
“ absent from that Kingdom.” Upon this, in the thirty-fifth meet-
ing, on the 28th of June, the English Commissioners proposed, that
four Commissioners on each part be appointed to draw up into form
the Articles of the Treaty, upon the points already agreed, or which
should afterwards be agreed. To which the Scotch Commissioners
having consented, the Articles were brought to perfection by the 22d
of July; when the Commissioners of both Kingdoms signed and sealed
the Instruments, and ordered that the respective Secretaries of each
Commission should sign each other’s journals of the proceedings, and
afterwards enter in the journals the Articles of the Treaty of Union.

THE next day, the Commissioners for both Kingdoms attended the
Queen at St. James’s, where the Lord-Keeper, in the name of the
Commissioners for England, presented to her Majesty one of the
signed and sealed Instruments containing the Articles of the Union,
and made the following Speech :

“ MAY IT PLEASE YOUR MAJESTY,

“ WE, the Commissioners appointed by Your Majesty,
“ in pursuance of the Acts of Parliament passed in your Kingdom of
“ England, to treat concerning an union of the two Kingdoms with
“ the Commissioners of Scotland, do (according to our duty) humbly
“ beg leave to present to Your Majesty these the effects of our con-
“ tinued and faithful endeavours to that end.

“ THEY are the Articles agreed upon between your Commissioners
“ of both Kingdoms, as the terms or conditions upon which the
“ intended Union is to take place, if Your Majesty, and the Par-
“ liaments of both Kingdoms, shall think fit to approve and confirm
“ the same.”

“ IN these we have come to an agreement on every point we
“ judged necessary to effect a complete and lasting Union; and we
“ have

“ attendu que ses serviteurs” [Ministres] “ d’Ecosse ne pouvoient
“ pas demeurer beaucoup plus long-tems absents de chez eux.” Sur
cela, les Commissaires Anglois proposèrent dans la trente et unième
assemblée, qui se tint le 28 Juin, qu’on nommât de chaque côté
quatre Commissaires pour rédiger en forme les Articles du Traité qui
portoit tant sur les points déjà arrêtés que sur ceux qui le seroient
postérieurement. A quoi les Commissaires Ecossois aiant consenti,
tous les Articles se trouvèrent complètement et parfaitement rédigés pour
le 22 Juillet suivant ; jour que les Commissaires des deux Roïaumes
en signèrent et scellèrent les Instruments, et ordonnèrent à leurs
Secrétaires respectifs d’arrêter et signer mutuellement les journaux
d’opération l’un de l’autre, et d’y entrer ensuite les Articles du
Traité d’Union.

Le lendemain, les Commissaires de chaque Roïaume se rendirent
chez la Reine à St. James, où le Lord-Garde des Sceaux, portant la
parole au nom des Commissaires du côté de l’Angleterre, présenta à
Sa Majesté un des Instruments signé et scellé, contenant les Articles
d’Union, et prononça le Discours suivant :

“ PLAISE VOTRE MAJESTÉ,

“ NOUS, les Commissaires nommés par Votre Majesté
“ en conséquence des Actes de Parlement passés dans votre Roïaume
“ d’Angleterre pour traiter d’une union des deux Roïaumes avec les
“ Commissaires d’Ecosse, supplions très-humblement, ainsi qu’il est
“ de notre devoir, Votre Majesté de vouloir bien permettre que nous
“ lui présentions ce fruit des efforts fidèles et non-interrompus que
“ nous avons faits pour y parvenir.

“ CE sont les Articles arrêtés entre vos Commissaires de l’un et
“ de l’autre Roïaume, comme étant les termes et conditions auxquels
“ l’Union projetée doit avoir lieu, pourvu toutes-fois que Votre
“ Majesté et les Parlements de chacun des deux Roïaumes jugent
“ à-propos d’y donner leur approbation.

“ DANS ces Articles, nous sommes convenus de tous les points
“ que nous avons crus nécessaires pour produire une Union parfaite

“ have endeavoured not to stir into any matter we had reason to think
“ was not so.

“ AND although we have unanimously carried this Treaty thus
“ far, purely from a conviction that we have done therein to God,
“ Your Majesty, and our country, good service; yet we are far
“ from thinking that what we have done, will or ought to be of any
“ weight or authority elsewhere; but do most entirely submit these
“ our labours to the high wisdom of Your Majesty and both your
“ Parliaments, to stand or fall by the reason, justice, and public
“ utility, on which they are founded.

“ YOUR Majesty's royal presence, and seasonable admonitions to
“ us, at the fittest junctures, were (we most thankfully acknowledge)
“ a very great encouragement and assistance to us in the difficulties
“ we met with.

“ YOUR Majesty's glory is already perfect; and the finishing this
“ work is all that is wanting, to complete as well as secure the
“ happiness of so great a people as your subjects may now, without
“ any arrogance, pretend to be.

“ MAY Your Majesty live, not only to give sanction to this uni-
“ versal blessing to all your people, but also to see, in a long and
“ prosperous reign over us, the many immediate or near good effects
“ of it. But as for that great and main consequence of it, for which
“ Your Majesty is making, by a most gracious and charitable fore-
“ sight, this only effectual provision; I mean the continuance of
“ peace and tranquillity in this island, upon a descent of the
“ Crown, instead of that bloodshed and destruction which would
“ probably follow upon the fatal division of it; may we be so happy,
“ as never, in our days, to experiment the fitness of these measures

“ Your

“ et durable ; et nous avons tâché de nous abstenir de toucher à aucun
“ des objets que nous avons sujet de présumer qui n’y pouvoient pas
“ conduire.”

“ ET, quoique ce n’aît été purement que d’après la conviction où
“ nous étions que nous rendions service à Dieu, à Votre Majesté, et
“ à notre pays, que nous avons unanimement poussé ce Traité jus-
“ ques-là ; cependant, nous sommes encore bien loin de penser que
“ ce que nous avons fait soit ou doive être d’aucun poids ou d’aucune
“ autorité par-tout ailleurs : et nous soumettons, absolument et sans
“ restriction, ce fruit de nos travaux à la haute sagesse de Votre
“ Majesté, et à celle de chacun de ses deux Parlements, afin qu’il
“ subsiste ou qu’il soit détruit suivant qu’il sera jugé plus ou moins
“ conforme aux principes de la raison, de la justice, et de l’utilité
“ publique, sur lesquels il est fondé.

“ C’EST avec les sentiments de la plus grande gratitude que nous
“ confessons ici, que la Roïale présence de Votre Majesté, et les sages
“ admonitions qu’elle nous a faites si à-propos dans les moments les
“ plus critiques, nous ont été d’un très-grand service, et ne nous ont
“ pas peu encouragé à surmonter les difficultés que nous avons ren-
“ contrées.

“ LA gloire de Votre Majesté est déjà parfaite : et il ne manquoit
“ plus que de finir cet ouvrage pour compléter, ainsi que pour assûrer,
“ le bonheur d’un peuple aussi grand, comme vos sujets peuvent
“ aujourd’hui, sans arrogance, se vanter d’être.

“ PUISSE Votre Majesté vivre assez long-tems, non-seulement
“ pour donner la dernière sanction à un ouvrage qui va faire la félicité
“ universelle de tous ses sujets, mais encore pour avoir la satisfaction
“ d’en voir, pendant un règne long et rempli de prospérité, les bons
“ effets, soit prochains ou éloignés. Mais, quant à la grande et
“ principale conséquence qui doit en résulter, et à laquelle Votre
“ Majesté, par une prévoïance pleine de bénévolence et de charité, a
“ daigné pourvoir de la seule manière qui pouvoit être efficace ; je
“ veux dire, cette continuité de paix et de tranquillité dans notre isle
“ que doit produire la descente de la Couronne, au lieu du ravage et

“ Your Majesty is now taking for that end ; but may late, very late
“ posterity only, in that respect, reap the advantage of them.”

THEN the Lord-Chancellor of Scotland, in the name of the Commissioners for that Kingdom, presented also to her Majesty one of the signed and sealed Instruments of the Articles of Union on the part of Scotland, with the following Speech :

“ MAY IT PLEASE YOUR MAJESTY,

“ THE Commissioners appointed by Your Majesty
“ for the Kingdom of Scotland, to treat of an Union of your two
“ Kingdoms of Scotland and England, have commanded me to return
“ Your Majesty their most humble and dutiful acknowledgements
“ for the honour Your Majesty has conferred on them, in employing
“ them to negotiate this most important affair, which is of the
“ greatest consequence to all Your Majesty’s subjects.

“ WE have endeavoured to discharge this trust with all fidelity ;
“ and are now come, humbly to lay before Your Majesty the Articles
“ and Conditions of Union which we have treated of, and agreed
“ upon, and do submit them to Your Majesty’s Royal consideration.

“ IT is a great satisfaction to us, that what we have concluded in
“ this matter has been done with unanimity. And we must own,
“ that the knowledge we had of Your Majesty’s great concern for
“ uniting your two Kingdoms, and the earnestness with which Your
“ Majesty has been most graciously pleased to recommend it, hath
“ enabled us to bring this Treaty to a happy and speedy conclusion,
“ to the mutual satisfaction of the Commissioners on both sides ; and

“ we

“ du sang répandu qui ne manqueroient probablement pas d'être la
“ suite de son partage ; puissions-nous être assez heureux pour n'être
“ jamais de nos jours dans le cas d'éprouver la propriété des mesures
“ que Votre Majesté prend aujourd'hui pour y parvenir. Puisse-t-il
“ au contraire n'être réservé qu'à notre postérité d'en retirer un jour,
“ et encore tard et très-tard, tout l'avantage.”

ALORS, le Lord-Chancelier d'Ecosse, prenant à son tour la parole
au nom des Commissaires de ce Roïaume, présenta aussi à Sa Majesté,
de la part de l'Ecosse, un des Instruments signé et scellé, contenant
les Articles d'Union, et prononça le Discours suivant :

“ PLAISE VOTRE MAJESTÉ,

“ LES Commissaires nommés par Votre Majesté
“ pour le Roïaume d'Ecosse, afin de traiter d'une Union de vos deux
“ Roïaumes d'Ecosse et d'Angleterre, m'ont chargé de présenter à
“ Votre Majesté leurs très-humbles et très-respectueuses actions de
“ grace pour l'honneur qu'elle a bien voulu leur faire en les employant
“ pour négocier une affaire d'une aussi grande importance, et qui est
“ de la dernière conséquence pour tous les sujets de Votre Majesté.

“ C'EST avec toute la fidélité imaginable que nous avons jusqu'à
“ présent tâché de répondre à cette confiance : et nous venons aujour-
“ d'hui pour mettre humblement sous les yeux de Votre Majesté les
“ Articles et les Conditions d'Union dont nous avons traité, et dont
“ nous sommes convenus, afin de les soumettre à sa Roïale considé-
“ ration.

“ C'EST sans doute une très-grande satisfaction pour nous, que ce
“ que nous avons déterminé et arrêté dans cette affaire l'ait toujours été
“ d'un commun accord. Nous devons avouer aussi, que la connois-
“ sance que nous avons eue du grand intérêt que Votre Majesté
“ prenoit à l'Union de ses deux Roïaumes, et la chaleur avec laquelle
“ elle a daigné condescendre à nous la recommander, n'a pas peu
“ contribué à nous faciliter les moyens d'amener ce Traité à une
“ prompte

“ we shall esteem it our greatest happiness, if what we have prepared
 “ should be acceptable to Your Majesty, and ratified by the Parlia-
 “ ments of both Kingdoms; without which, what we have done
 “ can be of no authority.

“ AN Union of the two Kingdoms has been long wished for, it
 “ being so necessary for establishing the lasting peace, happiness, and
 “ prosperity of both Nations: and though it has been frequently
 “ endeavoured by Your Majesty's Royal Predecessors, without the
 “ desired success; yet the glorious successes with which God has
 “ blessed Your Majesty's endeavours for the happiness of your people,
 “ make us hope that this great work is reserved to be accomplished
 “ in Your Majesty's reign.”

AFTER which the Queen was pleased to make the following
 Speech :

“ MY LORDS,

“ I GIVE you many thanks for the great pains
 “ you have taken in this Treaty, and am very well pleased to find
 “ your endeavours and applications have brought it to so good a con-
 “ clusion. The particulars of it seem so reasonable, that I hope they
 “ will meet with approbation in the Parliaments of both Kingdoms.
 “ I wish therefore that my servants of Scotland may lose no time in
 “ going down to propose it to my subjects of that Kingdom: and I
 “ shall always look upon it as a particular happiness, if this Union
 “ (which will be so great a security and advantage to both Kingdoms)
 “ can be accomplished in my reign.”*

IN

* Burnet, Vol. IV. p. 166, 167, 168. Smollet's Continuation of Hume's History of England, Vol. II. p. 71, 72, 73. Goldsmith, Vol. IV. p. 128, 129.

“ prompte et heureuse conclusion, au grand et mutuel contentement
“ des Commissaires de chaque parti : et nous nous estimerons les plus
“ heureux du monde sans doute, si ce que nous n’avons fait que préparer
“ a le bonheur d’être agréable à Votre Majesté, et d’être ratifié par les
“ Parlements de l’un et de l’autre Roïaume ; formalité sans laquelle
“ rien de ce que nous avons fait ne sauroit être d’aucune valeur.

“ IL y avoit long-tems que l’on souhaitoit une Union des deux
“ Roïaumes, comme une chose absolument nécessaire pour établir
“ d’une manière durable la paix, le bonheur, et la prospérité des deux
“ Nations : et quoique cette union eût été souvent tentée par les Rois
“ Prédécesseurs de Votre Majesté, sans qu’ils aient pu obtenir de
“ leurs différentes tentatives la réussite qu’ils en attendoient ; cepen-
“ dant, le glorieux succès dont Dieu vient de couronner les efforts
“ que Votre Majesté a faits pour le bonheur de son peuple, nous
“ donne lieu d’espérer que c’étoit à son règne qu’étoit enfin réservé
“ l’accomplissement de ce grand ouvrage.”

LE Lord-Chancelier d’Ecosse n’eut pas plutôt fini de parler, que
la Reine prononça le Discours suivant :

“ MILORDS,

“ JE vous fais bien des remerciements pour toutes les
“ peines que vous vous êtes données dans ce Traité ; et je suis bien
“ charmée de voir que l’assiduité de vos efforts et de votre applica-
“ tion l’a conduit à une si heureuse fin. Les détails qui le com-
“ posent me semblent si raisonnables, que je ne doute point qu’ils
“ ne soient également approuvés dans les Parlements de l’un et de
“ l’autre Roïaume : c’est pourquoi je voudrois que mes serviteurs
“ d’Ecosse partissent sans différer, afin d’aller le proposer à mes
“ sujets de ce Roïaume. Quant à moi, je ne cesserai jamais en mon
“ particulier de regarder comme le plus grand bonheur qui puisse
“ m’arriver, de voir cette Union, qui va faire la sûreté et l’avantage
“ des deux Roïaumes, s’accomplir sous mon règne.*

PAR

* Burnet, Tom. IV, p. 166, 167, 168. Smollet, Continuation de l’Hist. d’Angle-
terre de Hume, Tom. II. p. 71, 72, 73. Goldsmith, Tom. IV, p. 128, 129.

IN this famous Treaty, consisting of XXV Articles, it was stipulated,—That the succession to the United Kingdom of Great-Britain should be vested in the Princess Sophia, Electress and Duchess Dowager of Hanover, and her heirs, according to the Acts already passed in the Parliament of England:—That the United Kingdoms should be represented by one and the same Parliament:—That all the subjects of Great-Britain should enjoy a communication of privileges and advantages:—That they should have the same allowances and privileges with respect to Commerce and Customs:—That Scotland should not be charged with the temporary duties on some certain commodities:—That the sum of £.398,085 10s. should be granted to the Scots, as an equivalent for such parts of the Customs and Excise, in the proportion they bore to those of England, as on the Union should be applied to the payments of the debts of England:—That, as the revenues of Scotland might increase, a farther equivalent should be allowed in proportion, such increase to be applied to the payment of England:—That the sum to be paid at present, as well as those arising from future equivalents, should be employed in reducing the coin of Scotland to the standard and value of that of England; in discharging the public debts of Scotland, including the African Company's demands, which Company was to be dissolved; in promoting and encouraging manufactures and fisheries, under the direction of Commissioners appointed by her Majesty, and accountable to the Parliament of Great-Britain:—That the laws concerning public right, policy, and civil government, should be the same throughout the two united Kingdoms; but that no alteration should be made in laws which concerned private right, except for the evident benefit of the subjects of Scotland:—That the Court of Session, and all other Courts of Judicature in Scotland, should remain with the same privileges and authority as before the Union, subject nevertheless to such regulations as should be made by the Parliament of Great-Britain:—That all heritable offices, superiorities, heritable jurisdictions, offices for life, should be reserved to the owners, as rights of property, in the same manner as then enjoyed by the laws of Scotland:—That the
rights

PAR ce fameux Traité, qui consistoit en XXV Articles, il étoit stipulé :—Que le droit d'héritage de la Couronne des deux Roïaumes seroit placé dans la Princesse Sophie, Electrice et Princesse Douairière d'Hanovre, et ses descendants, conformément aux Actes déjà passés dans le Parlement d'Angleterre :—Que les Roïaumes Unis ne seroient représentés que par un seul et même Parlement :—Que tous les sujets de la Grande-Bretagne jouiroient ensemble également des mêmes privilèges et avantages :—Que les permissions et les privilèges à l'égard du Commerce et des Douanes seroient les mêmes pour eux tous :—Que l'Ecosse ne seroit point chargée des droits passagers imposés sur certaines commodités :—Qu'on accorderoit aux Ecossois la somme de 398,085 livres 10 shellings sterling, à titre d'indemnification pour la partie de leurs Douanes et Excises, (toute proportion néanmoins gardée dans leur comparaison avec celles d'Angleterre) qui, au moment de l'Union, seroit employée à l'acquit des dettes de celle-ci :—Que comme les revenus d'Ecosse pourroient augmenter, cette augmentation continueroit toujours d'être appliquée aux besoins de l'Angleterre, en leur accordant aussi une augmentation proportionnelle de dédommagement :—Que la somme qui alloit leur être payée à titre de dédommagement actuel, ainsi que celles qui le seroient à l'avenir à pareil titre, seroient employées à réduire la monnoie d'Ecosse au taux et à la valeur de celle d'Angleterre ; à acquitter les dettes publiques d'Ecosse, y compris les demandes de la Compagnie d'Afrique, laquelle devoit être supprimée ; et à soutenir et encourager les manufactures et les pêches, sous la conduite de Commissaires qui seroient nommés par Sa Majesté, et chargés d'en rendre compte au Parlement de la Grande-Bretagne :—Que les loix relatives au droit public, à la police, et au gouvernement civil, seroient les mêmes par-tout dans les deux Roïaumes unis ; mais, que s'il se faisoit quelque changement dans les loix relatives au droit particulier, il ne pourroit se faire sans que ce fût absolument et évidemment pour le plus grand bien et l'avantage des sujets d'Ecosse :—Que la Cour de Session, et toutes les autres Cours de Judicature établies en Ecosse, conserveroient les mêmes privilèges et la même autorité dont elles jouissoient avant l'Union, sans en être

rights and privileges of the Royal Boroughs in Scotland, should remain entire after the Union :—That Scotland should be represented in the Parliament of Great-Britain by sixteen Peers, and forty-five Commoners, to be elected in such a manner as should be settled by the present Parliament of Scotland :—That all Peers of Scotland should be Peers of Great-Britain, and should have rank immediately after the English Peers of the like degree at the time of the Union, and before all Peers of Great-Britain, of the like degrees, who might be created after the Union :—That they should be tried as Peers of Great-Britain, and enjoy all the privileges of English Peers, except that of sitting and voting in the House of Lords, or of sitting upon the trial of Peers :—That the crown, sceptre, and sword of state, the records of Parliament, and all other records, rolls, and registers whatsoever, should remain as they were, in Scotland :—That all laws and statutes in either Kingdom, so far as they might be inconsistent with the terms of these Articles, should cease and be declared void by the respective Parliaments of the two Kingdoms.

SUCH* was the substance of the principal Articles of the Union; and it only remained to obtain the sanction of the Legislature of both Kingdoms, to give them authority: but this was a much more difficult undertaking than it was first imagined to be. To induce the Scotch Parliament to come into the measure, it was alledged by the Ministry, and their supporters,—“ That an entire and perfect
“ union

* Goldsmith, Vol. IV. p. 129, 130, 131.

cependant moins soumises pour cela aux réglemens qu'il plairoit au Parlement d'Angleterre d'y introduire :—Que toutes les charges et juridictions héréditaires, primaties, et places à vie, seroient conservées à ceux qui en seroient trouvés en possession, comme leur appartenant de droit, et que ceux-ci continueroient d'en jouir de la même manière dont ils en jouissoient alors par les loix d'Ecosse :—Que les Bourgs-roïaux d'Ecosse conserveroient, après l'Union, leurs droits et leurs privilèges en entier comme auparavant :—Que l'Ecosse seroit représentée dans le Parlement de la Grande-Bretagne par seize Pairs, et quarante-cinq Commoners, lesquels seroient élus en la manière qui seroit prescrite par le Parlement actuel d'Ecosse :—Que tous les Pairs d'Ecosse le seroient aussi de la Grande-Bretagne, et prendroient leur rang immédiatement après les Pairs Anglois qui, au moment de l'Union, le seroient au même degré qu'eux, et avant les Pairs Anglois qui, quoique au même degré qu'eux, seroient créés postérieurement à l'Union :—Que dans le cas où il arriveroit qu'on vînt à faire le procès à aucun d'eux, ils seroient traités sur le même pied que les Pairs d'Angleterre et comme tels, si-non qu'ils ne siègeroient ni ne voteroient pas dans la Chambre des Lords, et ne siègeroient pas non plus lorsqu'on fesoit le procès à un Pair d'Angleterre :—Que la couronne, le sceptre, et le glaive d'Etat, les minutes de Parlement, et toutes autres minutes, rouleaux, et registres quelconques, continueroient de rester en Ecosse comme auparavant :—Que toute loi et tout statut qui, dans l'un ou dans l'autre Roïaume, se trouveroient contraires aux termes et conditions de ces présents Articles, cesseroient à l'instant d'avoir lieu, et seroient abrogés et déclarés nuls par les Parlements respectifs des deux Roïaumes.

TELLE* étoit la substance des principaux Articles de l'Union. Or, il ne s'agissoit plus, pour leur donner de l'autorité, que d'obtenir la sanction de la Législation des deux Roïaumes ; mais, cette entreprise étoit une tâche dont l'exécution se trouva bien plus difficile qu'on ne se l'étoit d'abord imaginé. Pour engager le Parlement d'Ecosse à entrer dans les nouvelles mesures qu'on venoit de prendre, le

Ministère

* Goldsmith, Tom. IV, p. 129, 130, 131.

“ Union would be the solid foundation of a lasting peace.—It would
“ secure their religion, liberty, and property ; remove the animosities
“ that prevailed among themselves, and the jealousies that subsisted
“ between the two Nations :—it would increase their strength, riches
“ and commerce.—The whole Island would be joined in affection,
“ and freed from all apprehensions of different interests :—it would be
“ enabled to resist all its enemies, support the Protestant interest,
“ and maintain the liberties of Europe.—They were shewn, that the
“ taxes which in consequence of this union they were to pay, were
“ by no means so great in proportion to their share in the Legislature ;
“ that their taxes did not amount to a seventieth part of those supplied
“ by the English, and yet their share in the Legislature was not a
“ tenth part less.”

IN the English Parliament it was observed, “ That a powerful
“ and dangerous Nation would thus for ever be prevented from
“ giving them any disturbance ; and that, in case of any future rup-
“ ture, England had every thing to lose, and nothing to gain, against
“ a Nation that was courageous and poor.”

ON the other hand, the Scots were highly indignant at the
thoughts of losing their ancient independent government.—The Nobil-
ity found themselves degraded in point of dignity and influence, by
being excluded from their seats in Parliament.—The trading part
of the Nation beheld their commerce loaded with heavy duties, and
considered their new privilege of trading to the English plantations
in the West-Indies as a very uncertain advantage.

IN the English Houses it was also observed, “ That the union of
“ a rich with a poor nation would be always beneficial to the latter,
“ and

Ministère et ses adhérents y alléguoient :—“ Qu’une Union entière et
“ parfaite seroit la base la plus solide pour fonder une paix durable :—
“ Que c’étoit le seul moïen de mettre la religion, la liberté, et les
“ biens des Ecossois, en sûreté ; et d’éteindre les animosités qui
“ régnoient chez eux, ainsi que les jalousies qui subsistoient entre
“ les deux Nations :—Qu’il en résulteroit une augmentation considé-
“ rable de leur force, de leur richesse, et de leur commerce :—Que
“ l’Isle entière se trouveroit ainsi unie par l’affection, et dégagée de
“ ces craintes qu’inspirent toujours des intérêts différents :—Qu’elle
“ s’en trouveroit plus en état de faire face à ses ennemis, de soutenir
“ les intérêts du Protestantisme, et de maintenir la balance entre
“ les Puissances d’Europe.—Enfin, on leur mettoit sous les yeux,
“ qu’il s’en falloit infiniment que les taxes, qu’en conséquence de
“ cette union ils avoient à païer, fussent à comparer avec la part
“ qu’ils avoient dans la Législature ; puisque leurs taxes ne montoient
“ pas à la soixante et dixième partie de celles qui se levoient en
“ Angleterre, et que, cependant, leur part dans la Législature n’étoit
“ pas d’un dixième inférieure.”

DANS le Parlement d’Angleterre, on y fesoit sentir que “ c’étoit
“ le moïen d’empêcher une Nation puissante et dangereuse de donner
“ jamais davantage d’embarras ; et que dans le cas où, l’Union n’aïant
“ pas lieu, l’on viendrait jamais à se brouiller, l’Angleterre avoit
“ tout à perdre, et rien à gagner, avec une Nation qui n’avoit que
“ le courage et la pauvreté en partage.”

D’UN autre côté, les Ecossois étoient outrés quand ils réfléchis-
soient qu’ils alloient perdre pour toujours l’indépendance de leur
ancien gouvernement.—La Noblesse trouvoit que c’étoit une insulte
dégradante faite à leur dignité et à leur influence, que de leur faire
perdre ainsi leur siège en Parlement.—La partie commerçante de la
Nation voïoit déjà son commerce chargé de taxes onéreuses, et regar-
doit leur nouveau privilège de commercer avec les plantations Angloises,
comme un avantage fort douteux.

EN Angleterre, les deux Chambres s’accordoient à objecter, “ Que
“ l’union d’une nation riche avec une pauvre ne pouvoit manquer
d’être

“ and that the former could only hope for a participation of their necessities.”—It was said, “ that the Scots reluctantly yielded to this coalition, and from thence little hope of a cordial union was to be expected.”—It was supposed to be “ an union made up of so many unmatched pieces, of such jarring incongruous ingredients, that like the toes of Nebuchadnezzar’s image, which were made of iron and clay, they might cleave together, but could never incorporate.”*—And it was complained, “ that the proportion of the land-tax paid by the Scots was small, and unequal to their share in the Legislature.”

TO THESE arguments in both Nations,† beside the exhibiting of a particular answer to each, one great argument was used, which preponderated against all the lesser ones: it was observed, “ that all inconveniences were to be overlooked, in the attainment of one great solid advantage; namely, that of acting with an uniformity of Councils for the benefit of a Community naturally united.”

THE party therefore for the Union, notwithstanding all opposition, prevailed; and the measure was carried through all obstacles of pretending patriotism and private interest, in both Nations.

AFTER the Articles of Union had been fully debated in the Parliament of Scotland, in which they were very powerfully opposed, and notwithstanding the addresses against the measure, and the tumults excited in many places in that Kingdom, they were carried by a majority of 110 votes against 69.‡

excited

* Parliamentary Debates, Vol. V. p. 111. Lord Haverham’s Speech in the House of Lords. Tindal’s Continuation of Rapin, Vol. IV. p. 362.

† Goldsmith, Vol. IV. p. 132, 133.

‡ Parliamentary Debates, Vol. V. p. 69. The Earl of Stair, who had been a

“ d’être toujours avantageuse à celle-ci, tandis que l’autre ne pouvoit
 “ jamais s’attendre à autre chose qu’à partager sa misère.”—On y
 ajoutoit encore que “ comme ce n’étoit pas sans une grande répugnance
 “ que les Ecossois se prétoient à cette coalition, on ne devoit pas s’at-
 “ tendre à beaucoup de cordialité de leur part dans cette union.”—On
 la regardoit “ comme un assemblage de tant de pièces dépareillées, un
 “ composé d’ingrédients si contraires et si incompatibles, que, sem-
 “ blables aux orteils de l’image de Nabuchodonozor, qui étoient
 “ partie de fer et partie de claie, on pourroit peut-être, disoit-on,
 “ venir à bout tout-au-plus de les coler ensemble, mais jamais
 “ de les incorporer.”*—On s’y plaignoit aussi très-fort, “ que la
 “ taxe sur les terres à laquelle les Ecossois étoient imposés, étoit
 “ trop petite, et n’étoit pas proportionnée à la part qu’ils avoient
 “ dans la Législation.”

OUTRE une réponse particulière à chacun de ces arguments qui
 s’étoient débités de part et d’autre chez les deux Nations,† et que
 l’on fit voir, on en opposa un à la fin très-puissant, et qui l’emporta
 sur tous les autres de moindre conséquence : ce fut, “ qu’il n’y avoit
 “ point d’inconvénient sur lequel on ne dût passer, dès qu’il s’agissoit
 “ d’obtenir un avantage aussi grand et aussi solide que celui d’agir
 “ avec uniformité dans les Conseils, pour le bien général d’une
 “ Société déjà unie par la Nature.”

AINSI le parti de l’Union l’emporta, malgré toutes les oppositions ;
 et le Traité passa chez les deux Nations, au travers et en dépit de
 tous les obstacles que le faux patriotisme et l’intérêt particulier avoient
 cherché à lui opposer.

EN Ecosse, après que les Articles de l’Union eurent été bien
 débattus dans le Parlement, où ils rencontrèrent la plus forte opposi-
 tion, ils passèrent à la pluralité de 110 voix contre 69,‡ malgré toutes
 les adresses qui avoient été présentées de toutes parts pour l’empêcher,

et

* Débats du Parlement, Tom. V, p. 111. Discours du Lord Haverham dans la
 Chambre des Pairs. Continuation de Rapin par Tindal, Tom. IV, p. 362.

† Goldsmith, Tom. IV, p. 132, 133.

‡ Débats du Parlement, Tom. V, p. 69. Le Comte de Stair, qui avoit toujours
 été un puissant défenseur de l’Union, se rendit le 7 Janvier au Parlement, tout malade
 qu’il étoit, et eut le courage d’y soutenir les débats avec tant d’ardeur, qu’étant enfin

AT the opening of the ensuing Session* of the English Parliament, the Articles of the Union, as sent from the Parliament of Scotland, were communicated to both Houses by the Queen; and, after being agreed to, a Bill was ordered to be brought in to enact the Union; and Sir Simon Harcourt, the Solicitor-General, was directed to prepare it. He formed the Bill with so particular a contrivance as to prevent all debates.† The preamble was a recital of the Articles as they were passed in Scotland, together with the Acts made in both Parliaments for the security of their several Churches; and, in conclusion, there came one enacting clause ratifying all. By this manœuvre, those who were desirous of starting new difficulties, found themselves disabled from pursuing their aim: they could not object to the recital, which was barely a matter of fact; and they had not strength sufficient to oppose all the Articles at once, which had before passed with the approbation of the majority. It passed in the House of Commons by a majority of 274‡ against 160. It made its way through the House of Lords with equal ease, they having for several days copiously debated the Articles, before the Bill was sent up to them. And when it received the Royal assent, the Queen, in her Speech, expressed the greatest satisfaction.||

THUS this great design, so long wished and laboured for in vain, was begun and happily ended within the compass of nine months; and the Union commenced on the 1st of May, 1707.

EXPLANA-

Strong advocate for the Union, came on the 7th of January to the Parliament-House, though much indisposed, and supported the debate with so much ardour, that being quite exhausted by its length and vehemence, he died suddenly the next night. Tindal's Continuation of Rapin, Vol. IV. p. 344.

* December 3d, 1706.

† Burnet, Vol. IV. p. 176. Tindal, Vol. IV. p. 370. Goldsmith, Vol. IV, p. 132. Parliamentary Debates, Vol. V. p. 93, 94.

‡ Tindal's Continuation of Rapin, Vol. IV. p. 371; but, according to Parl. Deb. Vol. V. p. 125, 274 votes against 116.

|| March 6th, 1707. Parliamentary Debates, Vol. V. p. 127.

et les tumultes mêmes que cette entreprise avoit excités en divers endroits de ce Roïaume.

EN Angleterre, à l'ouverture de la Session* suivante du Parlement, la Reine communiqua aux deux Chambres assemblées les Articles de l'Union tels qu'elle les avoit reçus du Parlement d'Ecosse. Après que celles-ci les eurent acceptées, il fut arrêté qu'on dresseroit un Bill pour déclarer l'Union; et le Solliciteur-Général, Sir Simon Harcourt, fut chargé de le rédiger. Celui-ci eut l'adresse de tourner son Bill de manière qu'il évita tous les débats qu'il auroit pu faire naître.† Son préambule n'étoit qu'un simple récit des Articles mêmes tels qu'ils avoient passé en Ecosse, ainsi que des différents Actes émanés de l'un et de l'autre Parlement pour la protection et la sûreté de leurs différentes Eglises; et sur la fin du Bill venoit une seule clause déclaratoire qui ratifioit le tout. Par cette manœuvre, ceux qui avoient envie de lever de nouvelles difficultés, se trouvèrent hors d'état de poursuivre leur dessein; car, enfin, ils ne pouvoient pas raisonnablement objecter rien contre le narré, puisque dans le fond il ne s'y agissoit que d'un fait qu'on ne pouvoit nier; et ils ne se sentoient pas assez forts pour s'opposer à la masse des Articles réunis ensemble, sur-tout après qu'ils avoient déjà passé à la pluralité des voix. Ainsi, il passa donc dans la Chambre des Communes à la pluralité de 274‡ voix contre 160. Dans la Chambre des Lords il ne rencontra pas plus de difficulté, attendu qu'ils l'avoient déjà suffisamment débattu entre eux avant de le recevoir. Et, le jour qu'elle reçut l'approbation Roïale, la Reine témoigna dans son Discours la plus grande satisfaction.||

AINSI, ce grand projet si long-tems désiré, et tant de fois tenté en vain, fut cette fois commencé et conduit à une heureuse fin dans l'espace de neuf mois. Et l'Union commença à avoir lieu le 1^{er} Mai 1707:

EXPLICA-

tout-à-fait épuisé par la longueur et la véhémence de la dispute, il mourut subitement la nuit suivante. Tindal, Continuation de Rapin, Tom. IV, p. 344.

* Le 3 Decembre 1706.

† Burnet, Tom. IV, p. 176. Tindal, Tom. IV, p. 370. Goldsmith, Tom. IV, p. 132. Débats du Parlement, Tom. V, p. 93, 94.

‡ Tindal, Continuation de Rapin, Tom. IV, p. 371; mais, suivant les Débats du Parlement, T. V, p. 125. 274 voix contre 116.

|| Le 6 Mars 1707. Débats du Parlement, Tom. V, p. 127.

EXPLANATION OF THE COMPOSITION.

THE scene of this subject lies in the Presence-Chamber at St. James's, and represents Queen Anne seated on the throne, attended by the Duchesses of Marlborough and Manchester on her right, and the Duchess of Bolton on her left. The portraits of the Princess Sophia of Brunswick, and Prince George of Denmark, are represented as decorations over the doors of the Chamber. The Queen, having received the Articles of the Union from the Lord-Keeper of England, and the Lord-Chancellor of Scotland, in behalf of the respective Kingdoms, is seen pronouncing the answer she was graciously pleased to deliver on that important occasion.



PORTRAITS

LONDON, Jan. 1, 1789.

DESCENT FROM THE CROSS.

THE celebrated Picture of "THE DESCENT FROM THE CROSS," an Altar Piece in the Cathedral Church of Antwerp, painted by Sir PETER PAUL RUBENS, has ever been considered as the most capital work of that great Master, and as such ranks in the HIGHEST CLASS of ART existing in the world.

A complete and unique copy of this sublime effort of human genius, perfect in all its parts, and arranged precisely in the same order as the original Altar Piece, is now the property, and in the possession of Mess. V. and R. GREEN. It is the work of Bischey, one of the most celebrated Copyists of his time; in which the characters of the heads, the contour of the figures, the brilliancy of the colouring, and the effect of the whole composition, are preserved and expressed with that faithfulness and freedom, which have marked that Artist's productions as the most accurate and liberal of any of his cotemporaries.

It has been remarked, with great truth, that the prints engraved and published from Rubens, in his own time, and even this subject, which was executed under his personal inspection, by Vosterman, have been produced without much attention to EFFECT—one of the most distinguished excellencies of that Master.

The original print, which is on a small scale, and reversed from the picture, is now become scarce, imperfect, and inadequate to the representation of a Work so celebrated, and which still remains in its full splendor; hence it is presumed that the advantages of Mezzotinto Engraving, applied to that subject, on a large and extended dimension, capable of combining the several excellencies of this celebrated work, and presenting the composition the same way with the picture, will prove an acceptable offering to the admirers of Rubens in particular, and to the patrons of the Arts in general.

Mess. V. and R. GREEN

Therefore propose to publish the above work in the following manner.

	£.	s.	d.
I. The Centre Piece, the subject "THE DESCENT FROM THE CROSS," 36 inches high by 24 inches wide, containing nine figures, - - - -	2	2	0
II. The inside of the folding Cover, to the left, the subject "THE VISITA- TION," 36 inches high by 12 inches wide, containing five figures - -	1	1	0
III. The corresponding Cover, to the right, the subject "THE PRESENTATION IN THE TEMPLE," containing nine figures - - - - -	1	1	0

The dimensions of the Plates are the same with Bischey's Painting, from which they are engraved. And to render this Work every justice it merits, *the Prints will be finished from the Original Altar Piece at Antwerp.*

Engraved by V. GREEN, Mezzotinto-Engraver to His Majesty and to the Elector Palatine.

Names are received for this set of Prints by Mess. V. and R. GREEN, Newman-street, Oxford-street; to be paid for on delivery.

Mess. V. and R. GREEN'S
P R O P O S A L S

FOR PUBLISHING

Three PRINTS in MEZZOTINTO,

FROM

RUBENS' celebrated ALTAR-PIECE

At Antwerp,

"The DESCENT from the CROSS."

